Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16266 – 7 F — JEUDI 15 MAI 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



DEREK HUDSON

Le Festival de Cannes

APRÈS un démarrage en fanfare – *Le cinquième élément* et célébration du cinquantenaire –, le Festival a connu, mardi 13 mai, un « creux de la vague » avec *La Trêve*, de Francesco Rosi, grosse production académique adaptée du livre de Primo Levi, et *La Femme défendue*, de Philippe Harel.

Au sommaire de nos pages, outre les autres critiques de films, la photo quotidienne de Derek Hudson, quatre questions à Pierre-Ange Le Pogam, responsable de la distribution chez Gaumont, sur *Le Cinquième élément* de Luc Besson, et la soirée d'hommage à Marcello Mastroianni, pleine de nostalgie.

Lire pages 32 et 33

L'éducation nationale appelle ses personnels à la « vigilance » face à la pédophilie

Une circulaire précise que, même en cas de présomption, le « signalement » doit être immédiat

ALORS QUE plusieurs affaires d'enseignants pédophiles éclatent au grand jour, le ministère de l'éducation nationale s'apprête à publier au *Bulletin officiel* une circulaire qui rappelle que *« la protection des enfants maltraités constitue un enjeu social essentiel »*, que *« l'éducation nationale a en ce domaine une fonction déterminante »* et que ses personnels *« ont une obligation de vigilance »*.

Adressé à tout l'encadrement de l'éducation nationale et concernant aussi bien les établissements publics que privés sous contrat, cette circulaire dont *Le Monde* révèle le contenu explique comment *« mobiliser et former les personnels »* et comment les impliquer *« dans les dispositifs de prévention et de détection de la maltraitance »*. Son point central porte sur *« la procédure de signalement »* : en cas de simple présomption de maltraitance ou en cas d'urgence, *« les procédures de saisine doivent être mises en œuvre immédiatement »*. La circulaire rappelle que le fait de ne pas porter ces informations à la connaissance des autorités judiciaires ou administratives constitue *« un délit pénal »*. Le ministère semble donc décidé à rompre le silence qui règne dans l'institution scolaire sur ces affaires. Certaines d'entre elles se sont réglées uniquement par des mutations. Aujourd'hui encore ce tabou suscite, au sein de l'éducation nationale, des réflexes de défense corporatistes, marqués souvent par le refus de faire appel à des acteurs extérieurs à l'institution – notamment la justice.

Les familles ont souvent le plus grand mal à se faire entendre et ne sont pas suffisamment informées sur les procédures à engager. Pourtant, ici et là, des actions de prévention ont été mises en place.



Lire page 12

Elections législatives

■ Les sept sujets capitaux (3) : le feuilleton des affaires

■ Le Parti socialiste bousculé à sa gauche

■ Philippe Séguin en européen orthodoxe

■ A droite, un clin d'œil fiscal aux patrons

Récits, reportages, enquêtes et entretiens pages 7 à 11

■ Le juge Halphen s'en prend aux RG

Le juge Halphen réclame des poursuites contre le directeur central des renseignements généraux et un commissaire de ce service. Il les accuse de lui avoir refusé leur concours lors de son enquête sur les HLM de Paris. p. 40

■ Un entretien avec Robin Cook

« Si la monnaie unique est lancée, dans le long terme, la Grande-Bretagne devra s'y joindre », estime Robin Cook, ministre des affaires étrangères du gouvernement de Tony Blair, dans un entretien exclusif accordé au *Monde*. p. 6 et notre éditorial p. 19

■ La guerre des taux

Les banques se livrent une concurrence sans merci sur les taux de crédits immobiliers aux particuliers qui pèsera à terme sur leur rentabilité. p. 22

■ Fraudes dans les DOM-TOM

La chambre régionale des comptes de Guadeloupe, Guyane et Martinique dénonce les abus et illégalités. p. 15

■ Un riche Chinois de Hongkong

Les Chinois de la diaspora contrôlent la plupart des économies asiatiques. Portrait d'un des plus puissants d'entre eux, Robert Kuok. p. 18

■ Journées des plantes

Du 16 au 18 mai, deux cents pépiniéristes attendent à Courson les mordus de jardinage. p. 31

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 515 - 7,00 F

L'inquiétant braconnage des légines, poissons des mers australes

« ON EST EN TRAIN de tuer le poisson aux œufs d'or ! » Guy Duhamel, professeur au laboratoire d'ichtyologie du Muséum d'histoire naturelle de Paris, se désespère. Depuis quelques mois, les eaux glacées de l'océan austral, au sud des « Quarantièmes rugissants », sont écumées par des bateaux pirates dont les palangres aux milliers d'hameçons déciment, en toute impunité, les bancs de légines. Un poisson à chair grasse, fort goûté des Asiatiques et Américains qui l'achetaient récemment une vingtaine de dollars (environ 100 francs) le kilo. De quoi exciter la convoitise des armateurs patentés... et celle des braconniers.

Il y a peu encore, cette espèce très recherchée, qui évolue entre 300 et 1 500 mètres de fond et dont les plus beaux spécimens peuvent atteindre 2 mètres de long, peuplait en abondance les bords des plateaux sous-marins des îles Kerguelen et de l'archipel de Crozet. La France, qui exerce une souveraineté économique sur cette zone sud de l'océan Indien, prenait grand soin d'assurer le renouvellement de ce précieux gisement, en limitant les prélèvements annuels à 6 000 tonnes autour des îles Kerguelen. Cinq mille tonnes étaient ainsi réservées aux chalutiers français de la Comata (groupe Intermarché) et de la Sapmer (Sucreries de Bourbon), le complément étant capturé par des compagnies ukrainiennes autorisées à pêcher dans ces eaux. L'archipel de Crozet, lui, restait interdit de prises.

Du moins les responsables des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) le croyaient-ils. Jusqu'à ce qu'une mission franco-japonaise, chargée cet hiver, pendant l'été austral, d'évaluer les ressources halieutiques de cette deuxième réserve piscicole, croise une flottille de palangriers dont aucun ne battait pavillon, sinon de complaisance, aux couleurs de Panama, de Belize ou de Vanuatu. *« Vingt-sept bateaux en infraction furent ainsi identifiés autour de Crozet »*, s'indigne Jérôme Maison, contrôleur des TAAF.

Mais le mal était bien plus grand. Chiliens, argentins, norvégiens, islandais, danois, taïwanais, africains du sud... Les navires braconniers étaient en fait deux à trois fois plus nombreux sur l'ensemble de cette zone protégée. *« Jamais, depuis l'époque des baleiniers, on n'avait vu une telle affluence ! »* Une catastrophe d'autant plus importante que la bonne étoile des forbans a voulu que le bâtiment de la marine nationale censé surveiller ce vaste territoire fut en carénage. Quand une frégate de Fort-de-France et un remorqueur de Brest arrivèrent sur les lieux, ils ne purent arraisonner que trois navires : l'un de Singapour, le second portugais et le troisième argentin.

Trop tard. Les pilleurs avaient eu le temps de mettre en cale *« plus de 30 000 tonnes de légines »*, se désole Guy Duhamel. *« Un désastre économique et écologique. Les stocks, pillés, ne pourront plus être exploités commercialement »*, ajoute-t-il. Jusqu'où iront ces pirates ? L'ichtyologue s'interroge. Après avoir ruiné les colonies de légines de l'Atlantique Sud, puis celles de l'océan Indien, ces pêcheurs indélicats ne mettront-ils pas le cap sur le Pacifique Sud ? Pour un autre massacre ?

Pierre Le Hir

Kinshasa attend les rebelles

LE MARÉCHAL Mobutu et Laurent-Désiré Kabila étaient attendus, mercredi 14 mai, à bord du navire sud-africain *Outeniqua*, ancré à Pointe-Noire (Congo), pour une rencontre de la *« dernière chance »*. Alors que la rébellion a accentué sa pression sur Kinshasa, où le couvre-feu a été instauré mardi soir, les habitants y craignent davantage les exactions de l'armée officielle que l'arrivée des rebelles. Nelson Mandela, qui arbitre la rencontre Mobutu-Kabila, pourrait proposer la constitution d'un organe de transition, chargé de mettre au point un calendrier électoral, qui serait dirigé par le chef rebelle et composé de tous les éléments des forces politiques du pays.

Lire page 2

La France en Asie, une présence en pointillé

JACQUES CHIRAC se rend en Chine. C'est son troisième voyage en un an dans une région qui lui tient particulièrement à cœur. A Pékin, il sera le premier chef d'un Etat occidental membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies reçu depuis la crise de Tiananmen en 1989. Il devance ainsi Bill Clinton, premier président américain depuis 1972 à n'avoir pas effectué une visite en Chine au cours de son premier mandat.

François Mitterrand n'avait accordé qu'une attention épisodique à cette partie du monde. M. Chirac, par comparaison, ne fait pas mystère d'un « tropisme » marqué pour la zone économique la plus performante de la planète. Ne peuvent que s'en féliciter ceux qui, sur un mode ou un autre, font profession d'œuvrer à renforcer la présence de la France sur un théâtre d'une importance probablement cruciale dans les prochaines décennies. Mais la France devra remonter une pente forte et longue si elle veut figurer honorablement, au XXIe siècle, dans cette partie du monde. Car l'érosion de son influence, qui ne saurait être attribuée à telle ou telle famille politique française, ne remonte pas à hier. Le retour de la France en tant qu'interlocuteur de poids en Extrême-Orient, après la débâcle indochinoise des années 50, a commencé avec la main tendue par Charles de Gaulle à Mao Zedong en 1964. Le geste aurait pu être prometteur ; comme le discours de Phnom Penh en 1966, il n'a, en fait, que cristallisé une « exception » française qui visait à faire pièce à l'influence des Etats-Unis. Le « dialogue politique » franco-chinois a surtout servi aux deux protagonistes à se mettre mutuellement en valeur sur une scène mondiale dominée alors par les deux têtes d'affiche de la guerre froide, Washington et Moscou.

De cette posture politique particulière, la France a recueilli quelques fruits, sous la forme de contrats conclus alors avec des partenaires asiatiques – la Chine entre autres – à une époque où, toutefois, ces considérations pesaient peu dans le débat intérieur français.

Francis Deron, Jean-Claude Pomonti et Philippe Pons

Lire la suite page 19 et nos informations page 5

L'après-Calvet chez PSA



JEAN-MARTIN FOLZ

JEUDI 15 MAI, Jean-Martin Folz devait entrer au directoire de PSA Peugeot Citroën. Moins de deux ans après son arrivée dans le groupe automobile, ce Strasbourgeois de cinquante ans, X-Mines, est aujourd'hui l'unique candidat à la succession de Jacques Calvet, qui doit partir à la retraite le 30 septembre.

Lire page 23

ZAÏRE **Alors que le maréchal Mobutu et Laurent-Désiré Kabila devaient se rencontrer, mercredi 14 mai, à bord du navire sud-africain l'*Outeniqua*, dans le port de Pointe-Noire (Congo) et que les forces rebelles se rapprochent de Kinshasa, les habitants de la capitale craignent avant tout les pillages de l'armée régulière. Le gouvernement du général Likulia Bolongo a décidé, mardi 13 mai, d'instaurer un couvre-feu jusqu'à 6 heures du matin. Des éléments rebelles sont infiltrés dans la capitale depuis plusieurs jours. ● L'ATTAQUE, lundi 12 mai, par des éléments des forces rebelles, d'une résidence de l'Unicef à Goma, montre que la discipline se relâche dans les zones conquises par l'Alliance. ● *LES MILITAIRES* pourraient d'ailleurs confisquer rapidement le pouvoir et mettre Laurent-Désiré Kabila de côté, estiment certains diplomates américains de retour du Zaïre.**

Kinshasa attend les rebelles et redoute les pillages de l'armée

Nelson Mandela espérait que la nouvelle rencontre entre M. Mobutu et M. Kabila, mercredi 14 mai, permettrait la formation d'un organe de transition pluraliste dirigé par le chef de l'AFDL. Sur le terrain, les forces gouvernementales contiennent l'avancée des troupes de l'Alliance

KINSHASA
de notre envoyé spécial

La lumière s'adoucit. L'ombre progresse. Le soir est déjà là. Près de l'équateur, les crépuscules ne durent pas. Kinshasa allume ses lumières. Au carrefour près de la gare, au long du boulevard du 30 juin, des grappes humaines gesticulent, s'avançant parfois dangereusement sur la chaussée. Les grands fulas-fulas ont disparu depuis longtemps. Les minibus et autres taxis se font rares. Les Kinois ont du mal à quitter le centre-ville pour rentrer chez eux. Il leur faut pourtant être à la maison avant 20 heures. C'est impératif. Le gouvernement du général Likulia Bolongo a décidé, mardi 13 mai, d'instaurer un couvre-feu jusqu'à 6 heures du matin.

Les patrons compréhensifs ont libéré leurs employés plus tôt. Certains sont rentrés à pied à la cité, des quartiers périphériques parfois très éloignés du centre. Les Kinois ont accepté l'état d'urgence, décrété en mars, sans sourciller ni s'inquiéter. Ils prennent très au sérieux ce couvre-feu. L'armée est appelée à quadriller la capitale pour prévenir les infiltrations des rebelles. Malheur à celui qui transgressera l'interdit. Kinshasa connaît ses militaires. Les pillages de 1991 ont laissé des traces indélébiles dans toutes les mémoires, comme ceux de 1993, au cours desquels l'ambassadeur de France, Philippe Bernard, a été tué. « *Ils vont tirer sur tout ce qui bouge, voler les voitures et terroriser les quartiers*, explique Alexi en attendant un taxi collectif à l'angle de la grand-poste pour rentrer chez lui à Ndjili, un quartier populaire proche de l'aéroport. *Pas question de laisser la famille toute seule dans des moments pareils.* »

« ÊTRE CALME ET PRIER DIEU »

Depuis plusieurs jours, les ouvriers tannent leurs patrons pour obtenir des avances. Ceux qui le peuvent ont entrepris de constituer des stocks de nourriture. Mais le manioc, aliment de base, commence à manquer : les prix grimpent. Lentement mais sûrement, l'étau se resserre sur Kinshasa, coupée de ses sources habituelles d'approvisionnement. Les automobilistes attendent sagement leur tour pour faire le plein dans les stations-service : l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) d'Etienne Tshisekedi a appelé les Kinois à respecter une « *journée ville morte* » mercredi. Ils ont peur de manquer.

Des tracts circulent en ville. L'un d'entre eux, distribué par les militants de l'UDPS, prévient que « *les forces armées pro-Kabila sont déjà là. Elles vont libérer le Congo d'ici peu*, dit le texte dactylographié en lettres capitales. *Chère population, pour éviter le bain de sang, veuillez garder la ville morte et déserte mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 mai* ». Sous le titre « *Important !* », le document anonyme invite à « *attendre le changement chez vous et à éviter les mouvements vers les frontières* ». Un petit *nota bene* comminatoire ordonne : « *Lisez, photocopiez et faites passer à vos amis.* »

Une âme bien intentionnée a photocopié ce tract au dos d'un message des comités régional et national des organisations non gouvernementales et de développement, deux structures bien connues à Kinshasa, expliquant « *comment se comporter en temps de guerre* ». La première recommandation est limpide : « *Etre calme et prier Dieu, le protecteur.* » Une vingtaine de conseils empreints de bon sens suivent : « *Eviter les attroupements ; rester chez soi et coucher à même le sol ; constituer des réserves ; préparer des produits pharmaceutiques d'urgence ; être solidaires ; créer des comités d'autodéfense dans les quartiers, pour éviter les pillages.* »

Le dernier paragraphe demande aux « *mamans et aux filles* » de porter « *des habits (pantalons, gaines) qui peuvent les protéger de certaines brutalités* » et leur enjoint de ne pas s'exposer...

ÉLÉMENTS INFILTRÉS

Un autre tract émanant, selon toute vraisemblance, de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), le mouvement rebelle de Laurent-Désiré Kabila, *demande aux Kinois* de garder leur « *sang-froid* », de soutenir les forces armées zaïroises (FAZ) qui militent pour le changement, de combattre les FAZ fidèles à Mobutu et de « *se munir dès aujourd'hui d'un foulard ou d'un mouchoir blanc pour saluer la libération de Kinshasa* ». De toute évidence, des éléments rebelles sont infiltrés dans la capitale depuis plusieurs jours. *Ils tiennent de petites réunions* publiques dans les quartiers, pour expliquer les intentions de l'AFDL, comme le font les « parlementaires debout » de l'UDPS, micro-structure populaire chargée de faire descendre dans la rue les décisions prises par l'état-major d'Etienne Tshisekedi, le chef de file de l'opposition radicale.

Le travail de fond entrepris par *les rebelles infiltrés est soutenu par* la propagande de l'AFDL, qui, depuis Goma et Lubumbashi, les capitales du Nord-Kivu et du Katanga, diffuse sur les ondes de sa radio La Voix du peuple des informations fantaisistes reprises par les agences de presse et les radios occidentales, accentuant l'inquiétude des Kinois. « *Les rebelles zaïrois seront à Kinshasa dans deux heures* », *apprenait-on ainsi mardi après-midi*, alors que, dans la soirée, on annonçait « *la prise de l'aéroport international de Ndjili* », puis « *l'entrée des rebelles dans Kinshasa* ». La propagande de la rébellion ainsi relayée et les invitations répétées des capitales occidentales à leurs ressortissants de quitter le Zaïre sans tarder accroissent la tension à Kinshasa

Les rebelles progressent effectivement sur le terrain, mais pas aussi vite qu'on le dit. Mardi, ils ont pris Mbandaka, la capitale de l'Equateur, située à quelque 500 kilomètres au nord-est de Kinshasa. C'est un port important sur le cours du fleuve Zaïre qui contrôle une partie du trafic avec l'Equateur, la province natale du président Mobutu Sese Seko.

Plus au sud, les combats font toujours rage sur la route menant de Kikwit à Kinshasa. Le front est mouvant. Les FAZ – et les rebelles angolais de l'Unita de Jonas Sawimbi qui les soutiennent – ont dû reculer, abandonnant leurs positions sur la rivière Huamba. Ils ont reflué jusqu'à Bankana avant de repousser les rebelles et les soldats gouvernementaux angolais jusqu'au fleuve Kwango, assez large à cet endroit. Le pont, à 190 kilomètres à l'est de Kinshasa, a été partiellement détruit. Il est désormais infranchissable pour les rebelles, qui devront emprunter une autre voie pour poursuivre leur progression. Une colonne de rebelles a été interceptée et anéantie à 80 kilomètres au sud de Bandundu, la capitale de la province du *même nom. Elle se dirigeait* en renfort vers Kenge.

DOS AU FLEUVE

L'Angola continue de masser des troupes et d'énormes moyens militaires, notamment des chars, à la frontière du Bas-Zaïre, à proximité de Matadi, la capitale de cette province, seul grand port atlantique situé au fond de l'estuaire du Zaïre. Les troupes rebelles sont désormais en position d'encerclement autour de Kinshasa, qui reste dos au fleuve. Une partie de l'armée zaïroise est favorable à l'envoi de renforts sur le front et à l'utilisation des hélicoptères et des avions de combat stationnés à Gbadolite, sur la frontière centrafricaine. Mais l'unanimité ne règne pas au sein du pouvoir à ce sujet. Le chef d'état-major, le général Mahele Bokungu Lieko, semble d'humeur moins belliqueuse que le premier ministre, le général Likulia Bolongo. Les deux hommes sont en froid et les troupes commencent à contester leur commandement. *Difficile, dans ces conditions*, de contenir les forces rebelles.

Frédéric Fritscher

La rencontre de la dernière chance

Le maréchal Mobutu devait rencontrer Laurent-Désiré Kabila, mercredi 14 mai dans la matinée, à bord de l'*Outeniqua*, un bâtiment de la marine sud-africaine ancré dans le port de Pointe-Noire (Congo), en présence de Nelson Mandela et de l'envoyé spécial des Nations unies et de l'OUA, Mohamed Sahnoun. M. Mobutu et M. Kabila se sont déjà rencontrés à bord de ce même navire il y a dix jours. Ils s'étaient séparés sur un constat d'échec.

Les positions des deux hommes restent inconciliables. Le premier est disposé à quitter la scène et à remettre le pouvoir au président du Parlement, qui conduira le pays aux élections. Le second n'envisage pas autre chose que la reddition du maréchal. MM. Mandela et Sahnoun sont, en quelque sorte, chargés de trouver la formule qui permettra de mettre fin à un conflit de sept mois et d'épargner la prise militaire de Kinshasa.

Des membres de l'Unicef ont été attaqués par des rebelles à Goma

NORD-KIVU
de notre envoyée spéciale

« *C'est l'incident de sécurité le plus grave depuis longtemps.* » Ainsi commente-t-on, à l'Unicef, l'attaque contre une résidence de l'organisation perpétrée à Goma, lundi 12 mai, vers 7 h 15. Deux jours plus tard, l'Alliance de Laurent-Désiré Kabila n'a fourni ni excuses ni explications sérieuses. « *C'est l'acte de gens qui veulent nuire à la crédibilité de l'Alliance* », a-t-il été répondu aux premières demandes de l'agence humanitaire. Celle-ci a fourni depuis janvier une aide de 15 millions de dollars (87 millions de francs), dont plus de la moitié va à la population zaïroise, malgré les insinuations lancées par la radio rebelle et certains officiels.

Lundi matin une équipe de l'Unicef, composée d'un homme et d'une femme, et leurs trois domestiques, se prépare à une journée de labeur. Un membre de l'Unicef sortant de sa cabine de douche se trouve nez à nez avec un jeune homme braquant sur lui une kalachnikov et portant un uniforme de l'armée de l'Alliance flambant neuf.

« *Nous venons chercher des armes que des bateaux vous apportent du lac Kivu*, dit l'agresseur dans un français plus qu'hésitant teinté d'accent anglais.

– *Fouillez donc, si vous y tenez, il n'y a pas d'armes*, lui répond l'homme, stupéfait.

Très vite, le jeune militaire est rejoint par quatre acolytes. Le ton monte et les arguments changent.

– *Vous avez de l'argent. Donnez !* »

ACTES D'INTIMIDATION

Les occupants de la résidence tentent de résister. Ils sont battus. La jeune femme est très gravement prise à partie. Elle sera évacuée plus tard hors du Zaïre. L'un des domestiques devra également être soigné. Puis le commando ligote et bâillonne ses victimes, et prend la fuite en emportant des milliers de dollars.

Un membre de l'Unicef basé à Goma nous a confirmé cette histoire, rendue publique à Genève, mardi, au cours d'une conférence de presse de l'ONU. « *L'incident* » devait d'ailleurs être à l'ordre du jour de la rencontre prévue à Lubumbashi entre M. Kabila, l'envoyé du HCR pour la région des Grands Lacs et sa délégation.

Depuis, toutes les agences des Nations unies ont établi un couvre-feu. Au quartier général du HCR, *qui a la responsabilité de la sécurité et de* la coordination du travail onusien, on apprécie la gravité des faits. D'autant que d'autres agences, ces dernières semaines, ont été touchées par des actes d'intimidation, visant particulièrement les employés zaïrois.

Ces derniers jours, la tension a monté aux différents check points des alentours. Après une phase de discipline et d'austérité marquée par une forte présence rwandaise, les gardes ont repris leurs anciennes habitudes de demander des places de voiture ou des cigarettes. De nombreux habitants évoquent la multiplication des « enfants-soldats », des adolescents fraîchement armés, et ils redoutent de plus en plus les actions de force de ceux qu'ils qualifient de « seigneurs de la guerre ». La question du contrôle de ces éléments se pose bel et bien.

Depuis la « libération » de Goma, les enlèvements et les disparitions sont devenus le lot ordinaire. Différentes sources mettent en cause des militaires rwandais. Le chauffeur du « ministre » de l'information de l'Alliance a lui-même été enfermé dans le coffre d'une voiture, et il a fallu toute la sagesse des douaniers pour qu'il soit libéré à son passage à la frontière avec le Rwanda. Toujours selon ces mêmes sources, Laurent-Désiré Kabila aurait même été la cible *de trois tentatives d'attentat à Goma*, avant de plier bagage pour Lubumbashi.

Danielle Rouard

Selon les Américains, M. Kabila pourrait être rapidement débordé par les militaires de l'Alliance

Washington craint aussi une surenchère du gouvernement angolais, qui souhaite une défaite totale du régime de M. Mobutu

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Soutenus par les Américains, les responsables sud-africains pourraient proposer, lors de la réunion de mercredi au large des côtes gabonaises, que Laurent-Désiré Kabila soit directement nommé à la tête d'un organe de transition à Kinshasa. Il faudrait, cependant, que le chef de l'AFDL accepte que l'autorité de transition soit représentative et ne soit pas exclusivement désignée par lui. Il pourrait comprendre une quinzaine de membres et serait chargé de préparer un calendrier électoral.

Tout en réduisant leur personnel diplomatique à Kinshasa, les responsables américains pensent que la prise de la capitale zaïroise par les rebelles se fera sans combats. Le risque, explique un diplomate américain, réside dans des pillages par l'armée zaïroise après le départ du maréchal Mobutu et non pas dans d'éventuels affrontements avec les forces rebelles.

« *Laurent-Désiré Kabila a compris qu'il est de son intérêt de ménager les Occidentaux et le président Mobutu, lui aussi, se rend compte de la réalité de la situation* », explique un diplomate américain de retour du Zaïre. Il se dit, cependant, préoccupé par l'influence de « *forces radicales* », notamment l'Angola, sur M. Kabila : « *Pour les Angolais, le départ du président zaïrois représente un tel intérêt qu'ils préfèrent une victoire militaire franche pour mieux humilier Mobutu* », explique un diplomate dans l'entourage de l'ambassadeur Bill Richardson, qui a regagné New York après son voyage dans la région. Ce diplomate ajoute que, si M. Kabila prend Kinshasa par la force, il aura besoin de l'appui militaire de l'Angola et sera alors redevable à ce pays. « *Voilà la stratégie de Luanda. Et c'est cela qui nous inquiète* », ajoute-t-on de même source.

OPTIMISME

Malgré ces préoccupations, l'optimisme des Américains découle de leurs deux rencontres avec M. Kabila qui, disent-ils, accepte pour l'instant les exigences des Occidentaux concernant l'organisation d'élections. « *Si*, poursuit-on, *comme nous l'espérons, il est libre de ses actions* »...

Parlant du chef de l'Alliance, un diplomate, qui a effectué le voyage avec Bill Richardson, observe : « *Il est étonnant de voir à quel point Kabila est isolé. Il n'a pas été exposé au monde extérieur. Et à Lubumbashi, il est littéralement loin de tout* ». Un autre diplomate américain décrit encore : « *Kabila est un politicien de village, un roublard sans aucune expérience et avec un complexe messianique. Il est persuadé que le peuple zaïrois a besoin de lui* et *ne connaît rien au monde extérieur* ». Il raconte que M. Kabila a refusé de rencontrer le président Mobutu à Franceville car, a-t-il expliqué à ses interlocuteurs américains, « *des francs-tireurs français m'auraient assassiné* ».

Les mêmes sources jugent que le pouvoir du chef de l'Alliance « *pourrait ne pas durer* ». M. Kabila est, note-t-on, « *est entouré d'enfants* » (en politique). De multiples conversations avec des diplomates américains à la fois à New York et à Washington, on retire l'impression d'un grand manque de connaissances à la fois sur les tendances et les identités des militants qui forment l'Alliance.

Le sentiment dominant est que ce sont bien les militaires qui, pour l'instant, sont les conseillers les plus proches de M. Kabila. Ce dernier serait « *perplexe* » devant la détérioration de son image due aux atrocités commises par ses forces contre les réfugiés rwandais. « *Il veut savoir à quelle aune il est jugé par les Occidentaux* », explique un diplomate américain ; « *il ne comprend pas que son image soit considérablement ternie à cause du traitement des réfugiés* ».

Sur le sort des réfugiés, l'ambassadeur Richard Bogosian, chargé au sein du département d'Etat des affaires humanitaires en Afrique centrale, explique, dans une conversation téléphonique, qu'il faut séparer le retour des réfugiés au Rwanda des allégations de massacres à grande échelle perpétrés au Zaïre. Sur les rapatriements, il juge que des progrès ont été accomplis et que les réfugiés rentrent bien chez eux. Sur les massacres dans l'est zaïrois, M. Bogosian estime que seule l'ONU est en mesure de mener des enquêtes et ajoute : « *C'est vrai que nous nous concentrons seulement maintenant – mais de plus en plus près – sur les enquêtes de l'ONU qui, pour nous, sont d'une importance cruciale* ».

« BEAUCOUP DE QUESTIONS »

M. Bogosian, comme d'ailleurs d'autres diplomates américains, admet ne pas avoir assez d'informations sur les personnes qui sont chargées des zones conquises par les forces rebelles à l'Est. « *Kabila a-t-il le contrôle sur ces gens ? C'est difficile à savoir. Or ce sont ces personnes qui s'occupent des réfugiés* ».

A Washington comme à New York, l'équipe « *politique* » entourant M. Kabila laisse une impression mitigée : « *ils sont jeunes, sans expérience et anglophones* ». Formé en Afrique du Sud, Bizima Karaha, vingt-neuf ans, s'occupe des affaires étrangères. Son collègue, le « ministre de la justice », Kongolo Mwenezi, a fait ses études à Philadelphie, et le « ministre des finances », Mwawamtanga Mwana Nanga a, lui aussi, fait ses études aux Etats-Unis. Le secrétaire général de l'Alliance, Bugera Deo, trente-huit ans, serait un des conseillers proches de M. Kabila.

Par téléphone de Washington, l'ambassadeur Marc Baas, chargé de l'Afrique au Département d'Etat, se déclarait « *à la fois rassuré et inquiet par les propos de M. Kabila et de sa "petite équipe" sur le développement du Zaïre. Il parle intelligemment de l'importance du secteur privé comme agent de développement mais, d'un autre côté, il parle des usines que l'Etat devrait créer au Zaïre, ce qui me semble une contradiction* ». Par ailleurs, explique M. Baas, le programme de développement du pays, tel qu'il est proposé par M. Kabila, est « *trop vaste* », ce qui donne l'impression qu'il « *veut trop faire, le risque étant qu'il ne fasse rien* ». L'ambassadeur Baas, toujours : « *En gros, il y a beaucoup de questions et beaucoup moins de réponses sur Laurent-Désiré Kabila* ».

Pour les mêmes responsables américains, enfin, le régime de M. Mobutu « *n'a plus la cohérence interne pour être un acteur principal* » sur la scène zaïroise. « *Et nous croyons que Mobutu a compris cela. Il insiste sur une sortie digne pour lui et pour sa famille* ».

Afsané Bassir Pour

هكذا من الإنجيل

Irak : la formule « pétrole contre nourriture » pourrait être reconduite

L'ONU juge « bonne » la coopération avec Bagdad

BAGDAD
de notre envoyée spéciale

Le 10 juin, la résolution 986 du Conseil de sécurité des Nations unies, plus connue sous l'appellation « pétrole contre nourriture » pour l'Irak, vient à expiration. Le Conseil devra avoir décidé s'il la proroge pour une période de six mois supplémentaires, à la lumière du rapport que le secrétaire général des Nations unies lui aura présenté sur la base des compte rendus de la mission d'observation des Nations unies sur place.

A en juger d'après des entretiens avec des observateurs de l'ONU, rien ne devrait justifier l'arrêt du processus, qui autorise l'Irak à vendre du pétrole à hauteur de 2 milliards de dollars (environ de 11,5 milliards de francs), sur une période de six mois, dont 1,32 milliard consacré aux besoins humanitaires urgents de la population.

Eric Falt, porte-parole du coordonnateur humanitaire pour l'Irak, Staffan de Mistura, affirme que *« la coopération avec les autorités irakiennes est bonne »*, les



grains de sable qui ont pu quelque peu gripper la machine ayant été éliminés. Il s'agit essentiellement, explique un observateur, de problèmes quasi dérisoires qui ont surgi avec certains membres des escortes irakiennes, guère habitués à autoriser des étrangers à se mouvoir librement au sein de la population. Le ministère du commerce, principal opérateur du côté irakien, les a rappelés à l'ordre, respectueux en cela de la résolution 986, qui prévoit que les intéressés bénéficieront d'*« une liberté illimitée de mouvement et d'accès aux informations utiles »*.

CARENCES ONUSIENNES

Sur les cent cinquante et un observateurs prévus pour le centre et le sud de l'Irak, cent quinze sont déjà en fonction – les autres devant s'occuper du secteur médical, plus lent à entrer en vigueur. Quatorze des vingt observateurs prévus pour le Nord, c'est-à-dire le Kurdistan, sont opérationnels. Tous les produits sont achetés par le gouvernement irakien. Dans le centre et le sud du pays, la distribution est assurée par les autorités. Dans le Nord, elle est confiée aux organismes de l'ONU, essentiellement le Programme alimentaire mondial (PAM), précise M. Falt.

Cette distinction entre les *modus operandi* au Nord d'une part, au centre et au Sud de l'autre, a été voulue par les Etats-Unis lors de l'élaboration de la résolution 986.

La mise en œuvre de la formule « pétrole contre nourriture » a révélé dans toute sa splendeur les carences de la machine onusienne. Nul, à New York, ne s'était soucié d'imaginer les rouages de ladite formule, unique en son genre, et pour laquelle l'équipe d'observateurs a déployé des trésors d'imagination. C'est un personnel d'une soixantaine de pays – les Etats-Unis n'en font pas partie –, venant d'horizons divers, qui sillonne le pays sur des distances de 300 à 500 kilomètres, et qui travaille dans des conditions épuisantes : il y a déjà eu trois évacuations sanitaires.

La distribution des produits achetés par l'Irak se fait conformément au plan de rationnement établi par les autorités irakiennes après l'entrée en vigueur des sanctions de l'ONU. A quelque chose le maillage policier de la population aura été bon : le comptage est d'une précision qui laisse les observateurs cois.

CONCLUSIONS POSITIVES

Ces derniers ont forgé leur méthode de travail *ex nihilo*, créé leurs propres termes de référence au fur et à mesure de leur action. Ils ont inventé des méthodes de vérification : comparer les quantités et les qualités des produits qui arrivent avec ce qui est stocké dans les entrepôts gouvernementaux, faire des vérifications chez l'épicier, et au sein de la population, contrôler les zones dites « sensibles » – dans le sud du pays par exemple –, ou encore observer le flux d'un contrat, depuis l'arrivée aux frontières jusqu'au consommateur. Le contrôle aux frontières est assuré par trente-deux agents de la Lloyd's. Près d'une vingtaine d'agents de Saybolt sont en charge de la vérification du flux pétrolier.

Il y a trois catégories d'observateurs : géographiques, sectoriels (issus des agences spécialisées de l'ONU, qui ne vérifient que ce qui relève de leur secteur) et multidisciplinaires, ces derniers analysant les rapports des deux premiers groupes.

La mise en œuvre de la résolution 986 a souffert d'un sérieux retard à l'allumage. Les raisons en étaient pratiques (délais de rigueur entre l'acte de vente du pétrole et le versement du prix, entre l'entrée des sommes destinées à l'achat de produits sur le compte séquestre de la BNP à New York et l'ouverture d'une lettre de crédit, etc.), mais aussi politiques, les Etats-Unis ayant retardé des contrats et en ayant exclu d'autres.

Sur 500 demandes présentées par les autorités irakiennes, 143 – dont 84 dans le domaine médical – ont été agréées. Encore a-t-il fallu une intervention pressante du corps des observateurs pour en arriver à ce chiffre : début mars, une demi-douzaine de contrats seulement avaient été approuvés !

La résolution 986 permet d'améliorer la ration de chaque Irakien : la quantité de farine est passée de 7 à 9 kilos, celle de riz a été doublée pour atteindre 2,5 kilos. La ration de margarine a augmenté de 350 grammes, celle du lait pour enfants a presque été multipliée par deux. L'amélioration est aussi qualitative, de l'avis des Irakiens eux-mêmes, mais c'est bien loin d'être la solution miracle.

Si les premières conclusions du corps des observateurs sont positives, elles sont encore largement insuffisantes et l'on voit mal quelles raisons pourraient être invoquées par le Conseil de sécurité, ou l'un ou l'autre de ses membres, pour arrêter le processus. Ne fût-ce que parce qu'il n'y aurait qu'un début de réponse seulement à l'efficacité de ladite résolution.

Mouna Naïm

Reprise des négociations entre factions kurdes à Ankara

Des négociations devaient reprendre, mercredi 14 mai, à Ankara, sous l'égide des Etats-Unis, entre les deux principales formations kurdes d'Irak, le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) de Massoud Barzani, soutenu par Bagdad, et l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani. Elles *« devraient porter essentiellement sur des mesures destinées à rétablir la confiance et sur des questions sociales pour l'amélioration des conditions de vie des Kurdes »*, a déclaré un porte-parole du PDK.

Le sous-secrétaire d'Etat américain pour le Proche-Orient, David Welch, présidera la réunion en présence de diplomates turcs et britanniques.

Un film montre comment la droite israélienne a mené une campagne de haine contre Itzhak Rabin

Le Likoud a tenté, en vain, d'empêcher la diffusion du documentaire à la télévision

La droite israélienne a tout fait – y compris un appel à la Cour suprême rejeté mardi 13 mai – pour empêcher la diffusion de la première enquête télévisée sur les circonstances qui ont abouti à l'assassinat d'Itzhak Rabin par un jeune juif extrémiste nommé Yigal Amir. Le document de Michaël Karpin projeté mardi soir par la seconde chaîne de télévision est un réquisitoire sans appel contre les dirigeants actuels d'Israël.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Yigal Amir a tiré seul les deux balles fatales, le 4 novembre 1995, sur Itzhak Rabin. Mais comme l'annonce le producteur du film *Le Chemin vers la place Rabin*, l'enquête réalisée par Michaël Karpin démontre bien que *« l'assassinat du premier ministre fut surtout la résultante d'une action préméditée organisée par un syndicat sophistiqué »*. Le film révèle comment la droite parlementaire et l'extrême droite se sont associées à l'automne 1995 pour conduire une campagne d'incitation au meurtre sans précédent dans l'histoire de l'Etat juif.

« Rabin à mort ! Rabin traître ! » Chaque jour ou presque pendant ces mois qui précèdent l'assassinat, des milliers de manifestants vont cracher leur haine dans la rue. On brûle le premier ministre en effigie. Des centaines de milliers de tracts, de banderoles et d'affiches insultantes pour celui qui a osé serrer la main du *« nazi Arafat »* sont imprimés et diffusés dans le pays. Rabin coiffé d'un keffieh arabe, Rabin présenté comme une cible de champ de tir, Rabin en uniforme nazi. Ce photomontage a été effectué avec un vieux portrait d'Adolf Eichmann. *« Dans un pays comme Israël*, explique à la caméra le professeur Robert Lipton, spécialiste américains des dictatures, *cela équivaut à un appel au meurtre. »* Il finira par être entendu.

RÉVOLTE EXTRÉMISTE

L'atmosphère, à cette époque toute récente que les Israéliens ont si vite oubliée, était proche de l'insurrection. Ceux qui l'ont vécue n'ignoraient évidemment pas que la révolte extrémiste était organisée. On ignorait à quel point, et c'est là que l'enquête de Michaël Karpin apporte une révélation. Deux « directorats » et un comité de liaison, financés par de riches extrémistes américains qu'on retrouvera plus tard derrière la campagne victorieuse de Benyamin Nétanyahou, avaient été mis en place.

Le premier, le « directorat politique », réunissait des parlementaires du Likoud, M. Nétanyahou en tête. Il était dirigé par Tsahi Hanegbi, actuel ministre de la justice. Le second groupe, dit *« comité d'action »*, était composé de colons fanatiques, adeptes des thèses anti-arabes du rabbin Menahem Kahana. Ce sont eux qui organisaient l'agitation. Eux encore, le film le montre, qui colleront, six mois après l'assassinat de Rabin, les affiches électorales de M. Nétanyahou.

« Vous vouliez que Nétanyahou devienne le successeur de Rabin ? », demande Michaël Karpin à Yigal Amir dans un entretien téléphonique. *« Ecoutez*, répond de sa cellule le meurtrier, *le choix était entre le disciple aveugle d'une politique qui menait notre pays à la ruine et un opportuniste cynique que nous pourrions influencer. Vous comprenez ? »*

« À MORT ! »

L'actuel premier ministre a toujours affirmé qu'il n'avait jamais vu les portraits de Rabin en SS ou entendu les slogans appelant à son exécution. Les téléspectateurs l'auront vu mardi soir – *« beaucoup de ces images n'ont, délibérément, jamais été diffusées par les chaînes israéliennes »*, affirme l'auteur du film – jouer les tribuns un certain soir d'octobre 1995 à Jérusalem, tandis que la foule, en bas du podium, brûle les portraits du premier ministre et reprend à pleins poumons les slogans du jour : *« Rabin nazi ! Rabin, chien ! Rabin à mort ! »*

« Cette ordure meurtrière d'Arafat, s'écrie ce jour-là M. Nétanyahou devant des milliers de partisans, *est maintenant applaudie par le gouvernement d'Israël, qui l'aide aveuglément à réaliser son plan : l'annihilation de l'Etat juif. »* Peu après, l'orateur rencontrera Yasser Arafat à Washington. L'auteur du *« chemin vers la place Rabin »* rediffuse longuement cette image et remarque que *« personne, cette fois-là, ne l'accusera de trahison »*. De fait, le « directorat » n'existe plus. Il est au pouvoir, et il conduit grosso modo la politique que le « comité d'action » attend de lui.

Patrice Claude

Jacques Chirac se rend ... un partenariat ...

هكذا من الأصل

Jacques Chirac se rend en Chine pour établir un « partenariat global » avec Pékin

La visite présidentielle a été très longuement et minutieusement préparée

Jacques Chirac devait arriver à Pékin, jeudi 15 mai, pour une visite de quatre jours en Chine qui s'achèvera par un passage à Shanghaï. Le président de la République, dont le voyage a été minutieusement préparé pour assurer le succès de cette visite, rencontrera à deux reprises le numéro un chinois, Jiang Zemin, ainsi que le premier ministre, Li Peng, et le président du parlement, Qiao Shi.

PÉKIN
de nos envoyés spéciaux

Jacques Chirac se rend à Pékin, puis Shanghaï, entre le 15 et le 18 mai, trois ans après le séjour très controversé d'Edouard Balladur, qui avait donné lieu à de douloureux quiproquos. Pékin avait alors voulu « punir » non pas l'artisan de la normalisation des relations franco-chinoises – après les difficiles années ayant suivi, sous François Mitterrand, la répression de Tiananmen en 1989 –, mais le symbole d'un pays coupable d'avoir pris la tête d'un mouvement international hostile aux énergiques méthodes de gouvernement prévalant en Chine.

Cette fois, les choses ont été étudiées de très près afin d'éviter les chausse-trapes qui ont perturbé le voyage de M. Balladur. A en croire certains hauts fonctionnaires, ce déplacement a probablement été une des visites présidentielles les plus préparées de l'histoire de la Ve République. Le président y attache une importance particulière au nom de la nécessité de mettre en chantier un monde multipolaire où la relation euro-asiatique, – et au sein de celle-ci, le lien franco-chinois –, aurait vocation à s'épanouir.

Rien n'a donc laissé été au hasard pour assurer le succès de ce déplacement présidentiel, jusqu'à une mission discrète à Taïpeh d'un envoyé personnel de M. Chirac (l'ancien ministre des affaires étrangères Jean Bernard-Raimond) venu recommander aux Taïwanais une « sagesse médiatique » autour de la livraison, début mai, de cinq Mirage 2000 –, premier contingent des 60 chasseurs commandés sous le gouvernement socialiste, en 1992, et qui avaient causé une retentissante brouille entre Paris et Pékin.

Il sera toutefois difficile aux Français de se laver complètement de leur « péché » taïwanais, tant Pékin continue d'être obsédé par les manœuvres « séparatistes » imputées à la « province rebelle ». Les diplomates français restent en effet surpris de l'insistance avec laquelle leurs interlocuteurs chinois continuent de brandir la question taïwanaise. Bien que Paris ait accepté de se repentir en admettant officiellement, dans un communiqué conjoint de janvier 1994, que Taïwan est une « partie intégrante » d'une Chine dont l'« unique gouvernement légal » est la République populaire, le contentieux n'est donc pas vraiment enterré.

Si une incartade chinoise n'est jamais à exclure, les Français pensent en tout cas avoir déminé une partie du terrain en ayant fait preuve de bonne volonté sur l'épineux dossier des droits de l'homme. Pékin a en effet très apprécié, – et l'a fait savoir –, que Paris prenne récemment l'initiative de ne plus s'associer aux résolutions condamnant la Chine au sein de la commission des droits de l'homme à Genève, quitte à bousculer la solidarité européenne à ce sujet. Un argument fréquemment invoqué, en Occident, dans le débat sur la question des droits de l'homme en Chine est que l'évocation publique de ce sujet nuit aux affaires. La « confrontation polémique » serait non seulement improductive pour améliorer le sort des têtes dissidentes, mais aussi néfaste pour les contrats.

PAS DE « SPÉCIFICITÉ »

L'influent hebdomadaire *Far Eastern Economic Review* vient de publier un sondage d'opinion instructif à ce sujet. Il en ressort que nombre de dirigeants de grosses entreprises asiatiques estiment que les Etats-Unis et leur propre gouvernement devraient poser comme condition à l'approfondissement de leurs liens économiques avec la Chine une amélioration des droits de l'homme dans ce pays. La comparaison entre les opinions des hommes d'affaires occidentaux et asiatiques est parlante : les seconds talonnent les premiers dans cette opinion. Un message à méditer pour Jacques Chirac, au moment où il effectue cette visible visite d'Etat en Chine. Cette photographie de la psychologie des milieux d'affaires qui travaillent quotidiennement sur le terrain contredit ainsi l'idée d'une « spécificité asiatique » dans la sphère politico-culturelle.

LE DOSSIER DES ARMES

On insiste, côté français, sur le fait que les objectifs de Paris n'ont pas évolué : « *Progrès de l'Etat de droit et amélioration de la situation des droits de l'homme dans le respect des valeurs universelles* ». Mais le souci, ajoute-t-on, est surtout d'aboutir à « *des résultats, des progrès* » afin de sortir des rituels « *déclaratoires* » de la commission de Genève où les Occidentaux chercheraient avant tout à « *se faire plaisir* » sans nullement se préoccuper de l'efficacité de leur démarche. Il était temps, pense-t-on à Paris, d'en finir avec « *l'arrogance* » de « *donneurs de leçons* » qui caractérisait jusque-là le comportement de capitales qui tendent à « *oublier leur propre histoire* » et les « *humiliations* » infligées naguère à l'Empire du milieu. Pour Pékin, il y a là une marge de manœuvre qui permet de présenter la France en « *bon élève* » de l'endoctrinement diplomatique.

M. Chirac aura deux entretiens, plutôt qu'un comme le veut la coutume, avec son homologue Jiang Zemin, qui est également chef du Parti communiste et de l'armée, et à ce titre détenteur sur le papier d'un monopole quasi-complet du pouvoir. Il aura aussi des rencontres avec le « numéro deux » du régime, le premier ministre Li Peng, et le « numéro trois », Qiao Shi, énigmatique président de l'assemblée nationale populaire, ce « Parlement » de facture communiste dans un régime qui cherche une voie timidement légaliste.

La principale difficulté pour le chef de l'Etat français sera de ne pas se lier trop irrémédiablement les mains avec la direction politique chinoise telle qu'elle se présente à l'heure actuelle, trois mois après la mort de Deng Xiaoping. Il lui faut, dans une période de transition aux vastes incertitudes, se réserver des positions de repli diplomatique en cas de réaménagement à la tête du régime chinois. D'autant que les dividendes économiques de sa visite risquent d'être modestes.

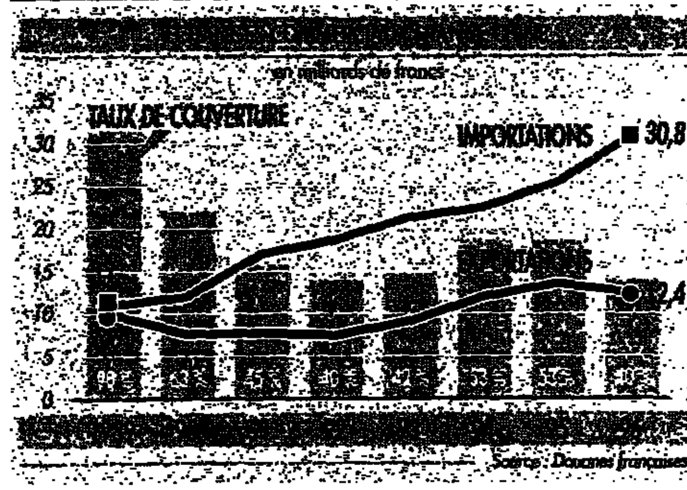
La France dit vouloir établir avec la Chine un « *partenariat global* ». Paris entend non seulement briguer des contrats d'équipement civil mais aussi d'œuvrer à la reprise de fournitures militaires gelées par décision européenne en 1989. Certes, en ce domaine, « *il n'y a pas urgence* », dit-on encore côté français. Les lois de la concurrence n'en conduisent pas moins Paris à se poser, de moins en moins discrètement, en artisan d'une levée de l'embargo européen sur les ventes d'armes à la Chine.

Frédéric Bobin et Francis Deron

■ **Cinq personnes ont été tuées et cinq autres blessées**, lundi 12 mai, par l'explosion d'une bombe dans un autobus à Shunde, dans la province de Guangdong, au sud de la Chine, a annoncé, mercredi, la presse de Hongkong. Selon les premiers éléments de l'enquête, c'est un jeune couple installé à l'arrière du bus qui a fait éclater la bombe. Par ailleurs, un homme s'est suicidé, mercredi à Pékin, près de la Cité interdite, en faisant sauter un engin explosif qu'il portait sur lui. – (*AFP.*)

La France se classe au treizième rang des fournisseurs

Des relations déséquilibrées



« *TIANANMEN a coûté à la France un point de part de marché* », affirmait Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur lors d'un voyage, début mars, en Chine. Est-ce si sûr ? Les ventes françaises représentaient 1,8 % des importations chinoises en 1988 et 2 % en 1995, avant de retomber à 1,6 % l'année dernière. « *Les chiffres annuels reflètent le cycle d'exécution des grands contrats et l'évolution des monnaies* », constate le poste d'expansion économique de Pékin.

Avec 12,4 milliards de francs d'exportations (essentiellement des biens d'équipement) en 1996, la France se classe au 13e rang des fournisseurs de la Chine, loin derrière les pays asiatiques – Japon (1er), Taïwan (2e), Corée du Sud (4e), Hongkong (5e) – qui monopolisent 60 % des importations chinoises, et les Etats-Unis (3e). Elle est aussi précédée par l'Allemagne (6e) et l'Italie (10e). Seul, le Royaume-Uni fait moins bien (15e).

Maigre fournisseur, la France est en revanche gros consommateur (le 10e) de produits chinois : elle en a importés en 1996 pour 30,8 milliards de francs contre 11 milliards en 1989. Ces achats sont composés aux deux tiers de biens de consommation (textile, jouets, chaussures et électronique grand public). Ces échanges commerciaux déséquilibrés se traduisent par un déficit qui se creuse d'années en année : de 1,1 milliard de francs en 1989, il est passé à plus de 18,4 milliards l'an dernier. La France ne couvre ses importations qu'à hauteur de 40 %. En revanche, elle affiche des excédents avec la quasi-totalité des autres pays du sud-est asiatique.

Sous l'effet de l'explosion des ventes chinoises, la plupart des pays industrialisés partagent d'ailleurs le sort de la France : le taux de couverture des importations par les exportations est de l'ordre de 50 % pour le Japon, de 20 % pour les Etats-Unis et de 60 % pour l'Allemagne. C'est une bien piètre consolation pour la France qui déploie des efforts financiers sans commune mesure avec les résultats : avec 60 milliards de francs, la Chine constitue, depuis 1991, le premier encours de la Coface.

Faible et coûteux, le commerce français à destination de la Chine est victime de sa trop grande dépendance vis-à-vis des grands contrats aux évolutions fluctuantes. Il n'est bien sûr pas question de les abandonner : le voyage de Jacques Chirac devrait être l'occasion de commandes d'Airbus et d'ATR 72 (avion de transport régional) et de discussions sur les offres de GEC Alsthom pour le barrage des Trois-Gorges ou des centrales classiques (Shendao).

Mais, donnant-donnant, les Chinois souhaitent de plus en plus un véritable transfert technologique. La visite présidentielle donnera lieu à la signature de l'accord de coopération industrielle pour l'avion de 100 places (joint-venture entre Airbus, Singapour et la Chine) destiné au marché mondial et d'un autre pour l'hélicoptère de 5,5 tonnes. Tous les partenaires de la filière nucléaire française proposeront également aux Chinois de les aider à mettre au point un produit standard au contenu progressivement « sinisé ». Jusque-là frileuses, les entreprises françaises ont compris que le transfert technologique étaient aussi un moyen de s'ouvrir le marché chinois. Les joint-ventures se multiplient. Et si la France n'est que le troisième pays européen à investir en Chine, derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne, ses investissements auraient presque doublé en 1996, selon les premières données de la Banque de France, pour atteindre près de 1,3 milliard de francs.

Mais pour améliorer son commerce courant, la France compte surtout sur ses PME. « *C'est le deuxième pilier de notre politique commerciale qui doit nous aider à aplanir la sinusoïde des grands contrats* », affirme M. Galland. En mars, le ministre avait d'ailleurs emmené en Chine une délégation de petits chefs d'entreprise pour rencontrer des partenaires chinois.

Et si M. Chirac est accompagné d'une soixantaine de grands patrons de l'industrie et de la finance – les grandes banques espèrent l'ouverture d'une succursale en Chine ou l'autorisation d'activité en monnaie locale et AXA espère obtenir une licence en assurance-vie –, il témoignera aussi de son intérêt pour les PME en allant, le 17 mai, inaugurer l'exposition de Shanghaï qui rassemble plus de trois cents sociétés françaises.

Claire Blandin

L'Inde et le Pakistan sont sur la voie d'un rapprochement

KURUMBA (Maldives). Le premier ministre indien, Inder Kumar Gujral, et son homologue pakistanais, Nawaz Sharif, ont fait, lundi 12 mai, un pas dans la voie d'un rapprochement. Ils ont décidé de mettre en place un groupe de travail commun pour résoudre leurs différends et d'installer un « téléphone rouge » entre les deux pays lors de la première rencontre indo-pakistanaise à ce niveau depuis 1988. S'entretenant en marge du sommet de l'Association pour la coopération en Asie du Sud (Saarc), ils n'ont cependant pas pu venir à bout de leurs divergences sur le problème du Cachemire, principale *pomme de discorde* entre les deux pays, qui se disputent la souveraineté de cette région himalayenne depuis leur indépendance, en 1947. Les deux premiers ministres ont fixé à la fin juin la date de la prochaine session de négociations, au niveau des secrétaires généraux des ministères des affaires étrangères des deux pays. – (*AFP.*)

Ehud Barak écarte Shimon Pérès de la tête des travaillistes israéliens

TEL AVIV. L'ancien ministre Ehud Barak a poursuivi son opération de prise de contrôle de l'opposition travailliste en Israël en écartant l'ancien premier ministre Shimon Pérès de son chemin. L'ancien militaire a réussi à faire rejeter par la convention de 3 000 militants du parti, réunis à Tel Aviv, une proposition de M. Pérès de conserver un rôle dirigeant au sein des travaillistes en créant dès maintenant, sur mesure pour lui, un poste de « *président* » du parti. M. Barak, 54 ans, qui a connu un parcours exceptionnellement rapide depuis son entrée en politique en 1995, est désormais pratiquement assuré de succéder à M. Pérès à la tête du plus grand parti d'Israël lors des « primaires » travaillistes prévues le 3 juin prochain. – (*AFP.*)

■ **ISRAËL/PALESTINE : le coordinateur américain** du processus de paix, Dennis Ross, a déclaré, lundi 12 mai à Amman, que ledit processus était « *toujours en vie* ». Mais le département d'Etat américain a admis que M. Ross se heurtait toujours à « *de graves désaccords* » entre Palestiniens et Israéliens. Il prolongera sa mission « *jusqu'à la fin de la semaine* ». – (*AFP.*)

Deux hebdomadaires algériens sont empêchés de paraître

ALGER. L'hebdomadaire algérien *La Nation* et sa version arabe *El Hourria* sont empêchés de paraître depuis le 21 décembre à la suite d'une « *censure déguisée* », dénoncent leurs responsables dans un communiqué publié en début de semaine à Alger. Les deux hebdomadaires « *font face à un problème politico-commercial que leur a brutalement posé l'imprimerie d'Etat, et qui* [leur interdit] *depuis de paraître.* (...) *Malgré plusieurs démarches entreprises par les deux hebdomadaires* (...), *la situation demeure bloquée.* (...) *Ce statu quo étant, sur le plan commercial, préjudiciable tant à l'imprimerie qu'à la société éditrice, on ne peut que dénoncer les dessous politiques de cette censure politique* », selon le communiqué.

Responsable de *La Nation*, Salima Ghezali a été nommée « *rédactrice en chef de l'année* » 1996 par le World Press Review pour son « *courage* ».

■ **Un rassemblement est prévu, samedi 17 mai** à 14 heures, place de la République, à Paris, à l'appel du Comité pour la paix civile et la démocratie en Algérie. Il s'agit de « *montrer qu'il existe un courant d'opinion pour la paix et pour une solution politique pacifique et globale* », indiquent les auteurs de l'appel dans un communiqué.

DÉPÊCHES

■ **IRAN : le dernier bilan provisoire du séisme** qui a frappé l'est de l'Iran, le 10 mai, est de 1 613 morts et de 3 712 blessés selon les chiffres du Croissant-Rouge iranien reçus mardi 13 mai en fin d'après-midi par la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève. Lundi, le chiffre de 4 000 victimes avait été annoncé par la télévision iranienne. – (*AFP.*)

■ **RUSSIE : Boris Eltsine a annoncé, lundi 12 mai, que les régions** de Russie pourraient appliquer comme elles l'entendent une réforme controversée prévoyant de mettre progressivement fin au système d'aide au logement hérité de la période soviétique. Le maire de Moscou, Iouri Loujkov, opposé à cette réforme, avait recueilli la semaine dernière l'accord de Boris Eltsine pour moduler à son gré la suppression des aides au logement dans la capitale russe. – (*AFP.*)

■ **ALLEMAGNE : les prix à la consommation sont restés stables** en avril par rapport à mars et ont progressé de 1,4 % par rapport à avril 1996, a annoncé l'Office fédéral des statistiques, mardi 13 mai. Les prix ont diminué de 0,2 % en avril dans la partie Ouest du pays. – (*AFP.*)

Le fils du président sud-coréen de nouveau accusé de corruption

SÉOUL. Des magistrats sud-coréens vont interroger, jeudi 15 avril, le fils du président Kim Young-sam, Kim Hyun-chul, dans le cadre d'une affaire de corruption, a déclaré à la presse le procureur général Shim Jae-ryun. En mars dernier, le parquet avait blanchi le fils du président accusé par l'opposition d'être l'un des organisateurs d'une très importante affaire de pots-de-vin impliquant le groupe industriel Hanbo et portant sur 13,5 millions de dollars. Cette fois, le fils du président risque une incarcération pour trafic d'influence, le parquet ayant fait savoir que la convocation pourrait aboutir à une arrestation. – (*AFP.*)

Robin Cook, secrétaire au Foreign Office

« Si la monnaie unique est lancée, dans le long terme, la Grande-Bretagne devra s'y joindre »

Chargé de conduire la politique étrangère du nouveau gouvernement britannique, l'Ecossais Robin Cook affirme, dans une interview au *Monde*, que l'intérêt de Londres est de *jouer pleinement son rôle dans la construction européenne*, aux côtés de l'Allemagne et de la France. A Paris, au conseil des ministres *de l'UEO (Union de l'Europe occidentale)*, M. Cook a cependant réaffirmé qu'il *n'était* pas question pour Londres de doter l'UE *d'une organisation de défense concurrente* de l'Otan *(lire aussi notre éditorial page 19).*

« Votre gouvernement entend réintégrer la Grande-Bretagne dans le jeu européen. Comment ?

– J'ai pris soin de prendre rapidement contact avec la France et l'Allemagne. Sous le gouvernement britannique précédent, la Grande-Bretagne a été laissée en marge de l'Europe. Cette stratégie d'isolement ne nous a rien apporté. Je veux faire de la Grande-Bretagne un partenaire égal de la France et de l'Allemagne. Pour ne plus être en position de ne pouvoir que réagir aux projets des autres.

– Partenaire égal ? Est-ce que cela veut dire que vous voulez exercer une sorte de *leadership* à trois pour conduire l'Union ?

– Il faut manier ce concept avec précaution pour respecter les autres membres de l'Union. Nous voulons une relation étroite avec la France et l'Allemagne. S'il y a un dialogue entre ces deux pays, nous voulons nous aussi avoir un dialogue avec eux. Ménage à trois ? Ce n'est pas un bon terme dans le contexte britannique ; c'est une expression qui me vaudrait des problèmes avec nos tabloïds... Il ne s'agit pas d'avoir les mêmes positions sur chaque sujet. L'Allemagne et la France ont parfois des positions différentes. La France met de temps à autre en avant son intérêt national, ce qui ne l'empêche pas de jouer son rôle pour arriver à des solutions. La Grande Bretagne suivra une approche similaire.

– Quand il s'agit de définir une politique extérieure commune, pourquoi êtes-vous opposé à la règle de la majorité ?


ROBIN COOK

– Nous sommes d'accord pour avoir une politique extérieure commune. Il n'y a pas de doute que l'Europe, quand elle parle d'une seule voix, parle avec force. On l'a vu lors des négociations commerciales. Si nous pouvons arriver à parler d'une seule voix dans les crises internationales, du type de celle des *Balkans*, nous serons bien plus efficaces. Mais la politique étrangère touche au coeur de l'identité nationale. Je ne crois pas que la France accepterait d'être mise en minorité en ce domaine, pas plus que la Grande Bretagne. On peut trouver des solutions sans abandonner le droit de veto ; on peut pratiquer l'abstention constructive.

– Londres a souvent été accusée de considérer l'Europe comme une zone de libre-échange plus que comme une entité politique ?

– L'élargissement est une affaire politique. Le marché unique suppose aussi un engagement politique. C'est un problème pour l'Europe qu'il y reste tant de barrières empêchant la formation d'un vrai marché unique. Notre vision ? Nous reconnaissons que la place de la Grande-Bretagne est en Europe, qu'elle ne peut pas prospérer dans le monde en se tenant à l'écart de l'Europe, de la même manière qu'on ne peut concevoir l'Europe sans la Grande-Bretagne. Cela ne signifie pas qu'il faille abandonner notre souveraineté, pas plus que pour la France.

– Est-ce que l'absence d'une monnaie unique n'est pas un obstacle au marche intérieur ?

– Je reconnais que, dans le long terme, une monnaie unique aiderait à renforcer le marché unique. Mais elle pose aussi beaucoup de questions économiques et financières très difficiles. *Il* ne reste plus que dix-huit mois jusqu'en 1999. Nous avons un calendrier chargé et beaucoup de priorités. Si nous décidions à ce stade tardif que la monnaie unique devait être une priorité, cela aurait un impact lourd sur les autres choses que nous avons à faire. Nous avons dit que nous ne rejetions pas l'idée de participer à la première vague, ou après ; nous allons procéder à un examen sérieux. Tony Blair a dit qu'il était improbable que nous puissions nous joindre à la première vague ; et si nous ne pouvons pas nous joindre à cette première vague, qu'il est improbable que nous puissions rejoindre l'année d'après.

» Cela dit, la Grande-Bretagne assumera la présidence de l'Union dans la première moitié de l'année prochaine. J'ai donné l'assurance à nos partenaires que, s'ils veulent aller de l'avant avec la monnaie unique, que nous y participions ou non, nous ferions, en tant que présidence, tout ce qui sera en notre pouvoir pour leur faciliter la tâche. Nous ne ferons pas d'obstruction.

– Est-ce que 2002 peut être un objectif pour la Grande Bretagne ?

– Je ne sais pas. Il ne serait pas approprié à ce stade de fixer une date spécifique comme objectif. Si la monnaie unique est lancée et si c'est un succès, alors j'ai déjà dit que, dans le long terme, la Grande-Bretagne devra s'y joindre.

– Parmi les obstacles à la monnaie unique, considérez-vous que le manque d'une politique économique commune en est un ?

– Parmi les aspects attractifs, il y a le fait que la monnaie unique supprime la spéculation entre nos devises. Cela donnerait beaucoup de sécurité à nos exportateurs. Nos industriels sont inquiets à cause de la montée de la livre. Mais si nous avons une monnaie unique, avec une banque centrale qui décide de la politique monétaire, il faut renforcer le conseil « Ecofin » pour s'assurer que cette *politique monétaire* aille de pair avec une stratégie économique pour l'emploi, pour la croissance, pour la production. Il faut éviter une situation dans laquelle la seule politique économique commune en Europe serait une politique monétaire et financière.

» Ensuite, il y a en Europe des pays avec des degrés de développement très différents : les taux de change ont servi de méthode d'ajustement, ce qui a permis aux pays de conduire des politiques monétaires et fiscales appropriés à leur différents cycles. Avec une monnaie unique, il devient très difficile d'avoir des politiques monétaires différentes et il y a peu de marge de manoeuvre dans le domaine budgétaire. Il faut se poser la question de savoir comment, dans une union monétaire, l'Europe peut trouver des moyens de résoudre ces différences de niveau de développement. »

Propos recueillis par Alain Frachon et Henri de Bresson

Affrontement Paris-Londres sur la défense

Le Conseil de l'UEO (Union de l'Europe occidentale) qui réunissait, mardi 14 mai à Paris, les ministres des affaires étrangères et de la défense de la seule organisation de défense européenne, a été le théâtre d'un affrontement entre le nouveau gouvernement britannique et la France sur la défense européenne. Le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, a réaffirmé qu'il n'était pas question pour Londres d'accepter que l'Union européenne se dote – en absorbant par étapes l'UEO – d'une organisation de défense autonome, même si celle-ci doit s'articuler au sein de l'Otan. Pour M. Cook, cette dernière doit clairement rester la seule organisation de défense occidentale.

Les Britanniques ont accepté certaines mesures destinées à faciliter la mise en œuvre de moyens militaires sous l'égide de l'UEO en cas de nécessité. Sur proposition franco-allemande, le Conseil a décidé d'officialiser un « comité militaire » permanent, composé des chefs d'état-major, ainsi qu'un système de commandement souple pour permettre la conduite d'une opération sous le commandement d'un Etat pilote (concept de la Nation-cadre). Mais le ministre français de la défense, Charles Millon, a déploré dans son intervention le blocage de l'UEO dès qu'il s'agit de mettre en œuvre ses moyens pour des opérations autres que *« de police ou de douane »*.

Les querelles germano-danoises ont la vie dure

STOCKHOLM
Correspondance en Europe du Nord

Le drapeau danois en papier rouge et blanc coincé sous le bras ou fiché dans une poche, ils étaient quelque 2 000, samedi 10 mai, à s'être donné la main pour former une chaîne humaine le long de la frontière entre le Danemark et l'Allemagne. Une façon symbolique pour ces manifestants danois d'exprimer leur opposition à un projet de coopération régionale transfrontalière.

Il existe déjà près de 25 « eurorégions » au sein de l'Union européenne et celle qui devrait réunir la partie septentrionale du Land allemand du Schleswig-Holstein au département danois du Soenderjylland a toutes les chances de voir le jour dans les semaines à venir. Mais sa gestation, du côté scandinave, s'avère pénible et ravive de douloureux souvenirs ancrés dans l'Histoire.

« Cette nouvelle "eurorégion" fera la part belle aux Allemands et leur donnera une influence accrue dans nos affaires intérieures », a déclaré une porte-parole des mécontents, Britt Haarloev, pasteur de la petite commune de Kliplev.

A ses yeux, le type de coopération en vigueur actuellement fonctionne bien et il n'y a aucune raison d'en changer les paramètres. D'autant plus que 43 % des 250 000 Danois résidant dans la région y sont opposés tandis que 39 % y sont favorables, selon un sondage. Côté allemand, en revanche, le projet fait l'unanimité ou presque.

Le ton est monté d'un cran, ces dernières semaines. Principal promoteur du projet au Danemark, le président du conseil général du Soenderjylland, Kresten Philipsen, a reçu des lettres de menace et les pneus de sa voiture ont été crevés par des inconnus. L'atmosphère clochemerlesque s'est alourdie lorsque Britt Haarloev, citée par la presse locale, n'a pas hésité à parler de *« Lebensraum »* (espace vital) pour expliquer la volonté allemande de participer à l'eurorégion. Le pasteur se défend aujourd'hui d'avoir voulu faire allusion au concept utilisé par les nazis. Mais, insiste-t-elle, *« les Allemands poussent vers le nord »*, notamment en achetant des maisons dans le sud du Danemark où elles sont bon marché.

« RANIMER DE VIEILLES PEURS »

Ce genre d'argument fait souvent mouche parmi les quelque 5 millions de Danois, traditionnellement méfiants vis-à-vis du grand voisin. La frontière commune a fluctué au fil des siècles et les souvenirs de l'occupation allemande entre avril 1940 et mai 1945 n'ont pas tardé à refaire surface dans le débat. Les partisans de l'eurorégion ont accusé leurs adversaires de *« ranimer de vieilles peurs »*, au grand déplaisir des minorités danoise et allemande résidant de part et d'autre de la frontière.

Curieusement, le reste du royaume ne s'est guère intéressé au problème, à l'exception des plus farouches opposants à l'UE. Pour les nombreux eurosceptiques danois, toujours prompts à défendre bec et ongle l'*« identité »* nationale, quelle est la finalité de cette eurorégion, si ce n'est de constituer *« une étape supplémentaire vers une fédération européenne »* et de générer un peu plus de *« bureaucratie »* ?

Benoît Peltier

Drogue : un quotidien américain admet avoir accusé la CIA sans preuves

NEW YORK
de notre correspondante

Le directeur de la rédaction du *San Jose Mercury News*, le quotidien californien qui, l'été dernier, avait publié une enquête retentissante accusant la CIA d'être à l'origine, durant les années 80, de l'introduction du crack, la « cocaïne du pauvre », dans les ghettos noirs des villes américaines, vient de reconnaître que l'accusation centrale portée par la série d'articles en question ne reposait pas sur des faits établis.

Dans un long éditorial signé, publié dimanche 11 mai, le responsable de la rédaction, Jerry Ceppos, affirme qu'après des mois d'investigations plus poussées, menées par sept journalistes et rédacteurs en chef du *Mercury News*, plusieurs faiblesses sont apparues dans la version de l'enquête publiée en août sous la signature d'un reporter du journal, Gary Webb, spécialiste du journalisme d'investigation. Intitulée « Sombre alliance » et rapidement diffusée sur le site Web du journal, l'enquête accusait des trafiquants de drogue nicaraguayens d'avoir mis sur le marché, à Los Angeles, de grosses quantités de crack pour financer, de mèche avec la CIA, la résistance des contras au régime sandiniste. Elle avait provoqué une émotion considérable dans la communauté noire et entraîné l'ouverture d'une enquête interne de la CIA.

Après le choc des premières réactions, les pistes explorées par de grands journaux comme le *New York Times* ou le *Los Angeles Times* n'avaient pas permis de corroborer ces graves accusations. La direction du *San Jose Mercury News*, quotidien réputé pour sa couverture de l'industrie high-tech et de la Silicon Valley, lança donc une contre-enquête. Au terme de cette contre-enquête, écrit Jerry Ceppos, *« bien que des trafiquants de drogue aient effectivement eu des liens avec des leaders contras payés par la CIA, et bien que Webb pense que les relations avec la CIA étaient très étroites, je ne crois pas que nous ayons la preuve que les hauts responsables de la CIA aient été au courant de ces relations. Dire clairement aux lecteurs ce que nous savons et ce que nous ne savons pas fait partie de notre contrat avec eux »*.

La publication de cette enquête, poursuit Jerry Ceppos, *« m'a prouvé plus qu'aucune autre en vingt-huit années de carrière que le journalisme n'est pas une science exacte, tout particulièrement lorsque les sources d'un article doivent inclure des trafiquants de drogue, une agence d'Etat secrète, des informateurs de l'ombre et des milliers de pages de documents. Dans des situations d'une telle complexité, le journalisme sérieux exige que nous traitions aussi les zones grises, les ambiguïtés de la vie. Je crois que nous aurions dû mieux présenter ces zones grises »*.

Les carences se sont produites à différents stades, précise-t-il : à celui de l'écriture, celui de la relecture et celui de la production de la copie. Si l'enquête « Sombre alliance » était publiée aujourd'hui, poursuit le directeur de la rédaction du *San Jose Mercury News*, elle serait présentée différemment. *« Nous présenterions moins de conclusions comme des certitudes et tenterions d'expliquer plus clairement pourquoi, en présence d'indices contradictoires, nous avons abouti aux conclusions que nous tirons. »*

Sylvie Kauffmann

Les errements de l'enquête sur l'affaire Marc Dutroux en Belgique

BRUXELLES
de notre correspondant

Depuis le 4 octobre 1996, gendarmes, policiers et agents de la protection civile fouillent le site des *anciens charbonnages de Jumet*, près de Charleroi. Les juges de Neufchâteau, chargés des dossiers des disparitions d'enfants en Belgique sont persuadés d'y découvrir des caches aménagées par Marc Dutroux ou ses complices, où ils auraient pu dissimuler les restes des victimes d'un *supposé réseau* de pédophiles.

Les enquêteurs ont fait effectuer des travaux de grande ampleur, mettant en œuvre des pelleteuses, des spéléologues, des caméras télécommandées pour sonder d'anciens puits de mines. Le procureur Michel Bourlet *faisait même venir* sur le site, en janvier 1997, les parents d'enfants disparus pour leur montrer les efforts entrepris par la justice pour découvrir la vérité.

Il s'avère aujourd'hui que cette entreprise se fondait sur un socle de présomptions plutôt mince, comme le révèle *le quotidien régional* belge *La Nouvelle Gazette*, dans son édition du 13 mai. Au départ, le parquet de Neufchâteau avait laissé entendre que les recherches avaient été lancées sur les indications de Marc Dutroux qui aurait affirmé : *« Allez voir à Jumet, il y a quelque chose d'intéressant. »* Des propos que Marc Dutroux conteste absolument avoir tenu.

Le Monde a pu avoir connaissance d'une lettre de Marc Dutroux s'expliquant sur ses activités à Jumet qui, selon lui, auraient consisté à commencer à rénover, avec l'un de ses complices dans des affaires de vol, un local pour dissimuler leur butin. Mais Dutroux et son complice s'étant fâchés, les travaux se sont interrompus.

« JUSTIFIER LES MOYENS »

Une autre justification des fouilles a été évoquée : le témoignage d'un détenu de la prison de Namur, Jean-Paul Raemaekers, quarante-sept ans, condamné en janvier 1995 à la détention à perpétuité pour le viol de trois mineures. Jean-Paul Raemaekers, avant de perpétrer ces crimes, avaient été condamné a plusieurs reprises, et présente des traits de personnalité nettement mythomanes, soulignés lors de ses divers procès. Ses propos ont tout de même été pris très au sérieux par les enquêteurs de Neufchâteau. Raemaekers mettait en cause l'un de ses codétenus, Guy Focant, soixante-cinq ans, condamné à cinq ans de prison pour pédophilie, qui lui aurait fait des *« confidences »*, indiquant notamment qu'il aurait enterré à Jumet plusieurs cadavres d'enfants.

Dans une lettre ouverte adressée à la presse Guy Focant se déclare *« perdu, horrifié »* par les accusations portées contre lui. *« Mon cauchemar a commencé*, écrit-il, *lorsqu'un adolescent auquel j'avais porté préjudice affirma avoir rencontré chez moi* Nihoul [un complice présumé de Dutroux]. *Cette déclaration s'est révélée fausse. Je fus alors transféré à la prison de Namur dans une cellule où se trouvaient deux autres détenus, dont Jean-Paul Raemaekers. »*

Focant explique ensuite comment ce dernier, gagnant sa confiance, lui fit parler du site des charbonnages de Jumet, pour donner ensuite consistance aux accusations qu'il allait porter contre lui. *« Je ne vois que deux réponses à ces événements*, conclut Guy Focant. *Soit Rarmaeckers veut attirer sur lui les feux de l'actualité et obtenir une remise de peine, soit il convient de justifier les énormes moyens qui résultent des fouilles de Jumet. »*

A la suite de cette publication, le parquet de Neufchâteau s'est élevé dans un communiqué contre *« les propos irresponsables tenus dans une certaine presse »* qui constituent, selon lui, *« un véritable lynchage des témoins, victimes et inculpés »*. Les enquêteurs indiquent que les fouilles devraient néanmoins se poursuivre jusqu'à la fin du mois de mai *« pour être sûr qu'il n'y a rien à Jumet. »*

Luc Rosenzweig

OPPOSITION **A l'approche des élections législatives, les partis de gauche tentent de clarifier leurs relations dans l'hypothèse d'une victoire au soir du second tour, le 1er juin. Lionel Jospin a rappelé, lors de son déplacement dans l'Est et le Centre, qu'il ne devrait y avoir qu'une seule *« orientation gouvernementale »* et que celle-ci résulterait de *« la représentativité »* de chacun au premier tour. ● LE PARTI COMMUNISTE, qui avait critiqué l'hégémonie du PS, affirme sa volonté d'unité mais, comme les petites formations de gauche et les Verts, il compte sur une pression de la rue pour imposer des changements rapides et pour obliger les socialistes à respecter leurs engagements. ● DANS LA CIRCONSCRIPTION de Saint-Nazaire s'affrontent au premier tour un candidat socialiste et un candidat du Mouvement des citoyens soutenu par le PCF.**

A gauche du PS, on compte sur « les gens » pour imposer le changement

Les partenaires du Parti socialiste se déclarent prêts à participer au gouvernement en cas de victoire de la gauche, mais en espérant qu'un nouveau mouvement social obligera le PS à tenir ses engagements. De son côté, Lionel Jospin plaide pour la « cohérence dans la durée »

LIONEL JOSPIN n'en démord pas. Dès le 29 avril, lors du sommet entre le PS et le PCF, M. Jospin a arrêté un principe, en cas de victoire de la gauche, auquel il se tient fermement : *« Ce à quoi nous devons veiller,* avait-il déclaré, *c'est à l'indispensable cohérence dans la durée de la politique et de l'action gouvernementale. »* Il en résulte un mode d'emploi sur lequel il n'admet nulle dérogation. Article premier : *« S'il y a un gouvernement des forces du changement, c'est une seule orientation qui sera suivie par ce gouvernement »*, celle qui aura recueilli le plus de suffrages lors du premier tour, c'est-à-dire celle du PS. Article deux : le changement promis sera mis en œuvre *« progressivement, non pas en quarante jours ou en six mois, mais en cinq ans »*, qu'il s'agisse du soutien à la demande et au pouvoir d'achat ou de la semaine de trente-cinq heures.



Cette position a amené M. Jospin, lors de son déplacement dans l'Est et le Centre, lundi 12 et mardi 13 mai, à adresser un avertissement à M. Hue qui, dès le lendemain de l'accord PS-PCF, évoquait une *« négociation »* sur un *« accord de gouvernement »* après une victoire de la gauche. Pour le premier secrétaire du PS, une telle négociation est tout à fait exclue. Si le PCF, comme les autres forces de gauche, veut participer au gouvernement, il devra adhérer au programme de la force dominante issue du premier tour. M. Jospin admet *« la compétition »* pour le 25 mai et que chacun défende son *« pré carré »* mais *« à condition que cela n'aille pas trop loin »*. *« Une attitude hégémonique s'appliquerait si le vote de 10 % des Français devait s'imposer à celui de 30 % d'entre eux »*, a-t-il rappelé à l'intention de M. Hue (*Le Monde* du 14 mai).

« JUSQU'À L'ASSEMBLÉE... »

Cette fermeté s'est retrouvée mardi à Dole, dans le Jura, où M. Jospin était venu soutenir Dominique Voynet. Là, il s'agissait de célébrer le double accord – électoral et politique – entre le PS et les Verts. M. Jospin et Mme Voynet ont multiplié les gestes pour *« sceller »* leur entente. L'image de M. Jospin aidant Mme Voynet à sortir du bateau de plaisance où il avaient navigué ensemble sur le canal Freyssinet était à cet égard hautement symbolique. Comme le dirigeant socialiste la hissait sur le quai, celle des Verts a brièvement commenté : *« Jusqu'à l'Assemblée... »*. Les deux responsables ont rappelé leur opposition commune au projet de canal Rhin-Rhône, *« une absurdité économique »* pour le premier secrétaire ; mais ce dernier a tenu à marquer qu'il reste des différences, en rappelant qu'il est hostile à l'abrogation de la loi Verdeille sur la chasse. Comme Mme Voynet signifiait que cela pouvait se discuter, M. Jospin a conclu cet échange par un souriant mais ferme : *« C'est la représentativité qui tranchera ! »*

Du côté des partenaires de gauche du PS, les réunions internes du PCF, des Verts et du Mouvement des citoyens (MDC) ont été dominées, au début de la semaine, par des réflexions sur la participation gouvernementale. Malgré quelques péripéties de campagne, le souhait d'une participation communiste ne fait aucun doute. Le principe d'une *« consultation de tous les communistes »* – un amendement qui avait été ajouté au texte du congrès, en décembre 1996 – devrait se résumer à une simple formalité. Afin d'effacer l'effet de sa petite « fâcherie » avec le PS, le 8 mai sur France 2, M. Hue explique, dans un entretien au *Parisien* du 14 mai : *« Je veux que la gauche réussisse et je serai unitaire jusqu'au bout. »*

Pour mettre en œuvre *« une vraie politique de gauche »*, comme dit M. Hue, les formations minoritaires insistent désormais sur quelques mesures fortes et *« applicables immédiatement »*. C'est le cas des salaires : *« dès juillet augmenter le SMIC de 1 000 francs »*, dit le programme du PCF, quand M. Jospin affirme vouloir éviter toute *« flambée salariale »*. Les trente-cinq heures figurent dans tous les programmes de gauche, mais le PCF et les Verts soulignent que la loi-cadre devra être votée *« immédiatement »*.

LE SCÉNARIO DE 1936

L'Europe demeure la pierre d'achoppement. *« Je veux affirmer ici ma conviction que ces obstacles, s'ils sont bien réels, on peut certainement les surmonter »*, a indiqué M. Hue, mardi, à Bordeaux. Le MDC, moins arrangeant, explique clairement que le parti *« sera le poil à gratter de la nouvelle majorité sur la question de l'Union européenne »* et qu'un scénario « alternatif » au passage à l'euro est prêt. *« Il faut que le Parti socialiste bouge encore »*, a déclaré Jean-Pierre Chevènement, mardi, à Saint-Nazaire.

Sur l'Europe, les salaires ou les trente-cinq heures, les formations minoritaires sont toutes d'accord : elles ont besoin des « gens ». Animateur de la Convention pour une alternative progressiste (CAP) Charles Fiterman appelait de ses voeux, le 12 mai, à Grenoble, un *« scénario »* façon *« 1936 »*. *« Comment faire pour qu'un minimum de programme et de résultats soit respecté ? »*, se sont interrogés les Verts. Le même jour, le bureau national du PCF a insisté sur *« les aspirations sociales et citoyennes »*, seules capables de permettre une *« vraie politique de gauche »*.

Les rendez-vous ne manquent pas. Chaque meeting du Front national est l'occasion de manifestations locales toujours fournies. Les marches européennes contre le chômage, qui rassemblent toute la gauche associative, syndicale, mais aussi politique – le PS a donné son soutien – seront à Paris entre le 16 et le 23 mai. Le collectif « Nous sommes la gauche » appelle à manifester le 17 mai à 15 heures, gare de l'Est, à Paris (*Le Monde* du 7 mai), et a écrit à M. Jospin, M. Hue, Mme Voynet, M. Chevènement, *« convoqués »* à venir s'exprimer le 18 mai devant le collectif. D'autres rendez-vous plus impromptus, comme la grève des cheminots SNCF, pourraient donner l'occasion à la « vraie gauche », comme elle se nomme, de faire entendre sa voix.

Ariane Chemin et Michel Noblecourt

Jean-Pierre Chevènement rompt avec « l'autre rive »

Les ponts entre le Mouvement des citoyens et les *« républicains de l'autre rive »* semblent bel et bien rompus. A Saint-Nazaire, mardi 13 mai, au côté de Joël Batteux, candidat du MDC et du PCF dans la huitième circonscription de Loire-Atlantique *(lire ci-dessous)*, Jean-Pierre Chevènement a dénoncé le *« grand écart »* de Philippe Séguin. *« Quand il déclare que le traité de Maastricht est intrinsèquement antisocial, qu'il faut renverser les priorités entre l'emploi et la monnaie, la logique voudrait qu'il désigne des candidats portant son message et non qu'il soutienne les candidats de M. Juppé »*, a indiqué le maire de Belfort.

Rappelant que le président de l'Assemblée sortante avait naguère qualifié le traité de *« construction intrinsèquement antisociale »*, M. Chevènement a insisté à nouveau, mercredi 14 mai sur France-Inter, sur ce *« grand écart »*, en ironisant : *« N'est pas Rudolf Noureev ou Maurice Béjart qui veut ! »*

La course-relais de Lionel Jospin

CLERMONT-FERRAND
de notre envoyé spécial

Par une série de sauts de puce, Lionel Jospin a visité, au pas de course, neuf communes en deux jours, les 12 et 13 mai : Reims, Vandœuvre-lès-Nancy, Nancy, Metz, Dole, Lons-le-Saunier, Saint-Marcel, Chalon-sur-Saône, Clermont-Ferrand. A chaque fois, comme la semaine précédente en Bretagne, il s'agit pour le premier secrétaire du Parti socialiste de soutenir des candidats. La brièveté de la campagne s'apparente pour lui à une épreuve de marathon. *« Pour gagner ce marathon, il faut faire une course-relais »*, a-t-il expliqué mardi 13 mai à Dole, dans le Jura.

Après ses retrouvailles avec Dominique Voynet, M. Jospin a fait une halte à Lons-le-Saunier, histoire de soutenir notamment son ami Yves Colmou, ancien chef de cabinet de Michel Rocard. Devant deux cents personnes, et avant de visiter la maison natale de Rouget de Lisle, il a fustigé la droite, qui *« renie les valeurs républicaines »* de liberté, égalité, fraternité. Avant une promenade à Chalon-sur-Saône, il a déjeuné à Saint-Marcel, en Saône-et-Loire, où il a retrouvé Bernard Kouchner et de nouveau des candidats, parmi lesquels l'avocat Arnaud Montebourg et l'écologiste socialiste Bettina Laville.

Un coup d'avion, et M. Jospin s'est retrouvé à Cournon-d'Auvergne, près de Clermont-Ferrand, pour un meeting où l'attendaient deux mille personnes venues de toute la région. Roger Quilliot, maire de Clermont-Ferrand, et Michel Charasse étaient au premier rang. André Sainjon, ancien syndicaliste et vice-président du Parti radical- socialiste, a ouvert le feu. *« Il est anormal de voir la droite critiquer le supposé flou du programme socialiste »*, a-t-il lancé avant se s'apesantir sur *« l'absence »* de programme de la majorité : *« Pouvez-vous me dire où est le programme du RPR et de l'UDF ? (...) Dites-moi si vous avez vu quelque part, dans les mains d'un citoyen ou d'une citoyenne, un document qui ressemble à un programme RPR-UDF, si ce n'est ces cinq feuilles rédigées en hâte (...) dans l'arrière-bureau d'un cabinet ministériel ? »*, s'est-il interrogé devant un auditoire ravi avant de rappeler que le programme socialiste avait été diffusé à neuf millions d'exemplaires.

« Si encore leur politique actuelle était acceptée par les Français, ils pourraient s'autoriser à critiquer notre programme, mais cela n'est pas le cas, au contraire ! », a ajouté M. Jospin, avant d'ironiser sur *« la cérémonie de l'apparence de l'unité »*, la veille à Beaumont (*Le Monde* du 14 mai), entre M. Juppé et M. Giscard d'Estaing, où le premier ministre s'était livré selon lui à plusieurs *« improvisations »*, en annonçant le transfert de la culture ou de la formation professionnelle aux régions. Pour M. Jospin, M. Juppé a esquissé sa politique en cas de victoire : *« Il a dit : cela ne sera ni la rupture ni la continuité. Autant dire, en somme, le vide. »*

« Le flou, a-t-il assuré, *existe même sur le premier ministre. Nous, on ne veut pas seulement changer de premier ministre. On veut changer tout le gouvernement et on veut changer l'Assemblée nationale ! » « Pour éviter le flou, il faut une majorité de changement en 1997 »*, a martelé M. Jospin avant de présenter « ses » propositions.

M. N.

Rencontre « citoyenne » à la Mutualité

IL Y A une nouvelle mémoire communiste, qui date de 1995. Elle s'ancre dans un livre, *Communisme, la mutation*, signé du secrétaire national. Elle puise dans les grèves et manifestations contre le plan de réforme de la Sécurité sociale, qu'on appelle désormais « LE » mouvement social. Elle se nourrit de la visite de Robert Hue à Saint-Bernard, en août 1996, puis de l'élection de Roger Meï, à Gardanne. Ces dates effacent les mauvais souvenirs du demi-siècle passé. Elles construisent une mémoire glorieuse, rassemblant les communistes autour d'un patrimoine commun, consigné sur les affiches de leur campagne électorale.

Mardi 13 mai, à la Mutualité, tous ces symboles ont pris un visage. Devant environ six cents communistes, autour de ses vingt et un candidats, la fédération de Paris avait invité trois figures de cette évolution. L'anthropologue Emmanuel Todd, d'abord, dont l'aveu du vote PCF, le 25 mai, témoigne qu'*« après vingt ans d'anticommunisme féroce et sans faille »*, certains regardent désormais le PCF autrement. Madjiguène Cissé, porte-parole des sans-papiers, ensuite, dont la présence même signe le virage effectué par les communistes sur l'immigration. Bernard Thibault, secrétaire général des cheminots CGT, enfin, que décidément *« on ne présente plus »*. L'atmosphère est très chaleureuse.

« La mutation est un fait acquis, commence l'anthropologue. *Je dirais donc que vous êtes aujourd'hui un parti normal si, dans l'état des partis actuels, j'étais sûr que ce qualificatif soit pour vous réellement souhaitable. »* La salle rit. *« Antimaastrichtien fanatique »*, M. Todd explique que, *« pour la première fois depuis longtemps »*, il votera *« avec plaisir »*. *« Avec la renaissance d'un capitalisme féroce, on va avoir besoin d'une gauche solide ! »*, prévient-il.

L'AIDE DES COMMUNISTES

Madjiguène Cissé, elle, est venue faire entendre la *« voix des sans-voix »* et des *« sans-droits »*. Les sans-papiers, explique-t-elle, *« attendent beaucoup d'une victoire de la gauche »*. Elle remercie pour la visite du secrétaire national, en août 1996, à l'église Saint-Bernard, pour l'aide des communistes du 18e, pour les articles dans *L'Humanité*, pour l'accueil réservé ici et là à la caravane des sans-papiers. Fine politique, elle pense aussi aux contraintes d'un éventuel gouvernement d'union. *« Conjuguer au futur n'est pas toujours très sûr. Nous voudrions que la gauche se prononce sur la régularisation des sans-papiers »*, insiste-t-elle, jugeant sans doute qu'il ne suffit pas que la mesure soit inscrite dans le seul programme communiste. *« Nous comptons sur vous pour avoir les papiers ! »*, lance-t-elle une nouvelle fois avant de rendre le micro.

Tous attendent M. Thibault. *« A partir de midi, demain, il n'y aura pas beaucoup de trains. Je suis désolé de vous l'annoncer »*, entame-t-il. La salle rit, applaudit à tout rompre. *« N'est-ce pas le plus sûr moyen de ne pas voir les questions sociales échapper au débat électoral ? »*, ajoute-t-il avec ce gentil sourire qui ne le quitte jamais. L'air de rien, il lance un avertissement qui, tout à coup, sonne grave : *« La dissolution ne va pas répondre à la colère du mouvement social. »*

Ar. Ch.

Le « député le plus cher » de France face aux frères ennemis de la gauche nazairienne

NANTES
de notre correspondant

Pour avoir traité Alain Juppé de *« premier ministre irréparable »*, le député sortant de la 8e circonscription de Loire-Atlantique, Etienne Garnier, a bien failli ne pas être investi par le RPR. A Saint-Nazaire, chaque responsable politique ou économique a été un jour ou l'autre la cible de ses formules assassines. Les patrons des Chantiers de l'Atlantique frémissent quand il annonce les commandes de paquebots avant leur signature et parle sans tabou du montant réel des aides versées par l'Etat à la Navale. *« Etienne Garnier défend sa circonscription jusqu'à l'insupportable »*, témoigne le chiraquien André Fanton, qui le connaît bien. *« La seule utilité d'un député, c'est d'être dans l'opposition de sa majorité. Six milliards de francs pour les Chantiers en quatre ans, cela ne se trouve pas sous les sabots d'un cheval. Pour les obtenir, il faut cogner. Je suis le député le plus cher de France »*, jubile l'intéressé.

Envoyé en terre de mission à Saint-Nazaire par Georges Pompidou et Olivier Guichard en 1968, Etienne Garnier a fini par battre, vingt-cinq ans plus tard, le député socialiste sortant et ancien ministre Claude Evin, dans une circonscription qui a voté pour Lionel Jospin à 61,5 % lors de la présidentielle. Sa victoire fut acquise de justesse, mais répétée : de 231 voix en juin 93 et de 44 voix en septembre, après l'annulation par le Conseil constitutionnel du premier scrutin.

« Refermer la parenthèse Garnier » est la seule chose qui réunisse Claude Evin, le candidat du Parti socialiste, et Joël Batteux, investi par le Mouvement des citoyens et par le Parti communiste. L'ancien ministre de Michel Rocard, élu député en 1978 à vingt-neuf ans, et le maire de Saint-Nazaire, qui accomplit son troisième mandat à la tête de la ville, s'opposent sur tout le reste.

EFFICACITÉ POLITIQUE

« Joël Batteux est très critique sur l'Europe. Mais ce sont des fonds européens qui ont financé toutes les grandes réalisations dont il se targue. Il défend le service public, mais se bat pour le transfert à Saint-Nazaire d'une clinique privée de La Baule », lâche Claude Evin, qui juge son rival de gauche *« autoritaire »*, et craint qu'un cumul des mandats de maire et de député ne se transforme en ce qu'Etienne Garnier qualifie, moins prosaïquement, d'*« opération main basse sur la ville »*.

C'est au nom de l'efficacité que Joël Batteux a rompu la traditionnelle répartition des rôles de la gauche nazairienne, qui le faisait cohabiter avec un député dont il n'a jamais été l'ami, en se présentant aux législatives. Efficacité politique, d'abord : *« Claude Evin a perdu deux fois dans une circonscription qui vote très majoritairement à gauche. Son action locale n'a pas été appréciée par tout le monde. Loin de là. Pour battre Etienne Garnier, il faut offrir aux électeurs de gauche un véritable choix au premier tour. La solidarité républicaine jouera tout au mieux jusque-là »*. Efficacité de gestionnaire, ensuite : *« Les électeurs savent qu'ils peuvent compter sur moi. Claude Evin et Etienne Garnier ne peuvent en dire autant. Saint-Nazaire a changé depuis que je suis maire. Son image s'est améliorée. Le bassin d'emplois a un solde net de 1 000 créations d'emplois par an depuis cinq ans. Pour réaliser la métropole Nantes-Saint-Nazaire, avec Jean-Marc Ayrault à Nantes, j'aurai plus de poids si je suis député. »*

Claude Evin veut croire, de son côté, que la loi sur le tabac et sur l'alcool, dont il fut à l'origine, et la création de la CSG ne lui seront plus reprochées, comme en 1993. *« Je n'avais peut-être pas suffisamment expliqué mon action »*, admet-il aujourd'hui en parcourant activement sa circonscription en minibus. Eloigné du terrain par ses trois années au gouvernement et les quatre années suivantes, passées comme consultant spécialisé sur les problèmes de santé, l'ancien éducateur veut renouer le fil politique rompu sans renier cette période : *« Ce ressourcement m'a été très utile. J'ai abordé différemment certaines choses que j'avais gérées en tant que ministre. Et j'ai observé sous un autre angle le fonctionnement de l'Etat. »*

Persuadé que le maire de Saint-Nazaire ne lui prendra aucune voix socialiste au premier tour, il attend de pied ferme Etienne Garnier au second. Celui-ci compte, pour rééditer son exploit de 1993, sur les séquelles du combat engagé entre les deux frères ennemis de la gauche nazairienne : *« On verra les socialistes ne pas faire élire M. Batteux ou les communistes ne pas faire élire M. Evin. »*

Adrien Favreau

Alain Juppé rouvre le dossier controversé de la fiscalité des transmissions d'entreprises

Le PS refuse que les droits de succession soient réduits pour quelques grosses fortunes

La droite, dans son programme, a promis d'aider la transmission d'entreprise. Il s'agit là d'une ancienne revendication du monde patronal à laquelle, à la demande de Jacques Chirac, il a déjà été donné partiellement satisfaction en 1996, par un allègement des droits de succession en cas de donation-partage. Cette fois, Alain Juppé souhaite aussi faciliter l'apport de fonds propres dans le capital des PME.

IL Y A AU MOINS une mesure véritablement nouvelle dans la plate-forme commune du RPR et de l'UDF : une disposition tendant à favoriser les transmissions d'entreprise. Bien que d'apparence anodine, elle touche au sujet, politiquement sensible, de la fiscalité du patrimoine. Alain Juppé devait en parler, mercredi 14 mai, devant le comité directeur de la Confédération générale des PME (CGPME). Plusieurs pistes sont à l'étude. L'actuel premier ministre est partisan d'un allègement de la fiscalité pesant sur les transmissions d'entreprises de taille moyenne. Cela pourrait être accompagné de diverses mesures complémentaires, comme l'allègement du taux de l'impôt sur les sociétés en cas d'incorporation d'une partie du bénéfice dans le capital d'une entreprise ou encore d'une amélioration du régime en vigueur qui permet une déduction fiscale lorsqu'il y a apport de fonds propres dans le capital d'une PME.

LOBBYING DE M. GATTAZ

Pourquoi le gouvernement rouvre-t-il donc ce dossier délicat des transmissions d'entreprise ? C'est surprenant, car une première réforme est déjà intervenue en 1996 et elle a créé bien des soucis à la droite. C'est Jacques Chirac, le premier, qui a défendu ce projet. Influencé par un efficace travail de lobbying de l'ancien président du CNPF, Yvon Gattaz, il n'a cessé, durant la campagne présidentielle de 1995, de déplorer que les droits de succession sur les entreprises soient trop élevés. Assurant que cela entraînait quelque 80 000 suppressions d'emplois par an, il a donc longtemps préconisé une baisse de ces droits de succession.

A l'époque, les balladuriens ont vivement dénoncé ce chiffrage, l'estimant totalement fantaisiste (*Le Monde* du 6 mars 1995), et ont défendu l'idée d'une baisse générale des droits de succession, et non pas sur les seules entreprises. De leur côté, les socialistes ont dénoncé ce projet, dans lequel ils ont vu une disposition avantageant les plus hauts revenus. Les statistiques font en effet apparaître que les plus grosses successions sont évidemment celles qui englobent des entreprises : dans le cas des 10 % de la population la moins fortunée, le patrimoine transmis est composé seulement à hauteur de 1,2 % d'entreprises alors que ce même taux atteint 6,6 % pour les 10 % les plus riches.

Malgré ces polémiques, le gouvernement d'Alain Juppé a voulu appliquer cette réforme controversée. Celle-ci a même constitué la seule disposition fiscale d'envergure inscrite dans le projet de loi de finances pour 1996. Il était ainsi prévu un abattement de 50 % sur la valeur imposable des entreprises transmises. Mais il est advenu ce qui était prévisible. Par une décisison du 28 décembre 1995, le Conseil constitutionnel a annulé cette mesure qui risquait d'entraîner *« une rupture caractérisée de l'égalité entre les contribuables »*.

Le gouvernement n'en a pas moins persévéré dans son idée. Trois mois plus tard, il a revu sa copie dans le cadre d'une loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. Le régime des donations-partages a été rendu beaucoup plus avantageux, le taux de réduction de droits ayant été porté, selon les cas, de 15 % à 25 % ou de 25 % à 35 % (*Le Monde* du 22 mars 1996). De plus, le taux d'intérêt payé au Trésor, en cas d'étalement du paiement de l'impôt sur 15 ans, a été ramené de 3,5 % à 1,2 %. On pouvait donc penser que le dossier était clos.

Alors, pourquoi le gouvernement prend-il le risque de faire miroiter un nouveau cadeau fiscal à une catégorie de contribuables aisés qui a déjà été choyée ? En fait, dans les milieux patronaux, deux demandes subsistent. D'abord, certains font valoir que si les entreprises ne sont pas concernées par l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), les héritiers, eux, peuvent voir augmenter fortement leur contribution à l'ISF, dès lors qu'ils n'occupent pas une fonction de direction dans l'entreprise, car les titres transmis sont alors considérés comme un élément de patrimoine et non plus comme un bien professionnel.

D'autres experts font remarquer que l'estimation de la valeur d'un bien transmis est souvent contestée tardivement par l'administration fiscale, ce qui donne lieu à d'importants redressements d'impôt. Installée par le ministre délégué au budget, Alain Lamassoure, la commission Parent a donc récemment suggéré quelques mesures de simplification, de sorte qu'un contribuable puisse consulter rapidement le fisc pour obtenir de lui une *« garantie de valeur »* le mettant à l'abri de toute mauvaise suprise dans l'appréciation des droits de succession.

DEUX PISTES

A laquelle des deux pistes songe M. Juppé ? Il ne l'a pas encore précisé. Dans un cas, il s'agirait d'une réforme mineure ; dans l'autre, elle toucherait l'ISF et serait donc politiquement explosive.

Pour le porte-parole du Parti socialiste, François Hollande, ce projet est inquiétant. S'il se dit favorable à une disposition qui puisse profiter aux petites transmissions, dans le cas par exemple des artisans ou des commerçants, il a confié au *Monde* qu'il est fermement opposé à toute mesure qui *« contrevient au principe d'égalité des citoyens devant l'impôt ou au principe d'équité »*. *« Il serait inadmissible que la droite cherche subrepticement par ce biais à ce que quelques grosses fortunes puissent échapper à l'ISF ou aux droits de succession »*, estime-t-il.

Laurent Mauduit

Une inconnue à propos de l'impôt sur la fortune

En cas de victoire, que ferait l'actuelle majorité de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ? C'est l'une des inconnues de son projet. Voici peu, le chef de l'Etat a lui-même pris l'initiative (*Le Monde* du 5 octobre 1996) de relancer l'idée d'une réforme. La commission des finances du Sénat a alors suggéré que l'on remette en cause le système actuel tendant à limiter l'avantage fiscal que procure le plafonnement. Autrement dit, comme le demande quelques gros contribuables assujettis à cet impôt, elle a proposé que l'on revienne à un système de plafonnement plus strict de l'ISF.

Mais à l'Assemblée nationale, la majorité s'est divisée sur cette proposition qui a donc finalement été enterrée. De nombreux parlementaires, dont le président de la commission des finances de l'Assemblée, Pierre Méhaignerie, continuent néanmoins de plaider pour cette réforme. Les socialistes, eux, préconisent un relèvement *« du barème »* de l'ISF.

Une militante antinucléaire sous la bannière du PS et des Verts à Valence

Michèle Rivasi s'est « battue contre Tchernobyl »

VALENCE
de notre envoyée spéciale

« Sa » candidate, Rodolphe Pesce, la couve comme une perle rare. Terrains de boule, cafés du centre, marchés et sorties d'école : partout, l'ancien maire de Valence chaperonne la « nouvelle ». Michèle Rivasi, présidente de la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRII-RAD), est candidate dans la première circonscription de la Drôme. Avec son ancien adjoint, Emile Brunel, conseiller général du canton et colistier de Michèle Rivasi, M. Pesce tente de *« passer le relais »*, avec ce brin de paternalisme qui a le don d'agacer la candidate.

PORTRAIT
Cette « femme debout », comme elle aime à se dépeindre, veut « dépoussiérer l'élu »

Flanquée de son équipe de quinquagénaires, Mme Rivasi serre les mains des petits vieux qu'on lui présente avant de foncer, sous les regards gênés de son colistier, sur deux SDF qui sirotent leur bière sur un pas de porte. Visiblement, la candidate détonne et ne parle pas le même langage. Quand M. Pesce évoque avec nostalgie sa ville d'il y a dix ans, *« où les associations étaient de vrais relais auprès de la population »*, Mme Rivasi préfère convaincre les femmes et les jeunes abstentionnistes : *« Bonjour ! Je suis la candidate du PS et des Verts. Je me suis battue contre Tchernobyl. Il faut qu'on se mobilise pour qu'il y ait des femmes à l'Assemblée nationale, sinon on aura toujours les mêmes. »*

Aux réunions d'appartement si chères aux socialistes, qu'elle trouve *« épuisantes »*, elle préfère les réunions publiques, ces bons vieux meetings que lui organisent les Verts. Directe, cette petite femme brune n'a pas peur d'affronter le maire de Valence, Patrick Labaune (RPR), député sortant de la Drôme : des adversaires, l'agrégée de biologie en a connu de plus coriaces, assure-t-elle, en citant ses détracteurs de la Cogema et d'EDF. Elle s'enorgueillit ainsi d'avoir révélé avant tout le monde le mensonge des autorités publiques sur le nuage de Tchernobyl, quand elles assuraient que l'Hexagone avait été épargné par les retombées radioactives.

Depuis qu'elle a créé la CRII-RAD, premier laboratoire indépendant de recherche et d'analyse sur la radioactivité à l'échelle nationale, elle a levé de nombreux voiles sur les retombées de l'industrie nucléaire : champignons et sangliers radioactifs dans le massif vosgien, rejets de la Hague, contamination de la décharge de Saint-Aubin (Essonne), déchets toxiques dans le Limousin. Autant de dossiers sur lesquels les autorités publiques ont finalement reconnu les analyses de la CRII-RAD.

BOUFFÉE D'OXYGÈNE

Au PS, l'arrivée de cette écologiste « de terrain » est vécue comme une bouffée d'oxygène. Alors qu'elle s'était refusée depuis des années aux Verts, malgré une proximité idéologique qu'elle assume, la présidente de la CRII-RAD a décidé de franchir le pas sous une bannière commune. *« Le monde associatif a ses limites : même quand on connaît à fond un dossier comme le nucléaire, on a du mal à convaincre les élus, car on ne fait pas partie de leurs pairs »*, explique-t-elle. Pour cette *« femme debout »*, comme elle aime se dépeindre, il faut *« dépoussiérer l'élu »* en créant un statut avec obligation de présence à l'Assemblée et contrôle par les électeurs.

Débutante en politique – son seul mandat est celui de conseillère municipale d'un petit village de quatre-vingt-sept habitants –, elle semble se régaler de l'accueil qu'elle rencontre. Et bluffe les militants les plus chevronnés : *« Je ne sais pas ce qui peut la déstabiliser. Elle a une capacité à fédérer ! »*, s'étonne une ancienne adjointe au maire, tout étonnée de voir derrière Mme Rivasi deux partis qui se regardaient jusqu'alors en chiens de faïence. *« Si elle gagne ou s'en tire avec un bon score, elle sera naturellement la figure de gauche à Valence »*, assure Georges Sagnard, conseiller municipal d'opposition.

Sylvia Zappi

Quand Brice Lalonde « parachute » un représentant de GE contre sa mère

CAHORS
de notre correspondant

« Les écologistes sont plus divisés que jamais, leurs chefs se vouent une haine éternelle, leurs méthodes n'ont rien à envier à celles des partis traditionnels. » L'attaque virulente émane de Michel Grinfeder, quarante-quatre ans, psychiatre à Cahors, qui était, jusqu'au mercredi 14 mai, candidat de Génération Ecologie dans la première circonscription du Lot.

Vice-président et membre du conseil national de Génération Ecologie, il a claqué la porte du mouvement avec fracas, se démettant de tous ses mandats et décidant, par là même, de retirer sa candidature.

M. Grinfeder briguait les suffrages des électeurs lotois avec Fiona Lalonde comme suppléante, une retraitée agricole, solide septuagénaire établie dans le petit village de Lavercantière, dans la vallée du Lot, et qui n'est autre que... la mère de Brice Lalonde, le président de GE. Ce coup de théâtre dans la ronronnante campagne lotoise a éclaté au moment du dépôt des candidatures. M. Grinfeder et Mme Lalonde ont alors découvert qu'il y avait deux candidats GE dans la même circonscription. Alexandre Fargnier, sans profession, était aussi en lice, avec pour suppléante Françoise Vayleux, assistante commerciale.

L'un et l'autre étant inconnus dans le Lot, M. Grinfeder a cru d'abord à une erreur d'inscription, avant de comprendre qu'il n'en était rien. *« Nous avons dû nous-mêmes*, explique-t-il, *nous confronter à une candidature parachutée de Paris sans la moindre concertation. »* Son amertume et sa colère s'expriment dans un texte intitulé « La folie des miens ». *« Je condamne sans ambiguïté les manipulations de l'équipe dirigeante de Génération Ecologie visant à occuper le maximum de circonscriptions,* écrit-il. *Des candidats bidon ont été envoyés dans tous le pays. L'objectif de ces parachutages n'était pas la promotion de nos idées, mais le ratissage du maximum d'argent lié à la loi sur le financement des partis. »* Beaucoup plus paisible dans sa maison de Lavercantière, Mme Lalonde confie que, *« personnellement,* [elle] *ne trouve pas ça très moral »*.

Elle s'était présentée comme suppléante dans la circonscription d'Avranches, dans la Manche, lors des dernières législatives : *« Nous avions recueilli,* dit-elle, *7 % des voix. C'était pas mal, mais il y avait moins de candidats écologistes. »* Aujourd'hui, elle parle de gabegie. *« C'est dommage pour l'écologie »*, ajoute Mme Lalonde qui, mardi soir, n'avait pas d'écho de Paris... ni de son fils.

Jean-Michel Fabre

Les lobbys courent après les partis à Paris et après les candidats dans leurs circonscriptions

ILS SE SONT RÉVEILLÉS avec dix jours de retard. Ils croyaient avoir encore un an pour peaufiner leur argumentaire. Ils ont été pris de court par la dissolution de l'Assemblée nationale. Volés, frustrés, floués, non encore remis de la campagne présidentielle de 1995, les lobbys, groupes de pressions et autres solliciteurs, n'apprécient guère de voir ce temps béni d'une campagne réduit à sa plus courte durée.



RÉCIT

Etale à l'origine, le flot des lettres commence lentement à grossir dans les principaux QG de campagne. Une quinzaine de lettres par jour, en moyenne, chez les Verts. *« Ils ont vite retrouvé leur méthode et récupéré leur réflexes »*, explique Henri Pradeaux, chargé auprès de Lionel Jospin de centraliser les questions. Le PS a aussi récupéré les siens. Comme en 1995, les lettres envoyées au premier secrétaire sont triées à « Vaugirard », avant d'être acheminées vers les assistants parlementaires du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, mobilisés pour répondre. Mis en place depuis dix jours, le site Internet a été en revanche ignoré par les lobbyistes.

Au « QG » RPR-UDF, le profil adopté est plus bas. Aucune structure comparable à celle de 1995 n'a été mise en place. Autour de Nourdine Cherkaoui, en charge du secteur associatif au RPR, un groupe de sept personnes répond par téléphone au courrier et propose des rendez-vous, après les élections... Sortants pour la plupart, les députés sont plutôt sollicités sur le terrain.

Cette course contre la montre a cependant permis aux « vrais professionnels » de démontrer leur efficacité et la sûreté de leur logistique. Dans le tiercé de tête, les associations d'anciens combattants, et plus particulièrement celles d'Afrique du Nord – la FNACA entre autres –, ont répondu les premières. Elles ont été suivies de peu par les professionnels du bâtiment (FNB et FNTP), dont les PME mandantes ont écrit avec célérité aux candidats. Enfin, le milieu éducatif et les associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP, UNAPEL), fortes de leurs réseaux locaux, se sont promptement mis sur les rangs. La FEN a envoyé un questionnaire en quatre points aux candidats.

Parmi les habitués, l'UNAF (famille), la FNATH (handicapés) et la FNAR (retraités) ont aussi prouvé leur savoir-faire. Soulignant l'urgence d'*« une véritable représentativité des retraités, en tant que partenaires sociaux »* et pointant dans la loi sur l'épargne-retraite les prémices d'*« un dynamitage des retraites par répartition »*, une lettre-type a été donnée comme modèle à chaque retraité adhérent de la FNAR. Le retraité-électeur est invité à l'envoyer au futur député.

Dans le tiercé de tête, les associations d'anciens combattants, les professionnels du bâtiment et le milieu éducatif

Ceux qui étaient chauds n'ont pas eu non plus à dételer. Après six semaines de conflit, les internes organisent, jeudi 15 mai, à la faculté de médecine de la rue des Saint-Pères, à Paris, un grand forum qui doit servir de marche-pied au « Grenelle de la santé » qu'ils réclament. Y assisteront les délégués à la santé du PS et du PCF, ainsi que des représentants du RPR et de l'UDF. L'occasion sera belle pour les professionnels du monde de la santé de s'exprimer. Pour les trois syndicats de médecins libéraux (CSMF, FMF, SML), hostiles au plan Juppé, et pour la fédération CGT de la santé, qui seront présents au débat, ce forum constitue *« une forme d'interpellation »*.

Les partisans de la loi Robien ont aussi flairé l'opportunité. Les cliniques privées, par la voie de deux organisations patronales et deux syndicats viennent de réclamer son application au secteur de la santé. Privé aussi de loi Robien, le patronat (UTP) et les élus politiques (GART) du secteur des transports urbains de province sont repartis à l'assaut. L'intersyndicale de la Banque de France a envoyé une « lettre ouverte » aux candidats, tandis que les salariés de Renault à Vilvorde ont déposé une lettre à la mairie de Lille, transmise par Pierre Mauroy à Lionel Jospin.

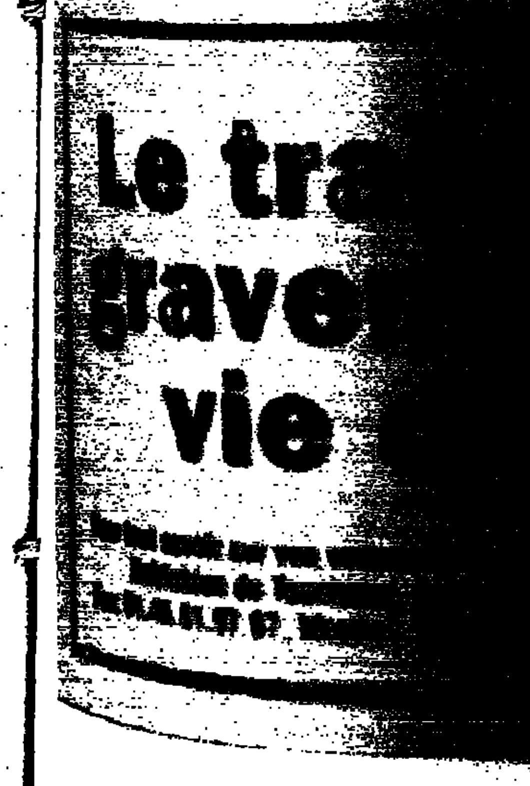
Sûrs d'eux-mêmes ou des résultats, certains groupes économiques ne se sont pas manifestés. A commencer par les agriculteurs. En revanche, des ligues d'automobilistes, aux associations de lutte contre le sida, en passant par les défenseurs des animaux, les clubs de fumeurs de pipe, la mobilisation s'est faite dans l'urgence. L'acteur Michel Creton a déposé une cassette à l'Elysée sur le sort des enfants handicapés. L'Alliance des femmes d'Yvette Roudy a adressé six questions *« concrètes »*. La Ligue nationale contre le cancer a interpellé les principaux candidats par voie de presse. L'association AIDES s'inquiète des programmes des différents partis sur le Sida. Le comité pour la reconnaissance sociale des homosexuel(les)s a envoyé son manifeste à tous les candidats du Nord et du Pas-de-Calais. L'association Chômeurs et précaires de Paris vient d'écrire aux candidats parisiens.

Atone jusqu'à présent dans le cadre national, la campagne des lobbies rebondit au plan local. A Saint-Nazaire, l'obtention de subsides publics pour les Chantiers de l'Atlantique a été, de tout temps, la grande bataille du député local. Etienne Garnier (RPR), l'élu sortant, met ouvertement en avant sa capacité à obtenir les milliards de francs nécessaires. Son opposant socialiste, Claude Evin, lui donne la réplique en comparant le niveau actuel du carnet de commandes des Chantiers de l'Atlantique et celui de 1993 lorsqu'il était ministre de la santé : 314 560 tjb (tonneaux de jauge brute) aujourd'hui contre 717 770 tjb en 1993.

« Pensez-vous que l'annonce du projet favorise l'emploi immédiat ? », *« Estimeriez-vous logique que les personnes vivant dans les zones de nuisances puissent prétendre à des dédommagements ? »*, *« Si vous êtes absent du second tour, appelerez-vous à voter pour un candidat anti-aéroport ? »*... Au cœur de la Beauce, ces questions sont posées aux huit candidats en lice dans la quatrième circonscription d'Eure-et-Loir – que Maurice Dousset (UDF-PR) détient depuis 1973 – par un collectif antiaéroport, qui regroupe une vingtaine d'associations et revendique quelque trois mille adhérents.

Le député sortant, qui est aussi président du conseil régional du Centre, depuis 1985, agriculteur de profession, est considéré dans le département comme le « père » de la candidature de Beauvilliers pour accueillir le futur troisième aéroport du Bassin parisien. Il doit affronter les opposants à ce projet. Son adversaire principal au sein du conseil régional, l'écologiste Marie-Hélène Aubert, investie dans le cadre de l'accord national PS-Verts, est membre du collectif qui pose les questions... tout comme Joseph Hudault (CNI), candidat dissident de la droite républicaine. Le collectif entend bien publier les réponses à la veille du premier tour.

Récit du service France avec nos correspondants



هكذا من الأصل

Philippe Séguin tient sur l'Europe un discours proche de celui d'Alain Juppé

Le premier ministre plaide pour la participation de l'Italie et de l'Espagne à l'euro

Lors de deux réunions publiques organisées simultanément, mardi 13 mai, à Strasbourg et à Nantes, Alain Juppé et Philippe Séguin ont développé leurs propres conceptions européennes. Les discours tenus par le premier ministre et par le président de l'Assemblée nationale *sont proches, même si* M. Séguin a prononcé le sien sur un ton très volontariste à propos de l'emploi et rejeté une application trop mécanique des critères de Maastricht.

NANTES et STRASBOURG
de nos envoyés spéciaux

Pour le deuxième de ses quatre meetings thématiques de la semaine, le premier ministre, Alain Juppé, a choisi l'Europe. Et naturellement Strasbourg, mardi 13 mai, pour parler de ce sujet censé être au cœur de la campagne électorale. Le terrain est miné, le consensus fragile au sein du mouvement néo-gaulliste. Précédé par François Bayrou, qui a vu en lui un *« bon marin »*, de ceux qui se jugent *« dans les tempêtes et se laissent deviner dans les grains »*, le président du RPR s'en est donc tenu à un discours qu'il a lui-même qualifié de *« sérieux »*, *« sans trop de piques »* pour plaider en faveur de cette *« grande chance »* qui s'offre à la France.

M. Juppé s'est notamment employé à être clair et net sur la monnaie unique. *« Il ne s'agit pas de faire plaisir aux banques centrales, mais de considérer l'euro comme un instrument de stabilité et de croissance »*, a-t-il affirmé. Pour le premier ministre, la future devise européenne doit prémunir la France contre les *« dévaluations compétitives »*. A cet égard, il a appelé de ses vœux l'adhésion, dès la création de l'euro, de l'Italie et de l'Espagne, pour autant que ces deux pays remplissent les conditions requises. La monnaie unique doit permettre, en outre, la mise en œuvre d'une *« stratégie de croissance forte en Europe »*, chiffrée à 3 % en moyenne par an et qui s'accompagnerait de la création d'un *« gouvernement économique européen »*.

Malgré les lacunes, les faiblesses et les aspects bureaucratiques de l'Europe actuelle, la seule voie qui s'offre à la France est la poursuite de la construction européenne, a expliqué M. Juppé. Rejeter l'Union, *« c'est conduire le pays au désastre »*. Mais il faut impérativement lui donner une dimension humaine et sociale, en mettant l'emploi au cœur des politiques communautaires et en militant pour le *« modèle social européen »*.

L'Europe, Philippe Séguin, lui, en parle tout le temps, au cours de cette campagne, mais par le hasard du calendrier, il avait choisi ce même mardi pour rassembler l'ensemble de ses analyses et de ses propositions. *« Notre grande chance est et demeure l'Europe... A condition, bien sûr, que l'Europe soit conçue en conséquence ! »*, a-t-il affirmé à Nantes. Pour le président de l'Assemblée nationale dissoute, accueilli, pour la première fois, par ses jeunes partisans aux cris de *« Séguin à Matignon »*, l'Europe devrait même être *« au cœur de cette campagne »*. Elle est, à ses, yeux, *« la raison de fond de la dissolution »* de l'Assemblée nationale.

Perçue comme *« une sorte d'internationale du chômage »*, l'Europe doit être mise au service de l'emploi, puisqu'aussi bien *« on a changé de président, on a changé de gouvernement, mais sur l'emploi, au cours des vingt dernières années, rien n'a changé »*. C'est *« injuste, notamment sur la période récente »*, estime M. Séguin, mais il est vrai que *« tout le monde s'est retrouvé tour à tour – et ce gouvernement comme les précédents – dans un même carcan »*. A l'*« obsession monétaire »*, il faut substituer celle de l'emploi.

« PRIMAUTÉ DU POLITIQUE »

Forcément plus libre dans ses propos que le premier ministre, le député des Vosges a mis en cause, plus nettement qu'il ne l'avait fait jusqu'à présent, l'application mécanique des critères de convergence. *« A 3,1 % du PIB, vous êtes encore qualifié ? A 3,3 %, vous ne l'êtes plus ? La construction de l'Europe, l'avenir de nos sociétés, mais tout cela n'est pas un jeu ! »*, s'est exclamé M. Séguin, estimant qu'il est temps de *« rendre au politique sa primauté pleine et entière »*.

Comme M. Juppé qui, à Strasbourg, a mis en garde son auditoire sur les risques que ferait courir *« l'attelage Jospin-Hue »*, M. Séguin a dénoncé le *« culot »* des socialistes *« qui veulent désormais renégocier le traité »*. *« Que faisait Lionel Jospin ? »* lors de la ratification du traité de Maastricht. *« Je sais bien qu'il assume les erreurs du passé. C'est bien gentil (...). Nous, on en assume les conséquences ! »*, a-t-il ajouté.

Pour ce qui le concerne, M. Séguin est bon avec lui-même : *« Il ne s'agit surtout pas de triompher. Peu importe qui a eu tort ou raison. »* Il estime qu'*« en 1992, les Français, qu'ils aient voté oui ou non, (...) ont tous, à leur manière, dit qu'ils voulaient l'Europe. »* Quel que soit son rang au lendemain des élections législatives, le président de l'Assemblée national ne désespère pas de convaincre.

Jean-Louis Saux et Marcel Scotto

Un soutien pour M. Giscard d'Estaing

Au lendemain de la venue d'Alain Juppé à Clermont-Ferrand, Valéry Giscard d'Estaing a assuré, mardi 13 mai sur France 3, qu'il est *« bon dans une présidence de la République qu'il y ait deux premiers ministres »*, réaffirmant que la France doit être *« gouvernée autrement »*. Philippe Séguin continue, lui, à militer pour que l'ancien chef de l'Etat occupe une place de choix dans le futur gouvernement. Il considère que M. Giscard d'Estaing est l'un des seuls à avoir l'autorité nécessaire pour participer aux rendez-vous européens de 1997 et 1998. Lundi 12 mai, à Saint-Etienne, et mardi, à Nantes, M. Séguin a fait référence aux analyses que fait *« si justement »* l'ancien président en matière d'emploi et de construction européenne.

Daniel Cohn-Bendit a envie de « faire bouger les choses »

METZ
de notre correspondant

Il a toujours le cheveu roux en bataille, le regard vif, qu'il dissimule de temps en temps derrière des lunettes à monture d'écaille, et une envie de *« faire bouger les choses »*. Invité par Marie-Anne Isler-Beguin, candidate des Verts et du Parti socialiste à Metz, Daniel Cohn-Bendit ne s'est pas privé, en ce *13 mai, jour anniversaire de la grande manifestation* estudiantine de 1968, de *« donner un coup de pied dans la fourmilière »*.

Au risque de choquer les deux cents militants venus l'écouter au Palais des congrès de Metz, le député européen des Verts allemands prône par exemple la légalisation du haschisch. *« Arrêtez de dire que c'est terrible ! »*, s'enflamme-t-il. La salle ne le suit pas. Il argumente, explique, appelle à la rescousse les écrivains amateurs de paradis artificiels.

Pour le premier de ses dix meetings avant le 25 mai, l'ancien chef de file de mai 1968 cherche ses marques, se voulant agitateur d'idées. *« En politique, il faut arrêter de dire que c'est son camp qui a toujours raison »*, lance-t-il en dénonçant les hypocrisies du débat. *« Si la droite veut une majorité, elle a besoin de voix qui sont contre l'Europe. C'est le même problème à gauche »*, dit-il en proclamant : *« L'Europe, c'est un espoir extraordinaire. C'est un progrès de civilisation. Vous le savez plus que d'autres dans cette région qui a connu des guerres qui ont embrasé toute la planète. »*

M. Cohn-Bendit répète qu'il faut avoir l'honnêteté de dire qu'*« en 1989, l'unification allemande a fait peur en France comme en Angleterre »*. *« Cette peur a entraîné l'accélération de la construction européenne pour que l'Allemagne ne puisse plus jouer "perso". »* Conçu après le débarquement allié et né en 1945, quelques mois après la mort d'Hitler, comme il le rappelle lui-même, il se déclare pro-européen, réclamant des règles sociales et économiques et dénonçant le déficit démocratique de l'Europe.

Pour que ses idées avancent, M. Cohn-Bendit défend le vote écologiste, *car l'« écologie est une force politique qui peut pousser la gauche à faire ce qu'elle doit faire, responsabiliser les gens »*. C'est la raison pour laquelle il encourage les Verts à s'allier au PS pour *« aller au gouvernement »*, mais il ne croit pas à la victoire de la gauche en juin. *« Il y a en France un ras-le-bol évident de la droite,* juge-t-il, [mais] *en même temps, il y a l'hypothèque des gouvernements Mitterrand. »* Se rappelant ses rêves de jeunesse, il confesse qu'une de ses erreurs a été de croire à une *« mobilisation permanente »*. D'où son désir de responsabiliser le citoyen et sa quête de *« solidarité collective pour une émancipation individuelle »*.

M. Cohn-Bendit se prépare pour les européennes de 1999, où il souhaite conduire une liste écologiste dans l'Hexagone. Il a choisi pour son retour sur la scène politique française quelques étapes symboliques. La circonscription de Valéry Giscard d'Estaing (où il ira soutenir Michèle Auroi, candidate des Verts et du PS), pour dénoncer le libéralisme, et celle de Jean-Pierre Chevènement, pour *« montrer que le nationalisme de gauche est dangereux »*.

Jean-Louis This

LE SONDAGE DU JOUR

De fortes disparités entre enquêtes d'opinion

Un électorat déboussolé

INTENTIONS DE VOTE AU 1ER TOUR EN %

	RAPPEL LÉGISLATIVES 1993	[illegible]		[illegible]		[illegible]	
EXTRÊME GAUCHE	[illegible]	2	=	1,5	-1	1,5	=
PC	9,1	9	-1,5	11,5	+0,5	10,5	+0,5
PS	17,4	28	+0,5	25	=	28	-2
DIVERS GAUCHE	[illegible]			2	+1		
ÉCOLOGISTES	[illegible]	6	-1	8	+0,5	7	+2,5
UDF / RPR	39,7	36	+2	33	-3	39,5	-1
DIVERS DROITE	4,4	4	=	4,5	+0,5		
FRONT NATIONAL	12,7	15	=	14,5	+1,5	13,5	=

L'enquête de Louis-Harris a été réalisée pour LCI et *Politique Opinion*, les 9 et 10 mai, auprès d'un échantillon national de 1 005 personnes. Celle de BVA a été effectuée aux mêmes dates auprès d'un échantillon national de 1 075 personnes et publiée par France 2, Europe 1 et *Paris-Match*. Enfin, celle de CSA auprès de 1 023 personnes interrogées les 12 et 13 mai, est publiée par France 3, Radio France et *Le Parisien libéré*.

LES ÉLECTEURS *sont-ils déboussolés* par ces élections législatives sans campagne ? Ou sont-ce les instituts de sondages qui sont plongés dans le brouillard par l'indifférence des Français et leur désintérêt pour le scrutin à venir ? Toujours est-il que les trois dernières enquêtes donnent des résultats pour le moins déroutant, créditant ici la coalition RPR-UDF d'une progression sensible, et lui prédisant là un net repli. Des disparités similaires affectent les estimations d'intentions de vote en faveur de la gauche ou des écologistes. Quant aux projections en sièges, la méthode de calcul les rend très aléatoires (*Le Monde* du 29 avril). Une chose est sûre : l'incertitude des personnes interrogées reste très forte et le second tour devrait se jouer, dans quelque cent cinquante circonscriptions, avec des écarts de voix inférieurs à 3 points. C'est-à-dire la marge d'erreur inévitable sur un échantillon de 1 000 personnes...

Gérard Courtois

DÉPÊCHES

■ **ENA : Alain Madelin s'en est pris vivement à l'Ecole nationale d'administration**, mardi 13 mai, lors d'une réunion de soutien à Alain Griotteray à Charenton (Val-de-Marne). L'ancien ministre, lui-même avocat, a déclaré : *« L'Irlande a l'IRA, l'Espagne a l'ETA, l'Italie a la mafia, la France a l'ENA. »*

■ **JAPON : Jacques Chirac a inauguré**, mardi 13 mai, la maison de la culture du Japon, installée quai Branly dans le 15e arrondissement de Paris, en compagnie de la fille de l'empereur Akihito, la princesse Nori, de l'épouse du premier ministre japonais, Kumiko Hashimoto, et du maire de Paris, Jean Tiberi. Le chef de l'Etat qui s'est félicité du projet, lancé sous le deuxième septennat de François Mitterrand, a souligné que *« depuis longtemps le Japon et la France s'estiment et s'interrogent »*. Le président de la République a ensuite assisté à une représentation de théâtre nô, en présence de plusieurs invités, parmi lesquels Edouard Balladur, élu de cet arrondissement parisien.

■ **LETTRE : le président de la République n'a pas convaincu** les personnes qui ont lu sa lettre publiée par quatorze quotidiens régionaux, le 7 mai. D'après un sondage réalisé par l'institut Louis-Harris, les 9 et 10 mai auprès d'un échantillon de 1 005 personnes, pour LCI et *Politique Opinion*, 79 % des personnes interrogées n'ont pas lu ce texte de Jacques Chirac ; 63 % des 20 % qui l'ont fait ne l'ont pas trouvé convaincant. *(Lire également page 34.)*

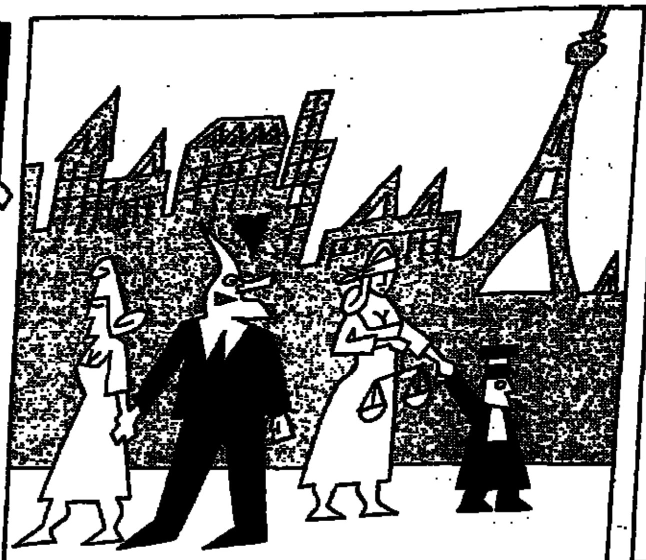
■ **RADIO-TÉLÉVISION : les formations politiques programmées mercredi 14 mai**, dans le cadre de la campagne officielle à la radio et à la télévision, devaient être le FN, le RPR, le PS, le MDC, le PCF, Solidaires régions écologie et le Parti de la loi naturelle. Jeudi, ce seront le Centre national des indépendants et paysans (CNIP), le Mouvement pour la France (MPF), le RPR, le Mouvement des réformateurs (MDR), le PS et le Mouvement des écologistes indépendants (MEI).

Comment Jacques Toubon, confronté à la succession des affaires, revint sur sa promesse de laisser libres les magistrats

Le double feuilleton concernant les familles Juppé et Tiberi a entraîné le garde des sceaux à exercer diverses pressions sur le parquet

L'engagement solennel du président de la République de donner à la justice *« les moyens d'une totale indépendance »* n'a pu être tenu. Confronté au double feuilleton des familles Juppé et Tiberi, le pouvoir a multiplié les pressions sur les magistrats, polluant à nouveau les relations entre l'exécutif et l'autorité judiciaire. Dans des entretiens au *Monde*, Pierre Mazeaud, président (RPR) de la commission des lois de l'Assemblée nationale, demande la plus grande rigueur en matière de corruption, tandis que Jack Lang, député (PS) européen, plaide pour une *« modernisation du service public de la justice »*.













LES SEPT SUJETS CAPITAUX

Le récit des relations tumultueuses entre l'exécutif et l'autorité judiciaire

Demain : la fracture sociale

LORSQUE l'avocat Arnaud Montebourg pénètre dans le bureau du procureur de la République de Paris, ce 3 juillet 1995, nul ne sait encore que sa plainte va durablement déstabiliser le premier ministre qui vient tout juste d'être nommé. Par son truchement, l'Association pour la défense des contribuables parisiens (ADCP) dénonce, dans un courrier de deux pages, les conditions d'obtention par le fils d'Alain Juppé d'un appartement du domaine privé de la Ville de Paris.

L'échange entre le procureur de la République Bruno Cotte et Arnaud Montebourg est parfaitement courtois, mais chacun sait que l'affaire est sensible. Avant de déposer sa plainte, Me Montebourg a prévenu le bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, Jean-René Farthouat, qui a lui-même averti le procureur général de la cour d'appel, Jean-François Burgelin. La chancellerie puis Matignon ont immédiatement été informés.

Pour le gouvernement, le geste d'Arnaud Montebourg tombe au plus mal. Depuis l'installation de Jacques Chirac à l'Elysée, deux mois auparavant, le nouveau pouvoir multiplie les gestes de bonne volonté envers le monde judiciaire. Dès le premier conseil des ministres, le 20 mai 1995, Jacques Chirac a annoncé son intention de *« donner à la justice les moyens d'une totale indépendance »*.

Trois jours plus tard, Jacques Toubon a réuni place Vendôme les trente-trois procureurs généraux près les cours d'appel pour leur annoncer qu'il ne leur imposera jamais de classer un dossier. L'engagement est confirmé, le 27 mai, lors du congrès de la Fédération nationale des unions de jeunes avocats. *« Le ministre ne peut pas empêcher l'ouverture d'une information judiciaire ni ordonner un classement sans suite »*, affirme M. Toubon.

Le garde des sceaux, qui connaît bien le monde judiciaire pour avoir présidé la commission des lois de l'Assemblée nationale, sait que les magistrats attendent également des gestes symboliques. Supprimée par Pierre Méhaignerie, son prédécesseur, la *« transparence »* – la liste, transmise à toutes les juridictions, des candidats à chaque nouveau poste – est rétablie dès le mois de juin. Le garde des sceaux annonce alors le lancement d'une grande réforme : l'introduction, pour la première fois depuis la création de la cour d'assises, en 1791, d'un appel pour les décisions criminelles. Dans *Le Monde*, Henri Leclerc, président de la Ligue des droits de l'homme, salue avec espoir les premiers pas du garde des sceaux. *« Bonne chance, monsieur Toubon ! »*, conclut-il.

> Le procureur de la République Bruno Cotte a ouvertement critiqué une ville dont Jacques Chirac voulait faire un exemple

Chacun sent, à Matignon, que l'offensive de l'ADCP portée par Me Montebourg contre la famille Juppé pourrait compromettre cette ébauche de réconciliation avec le monde judiciaire. Pour le moment, la plainte ne vise que le fils du premier ministre. Le 6 juillet, pourtant, une note du procureur de Paris inquiète le gouvernement. Dans un rapport adressé place Vendôme, Bruno Cotte écrit que le délit ne paraît pas constitué pour le fils, mais qu'il pourrait l'être pour le père. Chacun songe alors avec un certain effroi aux déclarations de Jacques Chirac lors du premier conseil des ministres du septennat : le chef de l'Etat a solennellement annoncé que, dans un esprit de *« rigueur et d'exemplarité »*, tout ministre mis en examen devrait quitter le gouvernement.

Pour la première fois depuis la naissance de la Ve République, en 1958, le procureur de la République de Paris est en situation de faire démissionner le premier ministre de la France. Subitement, ce nouveau pouvoir, ●●●

Jack Lang, député (PS) européen

« Nous voulons moderniser l'ensemble du service public de la justice »

« Quelle leçon le Parti socialiste tire-t-il des "affaires" ?

– Lorsqu'on le compare aux autres démocraties européennes, le système juridictionnel français est encore trop imprégné par les institutions de l'Ancien Régime ou par des traditions héritées des régimes autoritaires qui ont marqué l'histoire française. Certains juges, pour secouer cette chape de plomb, ont dû faire entendre leur voix pour que le droit et l'équité l'emportent contre des pratiques désormais inacceptables. C'est pourquoi nous voulons profondément changer la justice pénale française selon un triptyque : autonomie, impartialité, droits de la défense.

» Le lien de hiérarchie entre le garde des sceaux et les procureurs sera rompu. Le statut des magistrats du parquet sera identique à celui des magistrats du siège et le pouvoir exécutif sera privé du droit d'intervenir dans les affaires individuelles. Le gouvernement devra, en revanche, fixer les orientations de la politique pénale.

» A nos yeux, cette indépendance devra s'accompagner d'une exigence accrue d'impartialité des magistrats, qui seront responsables devant le Conseil supérieur de la magistrature, dont la composition pourra être élargie. Avec la même détermination, nous voulons également renforcer les droits des justiciables. Il serait, en particulier, souhaitable que l'autorité chargée de l'enquête ne soit pas la même que l'autorité chargée des libertés.

– Comment expliquez-vous que, sur le parquet, le PS ait abandonné la position très jacobine qui était la sienne dans les années 90 ?

– Aujourd'hui encore, un petit nombre d'entre nous considèrent que la justice ne tire sa légitimité que d'un pouvoir élu. Cette thèse gît naturellement dans les profondeurs de tout républicain car elle est héritée de la Révolution française, qui était très méfiante à l'égard des corps judiciaires. Après un large débat, nous avons tranché en faveur de l'autonomie.

– Si la majorité actuelle, réélue, proposait une amnistie, quelle serait l'attitude du PS ?

– Il n'est pas question de voter une telle loi.

– Le PS estime-t-il nécessaire de réformer les abus de biens sociaux ?

– Notre attitude a toujours été claire sous l'ancienne législature et elle ne changera pas : nous y sommes hostiles.

– Estimez-vous qu'il faut revoir les dispositions actuelles sur le secret de l'instruction ?

– Le secret de l'instruction fait partie du bloc de protection des droits de la personne – présomption d'innocence, débat contradictoire, libertés individuelles... – qu'il nous faut absolument mieux garantir. Nous vivons aujourd'hui dans un système para-légal : les journaux révèlent des dépositions recueillies la veille par les juges d'instruction. Il faut se garder d'un remède qui, sous prétexte de protéger le secret de l'instruction, remettrait en cause la liberté de la presse, qui, elle-même, a le devoir moral de respecter l'honneur des personnes. Au-delà de la justice pénale, notre ambition est plus ample : c'est l'ensemble du service public de la justice que nous voulons réformer et moderniser. »

Propos recueillis par A. Ch.

Les propositions du Parti socialiste

Le Parti socialiste estime que *« la justice doit être indépendante du pouvoir politique »* et que *« les nominations de magistrat ne doivent plus être soumises au pouvoir politique »*. Il propose que :

● **le ministre de la justice**, tout en fixant les orientations de la politique pénale nationale, ne puisse plus intervenir, de quelque manière que ce soit, dans les affaires judiciaires individuelles ;

● **la carrière de tous les magistrats**, du siège comme du parquet, relève du seul Conseil supérieur de la magistrature (CSM), rendu totalement indépendant du pouvoir politique.

Le PS veut *« une justice accessible, rapide, moderne et respectueuse des droits »*, grâce :

● **au développement des maisons de justice**, à la participation des citoyens aux juridictions et à l'extension de l'aide juridictionnelle pour les plus démunis ;

● **à l'extension du juge de proximité**, à la redéfinition et à la rationalisation de la carte judiciaire, à la simplification des procédures civiles, à l'augmentation des crédits de justice ;

● **à un recours à la détention** strictement limité avant un jugement, en particulier pour les mineurs, à l'amélioration de l'indemnisation des détentions injustifiées ;

● **au renforcement du caractère contradictoire** de la procédure d'instruction.

Enfin, le PS propose de *« mettre en place un espace judiciaire européen commun offrant aux magistrats la possibilité de remplir leur mission sans être empêchés de le faire par les réglementations nationales »* et de créer *« une instance indépendante de contrôle de la police, associant des magistrats et des policiers, afin de faire respecter la déontologie policière »*.

هكذا من الأصل

هكذا من الإهمال

…ccession des affaires
…es les magistrats



●●● qui se disait si souple, se raidit. La note sur Alain Juppé scelle définitivement l'avenir de Bruno Cotte : en septembre, on lui annonce brutalement qu'il doit quitter le poste de procureur de Paris.

Jacques Toubon, qui avait promis de ne jamais entraver le cours de la justice, court les plateaux de télévision en assurant, comme s'il était magistrat, que l'intervention d'Alain Juppé en faveur de son fils n'a *« rien d'irrégulier »*. Pour sa part, la chancellerie fait pression par écrit sur le Service central de prévention de la corruption (SCPC). *« Droit dans ses bottes »*, Alain Juppé refuse avec entêtement de clore l'affaire en douceur en acceptant de déménager.

Le 11 octobre 1995, Bruno Cotte choisit finalement d'emprunter une voie de traverse : tout en estimant que le délit de prise illégale d'intérêts est constitué, il annonce son intention de classer le dossier si Alain Juppé quitte son appartement de la rue Jacob. Le parquet général de Paris et la chancellerie ne cachent pas leur mécontentement : dans un geste inhabituel, le procureur général de la cour d'appel, Jean-François Burgelin, publie immédiatement un communiqué, approuvé par le ministère de la justice, affirmant que l'infraction n'est pas constituée et qu'elle est de toute façon prescrite. Alain Juppé, qui n'a visiblement pas mesuré la dimension symbolique de cette affaire, est profondément amer. La décision de classement lui impose de déménager et d'en *« justifier, par écrit »*, avant la fin de l'année 1995. Il s'abstiendra d'envoyer le courrier exigé.

Si la blessure est si grave, c'est que l'affaire de l'appartement de la rue Jacob touche au cœur du système Chirac : la mairie de Paris. En dénonçant les *« facilités »* autorisées par la gestion du domaine privé de la Ville, en appelant avec *« insistance »* l'attention de Jean Tiberi sur les risques de poursuites pénales, en notant que la prise illégale d'intérêts ne *« peut être ignorée plus longtemps par la première municipalité de France »*, Bruno Cotte a ouvertement critiqué une ville dont Jacques Chirac voulait faire un exemple. *« Nous ferons pour la France ce que nous avons fait pour Paris »*, expliquait-il pendant la campagne présidentielle. Alain Juppé a longtemps été adjoint au maire chargé des finances de la Ville et le premier cercle des proches du pouvoir en viennent, eux aussi. Le gouvernement Juppé compte sept de ces anciens « Parisiens ». Et c'est autour de l'Hôtel de ville que les rêts judiciaires se tendent.

Le 30 mai 1996, l'ancien directeur général adjoint de l'Office HLM de la Ville de Paris, François Ciolina, déclare au juge Halphen qu'un système de fraude sur les marchés publics a bel et bien existé à l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC). Selon lui, Georges Pérol, directeur général de l'OPAC et proche de Jacques Chirac, serait intervenu de manière décisive lors des attributions de marchés. *« M. Tiberi était au courant de tout, en relation constante avec Georges Pérol »*, ajoute-t-il dans un entretien au *Monde*. Au passage, le juge Halphen découvre que plus de 300 000 francs de travaux ont été réalisés dans un appartement HLM attribué, en 1989, à Dominique Tiberi, fils de l'actuel maire de Paris, qui n'a jamais été inscrit sur les listes de demandeurs. « [Les allégations mensongères de M. Ciolina] *constituent une étape supplémentaire dans la campagne de dénigrement et de harcèlement juridique menée par mes adversaires politiques »*, affirme Jean Tiberi.

Cette fois, c'en est trop. Le gouvernement explore avec passion toutes les astuces juridiques qui permettent au pouvoir exécutif d'entraver les procédures. Le juge Eric Halphen souhaite instruire le dossier de l'appartement HLM de Dominique Tiberi ? Le dossier est immédiatement transmis au procureur de Paris, au nom de la compétence territoriale. Le juge de Créteil estime que Jean Tiberi pourrait être mis en examen pour *« prise illégale d'intérêts »* et son fils Dominique pour *« recel »* ? Le dossier est classé par le procureur de Paris, au nom de la prescription.

L'affaire des salaires fictifs de la trésorière officieuse du RPR, Louise-Yvonne Cassetta, menace le parti au pouvoir ? Des nullités sont soulevées devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles, au nom de la régularité des procédures.

Cette soudaine révérence à l'égard du code de procédure pénale paraît plus que suspecte, mais rien n'interdit au garde des sceaux, chef hiérarchique du parquet, de suivre pas à pas les procédures sensibles en y recherchant fièvreusement la moindre faille juridique. Après avoir longtemps observé un silence prudent, le Parti socialiste finit par dénoncer ces atteintes répétées au principe de l'égalité devant la loi. *« Je demande au garde des sceaux de résister à la tentation d'empêcher le juge d'instruction, par des artifices de procédure, de poursuivre son enquête »*, réclame Marie-Pierre de la Gontrie, déléguée nationale à la justice du PS, le 4 juin, au sujet de la procédure du juge Halphen. Pour Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste du conseil de Paris, le classement du dossier du HLM de Dominique Tiberi accroît le sentiment que la municipalité de Paris, dont M. Toubon *« fait partie »*, *« échappe au droit commun »*.

Après avoir longtemps observé un silence prudent, le Parti socialiste finit par dénoncer des atteintes répétées au principe de l'égalité devant la loi

Parfois, le droit ne suffit plus. Il faut donc violer le droit. Le 27 juin 1996, lorsque le juge Halphen – toujours lui – se présente devant l'immeuble de Jean Tiberi pour y effectuer une perquisition, la hiérarchie policière s'affole. Le chef du 8e cabinet de délégations judiciaires téléphone au sous-directeur des affaires économiques et financières, qui avertit le directeur de la police judiciaire parisienne, Olivier Foll. Rien n'autorise un officier de police judiciaire (OPJ) à refuser son concours à un juge d'instruction, mais la logique politique est la plus forte : ordre est donné aux trois OPJ qui sont sur place de ne pas assister le juge Halphen.

Olivier Foll affirme avoir pris cette décision seul. Qui peut cependant croire qu'une décision aussi lourde ait été prise sans l'aval de l'autorité politique ? Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur, ne cache d'ailleurs pas sa satisfaction. Cet ancien juge d'instruction, jadis partisan du rattachement de la police judiciaire à la justice, offre un soutien sans équivoque à un homme qui, jugera la chambre d'accusation de Paris, a *« failli à ses devoirs d'OPJ »*.

Le summum du rocambolesque est atteint au mois d'octobre 1996. La procédure concerne encore les Tiberi. Cette fois, il s'agit de Xavière, qui aurait touché un salaire fictif de 200 000 francs pour un rapport contesté sur *« les orientations du conseil général de l'Essonne en matière de coopération décentralisée »*. En l'absence du procureur d'Evry, parti en vacances dans l'Himalaya, le procureur adjoint décide d'ouvrir une information judiciaire. Pour éviter l'infini désagrément d'une mise en examen à l'épouse du maire de Paris, le gouvernement commande l'affrètement au Népal d'un hélicoptère : un membre de l'ambassade de France à Katmandou est chargé de remettre au procureur un document signé par le directeur central de la police judiciaire, Bernard Gravet, et le directeur des affaires criminelles et des grâces, Marc Moinard, lui demandant de confirmer par écrit les consignes d'enquête préliminaire qu'il a laissées en partant…

L'attention extrême à la loi, la violation caractérisée de la loi, l'expédition d'un hélicoptère aux frontières de la loi : prisonnier des « affaires », le pouvoir exécutif se débat avec maladresse contre la *« judiciarisation »* de la vie politique. En décembre 1996, Jacques Chirac décide de sortir de cet enlisement en créant habilement la surprise : au cours d'une intervention télévisée, il évoque sans réticences l'indépendance du parquet avant d'annoncer la création d'une commission de réflexion présidée par Pierre Truche, premier président de la Cour de cassation. Ses motivations sont simples : l'expérience, dit-il, prouve avec certitude que les *« procureurs n'obéissent plus »*…

Anne Chemin

Pierre Mazeaud, président (RPR) de la commission des lois de l'Assemblée nationale

« Je demande la rigueur la plus exemplaire en matière de corruption »

« Quelle leçon tirez-vous des "affaires" de ces dernières années ?

– Les "affaires" ont eu un effet désastreux sur le monde politique, qu'il s'agisse de la gauche ou de la droite. Je maintiens mon point de vue sur les abus de biens sociaux : j'estime qu'il faut modifier leur régime de prescription, comme je l'avais suggéré dans une proposition de loi. Mais, en matière de corruption, je demande la rigueur la plus exemplaire. Le détournement de l'argent public est une faute excessivement grave, qui rejaillit sur l'ensemble du monde politique et qui doit être sanctionnée. Il faut donc renforcer les sanctions pénales.

– Comment expliquez-vous que, malgré le travail du législateur, notamment les quatre lois sur le financement de la vie politique, les affaires n'aient pas reflué ?

– Nous avons voté des textes pour moraliser la vie politique, nous avons considéré qu'il était normal que le contribuable participe au financement des partis, nous avons supprimé tout don de personne morale aux hommes politiques comme aux partis politiques, mais il y a encore des vides juridiques. Cela étant, j'attribue en grande partie les fautes graves commises par les élus à la perversion de la décentralisation. Les personnes qui sont poursuivies pour corruption, que ce soit à Grenoble, à Angoulême, à Lyon, à Toulon, sont des chefs des exécutifs locaux. Il faut donc revoir les lois de décentralisation. Il faut également mettre fin au cumul des mandats. Dans les autres pays démocratiques, il n'y a pas de cumul, point final.

– Qu'attendez-vous de la commission Truche, qui est notamment chargée d'examiner le problème de l'indépendance du parquet ?

– Je considère qu'il est normal que le pouvoir exécutif donne des instructions au parquet. J'y tiens, car il faut qu'une action pénale globale soit déterminée par le gouvernement. Je ne veux pas qu'on condamne un voleur de voiture à Bordeaux et qu'on ne le condamne pas dans des conditions identiques à Marseille ou à Dunkerque. Il faut également s'occuper des magistrats. Depuis les ordonnances de 1958 de Michel Debré, on n'a pas fait grand-chose pour la magistrature, alors qu'on a fait beaucoup pour les autres grands corps de l'Etat. Il est inadmissible qu'un sous-préfet nommé dans une ville trouve, à la descente du train, un chauffeur qui l'emmène dans une maison où son repas est servi et son lit fait tandis que le président du tribunal qui vient d'être nommé doit trouver un hôtel et demander l'adresse d'une agence immobilière pour louer un appartement.

– Pensez-vous qu'il faut revoir les dispositions sur le secret de l'instruction ?

– Oui. Je pense qu'il faut y réfléchir. Nous vivons dans un monde médiatisé, où les gens attendent des informations, mais il appartient à ceux qui sont susceptibles de violer le secret, et notamment à la presse, d'avoir une véritable déontologie, notamment lorsqu'ils touchent à l'intimité de la vie privée. Ne tombons pas dans les abus d'une certaine presse anglo-saxonne. »

Propos recueillis par A. Ch.

Le programme de la majorité

Dans leur plate-forme d'union, le RPR et l'UDF se prononcent pour *« une justice plus efficace, plus accessible, pour garantir la sécurité de chacun et l'égalité des citoyens devant la loi »*. Les deux formations proposent de :

- **Faciliter l'accès des citoyens à** la justice par la simplification des procédures, le développement de la conciliation et de la médiation et la multiplication des maisons de justice ;
- **Réduire les délais** de jugement en appel et en première instance ;
- **Donner une réponse** judiciaire rapide à tous les délits commis par des mineurs ;
- **Adapter l'exécution** des peines afin qu'elles se traduisent par des sanctions effectives pour les délinquants ;
- **Aider les victimes** et améliorer leur indemnisation.

Les deux formations ne se prononcent pas sur les questions de l'indépendance et de la présomption d'innocence, soumises à l'étude d'une commission de réflexion sur la justice, mise en place le 21 janvier par le président de la République. Présidée par le premier président de la Cour de cassation, Pierre Truche, cette commission devrait rendre son avis à la mi-juillet.

SOCIÉTÉ

ÉCOLE Le ministère de l'éducation nationale s'apprête à diffuser une circulaire, applicable tant à l'enseignement public qu'aux établissements privés sous contrat, intitulée *« Organisation du dispositif de prévention des mauvais traitements à l'égard des élèves »*. ● DESTINÉE tout particulièrement à sensibiliser les personnels au problème des abus sexuels, elle précise les procédures de signalement à mettre en œuvre dès que des mauvais traitements à enfants sont repérés. La diffusion de cette circulaire intervient alors que la mise au jour de nombreuses affaires de pédophilie met en cause la passivité de l'institution scolaire. ● DEUX TÉMOIGNAGES s'insurgent contre l'indifférence dont peut faire preuve l'administration. Un peu partout en France, des parents commencent à sortir du silence, à se constituer en associations et à saisir la justice.

L'éducation nationale intensifie la lutte contre la pédophilie

Dans une circulaire dont « Le Monde » révèle le contenu, François Bayrou invite l'ensemble des personnels de l'enseignement public et privé sous contrat à se mobiliser contre les mauvais traitements à enfants. Il leur demande de les signaler « immédiatement »

LA RÉVÉLATION récente d'affaires de pédophilie au sein de l'éducation nationale, dont celle de Cosne-sur-Loire, dans la Nièvre (*Le Monde* du 10 mai), où un instituteur aurait commis des abus sexuels sur plusieurs dizaines d'enfants pendant des années, oblige à s'interroger sur le rôle et l'attitude de l'institution scolaire. Après une très longue période de silence, voire d'étouffement, l'école se déciderait-t-elle à prendre ouvertement ses responsabilités ? Dans une circulaire applicable à l'enseignement public et privé sous contrat qui sera bientôt publiée au *Bulletin officiel* – et dont le contenu est révélé par *Le Monde (lire ci-dessous)* –, le ministère de l'éducation nationale précise, d'une part *« comment mobiliser et former les personnels »*, et, d'autre part, *« leur implication dans les dispositifs de prévention et de détection de la maltraitance »*.

Le ministère de l'éducation nationale se montre particulièrement ferme sur la procédure de *« signalement »* des faits. La volonté de rompre avec la loi du silence est manifeste. Le texte rappelle que *« la communication des cas de mauvais traitements et privations s'impose, comme à tout citoyen, aux personnels des établissements scolaires ; le fait de ne pas porter ces informations à la connaissance des autorités judiciaires ou administratives constitue un délit pénal (article 434-3 du code pénal »*. Qu'il s'agisse d'une *« présomption »* ou d'un *« cas d'urgence »*, *« les procédures de saisine sont mises en œuvre immédiatement »*, indique le texte. En cas de présomption, le président du conseil général doit être saisi ; en cas d'urgence, c'est le procureur de la République. Un haut fonctionnaire du ministère de l'éducation nationale se montre encore plus catégorique : *« Il ne faut pas s'en tenir à des mesures administratives et attendre. Les chefs d'établissement, mais aussi les familles, doivent porter plainte avec les éléments qu'ils ont. »*

Interrogé, mardi 13 mai sur RTL, à propos du cas de Cosne-sur-Loire, le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, a tenu à endiguer une possible psychose : *« Je ne crois pas qu'il y ait davantage de cas de pédophilie ; simplement, le voile se lève et c'est bien, car trop d'enfants, quelquefois des familles, se sont tus pendant trop longtemps. »* Le rythme auquel se succèdent les révélations a de quoi troubler : un directeur d'école de la Manche a été mis en examen pour *« agressions sexuelles sur mineurs de moins de quinze ans par personne ayant autorité »* par le procureur de Coutances, a-t-on appris lundi 12 mai. Le directeur d'une école primaire de Marly-le-Roy (Yvelines), soupçonné d'avoir agressé à son domicile le fils d'une de ses collègues âgé de onze ans, a connu le même sort le 9 mai. Le même jour, un enseignant de l'Aude était mis en examen pour *« attouchements sur mineur »* et écroué, tandis qu'un professeur de gymnastique était incarcéré à Nice pour *« attentats à la pudeur »*.



En dépit de la fermeté affichée par le gouvernement, une désagréable impression de méfiance persiste. Dans un réflexe de protection de son image, au détriment de l'intérêt de l'enfant, l'institution n'a pas toujours appliqué ces principes. Le 24 juin 1983, une circulaire (N° 83-241) consacrée aux *« enfants victimes de mauvais traitements ou de délaissements »* donnait déjà des consignes aux personnels de l'éducation nationale, mais elle soulignait, en semblant comprendre cette réaction, que *« certaines personnes peuvent parfois éprouver des réticences à effectuer un signalement à l'autorité judiciaire par crainte de déclencher des actions exclusivement répressives »*. Visiblement, ces réserves et précautions ne sont plus de mise : la nouvelle circulaire abroge celle de juin 1983. La réaction du Snuipp, principal syndicat d'instituteurs, n'est pas non plus dénuée d'ambiguïtés. Il fait état de la *« fragilité »* du témoignage des enfants et des cas d'enseignants injustement *« mis en cause sur la foi d'allégations d'élèves »*. Le syndicat a, bien entendu, condamné vigoureusement la pédophilie en milieu scolaire et demandé au ministre de l'éducation nationale d'organiser une table ronde sur ce thème.

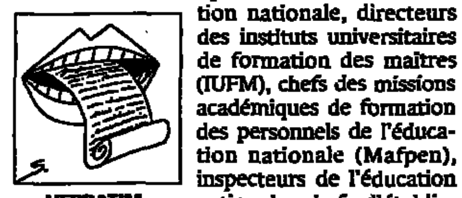
MAINTIEN EN FONCTION

Combien d'affaires ont été réglées par de simples mutations ? L'enseignant est alors suspendu à titre conservatoire, sans procédure disciplinaire, ce qui lui laisse l'occasion d'obtenir son changement de poste. Un exemple parmi d'autres : en juin 1995, six familles du Pas-de-Calais portent plainte contre le professeur d'une école municipale de musique qui s'était livré à des caresses sur des jeunes filles âgées de onze à quinze ans. Poursuivi devant le tribunal correctionnel d'Arras, le professeur, par ailleurs instituteur de maternelle, est condamné à quatre mois d'emprisonnement avec sursis. Début 1996, Michel Salines, inspecteur d'académie, lui inflige un blâme et le suspend provisoirement. Pourtant, la commission paritaire, réunie en conseil de discipline, considérera que l'instituteur peut continuer à enseigner, dans une école maternelle éloignée, où il exerce actuellement. L'émotion suscitée par ce maintien en fonction ne trouble guère Michel Salines, qui considère que *« les faits qui sont reprochés* [à l'instituteur] *ne sont pas intervenus dans le cadre de l'éducation nationale »* et que rien, dans son dossier pénal, *« ne l'empêche d'exercer ses fonctions d'instituteur »*. *« Nous avons pris toutes les garanties nécessaires pour vérifier qu'il n'était ni pédophile ni dangereux »*, assure l'inspecteur d'académie, qui affirme que l'instituteur est victime d'une cabale médiatique.

Un texte supplémentaire suffira-t-il à faire évoluer les mentalités, dans les domaines de la formation et de la prévention, alors que la loi de 1989, portant sur la formation des enseignants *« propre à leur permettre de répondre aux cas d'enfants maltraités »* a été peu ou mal appliquée ? La circulaire ministérielle remet l'ouvrage sur le métier, précisant en particulier que les inspecteurs d'académie sont priés de travailler avec le conseil général, statutairement responsable de ce dossier. Ce texte n'arrive pourtant pas dans un désert. Plusieurs départements ont déjà mis en place des actions de prévention, comme dans la Sarthe, où une brochure a été distribuée dans tous les établissements. On y prodigue des conseils pour aider les enfants en détresse. Les enseignants sont invités à utiliser des outils vidéo, le plus connu étant une cassette d'origine canadienne, intitulée *« Mon corps c'est mon corps »*, récemment actualisée sous le titre *« Ça dérap'ou un espace de parole »* par l'association Aispas.

Sandrine Blanchard et Béatrice Gurrey

La mise en œuvre « immédiate » des procédures de signalement


VERBATIM

LA CIRCULAIRE intitulée *« Organisation du dispositif de prévention des mauvais traitements à l'égard des élèves »* sera prochainement adressée aux recteurs, inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, directeurs des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), chefs des missions académiques de formation des personnels de l'éducation nationale (Mafpen), inspecteurs de l'éducation nationale, chefs d'établissement et directeurs d'école. Sous la signature du directeur général des enseignements supérieurs, de celui des lycées et des collèges et de celui des écoles, le ministère y rappelle, en cinq pages, que *« la protection des enfants maltraités constitue un enjeu social essentiel »*. *« L'éducation nationale a en ce domaine une fonction déterminante*, affirme d'emblée la circulaire. *Ses personnels, en contact permanent avec les enfants, ont une obligation de vigilance. »*

Un premier chapitre est consacré à *« la mobilisation et la formation des personnels de l'éducation nationale »*. *« Des programmes d'action destinés aux élèves doivent être mis en œuvre dans le cadre du projet d'école ou d'établissement. L'affichage des coordonnées du service téléphonique " allô enfance maltraitée " (numéro 119) est obligatoire dans tous les établissements »*. En outre, conformément à l'article 4 de la loi du 10 juillet 1989, les personnels doivent être initiés aux questions relatives à la maltraitance des mineurs lors de leur formation initiale dans les IUFM et en formation continue dans les Mafpen et les centres académiques de formation administrative (CAPA). Un deuxième chapitre souligne la nécessité de *« liaisons avec les collectivités locales, les services de l'Etat et les associations intéressées à la protection de l'enfance »* : *« La mise en œuvre effective des actions de prévention ou de traitement de la maltraitance est facilitée par la signature d'une convention »*.

Enfin la circulaire insiste sur la *« la procédure de signalement »* : *« La communication des cas de mauvais traitements et privations s'impose, comme à tout citoyen, aux personnels des établissements scolaires. Le fait de ne pas porter ces informations à la connaissance des autorités judiciaires constitue un délit pénal. (...) En cas de présomption de maltraitance : le président du conseil général est saisi, l'inspecteur d'académie est informé de cette saisine. En cas d'urgence, c'est-à-dire lorsque les personnels sont confrontés à une situation de maltraitance grave ou manifeste : le procureur de la République est saisi, l'inspecteur d'académie et le président du conseil général sont informés. Dans tous les cas, les procédures de saisine sont mises en œuvre immédiatement. »*

« C'est comme si on était devenus coupables »

IL N'AURA FALLU que quelques minutes pour que l'univers des époux Vidal bascule : au matin du 8 février 1992, ils apprennent de la bouche de leur fils, alors âgé de treize ans, que leur voisin et ami, enseignant de mathématiques, l'a violé à plusieurs reprises. L'enfant, fortement perturbé depuis quelques semaines, a fini par dévoiler l'insupportable, malgré la pression de son aînée, dix-sept ans, elle-même abusée par le même homme entre huit et douze ans. La jeune fille le confirmera à ses parents quelques heures plus tard.

Abasourdi, André Vidal, alors principal de collège dans la région de Bergerac, veut toutefois en avoir le coeur net. Le jour même, il accepte une confrontation avec celui qui fut un proche parmi ses proches et à qui il confiait souvent ses enfants le week-end. L'entretien est désastreux, mais l'homme passe aux aveux. *« Complètement paumé »*, André Vidal se tourne alors vers le principal du collège où le professeur de mathématiques enseigne, afin d'*« empêcher un violeur de continuer à se présenter devant des jeunes »*. Pour lui, il n'est pas encore question de porter plainte : *« A l'époque, je croyais de façon tout à fait naïve aux vertus de service public de l'éducation nationale. Ma conviction n'a pas changé, même si la réalité m'a forcé à ouvrir les yeux. »*

La réponse de l'inspection d'académie et du rectorat est sans appel : on fait savoir à André Vidal que l'enseignant en cause est momentanément écarté, qu'il sera ensuite muté, et qu'il n'y a donc plus lieu de s'inquiéter. Mais M. Vidal ne l'entend pas de cette oreille. Malgré les réticences de sa fille, il dépose plainte, avec constitution de partie civile, devant le tribunal de Bergerac. L'enseignant est interpellé, mis en examen et écroué, le 21 février. S'ouvre alors un long calvaire judiciaire pour la famille Vidal, qui les mènera jusque devant la Cour de cassation. D'abord ignorants des rouages de la procédure, meurtris et désarmés, ils apprennent à se battre pour obtenir satisfaction. Malgré la disjonction des procédures concernant leurs deux enfants, les changements d'avocats et les recours procéduraux, ils obtiennent finalement la condamnation de l'ancien enseignant à six ans de prison ferme pour les actes commis envers leur fils et douze ans ferme pour les viols répétés de leur fille.

APPELS SANS RÉPONSE

Entre-temps, le vide s'est créé dans leur entourage : les voisins ne leur adressent plus la parole, leur ancien cercle d'amis se rétrécit. *« Tout se conjuguait pour nous culpabiliser*, se souvient André Vidal. *C'est comme si on était devenus coupables d'être victimes. »* L'éducation nationale ne lui est d'aucun secours. Une assistante sociale de l'inspection académique va jusqu'à lui proposer un congé de longue maladie ou de longue durée, qui équivaut à lui faire perdre son poste de principal de collège. Il refuse, avant d'accepter sa mutation dans un autre département.

Aujourd'hui militant au sein d'un comité contre l'asservissement sexuel des enfants, André Vidal garde un souvenir cuisant de cette époque. *« J'étais principal de collège, je faisais partie de la hiérarchie. Le recteur n'a cependant jamais daigné me recevoir »*, se souvient-il. De même, ses courriers et appels téléphoniques aux ministres de l'éducation nationale en exercice resteront sans réponse. *« Je pensais que ce que mes enfants avaient subi était suffisamment grave pour qu'un directeur de cabinet m'appelle au moins une fois »*, estime-t-il. Et d'ajouter, désabusé : *« Je suis convaincu que les différents ministres n'ont jamais voulu se préoccuper de ce problème. Et puis, c'est toujours le même discours. On vous dit qu'avant on ne s'en occupait pas, mais que dorénavant tout sera fait pour mettre un terme à ces agissements. Pourtant, au total, on remballe les outils jusqu'à ce que sorte la prochaine affaire. »*

Cécile Prieur

L'inlassable combat de Mme D. contre l'indifférence

Mme D. attend beaucoup du procès de l'instituteur pédophile dans la classe duquel se trouvait sa fille. En juin ou en septembre, elle ne sait pas ; elle peut attendre encore un peu. Ce jugement, elle voudrait que ce soit la reconnaissance d'une souffrance individuelle et collective, l'aboutissement d'un combat.

La première alerte, sinon la certitude de la vérité, arrive durant un carnaval, en février 1995, où chacun, masqué, s'amuse dans la rue. A cette occasion, une conversation entre mères fait naître le soupçon sur l'instituteur de leurs filles : à demi-mots, les enfants, qui sont en CP, ont fait comprendre, à l'une ou à l'autre, qu'il est violent avec les garçons et procède à des attouchements sur les filles. *« On s'est tout de suite dit que c'était un délit, qu'il ne fallait pas passer par l'éducation nationale, mais écrire directement au procureur de la République »*, se souvient Mme D.

Le 17 mars 1995, quatre lettres partent chez le procureur. Le 22 mars, l'instituteur est mis en examen pour *« agressions sexuelles sur mineurs de moins de quinze ans par personne ayant autorité »* et incarcéré. *« C'était la bonne solution »*, se félicite encore aujourd'hui Me D., édifiée par l'attitude du directeur d'école, depuis parti à la retraite, qui s'est enfermé dans une attitude de déni et d'impuissance. *« Cette histoire est hélas ! d'une banalité constante »*, constate la jeune femme, racontant, d'une voix neutre, le nécessaire soutien aux parents qui s'écroulent, écrasés de culpabilité, et la réparation due aux enfants.

« PETITS PERSONNAGES »

Tout *« sort ultra-lentement »* dans ce type d'affaires, dit-elle. Il faut se battre contre ces *« petits personnages »* de la vie administrative et locale ; *« Tout petits mais hyperpuissants »*, ajoute-t-elle. Au mois de juillet, les parents décident de se constituer en association, baptisée Enfance, parole et justice, les trois piliers de leur cause. *« Aujourd'hui, nous croulons sous les appels, les lettres, le désespoir des parents. »* Mme D. a eu pratiquement connaissance de toutes les affaires de cette nature, révélées ou en voie de l'être, dans le pays. Elle a pu faire le tour des lâchetés, démissions et faux-fuyants.

Les parents se sont constitués partie civile. Un autre motif de mise en examen pèse maintenant sur l'instituteur : *« violences habituelles et sévices »*. Mme D. dénonce les pesanteurs de l'institution scolaire : *« Pour la formation des fonctionnaires, les enquêtes, les sanctions, la lanterne rouge, c'est l'éducation nationale »*. Elle souligne, en revanche, que la brigade des mineurs a été *« formidable avec les enfants. C'est très difficile de leur faire dire tout cela et, souvent, ce sont les premiers adultes auxquels ils peuvent se confier »*.

Aujourd'hui, elle peut considérer d'un oeil plus serein les points positifs de cette affaire. L'inspection académique des Hauts-de-Seine, enfin, s'est décidée à participer à une « réparation » auprès des enfants. Grâce à des intervenants extérieurs qui leur ont proposé un programme fondé sur les activités du cirque, ils ont retrouvé l'équilibre de leur corps. La nouvelle directrice, arrivée au mois de septembre dans l'établissement, s'est révélée à la hauteur de la situation *« et nous a aidés à cicatriser »*, témoigne Mme D. Elle a pris personnellement en main le soutien pédagogique aux enfants, en petits groupes, car nombre d'entre eux avaient subi un dommage considérable dans cette classe où l'on apprend à lire.

Enfin, victoire entre toutes, selon Mme D., *« les instits vont venir de leur plein gré au procès et non parce qu'ils sont cités comme témoins ou parce qu'ils sont obligés d'être là »*. Dans une corporation où l'habitude veut plutôt que l'on *« se serre les coudes, ce qui s'est produit plus ou moins dans un premier temps »*, ce n'est pas un mince succès.

B. G.

هكذا من الإهمال



هكذا من الأصل

contre la pédophilie

L'Etat et la commune jugés responsables de la catastrophe du Grand-Bornand

GRENOBLE
de notre correspondant régional

L'Etat et la commune du Grand-Bornand (Haute-Savoie) ont été déclarés *« solidairement responsables »* de l'inondation catastrophique du 14 juillet 1987 et de ses conséquences par la cour d'appel administrative de Lyon. Dans un arrêt rendu mardi 13 mai, celle-ci les a condamnés à verser 6,4 millions de francs aux familles des victimes.

Il y a dix ans, un torrent en crue, le Borne, avait recouvert de plusieurs mètres d'eau un camping situé de part et d'autre de ses rives, provoquant la mort de vingt-deux personnes. Le 2 juin 1994, le tribunal administratif de Grenoble avait rejeté les demandes des familles des victimes et écarté la responsabilité de l'Etat et de la collectivité locale.

L'arrêt de la cour d'appel administrative est diamétralement opposé. Il souligne les *« fautes »* commises par l'Etat et par la commune qui engagent leurs responsabilités. Le premier a autorisé la création du camping sur un terrain à risques. Selon la cour, le maire ne pouvait pas ignorer que des crues avaient déjà envahi à plusieurs reprises cet emplacement. Les magistrats soulignent en outre que l'élu *« n'a pris aucune disposition pour prévenir les risques que couraient les campeurs »*, alors qu'on annonçait des orages violents. L'avocat de la commune du Grand-Bornand, Me Jean Bonnard, a indiqué que ce *« renversement de la jurisprudence »* correspondait à l'évolution du droit qui ne cesse de donner plus de responsabilités aux collectivités locales.

Claude Francillon

La cour d'appel de Grenoble consacre la primauté des liens du sang

La garde de Lionel, trois ans, est confiée au père biologique

Un arrêt de la cour d'appel de Grenoble, rendu mardi 13 mai, consacre en droit la primauté des liens du sang en confiant la garde de Lionel, trois ans, à son père biologique. Le couple Buratti, qui avait élevé l'enfant quasiment depuis sa naissance, a été débouté de tout droit de visite et d'hébergement.

DANS UN ARRÊT rendu mardi 13 mai, la cour d'appel de Grenoble a confié la garde de Lionel Pokara, un petit Polynésien de trois ans, à son père biologique, Jean-Loup Bassinat. L'enfant portera désormais le nom de son père. Jean-François et Dominique Buratti, le couple qui avait élevé cet enfant durant ses trois premières années et souhaitait l'adopter, ont été déboutés de tout droit de visite et d'hébergement. Quant à la mère naturelle, qui demandait à récupérer son enfant plutôt que le voir confier au père, son propre droit de visite est suspendu (*Le Monde* du 22 avril).

Cet arrêt consacre en droit la primauté des liens du sang. En effet, les magistrats indiquent que *« le droit français est fondé sur la vérité biologique »* et qu'*« il est admis que l'intérêt de l'enfant est d'être élevé par ses géniteurs au cas où ceux-ci sont à même de lui apporter les soins et l'affection nécessaires à son éducation »*. La cour a estimé que le père, qui s'est manifesté dès qu'il a eu connaissance de l'existence de cet enfant – soit quatre mois après sa naissance – *et n'a cessé d'en réclamer la garde*, a fait largement la preuve de son attachement à son fils. L'arrêt conclut qu'*« il est de l'intérêt de Lionel d'être confié à son père et de porter le nom de celui qui exercera l'autorité parentale »*.

Cette logique de la loi du sang ne bénéficie pas à la mère biologique. La cour considère qu'en ayant confié son fils aux époux Buratti en vue d'une adoption plénière et en ne demandant à le récupérer que dans le cas où le père en obtiendrait la garde, Iona Pokara a manifesté qu'*« elle ne souhaitait pas prioritairement s'occuper quotidiennement, matériellement ni affectivement de Lionel »*.

Quant à la coutume polynésienne qui consiste à déléguer l'autorité parentale sur un enfant à un couple candidat à l'adoption avant que l'adoption plénière soit prononcée deux ans plus tard, la cour indique que cette tradition ne saurait être en contradiction avec le code civil. En conséquence, *« à défaut du consentement de M. Bassinat* [le père biologique], *l'enfant Lionel ne peut faire l'objet d'une adoption »*.

AUCUN DROIT

Les parents candidats à l'adoption, qui ont élevé cet enfant durant ses trois premières années, ne se voient reconnaître aucun droit. La cour, sans remettre en cause la qualité des soins et l'affection apportés par M. et Mme Buratti, met fin à la délégation d'autorité parentale que *« les époux Buratti ont confondu à tort avec une attribution définitive de l'enfant »*, alors qu'ils avaient rapidement eu connaissance de la revendication de M. Bassinat.

Ils ne bénéficient d'aucun droit de visite et d'hébergement à l'égard de Lionel du fait des *« relations conflictuelles entre les parties »*, de leur *« refus de respecter les décisions de justice et de prendre en compte l'intérêt pour l'enfant de nouer des relations indispensables avec son père »*. Se déclarant sous le choc, Dominique Buratti a protesté contre la décision de la cour : *« Nous n'avons plus aucun droit sur l'enfant. Nous n'avons même plus le droit de le voir, sa mère naturelle non plus. Lionel est comme une ardoise qu'on a effacée d'un coup d'éponge. Trois ans de vie ont disparu »*, a-t-elle déclaré. La mère biologique, quant à elle, voit son droit de visite suspendu *« dans l'attente de l'instauration, par le père et la mère, du climat de confiance nécessaire à l'épanouissement de Lionel »*. Il est cependant douteux que Mme Pokara, vivant en Polynésie, sans ressources importantes, soit en mesure de maintenir un lien avec son fils.

Cet arrêt confirme le jugement rendu en première instance par le tribunal de Bonneville (Haute-Savoie) le 25 octobre 1995, première étape de cette longue saga judiciaire. Lionel vivra donc exclusivement avec son père génétique, qu'il ne connaissait pas avant de lui être brutalement confié en février 1997 à la suite de l'application de ce premier jugement.

L'avocat du père, Me Sylvie Demolière, a estimé pour sa part que *« l'arrêt est rassurant pour tous les enfants et tous les parents parce qu'il consacre la famille légitime et naturelle. C'est une institution stable et protégée par la loi »*. Elle a ajouté qu'*« il n'y a ni gagnants ni perdants dans ce gâchis absolu, il n'y a que des victimes : Lionel, qui s'est vu volé trois ans de sa vie et conservera les cicatrices de ce que lui ont infligé les Buratti ; son père, qui, pendant ces trois années, fut partagé entre espoir et révolte ; et enfin les Buratti, victimes de leur absurde illogisme et du non-respect de leurs engagements »*. Dominique et Jean-François Buratti ont l'intention de se pourvoir en cassation.

Michèle Aulagnon avec Nicole Cabret, à Grenoble

La douleur d'une mère au « procès de la Josacine »

Corine Tanay affirme n'avoir remarqué ni odeur ni aspect particuliers lors de la préparation du médicament d'Emilie

ROUEN
de notre envoyé spécial

Ce sont des mots vrillés, décousus, prononcés comme un cri à toute allure. *« Elle me manque, Emilie. Ce n'est pas juste. Les enfants, ce n'est pas fait pour mourir à neuf ans. »* Après son mari, Corine Tanay, trente-six ans, dit sa douleur de mère meurtrie, mardi 13 mai, devant la cour d'assises de Seine-Maritime. *« Il y a ses yeux qui ne regardent plus, ses mains qui ne me tiennent plus, sa voix que je n'entends plus. Ce n'est pas possible de voir sa fille dans un cercueil. »*



PROCÈS

Alors défilent, à partir de ce 11 juin 1994, où sa fillette ingéra une cuillerée mortelle de Josacine empoisonnée, *« le lit vide »* et *« la chambre qui ne sert à rien »*. Ce jour-là, pour passer un week-end chez des amis, Emilie avait laissé sa maison pour la première fois. Dans la voix, la rage se mêle aux sanglots. Puis les rancoeurs et les rancunes. Enfin, le poids des brouilles familiales. *« Dans le village, on nous a montrés du doigt, mais nous, on n'a jugé personne. »*

Corine Tanay, fille de la ville, parle de son mariage à la campagne avec Denis, une union difficilement acceptée par l'entourage. Le ton devient sec, parfois cassant. En pays cauchois, la mère de la petite Emilie, dont certains témoins ont dit le *« mauvais caractère »*, a toujours revendiqué le *« droit »* d'avoir son *« mode de vie »*. Elle parle de la *« causticité »* du beau-père, qualifie sa belle-mère de *« soubrette soumise »*, évoque ses *« emmerdes »*. Il y a peu d'argent pour le ménage, beaucoup de difficultés pour trouver du travail. *« Qu'elle crève ! »*, aurait dit d'elle un jour son beau-père en la sachant malade.

La cour revient sur le drame du 11 juin. Le 13, à 20 heures, Corine Tanay a décrit, chez elle, aux gendarmes-enquêteurs la fabrication du médicament qu'Emilie avait emporté, l'avant-veille, dans sa trousse de toilette, pour aller chez ses amis. Mme Tanay a déclaré n'avoir remarqué ni odeur ni aspect particuliers lorsqu'elle dilua, seule en présence de sa fille, le médicament avec de l'eau de source. Elle le confirme à la barre, sur la défensive, tendue, offensée qu'on puisse mettre en doute son témoignage de *« maman avertie »*.

Or, dans une déposition négligée par l'enquête et divulguée en début d'audience (*Le Monde* du 8 mai), un médecin de Bolbec, le docteur Sylvain Vue – que Corine Tanay reconnaît avoir rencontré le 13 juin vers 15 h 30, soit quelques heures avant la reconstitution effectuée devant les gendarmes – affirme, avec force détails, que la maman d'Emilie lui avait dit que *« c'était elle qui avait préparé le médicament, qu'elle avait remarqué une drôle d'odeur et une petite réaction d'effervescence »*. *« Je ne dis pas qu'il a menti*, affirme aujourd'hui Corine Tanay. *C'est une mauvaise interprétation. »* Le président Jean Reynaud se réservait la possibilité de faire venir à la barre, jeudi 15 mai, le praticien au témoignage crucial pour l'accusé, Jean-Marc Deperrois, qui nie depuis bientôt trois ans avoir introduit du cyanure dans le médicament.

Jean-Michel Dumay

Les anciens dirigeants de l'OM minimisent leurs responsabilités

Bernard Tapie assure qu'il ne s'intéressait pas « aux détails »

La deuxième journée du procès des comptes de l'OM, mardi 13 mai au tribunal correctionnel de Marseille, était consacrée au fonctionnement du club. Chacun des six anciens dirigeants a tenté de banaliser son rôle dans la gestion des comptes, qu'un expert financier a fustigés pour leur *« grande irrégularité »*.

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

Dans une de ces métaphores *sportives qu'il semble apprécier,* le président Guy Richarté n'a pu s'empêcher de constater qu'*« aucun but »* n'avait encore été marqué au cours de ce procès. Chacun des prévenus défendant sa cage avec vigilance, la deuxième journée d'audience, mardi 13 mai, s'est achevée sur un score de parité : zéro à zéro, la balle au centre. A défaut du match escompté, le tribunal a même eu droit à une sorte de ballet des vertueux. Six anciens dirigeants de l'Olympique de Marseille se sont succédé à la barre pour indiquer en substance qu'ils n'avaient rien à se reprocher. Chacun s'est efforcé de définir son rôle, rien que son rôle, au sein de l'OM. Résultat : le tribunal, qui entendait disséquer le fonctionnement du club, a vu se dessiner un organigramme plutôt flou, où le pouvoir de décision était pour le moins dilué.



PROCÈS

Dans son ordonnance de renvoi, le juge Philipon qualifiait Bernard Tapie de *« quasi-dictateur »*. Les divers intervenants confirment ce statut de patron incontesté. Est-ce à dire qu'il contrôlait tout, y *compris les prêts fictifs* accordés aux joueurs, les honoraires versés aux intermédiaires ? Sur ces points, essentiels, Tapie redevient Tapie, habile et pugnace : *« J'étais un président qui déléguait, surtout pour les activités qui ne m'intéressaient pas. C'est d'ailleurs mon défaut : je ne m'intéresse jamais aux détails. La manière de payer, c'était pas mon boulot. Avec Bernès, on s'occupait de faire le menu et d'autres faisaient la cuisine. »*

Le président Richarté se demande tout de même s'il n'y avait pas là une *« méthode de gouvernement »*, une manière *« préméditée »* d'éviter toute responsabilité légale. *« Je ne fuis pas »*, objecte M. Tapie. *« Mais vos réponses au juge d'instruction ont paru un peu vides, un peu creuses »*, poursuit le magistrat. Quels étaient donc les *« cuisiniers »* du système, ceux qui, en coulisse, concoctaient les recettes de ce club au budget annuel de 300 millions de francs ? Les principaux ont pour nom Alain Laroche, directeur financier, et Elie Fellous, l'homme de confiance de M. Tapie au sein de son groupe.

M. Laroche, le plus prolixe, dit avoir la *« conscience tranquille »* puisque son travail était soumis à des experts comptables, à des commissaires aux comptes, à la direction du club ainsi qu'à la Ligue. *« Je n'avais pas le sentiment de faire des choses terriblement affreuses »*, estime-t-il, avant d'ajouter : *« Je ne connaissais pas la nature des opérations du domaine sportif. Je ne connais aucun intermédiaire et je n'ai jamais négocié un contrat. »*

« AMBITION MORALE »

D'après lui, un homme supervisait son travail : Elie Fellous, qualifié par le président Richarté de *« grand ordonnateur comptable »*. Mais M. Fellous refuse de porter pareille casquette. *« Je n'intervenais pas au niveau des factures, mon rôle consistait à assurer le financement de l'OM. Je n'ai jamais eu l'impression qu'il y avait quelque chose d'illégal. »* En fin d'après-midi, un expert financier viendra pourtant fustiger la *« grande irrégularité »* et la *« non-sincérité »* des comptes présentés entre 1987 et 1990.

Dès lors, qui était responsable ? Difficile à dire. *« Chacun se renvoie la balle »*, constate alors Jean-Pierre Bernès. L'ancien directeur général admet, lui, avoir signé de nombreux documents, mais de manière quasi machinale. Quant à Michel Hidalgo, ex-manager général, il affirme ne s'être *« jamais occupé des questions financières »* et se montre moins critique à l'égard de M. Tapie que devant le juge d'instruction. C'est avec nostalgie qu'il se souvient de l'OM, de la *« passion »*, de cette ville. *« Nous avions une haute ambition morale »*, affirme-t-il, emporté par son élan. L'*« ambition morale »* des vingt prévenus devrait revenir au cœur des débats au moment d'évoquer les accusations de détournements de fonds.

Philippe Broussard

Deux présidents en difficulté

Cité comme témoin, à la demande de M. Tapie, le président du club d'Auxerre, Jean-Claude Hamel, s'est presque trouvé en position d'accusé lorsque M. Bernès, ex-directeur général de l'OM, a affirmé qu'à une certaine époque le club auxerrois avait eu recours à l'intermédiaire croate Ljubo Barin lors d'un transfert de joueur. Déstabilisé par cette attaque inattendue, M. Hamel a répondu qu'il n'avait *« jamais rien versé à monsieur Barin sur un compte en Suisse »*, comme le prétendait M. Bernès. Le témoin Louis Nicollin, président de Montpellier, n'a pas eu à répondre à ce genre de question, mais le président du tribunal lui a reproché sa désinvolture : *« Vous avez l'air avachi ! J'entends que vous ayez, dans la forme et le fond, le comportement de quelqu'un qui se trouve devant des magistrats ! »* « Loulou » Nicollin, réputé pour sa gouaille, a présenté ses excuses.

Prélude dans un prétoire lyonnais pour M. Giraud et Mme Tissot

LYON
de notre correspondant régional

La sixième chambre du tribunal correctionnel de Lyon, présidée par Georges Cathelin, devait débattre, mardi 13 mai, d'un dossier de diffamation. Mais c'est en fait l'affaire de la passation des marchés au conseil régional d'Ile-de-France qui a occupé l'essentiel de l'audience. Sur le banc des prévenus, Jean-Olivier Arfeuillère et Philippe Chaslot, respectivement directeur de la publication et journaliste de l'hebdomadaire *Lyon-Capitale*, étaient assignés à comparaître pour un article, publié le 6 novembre 1996, et titré « Nomination scandaleuse à la mairie ».

Raymond Barre, le maire de Lyon, venait de nommer secrétaire général de la mairie Xavier de La Gorce, ancien directeur général adjoint des services de la région Ile-de-France. L'hebdomadaire, reprenant des informations publiées par des journaux nationaux, rappelait que M. de La Gorce avait été mis en cause par Claude-Annick Tissot, vice-présidente (RPR) du conseil régional, et présidente de la commission des marchés, poste dont elle a été contrainte, depuis, de démissionner. Mme Tissot avait notamment accusé M. de La Gorce d'avoir exercé des *« pressions inadmissibles »* sur cette commission pour favoriser certaines entreprises.

A ce jour, l'information judiciaire n'a pas encore été ouverte. Mais les débats devant le tribunal correctionnel de Lyon ont servi, en quelque sorte, d'échauffement pour les deux parties. La partie civile s'est appuyée sur les témoignages de Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional, de Jean-Pierre Fourcade, vice-président, jusqu'en 1995, sénateur et maire (UDF) de Boulogne-Billancourt, de Pierre Pommelet, directeur général des services, ou d'André Rouanet, ancien préfet et auteur d'un rapport, commandé par M. Giraud, sur les conditions de passation de marchés au sein de l'assemblée.

Devant le tribunal, Mme Tissot a réitéré ses accusations : *« M. de La Gorce participait à toutes les décisions*, a-t-elle affirmé. *Il ne pouvait pas ignorer les irrégularités constatées dans les procédures de passation de marchés »* visant, selon elle, *« à restreindre la concurrence et à favoriser les ententes »*. Faisant état de *« pressions administratives »* et de *« pressions personnelles »*, Mme Tissot a estimé que M. de La Gorce *« avait utilisé tous les moyens pour* [la] *déstabiliser »*.

« PROBLÈMES DE PROCÉDURE »

« Toutes ces accusations sont infondées », a déclaré M. Giraud. Regrettant le *« manque de solidarité élémentaire »* de Mme Tissot, le président du conseil régional a parlé d'*« animosité »*, provoquée par des conflits internes à l'administration de l'assemblée. *« Toutes les procédures* [de passation de marchés] *ont été parfaitement rigoureuses »*, a-t-il soutenu. Son ancien premier vice-président, M. Fourcade, a reconnu que l'urgence de la construction ou la réhabilitation de lycées avait peut-être provoqué *« quelques problèmes de procédure »*. Mais, selon lui, il n'y a pas eu de *« corruption »*, *« car la séparation des responsabilités entre trois vice-présidents évitait les tentations »*.

L'avocat de M. de La Gorce, Me Michel de Guillenchmidt, du barreau de Paris, a réclamé 200 000 francs de dommages et intérêts. *« Cette somme sonnerait la mort de* Lyon-Capitale *»*, a plaidé Jean-Pierre Forestier, l'avocat de l'hebdomadaire, qui a demandé la relaxe des prévenus. Bruno Coquillat, le procureur de la République, a estimé que le titre de « une » constituait une diffamation, sans réclamer de peine particulière. Jugement le 10 juin.

Bruno Caussé

DÉPÊCHES

■ **POLICE : dans l'enquête sur le viol d'une policière,** le 25 octobre 1996 sur la ligne C du RER, le juge d'instruction chargé du dossier à Evry (Essonne), Odile Capo di Casa, a fait remettre en liberté les deux jeunes hommes qui restaient incarcérés depuis le mois de janvier. Les deux autres suspects, qui avaient aussi été mis en examen et écroués en janvier, avaient été remis en liberté fin mars à la demande du même juge (*Le Monde* daté 30-31 mars).

■ **ANTISÉMITISME : le conseil de l'ordre du barreau de Paris a** adopté, mardi 13 mai, une résolution reconnaissant sa responsabilité vis-à-vis des avocats juifs et d'origine étrangère radiés sous l'Occupation. L'adoption de ce texte intervient après la publication du livre de Robert Badinter, *Un antisémitisme ordinaire*, dans lequel l'avocat et ancien garde des sceaux relate comment le barreau a appliqué les lois raciales de 1940 et 1941 conduisant à l'exclusion de deux cent trois avocats, dont une soixantaine de juifs.

■ **JUSTICE : cent quatorze avocats se sont joints à l'appel des magistrats** pour l'indépendance de la justice (*Le Monde* du 13 mai), en signant le texte lancé par cent trois juges et en appelant leurs collègues à participer à la réunion publique organisée à Paris, mercredi 14 mai à 20 heures, à la Maison de l'Europe. Mes Tiennot Grumbach et Philippe Vouland, ancien et actuel présidents du Syndicat des avocats de France (SAF), figurent parmi les premiers signataires.

■ **DIFFAMATION : deux élus de la ville de Nîmes ont chacun été condamnés,** mardi 13 mai, à une amende de 5 000 francs avec sursis par la cour d'appel de Nîmes pour diffamation à l'égard de deux représentants du Front national. Catherine Bernié-Boissard (PCF), adjointe chargée de la communication de la ville, et Pierre Ramperez (PS) avaient refusé, en septembre 1995, l'insertion d'un article du FN dans le journal municipal, en expliquant à leurs lecteurs qu'il s'agissait d'un appel à la haine et à la discrimination raciale. – *(Corresp.)*

COLLECTIVITÉS LOCALES **Dans une lettre d'observation adressée au président du conseil général de Guyane, la chambre régionale des comptes de Guadeloupe, Guyane et Martinique dresse un constat sévère de la gestion du département. ● ENTRE 1983 et 1995, le conseil général a eu systématiquement recours à des pratiques illégales concernant la passation des marchés publics. ● LA CHAMBRE régionale des comptes relève également de nombreux abus au premier rang desquels apparaissent le dévoiement des procédures de recrutement et le système de rémunérations, en particulier celui des collaborateurs directs du président du conseil général. ● LA LETTRE définitive relève par ailleurs que, si la situation financière du conseil général s'est améliorée, c'est, en grande partie, grâce à *« un alourdissement »* de la fiscalité directe.**

Les pratiques illégales systématiques du conseil général de Guyane

La chambre régionale des comptes de Guadeloupe, Guyane et Martinique dresse l'inventaire des abus de la collectivité départementale. Un système qui ressemble à un véritable manuel de fraude du code des marchés publics

« OÙ QUE le regard se tourne, la méconnaissance des règles élémentaires de gestion apparaît évidente (...). Le gaspillage presque systématique auquel a donné lieu la dépense publique départementale est accompagné d'irrégularités administratives graves et de règles de droit bafouées. (...) Encore plus grave, car intéressant des sommes importantes : la réglementation concernant les marchés a été systématiquement ignorée, et les rares appels à la concurrence biaisés. »

La chambre régionale des comptes de Guadeloupe, Guyane et Martinique a décidé de rompre avec la traditionnelle réserve des magistrats chargés de contrôler les finances des collectivités. L'examen de la gestion du département de la Guyane entre 1983 et 1995 – alors dirigé par Elie Castor (PSG, puis divers gauche), décédé le 16 juin 1996, après avoir été mis en examen et écroué dans le cadre de l'affaire Pacary – ne laisse, en effet, aucune place à l'indulgence, selon la lettre d'observation définitive qu'ils ont adressée à l'actuel président du conseil général, Stephan Phinera-Horth. Les magistrats financiers ont tenu à dresser un inventaire exhaustif des pratiques illégales en cours, au risque de transformer le résultat de leur travail en véritable manuel du fraudeur du code des marchés publics. Après l'étude des marchés passés par le conseil général de Guyane entre 1987 et 1994, la chambre conclut, *« la plupart des comportements déviants, permettant de tourner l'esprit et la lettre de la loi, ont pu être recensés, et aucune des opérations ou marchés examinés par la chambre n'est totalement exempte de critiques »*.

ARGUMENTS FALLACIEUX

Souvent utilisé pour contourner les règles de mise en concurrence, le découpage des marchés a permis aux services départementaux d'éviter toute compétition entre les candidats. C'est ainsi que, lors de la réhabilitation du toit du collège République à Cayenne, les trois entreprises retenues pour des travaux d'un montant inférieur à 300 000 francs, ne nécessitant pas de mise en concurrence classique, *« avaient la même adresse, le même numéro de téléphone, la même activité. Les factures, numérotées en continu quelle que soit l'entreprise, étaient signées de la même main. »* En clair, la somme totale engagée, soit 863 494 francs, a été fractionnée pour attribuer le chantier sans appel d'offres à la même société.

Pour s'affranchir des procédures, le conseil général s'est, par ailleurs, appuyé sur des arguments fallacieux dénoncés par la chambre. Ainsi, arguant *« d'une prestation nécessitant l'emploi d'un brevet d'invention, d'une licence ou de droits exclusifs »*, a-t-il pu justifier l'absence d'appel d'offres pour acheter *« trois véhicules légers, trois poids lourds, un tracteur agricole et un porteur »*, pour un montant de 1 949 900 francs, auprès du concessionnaire Guyane-automobiles. Or, dans ce domaine, la chambre relève qu'il existe *« de nombreux constructeurs proposant des gammes étendues de différents produits permettant d'effectuer son choix. »*

L'intervention en cours de chantier a été érigé en quasi-système, modifiant, *de facto*, les conditions de l'appel d'offres. *« Les avenants de régularisation »*, qui permettent de justifier, *a posteriori*, l'exécution de travaux ou l'achat de matériel, ont, ainsi, été largement utilisés. Entre 1988 et 1993, le département a consacré 20 797 625 francs, soit une part substantielle de son budget, pour renouveler son parc automobile. La chambre note que *« les véhicules étaient pour la plupart commandés et receptionnés avant que la mise en concurrence soit lancée et le marché souscrit, alors que le rapport de présentation laissait entendre qu'il s'agissait de besoins non encore satisfaits. »*

Les élus locaux, auditionnés par les magistrats, ont justifié leurs pratiques par leur volonté de lutter contre le chômage. Cet argument n'a pas retenu l'attention de la chambre, qui affirme que cette défense *« ne peut convaincre, la concurrence étant soit absente, soit tronquée, y compris à l'égard des entreprises locales, laissant place, à maintes reprises, à des soupçons de favoritisme. Le renchérissement des coûts, de probables surfacturations, les retards de paiements entraînant la mise en œuvre d'intérêts moratoires, se sont appliqués au mépris des difficultés financières du département. »*

Difficultés qui ont été aggravées par de nombreux abus, aux premiers rangs desquels apparaissent le dévoiement des procédures de recrutement et le système de rémunérations, en particulier celui des collaborateurs directs du président du conseil général. Le rapport indique que la chambre régionale a demandé à Rodolphe Alexandre, chargé de mission auprès du président, de rembourser *« une indemnité de 420 000 francs irrégulièrement perçue entre mai 1989 et 1992 »*. Le directeur des services départementaux, son adjoint et le directeur de la Ddass, qui n'étaient pas seulement attributaires de logements de fonction, sont l'objet de critiques de même nature.

La lettre définitive relève par ailleurs que, si la situation financière du conseil général s'est améliorée, c'est, en grande partie, grâce à *« un alourdissement »* de la fiscalité directe. En 1993, le fonctionnement du département coûtait 5 019 francs à chaque contribuable guyannais, alors que la moyenne des départements d'outre-mer s'établit, cette année-là, à 3 690 francs.

Cette situation apparaît d'autant plus choquante aux yeux des contrôleurs financiers que la gestion du budget *« Fêtes et cérémonies »* obéissait à des règles particulièrement troubles. Mettant en doute *« le caractère départemental »* de ces dépenses, la chambre recense, ainsi, pour l'année 1992, 161 995 francs d'achat de bijoux effectué auprès d'une bijouterie de Cayenne, parmi lesquels apparaissent de nombreuses pépites d'or.

Jacques Follorou

Les Vosges réhabilitent l'érable ondé

ÉPINAL
de notre correspondant

Nul ne sait pourquoi certains érables sont « ondés ». Leurs fibres décrivent alors de fines vagues qui donnent un cachet très spécial aux caisses des violons et autres instruments à cordes. Bois très prisé des luthiers, il l'est aussi depuis une vingtaine d'années des « trancheurs » et « dérouleurs » industriels. En Lorraine, l'érable ondé flambe aux enchères de l'Office national des forêts (ONF). Le mètre cube peut atteindre 35 000 francs sour la pression des négociants et autres « trancheurs », allemands généralement.

A Mirecourt, dans les Vosges, capitale de la lutherie française, l'association Promifi, soucieuse de la promotion de la facture instrumentale, a signé le 7 avril une convention avec l'ONF. Première illustration concrète de l'accord national intervenu il y a un an entre l'ONF et les professionnels du bois pour l'approvisionnement des métiers d'art, cette convention brise une règle datant de Colbert, obligeant à soumettre à la concurrence tout bois propriété de l'Etat.

Désormais, en Lorraine et en Champagne-Ardenne, tout érable ondé découvert sera prioritairement proposé à l'association des luthiers. Le rapprochement entre hommes de l'art et gestionnaires de la forêt n'est cependant pas à sens unique. Les facteurs d'instruments s'engagent à former les agents de l'ONF. Il est en effet très difficile d'identifier ces arbres sans enlever un bout d'écorce. C'est pourquoi seuls les arbres destinés à la coupe seront sondés, évitant ainsi qu'ils soient vendus, par ignorance, à moins de 500 francs dans un lot d'érables classiques.

Ce bois d'un blanc nacré, qui prend des reflets intenses sous le vernis des luthiers, signe depuis deux siècles violons, violoncelles, contrebasses ou guitares. Les tentatives pour le remplacer par du poirier ou du hêtre à la fin du XVIII[e] siècle ont été vaines. Manches, fonds et éclisses sont taillés à partir d'arbres ayant au minimum cent cinquante ans pour les petites pièces. La contrebasse réclame des érables de plus de trois cents ans, rarissimes. Un lent séchage renforce la dureté du bois et sa qualité acoustique. Bien que la table d'harmonie soit réalisée en épicéa en provenance du Jura et du Haut-Doubs, l'érable ondé contribue largement à l'équilibre et au timbre de l'instrument.

Christophe Dollet

La faiblesse du débit de la Loire reste inquiétante

LE PRÉFET de la région Centre et coordonnateur du bassin Loire-Bretagne a présenté, mardi 13 mai à Orléans, les mesures qui seront appliquées pour soutenir le débit de la Loire, notamment pour son utilisation par les quatre centrales nucléaires d'EDF installées sur son cours. Malgré *« le répit »* procuré par les précipitations de ces derniers jours, *« le problème* [de la sécheresse] *n'est absolument pas réglé »*, a indiqué le préfet Jacques Barel. L'évolution du débit de la Loire, présentée par la direction régionale de l'environnement (Diren), montre une orientation en 1997 comparable à celle de 1949, année où le fleuve avait atteint un niveau d'étiage (basses eaux) particulièrement bas. Depuis, la construction de centrales nucléaires a nécessité la mise en place d'un soutien d'étiage par des barrages (Naussac sur l'Allier et Villerest sur la Loire) pour assurer un débit minimum de référence de 60 m^3/s à Gien (Loiret). *« Nous sommes dans un scénario où nous ne pourrons pas maintenir l'objectif de 60 m 3/s »*, a indiqué le responsable de la Diren, Bertrand Lefebvre. *« Pour les semaines qui viennent, nous avons décidé de laisser descendre le débit de la Loire naturellement jusqu'à 60 m^3/s, puis de le réduire par palier jusqu'à 45 m^3/s »*, a-t-il précisé.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté vendredi 9 -samedi 10 mai sont publiés :

● **Réforme de l'Etat** : un décret modifiant la loi d'orientation du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, et le décret du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration. Ce texte prévoit qu'il existe non seulement des administrations centrales et des services déconcentrés, mais aussi des services à compétence nationale. Sont confiées aux administrations centrales et aux services à compétence nationale les seules missions qui présentent un caractère national ou dont l'exécution ne peut être déléguée à un échelon territorial. En fait, la création des *« services à compétence nationale »*, dont les effectifs sont estimés à dix mille personnes, est destinée à diminuer, artificiellement, le nombre d'agents pouvant être transférés dans des services déconcentrés. Elle constitue une concession aux organisations syndicales (*Le Monde* du 7 mars) ;

un décret relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ; ces services *« peuvent se voir confier des fonctions de gestion d'études techniques ou de formation, des activités de production de biens ou de prestation de services, ainsi que toute autre mission à caractère opérationnel, présentant un caractère national »* ;

une circulaire du chef du gouvernement aux ministres, relative aux règles d'organisation des administrations centrales et des services à compétence nationale et de délégation de signature des ministres.

● **Justice administrative** : un décret portant création d'une cour administrative d'appel à Marseille.

● **Fonctionnaires** : un décret portant organisation de concours réservés à certains personnels non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement et d'éducation dans des établissements publics d'enseignement agricole, en application du titre 1 de la loi du 16 décembre 1996 sur la résorption de la précarité ; un arrêté relatif aux sections et aux modalités d'organisation des concours réservés d'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole et au deuxième grade du corps des professeurs de lycée professionnel agricole mis en place au titre des sessions de 1997, 1998, 1999 et 2000.

● **CSA** : une centaine de décisions portant autorisation d'exploiter des services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence en Bretagne et dans les Pays de la Loire.

Au *Journal officiel* du dimanche 11 mai sont publiés :

● **Mines** : un décret portant organisation de la Sécurité sociale dans les mines.

● **Soins gratuits** : un arrêté portant désignation des membres de la Commission supérieure des soins gratuits pour la période du 1er juin 1997 au 31 mai 2002 ; un arrêté portant désignation de médecins à la Commission supérieure des soins gratuits.

● **CSA** : une décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel relative à l'ordre de diffusion des émissions de la campagne radiodiffusée et télévisée pour l'élection des députés.

Au *Journal officiel* daté lundi 12-mardi 13 mai sont publiés :

● **Médecins** : un arrêté portant création du Conseil national de la formation médicale continue hospitalière. Il doit, notamment, préciser la nature des formations susceptibles d'être proposées aux médecins hospitaliers dans le cadre de l'obligation de formation continue.

● **Collectivités locales** : un décret autorisant les départements du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et du Loiret à participer au capital de la société Centre Capital développement.

NOMINATION

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Jean-Yves Mérindol, professeur de mathématiques, a été élu président de l'université Louis-Pasteur (Strasbourg-I), mardi 13 mai, au premier tour de scrutin. Il a obtenu 105 voix sur les 120 votants des trois conseils d'université, avec 15 bulletins blancs ou nuls. Il était seul candidat et succédera, le 21 juin, à Adrien Schmitt, qui *n'était pas renouvelable*.

[Né le 16 juin 1955 à La Tronche (Isère), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, Jean-Yves Mérindol est titulaire de l'agrégation de mathématiques et d'un diplôme d'études approfondies de Paris-VII (1976). Assistant à l'université d'Angers en 1977, il a passé son doctorat d'Etat à Paris-XI (Orsay) en 1985 et a été promu, la même année, maître-assistant. Il a été élu professeur à l'université Louis-Pasteur (ULP) de Strasbourg en 1988. Spécialiste de géométrie algébrique, il a été, de 1990 à 1993, rédacteur en chef de *La Gazette de la Société mathématique de France*. Il était, depuis 1992, vice-président de l'ULP et, depuis 1994, membre du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser).]

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

Roger,

aujourd'hui, un clin d'œil affectueux des tiens :

Cinquante ans de vie !
Trente ans de fidélité à ton journal.

Décès

– Mme Simone Bachellerie,
Mme R. Juillard
et ses enfants,
Ses cousins,
Et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Paule BACHELLERIE,
professeur honoraire
de philosophie,

survenu, le 8 mai 1997, 15, rue Vergniaud, Paris-13e.

Ni fleurs ni couronnes. Mais des prières et messes.

La cérémonie religieuse aura lieu vendredi, à Rosiers-d'Egletons (Corrèze).

32, rue Général-Souham,
19100 Brive.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Madeleine BERNARD
(Belette),
médaille de la Résistance,
croix de guerre *1939-1945*,

le 9 mai 1997, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

De la part de ses nièces, Eve, Line, Sylvie, Mireille, nées Cherchevsky,
Leurs conjoints,
Enfants et petits-enfants.

– Lyon. Paris. Aix-en-Provence.

Christian George
et Serge Brézins,
ses fils,
Michèle George,
sa belle-fille,
Les familles George et Brézins,
Ses amies,
ont la douleur de faire part du décès de

Denise BÉTHOUX,

survenu, le 12 mai 1997, à Lyon.

Les funérailles auront lieu au cimetière de Chaponost (Rhône), le 15 mai, à 14 h 45.

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu à Paris, le 5 mai 1997, de

Mme Albert CHAPON,
née Marcelle TROCHU,

munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse a *été célébrée*, dans la plus stricte intimité, par le père Filâtre, en l'église Saint-François-Xavier, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Malvoisine, à Achères-la-Forêt.

De la part de
M. François Chapon,
son fils,
Et de sa famille.

10, place du Président-Mithouard,
75007 Paris.

– Sa famille,
Ses amis,
Et ses collègues d'Electricité de France,

ont le regret de faire part du décès de

Jean-Claude DODU,

survenu le 12 mai 1997.

Jean-Claude Dodu a animé pendant de nombreuses années la recherche au département Méthodes d'optimisation de la direction des études et recherches de Clamart (Hauts-de-Seine).

Un dernier hommage lui sera rendu, le vendredi 16 mai, à 8 h 45, au crématorium des Ulis (route de Marcoussis, cimetière de l'Orme-à-Moineau, Les Ulis (Essonne).

Les cendres seront déposées à la maison funéraire de Bourges, rue Martin-Siemens, où vous pourrez vous recueillir de *15 heures* à 16 heures.

L'urne sera inhumée dans le caveau de famille au cimetière du Lautier, de Bourges, à 16 h 30.

– *Claude Picard-Garson*

fait part du décès de

Maurice, Charles GARSON,
docteur en droit,
avocat honoraire à la cour de Paris,
ancien déporté,

survenu le 8 mai 1997, dans sa quatre-vingt-huitième année.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité.

27, rue de Fleurus,
75006 Paris.

– Mme Roger Huron
et sa famille
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Roger HURON,
professeur honoraire des universités,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,

survenu le 3 mai 1997, à Toulouse.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale.

9, rue des Pyrénées,
31400 Toulouse.

– M. Claude Alexis Ollivier,
son époux,
M. Jean-Yves Ollivier,
M. et Mme Marc-Claude Ollivier,
M. Pierre Ollivier,
ses enfants,
M. Nicolas Ollivier,
son petit-fils,
M. Jean Tabet,
M. et Mme Pierre Lacolley,
ses frère, sœur et beau-frère
et leurs enfants,
M. Paul-Marie Nicoli,
Ainsi que les familles parentes et alliés,

ont la tristesse de faire part du décès subit de

Eugénie Denise OLLIVIER,
née TABET,

survenu à Cannes, le 12 mai 1997, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques auront lieu, dans la plus stricte intimité, le jeudi 15 mai, à 14 h 45, au cimetière du Montparnasse, à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, avenue Pierre-Ier-de-Serbie,
75116 Paris.

Eugène OMET,
ancien vice-président
de la Mutuelle générale
de l'éducation nationale,

est décédé le 4 mai 1997.

La MGEN a été très sensible aux marques de sympathie qu'elle a reçues.

Eric PODALYDES,

a mis fin à ses jours, le 10 mai 1997, à l'âge de vingt-huit ans.

Francine et Jean-Claude,
ses parents,
Denis et Laurent,
ses frères,
Anne-Françoise *et* Jean, Cécile,
Odette Ruat,
sa grand-mère,
Ses oncles et tantes,
ses cousins,
Toute sa famille,
Et tous ses *amis*,
ont la douleur d'en faire part.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 15 mai, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de Versailles.

« Ne me secouez pas,
je suis plein de larmes. »

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires de décès

– Il y a dix ans, le 15 mai 1987,

Jacqueline CYTERMANN

quittait tous ceux qui l'aimaient et qui auront une pensée émue pour elle en ce jour anniversaire.

Pierre DUMONCEAUX

nous a quittés, il y a treize ans,
le 11 mai 1984.

Son souvenir reste vivant pour sa femme, ses enfants, sa famille et ses amis.

24, rue Harouys,
44000 Nantes.

– Il y a un an,

Madi GUERLACH

quittait sa famille et ses amis.

Nous pensons tous à elle.

– Ma maman, le

docteur Odette POULAIN,

est décédée l'an dernier, le 15 mai 1996.

Thérèse et moi tenons ici à remercier tous ceux qui nous ont témoigné leur sympathie et leur affection, tout en honorant la mémoire de celle que nous n'oublierons pas.

Communications diverses

INFORMATION :

ÉLECTIONS – CITOYENNETÉ

Savoir, par téléphone : 01-45-82-77-77 (24 heures sur 24) par le Centre des droits de l'homme et de la femme, BP 16, 75622 Paris Cedex 13.

– Communication du Secrétariat pastoral d'études politiques, 12, rue de Martignac, Paris-7e, aux membres du Sénat et de l'Assemblée nationale :

La réunion prévue le 14 mai, à 20 h 30, est reportée au 10 décembre 1997. Une invitation sera adressée.

Commémorations

– La cérémonie annuelle à la

mémoire des étudiants résistants

se déroulera le jeudi 15 mai 1997, à 18 heures, devant le monument qui leur est dédié, jardin du Luxembourg, entrée place Paul-Claudel (Odéon), avant la fontaine Médicis.

JOURNÉE
DE L'ASSOCIATION
RAMSES

(Réseau d'actions
médico-psychologiques et sociales
pour enfants sourds).

Vendredi 23 mai 1997.

« De la violence... Regards croisés de professionnels sourds et entendants. »

FIAP Jean-Monnet, 30, rue Cabanis, Paris-14e.

Journée payante (380 F), réservée aux professionnels.

Soutenances de thèse

– **Françoise Baldy** a soutenu le 6 mai 1997, à l'université Aix-Marseille-II, sa thèse de doctorat en économie :

« Innovation et territoire : le mode d'organisation *technopôle* ».

Le jury, sous la présidence de M. G. Nancy, lui a décerné la mention « Très honorable ».

– ***Marie-Agnès Simon*** a soutenu sa thèse, le mardi 6 mai 1997, à la faculté des sciences humaines de la Sorbonne :

« La position enseignante dans les Instituts médico-professionnels : analyse clinique de la relation d'enseignement », avec la mention « Très honorable, avec félicitations à l'unanimité du jury ».

هكذا من الأصل

Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS

Un des hommes les plus puissants d'Asie, Robert Kuok, incarne le capitalisme encore familial des Chinois de la diaspora, bâti sur des réseaux personnels forts, une dispersion des risques, et une rotation rapide des capitaux



Les riches tribulations d'un Chinois de Hongkong

A soixante-treize ans, Kuok Hock Nien, alias Robert Kuok, Malais d'origine chinoise résidant à Hongkong et ayant conservé de ses études dans les meilleurs collèges anglais de Malaisie un anglais ciselé, est chez lui partout. Il est reçu en tête-à-tête chez le premier ministre chinois Li Peng, est un ami fidèle de la famille du président d'Indonésie Suharto, un proche conseiller du premier ministre malais Mohamad Mahatir, rencontre quand il le veut le président des Philippines Fidel Ramos, et est un ami d'enfance de cette grande figure du renouveau asiatique qui a fondé et dirigé Singapour pendant près de trente ans, Lee Kuan Yew. Comme Li Ka-shing, Lee Shau-kee, *ou Chen Yu-tung, Robert Kuok* appartient à cette génération de la « Chine invisible » à l'origine du « miracle asiatique».

Selon les estimations, on compte entre trente et soixante millions d' héritiers de ces émigrés qui, depuis le IIIe siècle avant JC, et plus encore depuis la fin du XIXe, ont fui famines, guerres civiles et répressions sanglantes qui ont rythmé l'histoire de la Chine. Ces Chinois de la diaspora contrôlent aujourd'hui la plupart des économies asiatiques, comme en Indonésie, où ils détiennent 70 % de la richesse nationale alors qu'ils ne représentent que 2 % de la population. On estime qu'ils génèrent un PNB d'environ 450 milliards de dollars (plus de 2 600 milliards de francs), soit près des deux tiers du PNB officiel de la Chine populaire ! Riches ? C'est peu dire : dans les dix premières fortunes du monde classées par le mensuel américain *Forbes*, on trouve quatre Chinois : deux de Hongkong, un de Taïwan et un des Philippines. Si Robert Kuok ne figure pas encore dans les dix premiers, sa fortune a néanmoins été estimée à 5,7 milliards de dollars (33 milliards de francs), ce qui en fait un des hommes les plus puissants d'Asie.

Robert Kuok est né et a grandi en Malaisie sous domination britannique, dans l'Etat du Johor. Il reprend après la guerre, avec son frère Philipp, l'affaire paternelle de négoce de sucre et de riz, Tong Seng & Co qui, quoique de taille encore modeste, fait bien vivre la famille. Après la mort de son jeune frère, Willie, un journaliste membre actif du Parti communiste tué en 1952 par les soldats britanniques lors d'une embuscade, il part à Londres à la Bourse des matières premières, se former aux subtilités du *trading* à grande échelle. De retour en Malaisie, en 1957, dès l'indépendance, il est armé pour donner une nouvelle ampleur à l'affaire familiale.

Il construit ce qui sera la première sucrerie du pays. Le négoce *du sucre*, à *une époque où les matières premières* n'intéressaient plus les investisseurs, va lui apporter les deux piliers de son empire, *cash flow* et réseau, lequel s'apparentera très vite au Who's Who d'Asie. Il fait venir du sucre de Cuba, où il se lie d'amitié avec Fidel Castro, et le revend en Indonésie. Il importe du sucre de Thaïlande, le raffine en Malaisie et le revend, *via* sa société de *brokerage* basée à Hongkong, à la Chine. Il fera très vite la même chose pour le riz, la farine, et plus tard l'huile de palme. Partout où il passe, il construit des liens personnels qui durent encore.

C'est notamment à cette époque, dans les années 60, qu'il va faire la connaissance de l'Indonésien Liem Sioe Lion, lui aussi originaire du Hokkien, dans le Fujian, fondateur et dirigeant d'un empire, le groupe Salim, un des plus grands groupes chinois. Un tournant dans la vie de Robert Kuok. Liem, qui dès la fin des années 40 fait du commerce avec l'armée indonésienne, se lie très tôt avec un jeune officier, qui sera à partir de 1965 le président Suharto. Cette amitié deviendra vite source de licences d'importation exclusives en tout genre pour les multiples sociétés de Liem, qui n'oubliera pas au passage de s'associer avec des membres de la famille Suharto.

Après avoir pris le contrôle du marché du sucre en Malaisie, où il importe la canne à sucre pour créer la première plantation, Robert Kuok s'attaque au marché indonésien avec Liem : il devient le premier fournisseur de sucre de l'agence gouvernementale. Puis il se lie à la famille Suharto, et entre en relations d'affaires étroites avec le cousin, le gendre, le demi-frère et le fils du président Suharto, avec lequel il crée la première plantation de sucre d'Indonésie. En quelques années, il a verrouillé toute la filière du sucre, de la production à la distribution, en Malaisie et en Indonésie. Aussi, quand les cours du sucre s'envolent au début des années 70, sa position lui assure une rente solide, base d'un redéploiement vers des affaires moins volatiles.

Prompt à saisir toutes les opportunités comme tous les « tycoons » chinois, et cherchant à se créer un îlot de sécurité en internationalisant ses positions, « le roi du sucre » diversifie ses actifs. De l'affrètement de bateaux pour son activité d'import-export de matières premières, il passe à la propriété et à l'exploitation de navires (Pacific Carriers). Il investit dans la pierre (Kerry Properties et Allgreen Properties), puis de l'immobilier il passe à l'hôtellerie à Singapour, où il ouvre en 1971 son premier Shangri-La, qui deviendra la chaîne hôtelière asiatique la plus dynamique.

Comme la plupart de ces conglomérats de la diaspora chinoise, il tient aujourd'hui des positions fortes sur une palette extrêmement large d'activités : il apparaît dans le *trading* pétrolier, dans des mines, la finance, l'assurance, l'industrie (construction navale, pétrochimie), la presse (35 % du *South China Morning Post*), la télévision, les télécommunications. Basé à Hongkong depuis 1976, il est aujourd'hui un des conglomérats les plus internationalisés des groupes chinois, d'ordinaire plus centrés sur leur marché intérieur. Il sera notamment un des premiers et plus enthousiastes investisseurs dans la Chine de Deng Xiaoping, et deviendra à cette occasion un des fervents défenseurs de Pékin dans le conflit qui l'oppose aux Britanniques.

Dans les dix premières fortunes du monde classées par le mensuel américain « Forbes », on trouve quatre Chinois : deux de Hongkong, un de Taïwan et un des Philippines

SES activités les plus visibles aujourd'hui sont l'immobilier et la chaîne hôtelière Shangri-La, nul ne connaît le poids véritable de l'ensemble du groupe Kuok, tant Robert Kuok a toujours cultivé le secret, habitude contractée en Malaisie et en Indonésie, où demeure un fort sentiment antichinois. Archétype des structures capitalistiques de la diaspora, le groupe Kuok est une nébuleuse d'une centaine de sociétés, inextricable pour un regard extérieur, dont seules une bonne dizaine sont cotées.

Création de nouvelles holdings accompagnant la croissance, méfiance à l'égard des autorités politiques comme des fiscs locaux, association de partenaires au capital de certaines holdings sans dilution du contrôle familial, et fractionnement des risques ont conduit leur fondateur à adopter des structures capitalistiques dispersées, évitant ainsi toute consolidation des comptes. Et toute visibilité. Reste un mélange de structures cotées, mais fortement contrôlées, et privées, les actifs les plus rentables restant cantonnés dans les holdings familiales, seules quelques « coquilles vides » étant proposées à l'actionnaire privé. C'est ainsi que les différentes sociétés Shangri-La cotées à Hongkong et à Singapour détiennent la propriété des murs des hôtels, tandis que la gestion de ces hôtels est restée dans Shangri-La Asia, c'est-à-dire dans les mains de la famille Kuok.

Car s'ils cherchent avant tout à gagner toujours plus d'argent, c'est avec un souci permanent de sécurité, et la pérennité du contrôle familial. Aux premiers temps de leur *développement, c'est essentiellement* avec les membres de la même communauté linguistique qu'ils font des affaires : outre ses relations privilégiées avec l'Indonésien Liem, Robert Kuok a aussi développé des relations étroites avec le Malais Khoo Kay Peng, et tous deux ont noué des liens avec l'Indonésien Mochtar Riady, un « financier de Bill Clinton » qui contrôle l'important groupe Lippo. Leur point commun ? Etre originaires de Fuzhou, dans le Hokkien, même si pour Robert Kuok le cordon ombilical avec la terre natale est plutôt distendu, n'y ayant jamais vécu.

Une fois le lien clanique créé, au-delà des frontières, leurs relations s'apparentent à des renvois d'ascenseur permanents : en 1980, Robert Kuok aide son compatriote Khoo à prendre le contrôle du groupe Malaysian United Industries. En 1991, il fait office de « chevalier blanc » et le défend face à une attaque hostile. Ce qui lui vaudra, quelques années plus tard, des prises de participations significatives de Khoo dans plusieurs de ses activités, l'aidant ainsi à prendre ou maintenir le contrôle de certains actifs sans mobiliser trop de fonds.

Ce réseau est la clé de la rapidité avec laquelle ces empires ont été bâtis : il fournit à ses membres des clients et fournisseurs, une connaissance des marchés, le moyen de contourner les barrières nationales, de multiples possibilités d'association pour reprendre des affaires et répondre aux appels d'offres épaulés d'alliés sûrs, en clair un contrôle de fait de nombreux marchés. Sans compter un accès *privilégié à l'épargne* abondante de la diaspora, toujours prompte à se mobiliser pour les membres du clan. Un réseau d'amis qui s'est aussi étendu hors des milieux d'affaires traditionnels : Robert Kuok nourri notamment des relations commerciales avec un des plus grands trafiquants de stupéfiants du « triangle d'or », Lo Hsing Han, un Birman de soixante et un ans, libéré de prison au bout de six ans, malgré une condamnation à mort, et devenu aujourd'hui un des proches de la junte militaire au pouvoir.

Car la croissance et la notoriété ont amené un élargissement mécanique des réseaux, au gré des opportunités. Le réseau de Robert Kuok ne se résume plus à son clan et aux gouvernements locaux. Il se tourne aussi vers la Chine populaire. Il est entré en 1991 dans le capital de Citic Pacific, filiale à Hongkong de la holding publique chinoise d'investissement Citic. Il est très lié à China Resources, présent au capital de la structure familiale Shangri-La Asia. Il s'est aussi associé avec le célèbre « tycoon » chinois de Hongkong, Li Ka-shing, dans plusieurs grands projets chinois.

CES nouveaux milliardaires chinois annoncent-ils un nouvel ordre économique mondial ? Ce n'est pas sûr : ils ne sont ni des Henry Ford, ni des Bill Gates. Ils ont seulement acheté puis revendu des fleurs ou du sucre, des tee-shirts ou des centrales électriques, prenant leur marge au passage. Ils ont conservé de ces activités de *trading* un sens aigu de l'opportunité à saisir, et un goût prononcé pour l'argent vite gagné. Mais ils n'obéissent que rarement à des plans stratégiques à long terme. Ils font des « coups », avec une idée en tête : quand et comment sortir du projet, sachant qu'ils ont, pour l'heure, très peu investi dans l'industrie lourde ou les secteurs de haute technologie. Leur force : être passés du commerce à la promotion immobilière, à un moment où le boom des dernières années en Asie a décuplé leur fortune. Mais, simples intermédiaires dans une zone où les échanges se sont accélérés, ils n'ont rien inventé et ne changeront pas le monde.

Quant à la pérennité du modèle capitaliste lui-même, elle ne paraît guère assurée. Pour avoir créé des groupes bâtis sur des relations de personnes, le capitalisme de la diaspora s'appuie sur une seule génération. Il est encore à l'âge du capitalisme familial avec ses forces et sa fragilité. Comme la plupart des groupes chinois, le groupe Kuok continue à être mené par son fondateur, Robert Kuok, même si, périodiquement, il fait savoir que ses deux fils, Beau Kuok et Ean Kuok, ont pris les rênes, et si *certaines activités sont, sur le papier*, dirigées par des directeurs n'appartenant pas à la famille. Les décisions stratégiques de prises de participations dépendent d'un seul homme, sur la base de ses relations personnelles. Le conseil d'administration n'est guère plus qu'une chambre d'enregistrement. Qui dit légèreté et rapidité des structures, dit aussi absence de pérennité : *« Le jour où il disparaît, rien ne dit que la deuxième génération saura assurer la continuité et la qualité du développement du groupe »*, estime un banquier d'affaires. Les nouvelles générations n'assurent pas nécessairement la survie du réseau. Formées dans les *business schools* américaines, elles sont plus occidentales dans leur approche, souvent plus sensibles aux marchés qu'aux personnes. *« Le capitalisme de la diaspora va inévitablement mûrir et se banaliser, et risque de perdre en efficacité »*, pronostique un observateur de longue date de la communauté d'affaires de Hongkong.

Valérie Brunschwig

Dessin : Olaz

هكذا من الأصل

Le réveil des chrétiens d'Orient

TRENTE-TROIS ANS après le premier voyage du pape Paul VI à Jérusalem et en Terre sainte, Jean Paul II vient de réaliser l'un de ses rêves les plus tenaces en se rendant lui-même, pour la première fois, au Proche-Orient, *« sur les pas du Christ »*, dans cette région berceau des trois grands monothéismes. Le Liban n'était que la première étape d'un pèlerinage qu'il s'est promis de faire aboutir, sauf si les forces physiques l'abandonnent, avant l'an 2000, c'est-à-dire l'entrée dans le troisième millénaire du christianisme.

Depuis le voyage de Paul VI en 1964, le Proche-Orient a été successivement embrasé par les conflits israélo-arabes, par la révolution khomeyniste et la montée de l'intégrisme islamique, par une guerre de quinze ans au Liban et par celle du Golfe. Autant d'événements qui ont contribué à accélérer l'exode de la population chrétienne, à miner la situation économique et morale de communautés longtemps myopes sur leurs privilèges et divisées par leurs querelles de rites et de clans.

Au seul Liban, hier « modèle » de démocratie au coeur d'une région dominée par des régimes autoritaires et théocratiques, 40 % des chrétiens ont dû quitter leur pays de 1975 à 1995. L'Irak n'en compte plus que 400 000, contre 1,5 million dans les années cinquante. Les chrétiens sont 10 % en Syrie, et à Jérusalem à peine 10 000, contre 50 000 avant 1948. Aussi mesure-t-on mieux l'onde de choc, au Liban et dans les pays voisins, de ce premier voyage de Jean Paul II au Proche-Orient. C'est à une réappropriation de leur identité que le pape a invité ces minorités chrétiennes. Une identité forgée dans le refus de la marginalisation, du déclin numérique, social et politique longtemps considéré comme un fait irréversible. Non pas une identité de repli, en vue de restaurer des positions anciennes de domination, mais une identité ouverte au monde arabe et au pluralisme confessionnel.

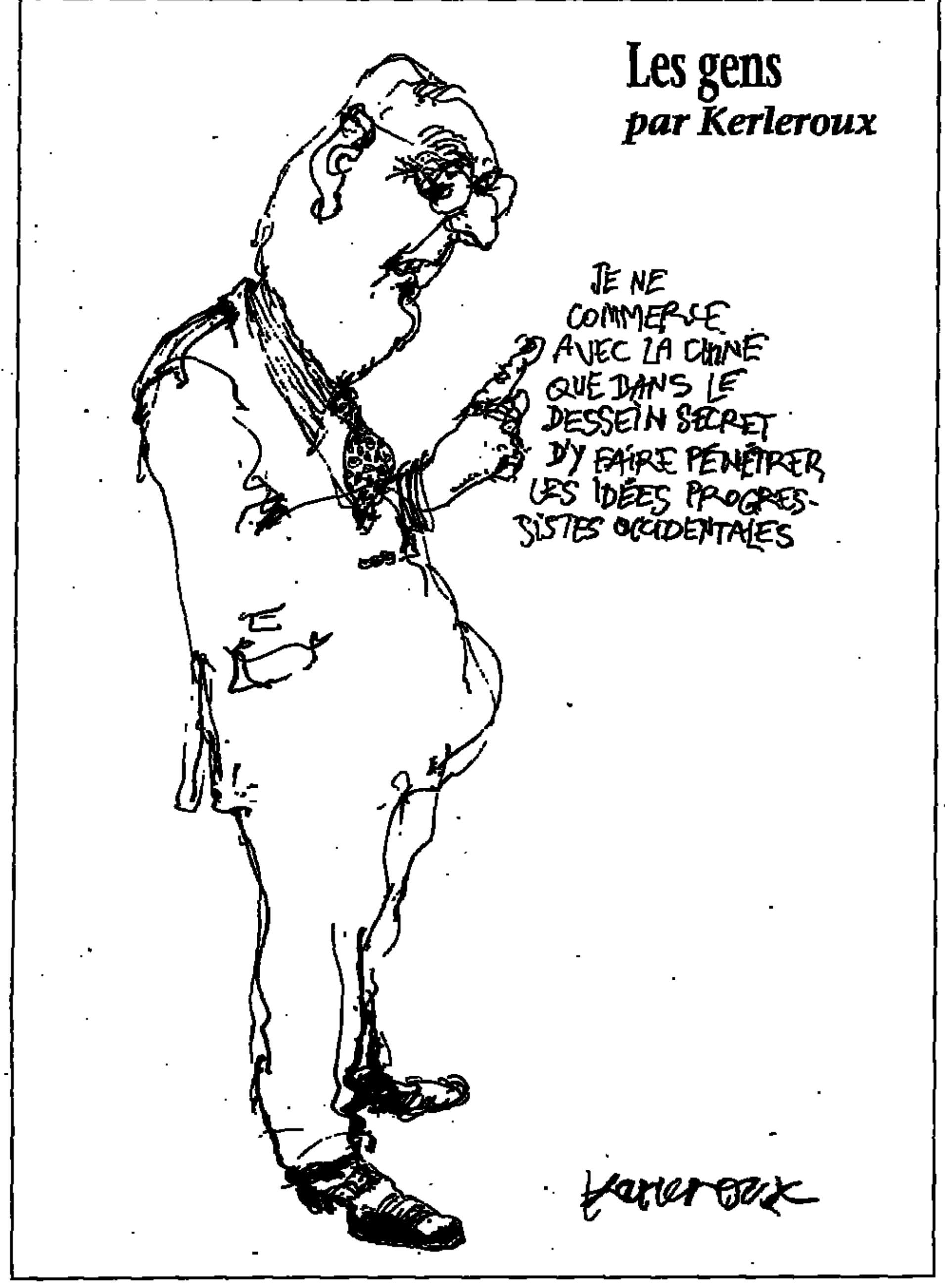
Ouverture à l'islam en particulier. C'est un dialogue sans naïveté ni illusions que le pape conduit, à travers ses écrits, ses rencontres, ses voyages en Afrique noire, au Maghreb et hier à Beyrouth, avec les représentants d'une religion labourée par les courants intégristes. Maintenir des liens avec l'islam est un enjeu capital, à terme pour la survie des populations chrétiennes d'Orient, mais surtout par leur valeur d'exemplarité pour le monde. A cet égard, une carte maîtresse est à jouer avec l'islam sunnite du Liban, étranger aussi bien à l'islam théocratique de l'Iran qu'à l'islam sanguinaire des terroristes algériens. C'est le sens de la phrase de Jean Paul II *« Le Liban est plus qu'un pays, c'est un message »*.

UN ENJEU DE CIVILISATION

Sa visite à Beyrouth suivait celle de Sarajevo à la fin du mois d'avril. Deux voyages à haute teneur symbolique. Le pape fait en effet du respect du pluralisme religieux dans les Balkans et au Proche-Orient un enjeu de civilisation. Les minorités chrétiennes y sont appelées à jouer *un rôle de charnière* entre les traditions monothéistes, entre Orient et Occident, entre Afrique et Europe, entre Nord et Sud. Son message au Liban et au ProcheOrient est clair : se résigner *à l'émigration, voire à la disparition des chrétiens* du Proche-Orient, ce serait diminuer les chances d'équilibre et de paix dans une région qui est toujours sur un volcan et au choc des civilisations prédit par quelques prophètes de malheur.

Les ballons d'oxygène donnés par le pape à ces Eglises souvent persécutées par l'histoire seront-ils suffisants ? Pour répondre à cette question, encore faut-il que les chrétiens du Proche-Orient soient sur la même longueur d'ondes. Ce qui est loin d'être le cas. Cette chrétienté d'Orient souffre de divisions confessionnelles héritées des schismes des deux premiers millénaires. Des options géopolitiques les séparent aussi : les Eglises orthodoxes sont plus proches des intérêts pro-syriens et panarabes que les maronites fidèlement attachés à Rome et à l'Occident. A cet égard, le voyage du pape au Liban fut aussi un événement oecuménique. Tous les patriarches catholiques et orthodoxes d'Orient, dans la diversité de leur histoire et de leur rite – arménien, chaldéen, maronite, syriaque, copte, melkite –, étaient présents pour recevoir le pape, évêque de Rome, patriarche d'Occident. Deux millénaires de fidélité chrétienne se trouvaient ainsi réunis. Une manière d'illustrer pour une fois la conviction des chrétiens les plus modernes et ouverts à la diversité confessionnelle de l'Orient : nous serons chrétiens ensemble ou nous ne le serons plus.

Henri Tincq



La France en Asie, une présence en pointillés

Suite de la première page

Pour assurer un suivi, Paris a dû assister de manière plus vigoureuse *ses exportations industrielles* dans la région, à *coups d'incitations financières consenties* par les pouvoirs publics aux firmes françaises. *C'est ainsi que* la France est devenue, depuis le milieu des années 80, *le pays fournissant* la deuxième assistance publique à la Chine, derrière le Japon, par le biais des protocoles financiers qui permettent à *des firmes industrielles* de s'implanter dans ce pays. La Chine est *aujourd'hui le pays-risque* numéro un de la Coface. Une telle donnée *signifie pour* le contribuable français qu'il paierait chèrement un éventuel *effondrement* de l'économie chinoise ou un revirement de Pékin *sur ses engagements* de remboursement.

Le retour des Français en Asie est passé par d'autres relais, comme la relance de la coopération *en Indochine* en 1990-1991. Il s'est accompli sur un mode économique à destination du Vietnam et sur un mode plus politique avec les efforts importants déployés par Paris pour restaurer la paix au Cambodge, une initiative dans laquelle la France a joué un rôle diplomatique majeur. Mais, sous les présidences de Valéry Giscard d'Estaing et de François Mitterrand, *comme* aujourd'hui sous celle de Jacques Chirac, ce retour français *se produit* souvent par à-coups, au gré de décisions peu mûries, *souvent liées à des effets* d'annonce ou à la gestion délicate *d'imbroglios diplomatiques*.

Ainsi en alla-t-il des ventes *d'armes françaises* à Taïwan, en 1991-1992. Une bonne affaire sur le *plan économique* ; une affaire peut-être gérable sur le plan diplomatique si elle avait été accompagnée d'une véritable réflexion stratégique ; une affaire, enfin, qui a conduit à un nuisible revirement quand, penaude, la France a décidé de battre sa coulpe devant Pékin, allant jusqu'à reconnaître avoir commis une erreur en fournissant de quoi se défendre à l'île qui symbolise pourtant l'émergence d'une conscience démocratique dans le monde chinois.

Les essais nucléaires français de 1995-1996 ont été perçus dans la région – hormis à Pékin – comme une manifestation d'orgueil quelque peu surannée. La France aurait du mal, aujourd'hui, à se faire passer auprès des pays d'Asie pour une nation militaire durablement crédible. Sur ce plan, la seule puissance extérieure qui compte vraiment est l'Amérique, même si celle-ci est tentée par le repli. Il suffit d'examiner les cartes d'état-major asiatiques pour comprendre que tout y est fonction des intentions prêtées à Washington.

Autre faiblesse stratégique pour la France, sa propension à jouer sur deux tableaux : le français quand elle veut donner l'image d'une *certaine* quête de grandeur et l'européen quand, consciente de sa faiblesse, *elle se replie derrière* les intérêts de l'Union, entité perçue en Asie comme une nébuleuse particulièrement complexe et dont la cohérence est difficile à mesurer. *La* récente dispute intraeuropéenne sur la question des droits de l'homme en Chine n'aura fait que renforcer cette impression, de même que la décision française de faire passer ses intérêts particuliers avant la *solidarité* communautaire. Le fiasco de la reprise de Thomson-Multimédia par le coréen Daewoo aura aussi contribué à donner de la France l'image d'un pays qui ne sait pas trop ce qu'il veut.

On se félicite, certes, au Japon d'avoir entendu M. Chirac apporter à ce pays son soutien dans l'affirmation de son rôle mondial. Mais on ne s'y fait pas d'illusions : bien connue est cette tradition de la diplomatie française qui a longtemps affirmé – comme plusieurs ministres des affaires étrangères l'ont répété à l'envi – que l'axe prioritaire de Paris dans la région passait par Pékin. Un certain « ultra-gaullisme » appliqué à ce champ spécifique aurait ainsi tendance à masquer aux yeux des autorités françaises les ambiguïtés des rapports sino-japonais, qu'aux Etats-Unis on commence à envisager comme un germe potentiel de conflit.

L'ORIENTALISME AFFAIBLI

Toutefois, les élites dirigeantes du Japon, de la Chine ou de l'Asie du Sud-Est ne nourrissent pas envers la France de sentiment hostile ou même aussi ambivalent qu'envers les Etats-Unis, objet alternativement de méfiance ou d'admiration. Elles relèvent, en revanche, que la France a depuis longtemps négligé de se doter des moyens intellectuels de comprendre en profondeur la région.

Dans l'Université française, l'orientalisme ne bénéficie pas des moyens qu'aurait supposés une réelle volonté de revenir sur le terrain asiatique, à la différence des *Etats-Unis* ou *d'un pays « jeune »* comme l'Australie, où il s'épanouit *en écoles richement concurrentes*. Dans le passé, la France intellectuelle a pourtant joué un rôle majeur dans l'élaboration de cette discipline. De nos jours, cette histoire est ramenée, dans le discours des dirigeants politiques sur l'Asie, à une référence incantatoire où une certaine autosatisfaction masque mal l'absence de budgets.

A bien des égards, les pays d'Asie voient le regain d'engouement de Paris pour leur région comme une passade. Articulée à présent autour de la glorification de la « multipolarité » – sous-entendu, par réaction face aux Etats-Unis –, elle les flatte. Elle leur donne même, dans le cas de la Chine, matière à manoeuvres diplomatiques. Ce n'est pas l'expression d'une politique asiatique. Pareil outil manque toujours à la France. Pourtant, le poids prévisible de cette partie du monde dans le devenir des sociétés industrialisées devrait susciter un investissement intellectuel consistant. Personne ne pourrait plus alors estimer que la politique française se réduit à la réalisation de coups médiatisés à l'aide de quelques contrats dont le suivi échappe rapidement à l'attention du public.

Francis Deron, Jean-Claude Pomonti et Philippe Pons

RECTIFICATIF

FOOTBALL

Contrairement à ce que nous avons écrit dans nos éditions du vendredi 25 avril, le Bayern de Munich n'est pas la dernière équipe allemande à avoir gagné la plus prestigieuse des Coupes d'Europe des clubs en 1976 contre Saint-Etienne à Glasgow (1-0). En 1983, Hambourg s'était imposé à Athènes (1-0) au détriment de la Juventus de Turin. Par ailleurs, dans l'article consacré à la victoire de la Juventus face à l'Ajax d'Amsterdam, une erreur de *traduction nous a fait écrire « vecchia donna »* au lieu de *« vecchia signora », la « vieille dame »*, surnom consacré de l'équipe turinoise.

Le Monde
21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Welcome Mister Cook

Les premiers pas européens du gouvernement de Tony Blair n'ont pas déçu. En dix jours, le style a changé. Et le style, c'est important, en diplomatie comme ailleurs. Celui qu'ont adopté le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, et son collègue de l'Echiquier, Gordon Brown, deux solides Ecossais, tranche résolument avec la manière de la vieille équipe conservatrice. De l'obstruction quasi quotidienne, du *« no, no and no »* trop souvent entendu à Londres, on est passé à un *« vouloir être »* européen rafraîchissant.

La Grande-Bretagne ne botte plus en touche ; elle veut jouer en milieu de terrain européen. C'est sans précédent depuis près de vingt ans, sans doute parce qu'il est aussi sans précédent que la Chambre des communes soit aux deux tiers composée d'élus plus europhiles qu'europhobes… Alors que le thème de l'Europe commence enfin à poindre dans la campagne française, majorité et opposition devraient tirer une leçon du scrutin d'outre-Manche : chez les conservateurs comme chez les travaillistes, les candidats qui, croyant être en phase avec l'air du temps ou l'humeur de l'électorat, ont cultivé une forme ou une autre d'euroscepticisme, ont été désavoués.

Le tournant britannique n'est pas qu'affaire de style. La Grande-Bretagne accepte que la charte sociale européenne soit intégrée dans le traité de Maastricht. Elle va faire siennes les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme. Sur les grands dossiers en cours de négociation, MM. Brown et Cook veulent la conciliation, pas le blocage. Les tories menaçaient de paralyser la Conférence intergouvernementale, la CIG (sur la réforme des institutions de l'Union), qui doit conclure ses travaux à la mi-juin à Amsterdam. Avec les Français, le gouvernement Labour a décidé de chercher partout des solutions de compromis.

Ils en trouveront sur les institutions qui doivent être celles d'une Union élargie. Sur le « troisième pilier », celui des affaires de police et de justice, la Grande-Bretagne pose une condition *« non négociable »* : parce qu'elle est une île, elle veut garder le contrôle de ses frontières. Sur le « deuxième pilier » de la CIG, celui dit de la PESC, la politique étrangère et de sécurité commune, le gouvernement Blair propose une position médiane : il s'oppose à l'extension du droit de vote à la majorité mais, comme l'a dit M. Cook au *Monde*, assure qu'il pratiquera l'*« abstention constructive »*… Plus important peut-être : réticent sur l'euro, le Royaume-Uni, qui assurera la présidence de l'Union quand il faudra, en mai 1998, sélectionner le premier groupe de participants, affirme qu'il fera tout pour la réussite de l'entreprise.

***« Nous voulons que la Grande-Bretagne soit un pays leader de l'Union »*, dit M. Cook. Sans parler encore de ménage à trois, le vieux couple franco-allemand ne peut que se féliciter de cette évolution.**

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA *Le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La croisade du blé

LA FRANCE tout entière est à la veille de manquer de pain. Les moyens techniques susceptibles d'être mis en œuvre pour assurer la soudure apparaissant nettement insuffisants, le gouvernement a décidé de lancer une grande campagne destinée à remuer l'opinion et à placer tous les citoyens, producteurs, intermédiaires, consommateurs, en face de leurs responsabilités.

Un comité national du pain, groupant les plus hautes personnalités spirituelles et intellectuelles du pays, est en voie de constitution. Le président de la République lui-même s'adressera ce soir à la nation.

Puisse cet appel être entendu ! Il reste en France suffisamment de blé et de céréales panifiables pour assurer la soudure. Le devoir est donc clair : tout ce blé doit être transformé en pain, et ce pain doit servir à honorer les tickets.

Rares sont les exploitations où quelques sacs rebondis n'ont pas été conservés dans un coin obscur du grenier. De bons Français peuvent-ils garder cette manne faute de laquelle des travailleurs, des femmes, des enfants, des vieillards seraient privés de pain ? Une même discipline s'impose au meunier, au boulanger et au consommateur, qui, les uns et les autres, ont usé trop longtemps des tolérances qui leur étaient consenties.

Pour aboutir, cet effort n'aura pas à être soutenu trop longtemps. Une récolte exceptionnelle s'annonce au Maroc, en sorte que dès la fin de juillet le marché pourra être soulagé. Mais il nous faut tenir jusque-là.

René Courtin
(15 mai 1947.)

Le cabinet d'avocat, repaire ou sanctuaire ?

par Philippe Leleu, Christophe Ricour et Bernard Vatier

LE cabinet d'avocat est-il un sanctuaire inviolable qui pourrait, de fait, abriter les turpitudes plus ou moins graves comme certains le craignent ? Est-il au contraire un vivier d'informations sur l'intimité des personnes ou des entreprises dans lesquelles le juge pourrait puiser à sa guise *les éléments à charge* ? Il n'est et ne peut être ni l'un ni l'autre dès lors que le secret professionnel de l'avocat est respecté dans sa lettre et dans son esprit.

Pourrait-on concevoir que les besoins pressants de la morale conduisent à opérer une distinction entre les péchés d'intention et ceux qui font l'objet d'une contrition active, les premiers étant accessibles à la lumière de la police et du juge, les seconds restant définitivement dans l'ombre du repentir actif ?

Toutes proportions gardées, c'est un peu cette distinction qui est parfois retenue par la jurisprudence pour déclarer opposable au juge d'instruction le secret professionnel de l'avocat dans son activité de défense alors qu'il ne le serait pas dans son activité de conseil.

Pour autant, la position du législateur – qu'il s'agisse d'une majorité de gauche ou de droite – a toujours été de confirmer le caractère absolu du secret professionnel de l'avocat. Les articles 96 et 97 du code de procédure pénale interdisent la saisie de documents couverts par le secret professionnel ou qui concernent les droits de la défense, tandis que la loi du 31 décembre 1990, organisant la nouvelle profession d'avocat issue *des professions d'avocat et de* conseil juridique, énonçait que *« les consultations adressées par un avocat à son client et les correspondances échangées entre l'avocat et son client sont couvertes par le secret professionnel »*.

Il ne s'agissait là que d'appliquer un principe de bon sens doublement justifié puisque l'exercice de la profession d'avocat n'est pas divisible et que la distinction entre secret absolu et secret relatif fait par elle-même échec au secret. Ce principe est reconnu dans toutes les démocraties développées et il est réaffirmé, tant par la Cour de justice des Communautés européennes que par la Cour de Strasbourg, et même par la jurisprudence française en matière civile. En outre, dans la recomman*dation 1012-85, le Conseil de* l'Europe considère que le secret professionnel est un élément essentiel à la vie privée.

La recherche de la vérité judiciaire (entreprise par le juge français) restreindrait cependant le champ d'application de la règle du secret à *la seule activité de défense*, comme l'affirmait la Cour de cassation dans un arrêt de la chambre criminelle du 30 septembre 1991 qui avait soulevé une vive émotion.

Afin de conforter le principe se*lon lequel le secret professionnel* de l'avocat vaut aussi bien dans le domaine du conseil que dans celui de la défense, comme le prévoit le code de procédure pénale, le Parlement a, par la loi du 4 janvier 1993, ajouté que le secret professionnel de l'avocat l'était *« en toute matière »*. Le législateur affirmait ainsi clairement sa volonté : le secret de l'avocat n'est pas divisible par nature et il ne peut l'être par l'action du juge. En outre, dès lors que la France reconnaissait par la loi du 31 décembre 1990 que l'exercice du droit supportait les mêmes exigences et était soumis aux mêmes obligations déontologiques dans le domaine du conseil et de la dé*fense, il était contraire au bon* sens de voir remise en cause l'indivisibilité de l'exercice du droit ; cela revenait à défaire ce qui avait été fait : la profession nouvelle issue des conseils juridiques et des avocats. Cela aurait été une véritable régression puisque, il faut s'en convaincre, le droit, à la fin du XXe siècle, a changé de nature. Il n'est plus seulement une règle de conflit, il est devenu désormais, en outre, un droit d'organisation, un droit de systèmes dont l'exercice ne permet plus de distinguer ce qui ressortit au conseil ou à la défense.

Dans toutes les démocraties développées l'indivisibilité de l'exercice du droit, avec son corollaire, l'indivisibilité du secret professionnel, est reconnue. Ce que retient expressément l'arrêt de principe de la Cour de justice des Communautés européennes du 18 mai 1982.

Mais cette analyse n'a pas été partagée par le juge pénal, même après la loi du 4 janvier 1993, puisque certains arrêts main*tiennent le concept étroit des* droits de la défense pour appliquer le concept large de la vérité judiciaire. La chambre criminelle de la Cour de cassation, dans un arrêt du 7 mars 1994, a retenu que, si le secret professionnel était *bien protégé en toute matière*, c'était seulement dans le domaine des droits de la défense ; un arrêt récent de la chambre d'accusation de Paris du 17 mai 1996, au demeurant cassé par la Cour de cassation le 6 février 1997, retenait d'ailleurs, pour apprécier si l'information concernée était couverte ou non par le secret, qu'il y avait lieu de faire référence à la date de la mise en examen et au rôle de l'avocat pour conclure que, si le fait est antérieur à la *mise en examen et si l'avocat* n'est pas l'avocat du mis en examen, l'information échappait au secret professionnel...

> Pour certains, l'avocat serait, par hypothèse, présumé complice de son client ; ainsi son cabinet serait un repaire que la loi du 7 avril 1997 aurait érigé en sanctuaire. Lorsque cette analyse est partagée par certains magistrats on ne peut qu'être abasourdi

C'est cette dérive qui a conduit le législateur, par la loi du 7 avril 1997, à réaffirmer une nou*velle fois que le secret profession*nel a la même valeur dans l'activité de conseil et dans l'activité de la défense.

Alors que cette loi n'innove en rien, elle suscite des réactions très vives dans le monde judiciaire ; certains magistrats estimant que cette loi avait été votée subrepticement par l'effet d'un groupe de pression actif d'avocats qui auraient voulu préserver leur cabinet en en faisant des sanctuaires (*Le Monde* du 29 avril). De telles réactions, aussi vives et polé*miques de la part de ceux qui ont* la charge d'appliquer la loi, sont préoccupantes. Avocats et magistrats doivent œuvrer ensemble, dans un climat de confiance et de compréhension. Ils n'ont ni à contester ou à réécrire la loi ni à entretenir le soupçon.

En l'espèce, la loi qui a été votée est en parfaite cohérence et avec les principes généraux du droit et avec la volonté du législateur constamment réaffirmée depuis 1990, en conformité avec la jurisprudence des juridictions issue des traités internationaux.

Cette loi prend en compte la dimension du droit et la fonction moderne de l'avocat. Mais il est vrai que la France a, sur ce point, du retard. Pour certains, l'avocat serait, par hypothèse, présumé complice de son client ; ainsi son *cabinet serait un repaire* que la loi du 7 avril 1997 aurait érigé en sanctuaire. Lorsque cette analyse est partagée par certains magistrats, on ne peut qu'être abasourdi. En effet, si l'avocat commet un délit ou se rend complice d'un délit, il n'agit pas comme avocat et le secret professionnel qui vaut pour l'avocat ne lui est naturellement pas applicable.

Une telle analyse révèle en outre qu'en France la perception que l'on a de l'avocat est anachronique puisqu'on le cantonne à la défense en refusant d'admettre sa qualité de conseil.

Au-delà de la conception moderne de l'avocat qu'elle remet en cause, la conception restrictive de l'opposabilité du secret professionnel au seul domaine de la défense laisse transparaître l'idée que les exigences de la vérité judiciaire ne souffriraient aucune limite, l'intimité de l'individu devant s'effacer devant les investigations d'un juge.

C'est cette conception qui prévaut lorsque, au nom de l'ordre public, une décision de mise en détention provisoire est prise pour que la personne poursuivie finisse par faire des aveux.

Ainsi, le juge d'instruction, au nom des intérêts primordiaux dont il a la charge, devait en toutes circonstances pouvoir contourner l'obstacle tenant au silence de la personne poursuivie ou au secret de la confidence faite à l'avocat. Au moment où l'on s'interroge sur la légitimité de juger, il faut affirmer comme un principe inviolable que le juge d'instruction ne peut être ni le juge de la liberté ni le juge du secret professionnel.

Dans une démocratie, les principes de liberté et d'intimité ne peuvent plier au nom de l'investigation judiciaire.

Qu'on y prenne garde, derrière la transparence de la société de verre sommeille le monstre de la société totalitaire.

Philippe Leleu *est président du Conseil national des barreaux.*
Christophe Ricour *est président de la Conférence des bâtonniers.*
Bernard Vatier *est bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris.*

BDDP

AU COURRIER DU « MONDE »

SOUS LE SIGNE DE MAASTRICHT

Le siège de Maastricht fut naguère funeste à l'intrépide d'Artagnan, figure emblématique de l'héroïsme français. Aujourd'hui, avec la dissolution de l'Assemblée nationale, ses descendants sont appelés à se prononcer pour que le nom de la cité jadis honnie soit le départ d'une nouvelle espérance. Aussi, ce n'est pas tant entre les héritiers keynésiens, défenseurs d'un Etat-providence dispendieux et dépassé, et les tenants d'un libéralisme dur sacrifiant l'homme à l'économie que les Français vont faire leur choix. Le choix qu'il vont faire, c'est celui de l'avenir de leurs enfants, celui du réalisme et de l'espoir.

Jean-Michel Guillou,
Paris

LE DANGER DE L'ABSTENTION

Si le danger de l'émergence de partis extrémistes est grand, le risque encouru par un taux d'abstention élevé aux prochaines élections est encore plus important (...). Mise en berne de l'idéal républicain, crise de la démocratie représentative, stratégie pour exprimer son mécontentement, *« signe de l'apaisement bénéfique de la politique dans les démocraties pacifiées »*, les explications de la rétention de vote sont nombreuses. Cependant, si elle est compréhensible, l'érosion croissante du devoir civique s'avère dangereuse. Lorsque l'on constate que *« les gens n'y croient plus »* (*Le Monde* du 29 avril), on peut dès lors s'interroger sur l'avenir dépeint par un tel état d'esprit. Aussi doit-on rappeler aux représentants de l'intérêt général de la nation le contrat que nous avons passé avec eux, dont les principaux objets sont l'instruction de la démocratie et la sauvegarde de la confiance en celle-ci (...). Rétablir la foi en la démocratie, en la cohésion sociale, tels sont les premiers devoirs de nos représentants.

Sébastien Bergeon,
Paris

LE MASSACRE DES INNOCENTS

« Le diplomate américain caresse la tête de la petite Rwandaise que sa mère réfugiée serre contre elle. "Elle a froid", *constate-t-il,* "Elle est morte", *corrige la mère »* (*Le Monde* du 3 mai). Et voilà, tout est dit ! Et moi, mère et grand-mère, je souffre avec cette jeune maman qui garde contre elle ce petit cadavre qu'elle ne pourra jamais réchauffer. Et j'accuse, oui, j'accuse tous ceux qui ont eu quelque pouvoir depuis trois ans que ces réfugiés errent, de non-assistance d'enfants en danger. On ne me fera pas croire que l'on ne pouvait rien faire pour protéger ces enfants innocents de ceux qui les avaient pris en otage. Il paraît que le roi Hérode, celui que l'Evangile accuse du « massacre des innocents », n'y était pour rien. Ce ne serait qu'une légende (Documentaire du 3 mars sur Arte). Mais ce massacre des innocents, que ce soit celui des enfants tutsis ou des bébés hutus, est bien réel. Et nous sommes à la veille du XXIe siècle de l'ère chrétienne. Je suis accablée et révoltée.

L. Quinton,
Saint-Brieuc

هكذا من الأصل

ou sanctuaire

L'Europe comme posture

par Jean-Claude Guillebaud

DE Jean Boissonnat à *Jacques Julliard*, de Jean-François Revel à Claude Imbert court le même apitoiement navré à l'endroit des « *antimaastrichtiens de gauche* » que nous sommes. A leurs yeux, notre entêtement « *réactif* » procéderait d'une nostalgie attendrissante pour la France éternelle et – au mieux – d'un nationalisme désuet. Aux dernières nouvelles, *nous serions même devenus des « ennemis du progrès »* (Jacques Julliard, *Le Monde* du 9 mai). Ces arguments sont à ce point burlesques que nous n'avions jamais jugé utile d'y répondre. Depuis 1992, il est vrai, les faits nous semblaient parler d'eux-mêmes. Et plaider à notre place.

La conjoncture électorale – à gauche – me paraît rendre aujourd'hui nécessaire une courte mise au point. En réalité, jusqu'à l'Acte unique, puis au traité de Maastricht, nous étions favorables au principe de la construction européenne. *Paradoxalement d'ailleurs*, certains d'entre nous (notamment Emmanuel Todd) avaient consacré à l'Europe bien plus d'analyses, de réflexions, de temps et de pages que nos détracteurs d'aujourd'hui. Sur le plan des principes, il est vrai, *voir les pays européens mettre* peu à peu en commun leur désir de paix, leurs valeurs communes et leur modèle social-démocrate ne *peut guère soulever d'hostilité que* chez... les imbéciles.

En 1992, nous nous sommes pourtant opposés au traité de Maastricht, pour des raisons précises et clairement exprimées à l'époque. Nous jugions que la substance même de ce traité, le choix restrictif des critères de convergence, *la prévalence des logiques financières*, procédaient d'une idéologie libérale et monétariste inacceptable. Elle nous paraissait *porteuse d'un danger redoutable* : les sacrifices économiques – et surtout sociaux – inguérissables qu'impliquait forcément cette orientation – et qui ne furent jamais évoqués par les maastrichtiens – allaient transformer l'Europe en une interminable « pénitence » dont les peuples, tôt *ou tard, se détourneraient* (oui, la souffrance sociale est une injustice inguérissable !). Jacques Delors lui-même soulignait à l'époque, mais *mezza voce*, les graves insuffisances du traité. S'il n'en tira pas les conséquences, c'est son affaire.

L'Europe et la monnaie unique ont un coût. Un coût très élevé, prohibitif même. Faire silence sur celui-ci pour ne pas « effaroucher l'opinion » revient à user d'une ruse tactique que nous jugeons illégitime

L'Europe et la monnaie unique sont abstraitement des projets respectables *et emportent sans doute* des avantages. Il n'empêche que l'une et l'autre ont un coût. *Un coût* très élevé, prohibitif même si l'on s'en tient obstinément à cette logique initiale. Faire silence sur ce coût pour ne pas « *effaroucher l'opinion* » revient à user d'une ruse tactique que nous jugeons illégitime. *Il nous semble en effet détestable* et vain, à ce stade historique, de poursuivre la construction européenne comme elle avait commencé sous Jean Monnet : de façon élitiste ou subreptice, à la barbe des peuples, en congédiant provisoire*ment la démocratie, fût-ce avec* les meilleures intentions du monde.

Aujourd'hui, les mêmes qui, en 1992, se montrèrent aveugles, étourdis ou *silencieux devant* ces périls (dont la suite a montré qu'ils n'étaient pas imaginaires) pressent un Lionel Jospin circonspect de poursuivre sur la même voie. *Persevere diabolicum*... Sans avoir vraiment réfléchi aux logiques économiques, monétaires et sociales qui sont à l'œuvre, ils se contentent de *camper théâtralement dans* le camp du progrès, de la clairvoyance et de l'avenir radieux.

Dans cette affaire européenne, en vérité, c'est surtout leur propre posture qu'ils affectionnent. Ils le font avec un dogmatisme rudimentaire qui rappelle, fort curieusement, la vétilleuse orthodoxie mar*xiste d'avant-hier.*

Quiconque a lu les récents *Mémoires* de Jean-François Revel ne peut d'ailleurs s'empêcher d'invoquer, mais à front renversé, les principes mêmes que ce dernier revendiquait jadis face au marxisme. Contre ce dogmatisme ressuscité, nous en appelons donc, nous aussi, à un *minimum de dissidence* critique et de libre examen. Cette convocation incantatoire du « Bien » maastrichtien contre un « Mal » antimaastrichtien n'est décidément pas très raisonnable.

Jean-Claude Guillebaud *est éditeur et journaliste.*

Ouvrir vite le capital de France Télécom

par Alain Giraud

SI la gauche revient au pouvoir au mois de juin, le gouvernement français renoncera à la mise sur le marché boursier *d'actions de France Télécom*. Telle est l'impression qui prévaut. De *toutes les conséquences qu'aurait* une telle décision, c'est surtout le manque à gagner pour l'Etat qui a attiré l'attention. Suivons le porte-parole des socialistes lorsqu'il affirme que l'ouverture du capital d'un service public ne doit pas se faire dans le souci de gagner de l'argent, et voyons les raisons *pour lesquelles ce serait* néanmoins une erreur de ne pas procéder à cette opération.

Ces raisons se classent en deux catégories : les avantages que présente l'ouverture du capital, et les inconvénients qu'il y aurait par *ailleurs à y renoncer maintenant*. Le 1er janvier 1998, les télécommunications appartiendront au secteur concurrentiel, en Amérique, chez les quinze membres de l'Union européenne et dans soixante-douze pays dans le monde. C'est un fait sur lequel personne ne pourra revenir.

Dans ce contexte, France Télécom, au terme d'une longue et difficile décennie de transition entre administration en situation de monopole et entreprise nationale en économie de marché, est sur le point d'atteindre un équilibre *stable et durable. Cet équilibre* réside dans l'harmonisation entre les exigences de cette dérégulation mondiale et les spécificités du « service public à la française » qui ont été préservées (l'Etat conserve la majorité du capital et le personnel, *son statut de fonctionnaire*).

Si l'on met de côté les deux tentatives archéolibérales de M. Longuet pour passer outre à la méfiance bien légitime des personnels du service public à l'égard de cette évolution, tentatives qui *ont toutes les deux abouti à un* rejet, cet équilibre s'est construit à travers un processus d'une *qualité* et d'une transparence remarquables, et dans un climat social aujourd'hui apaisé.

Contrairement à ce que croient certains, l'enjeu n'est pas de savoir si les Français acceptent une dose *plus ou moins forte de privatisation* d'un service public, étape déjà franchie au stade précédent. Il est de savoir si la communauté financière internationale reconnaît les exceptions françaises.

Un nouveau gouvernement aurait certes le pouvoir d'interrompre l'opération en cours. Mais ce geste symbolique pourrait bien se retourner contre les buts qu'il prétendrait servir

En France, en effet, l'ouverture du capital est une opération populaire. Par contre, l'idée que l'Etat reste majoritaire dans une entreprise du secteur concurrentiel est profondément contraire à la philosophie libérale des marchés et inspirait la plus extrême méfiance *aux investisseurs à l'égard de ce* qui leur apparaissait comme un simulacre de privatisation. Or les analystes ont découvert que les services publics français n'étaient pas des dinosaures à bout de souffle, qu'ils étaient bien gérés, *que les fonctionnaires étaient des* gens très compétents, et que les préventions contre l'Etat actionnaire étaient peut-être exagérées. De ce point de vue, paradoxale*ment, un succès de la privatisation* partielle de France Télécom serait donc moins un succès du libéralisme qu'un succès du modèle français.

Un nouveau gouvernement aurait certes le pouvoir d'interrompre l'opération en cours. Mais ce geste symbolique pourrait bien se retourner contre les buts qu'il prétendrait servir.

En prenant l'initiative de rompre le dialogue avec la communauté financière internationale à ce stade, la gauche ferait *la démonstration éclatante que* l'actionnariat public est décidément trop soumis aux aléas politiques pour être compatible avec la logique d'entreprise. En croyant renforcer le modèle français, elle lui porterait ainsi un coup fatal.

Les usagers-contribuables n'auraient pas, on le sait, de quoi se *réjouir. Ils devraient commencer* par souffrir d'une manière ou d'une autre plusieurs dizaines de milliards de francs de manque à gagner sur lesquels comptait l'Etat, d'autant que l'emprunt Balladur devrait être remboursé faute de pouvoir être converti. On ne voit pas bien comment une telle *aggravation du déficit* pourrait être de nature à renforcer la fonction publique.

Quant au service public des télécommunications, il ne pourrait que s'en trouver affaibli au moment même de l'ouverture *généralisée de son activité* à la concurrence.

Les personnels de France Télécom, sans que leur situation soit par ailleurs en quoi que ce soit améliorée, se verraient privés des réels avantages qui leur ont été *proposés pour placer leurs économies* à très bon compte. Un sentiment de déception, et pour certains de ressentiment, gagnerait les plus nombreux qui acceptaient l'ouverture du capital. Ceux qui s'y étaient opposés ne seraient pas *pour autant satisfaits, car ils souhaitent* une renationalisation, et que la nouvelle législature défasse ce que la précédente a fait.

La concurrence s'en mêlerait afin de renégocier les arbitrages rendus (par exemple, les tarifs d'interconnexion et les compensations de service universel). Dans le *secteur international*, France Télécom se trouverait sur la défensive : comment justifier qu'on demeure un des grands investisseurs mondiaux lorsqu'on interdit toute prise de participation chez soi ?

La *légitimité des textes étant* mise en cause, les dirigeants désavoués, *les disputes relancées*, les plaies rouvertes, de fil en aiguille, tout l'équilibre serait rompu. Risquerait alors de s'enclencher une spirale du déclin pour l'opérateur public. En soi une autre solution que celle qui a été préparée *n'aurait pas été forcément mauvaise*, si elle avait pu être de même soigneusement débattue, expliquée et mise en œuvre. Mais, improvisée dans ce genre d'engrenage, elle appellerait à l'avenir d'inévitables retours de manivelle : alors qu'aujourd'hui la place majoritaire de l'Etat au capital est une solution qui a force de loi, qui a été défendue par la droite et acceptée par les investisseurs, cette solution serait rejetée après-demain par une nouvelle alternance, ouvrant sans doute la perspective d'un démantèlement.

Pour changer d'avenir, il vaut mieux éviter de retourner vers le passé, et il serait sage de tourner la page sur des débats et des mues *qui sont en réalité derrière nous*. Que la gauche sache ainsi gouverner contre son premier mouvement est attesté par maints exemples, à commencer par celui, voisin, de l'audiovisuel, secteur qu'elle a su naguère ouvrir à la modernité. Le courage politique, le sens de l'histoire avaient consisté, pour le gouvernement Mauroy, à ne pas, en fin de compte, reconstituer l'ORTF, et à ne pas maintenir le monopole d'Etat sur la radio-télévision, contrairement à ce que réclamait une puissante et respectable tradition du service public. Cette libéralisation des médias fut tout à son honneur. C'est ce même courage politique, ce même sens de l'histoire qui doit prévaloir dans les télécoms.

Alain Giraud, *ancien membre de cabinets ministériels, est responsable de la cellule Stratégie, prospective, réglementation de France Télécom.*

BANQUES Face à une demande de crédit toujours faible, les banques se livrent à une concurrence sans merci sur les prêts aux particuliers. En dépit des recommandations de la Commission bancaire, certains établissements n'hésitent pas à offrir des taux qui peuvent s'assimiler à de la vente à perte. ● CERTAINS clients obtiennent ainsi des crédits immobiliers à dix ans dans des conditions comparables à l'Etat quand il emprunte sur les marchés à la même échéance. ● LES BANQUES engrangent des crédits avec des marges si basses qu'ils constituent de petites bombes à retardement dans leur bilan, qui mineront peu à peu leur rentabilité. ● LES ÉTABLISSEMENTS s'efforcent de compenser cette tendance par une tarification accrue des autres services. Certains dans la profession plaident pour une plus grande intervention des autorités de tutelle. D'autres estiment qu'il faut laisser le marché s'autoréguler.

La concurrence féroce sur les prêts immobiliers joue en faveur des emprunteurs

La faiblesse de la demande de crédit pousse les banques à offrir des conditions toujours plus favorables aux consommateurs. En contrepartie, elles engrangent des crédits avec des marges si basses qu'ils constituent de petites bombes à retardement dans leur bilan

SI LES RÉSULTATS des banques se redressent, ce n'est pas au prix d'une moindre concurrence entre elles. Sur les crédits aux particuliers en tout cas, la guerre des prix fait toujours rage, même si certains acteurs autrefois montrés du doigt, comme les Caisses d'épargne, semblent parfois plus raisonnables. Certaines banques n'hésitent pas à prêter à des taux largement inférieurs à 6 % à long terme alors que l'Etat emprunte à 5,60 % à dix ans, d'autres descendent jusqu'à 3,95 % pour des crédits à taux variable. Certes, il faut regarder les conditions de ces prêts à la loupe avant de se réjouir, mais la rivalité des réseaux joue clairement en faveur du consommateur.

Pour certains dirigeants, cette situation est inquiétante. Les banques engrangent des crédits avec des marges si basses qu'ils constituent de petites bombes à retardement dans leur bilan, qui mineront peu à peu la rentabilité. Car ils se substituent dans une proportion chaque jour croissante à des crédits à plus forte marge, arrivant à échéance. *« Prenons une banque moyenne et regardons ce que seront ses comptes dans quatre ans, avec la politique de crédit qui se pratique aujourd'hui. A chiffre d'affaires et charges constants, le calcul montre que son produit net bancaire régresserait de 8 % et son résultat brut d'exploitation de 20 % »*, explique François-Xavier de Fournas, directeur général de la Bred-Banque Populaire. Autant dire qu'il vaut mieux n'engranger que des bons risques ou avoir des revenus plus diversifiés que ces seules activités de crédit aux particuliers.

« La concurrence n'est pas tellement plus vive qu'il y a six mois ou un an », estime Romain Burnand, analyste chez Paribas Capital Markets. *« Les banques gagnaient déjà plus d'argent sur les produits d'épargne que sur les crédits, à l'exception des crédits à la consommation. »* Mais elles sont aujourd'hui prises en tenaille entre des taux de crédit pour les particuliers franchement orientés à la baisse et le coût de leurs ressources, qui, lui, semble moins élastique. *« En particulier le coût des ressources réglementées (les comptes sur livrets, les plans épargne logement, Codevi) qui tirent le coût de l'ensemble de la ressource clientèle à la hausse »*, souligne le directeur général de la Bred. *« En France, on ne rémunère pas les compte-chèques, mais on paie très cher les dépôts à vue sous forme de livrets (entre 3,50 % et 4,75 %). »*

Comment expliquer dans ce contexte que les banques ne soient pas plus solidaires pour protéger leurs marges ? Les raisons ne manquent pas. Tous les établissements financiers, tout d'abord, ne subissent pas les mêmes pressions. Les établissements spécialisés (comme La Hénin, le Crédit foncier, la banque Sovac Immobilier, les banques Woolwich ou Abbey National) ne souffrent pas vraiment de cet effet de *« tenaille »*, puisque leurs ressources viennent des marchés et non pas des dépôts de leurs clients. Ils ont donc tout intérêt à profiter de cet avantage en période de taux bas. Quant aux grandes banques développées à l'international et sur les marchés financiers, elles sont un peu moins sensibles à ce resserrement de marges en raison de la diversification de leurs activités.

Face à des coûts qu'elles peuvent difficilement comprimer, les banques cherchent à augmenter leur chiffre d'affaires. *« Elles essaient de gagner des parts de marché pour amortir une base de coûts qui existe de toute façon. Cette politique peut se comprendre dans la logique d'un établissement, mais, appliquée à l'ensemble du système, elle est suicidaire »*, explique Romain Burnand. Pour plusieurs banques, c'est une stratégie ouverte. *« Sachant que son réseau domestique, dont la rentabilité sur fonds propres est de l'ordre de 15 %, est plus efficace que celui de ses concurrents, la Société générale n'hésite pas à avoir une politique offensive, gênante pour ceux-ci »*, estime l'analyste. Le Crédit mutuel est dans la même logique.

La marge d'intermédiation de la Société générale a ainsi baissé plus rapidement que celle de ses consoeurs depuis 1993, mais la banque a gagné des parts de marché. *« Nous compensons cette détérioration par une amélioration des commissions qui nous permet quand même d'améliorer le résultat du réseau, puisque nous sommes passés en matière de commissions d'un montant de 29 % du produit net bancaire* [le chiffre d'affaires de la profession] *en 1995 à 32 % en 1996 »*, a déclaré Marc Viénot, le président de la Société générale, à l'occasion de l'assemblée générale de la banque, mardi 13 mai, précisant que les marges *« ne se redressent pas, mais cessent de se détériorer aussi vite que par le passé »*.

Face à cette situation, la profession se sépare en deux camps. D'un côté ceux qui, comme Jean Peyrelevade, président du Crédit lyonnais, souhaitent que des mesures soient prises pour assainir la concurrence, avec la mise en place d'une *« nouvelle doctrine comptable »* qui *« devrait imposer la passation d'une provision égale à la somme actualisée des insuffisances de recettes futures, pour tous les nouveaux crédits »* consentis à pertes. Une telle règle, mise en œuvre sous le contrôle de la Commission bancaire, serait plus contraignante que la simple obligation de déclarer les crédits inférieurs à une certaine norme, comme l'a imposé le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, dès juillet 1995. D'autres estiment que le marché se régulera de lui-même. Ainsi, pour Charles Foissac, directeur des produits pour la clientèle de particuliers à la Société générale : *« La profession se sauvera par elle-même. Tout un chacun dans les banques connaît les composantes d'une marge et sait ce qu'il doit faire. »*

> « Cette politique peut se comprendre dans la logique d'un établissement, mais, appliquée à l'ensemble du système, elle est suicidaire »

La Commission bancaire, quant à elle, rappelle qu'elle surveille ce sujet attentivement, qu'elle écrit régulièrement aux banques de toute taille qui ne respectent pas la norme Trichet et que le conseil d'administration de ces banques est informé. Elle attend en outre avec intérêt l'entrée en vigueur en octobre du règlement sur le contrôle interne (*Le Monde* des 9 et 10 mars), qui lui permettra de prendre des sanctions dans ce domaine. On ajoute, Rue de Richelieu, que des réflexions sont en cours sur d'autres mécanismes. Mais la Commission bancaire ne se fait pas trop d'illusions : tant que le décalage entre l'offre de crédit et la demande, toujours atone, existera, il est peu probable que les marges se redressent. Les banques ont donc, selon elle, tout intérêt à continuer à mieux tarifer les autres services. En attendant qu'une hypothétique reprise de la demande vienne résoudre naturellement leur problème.

Sophie Fay

Des taux souvent négociables

Les taux de crédit affichés dans les barèmes bancaires font encore ressortir une marge raisonnable. Mais un client ayant un fort apport personnel, que sa banque veut fidéliser dans une zone où la concurrence est forte, peut négocier des conditions plus avantageuses.

● **La Société générale** affiche un taux fixe de 6,95 % à dix ans (soit un TEG, taux effectif global, comprenant frais de dossier et d'assurance, de 7,85 %) pour un crédit de 500 000 francs avec un apport personnel de 30 %.

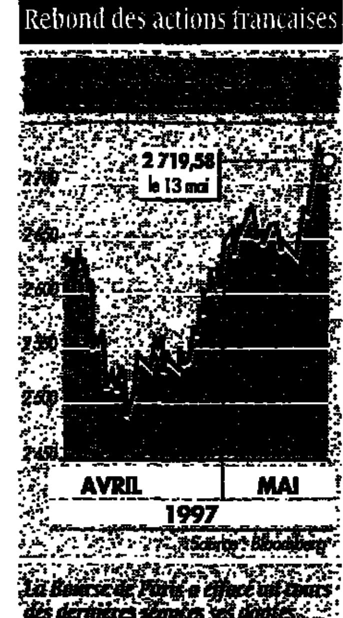
● **Abbey National**, pour le même montant, propose sur dix ans un taux de 6,50 %, soit un TEG de 7,35 %. Sur quinze ans, le taux passe à 6,95 %, avec un TEG de 7,69 %. A taux variable, l'établissement fait actuellement une *« offre promotionnelle limitée »* à 3,95 % la première année. Le taux est indexé les années suivantes sur le taux du marché à un an, avec une marge de 1,5 % à 2 %. La banque propose aussi le « Super 5 ans », un taux fixe de 5,95 % renégociable au bout de cinq ans avec possibilité de choisir un taux variable ou un nouveau taux fixe, plafonné à 6,50 %.

● **La Banque Woolwich** propose un crédit à taux fixe à dix ou quinze ans de 5,95 % pour un montant minimum de 800 000 francs, avec 40 % d'apport personnel.

● **Le Crédit mutuel d'Ile-de-France** affiche des taux de crédit à taux fixe jusqu'à quinze ans compris entre 6,80 % et 7,15 % pour les prêts immobiliers, auxquels il faut ajouter les frais d'assurance et de dossier, qui peuvent aller jusqu'à 3 500 francs.

● **La Banque Sovac Immobilier** propose des crédits relais qui permettent à un propriétaire d'acheter un bien avant d'avoir revendu l'ancien, à un taux allant de 1,9 % pour six mois à 3,9 % pour vingt-quatre mois (hors frais de dossier et d'assurance).

La Bourse de Paris oublie les élections et suit Wall Street



La Bourse de Paris a effacé au cours des dernières séances ses doutes liés à la campagne électorale.

L'INCERTITUDE grandissante sur le résultat des élections législatives avait fini la semaine dernière par affecter les marchés financiers français. La publication de sondages d'opinion de plus en plus serrés entre droite et gauche avait convaincu les boursiers qu'une cohabitation, porteuse à leurs yeux d'incertitudes et de risques, n'était pas une vue de l'esprit. La plupart des analystes jugent en outre que la relance économique d'inspiration keynésienne prônée par les socialistes porte en germe un risque de dérapage budgétaire et de remontée des taux d'intérêt.

Des craintes balayées depuis le début de la semaine aussi soudainement qu'elles étaient apparues. Il a suffi que soient publiés des sondages montrant que l'écart semble à nouveau se creuser entre la majorité sortante et l'opposition de gauche pour que les investisseurs français et étrangers oublient totalement la campagne. La nervosité de la semaine dernière a même fait place à une franche euphorie.

Le franc est repassé ainsi, mardi 13 mai, sous le seuil des 3,37 francs pour 1 deutschemark, son meilleur niveau depuis le 18 avril. Mercredi 14 mai dans la matinée, la monnaie française était stable autour de 3,3685 francs pour 1 mark. Le franc bénéficie à la fois de la remontée de la droite dans les sondages et du regain d'optimisme sur la réalisation de la monnaie unique : l'aval donné lundi par les ministres européens des finances aux programmes de convergence de l'Espagne et du Portugal doit permettre à ces deux pays de se qualifier pour l'euro le 1er janvier 1999. Le rebond de la Bourse de Paris a été encore plus spectaculaire que la remontée du franc. L'indice CAC 40 a gagné 2,25 % lundi et 0,98 % mardi. Il a entamé la journée de mercredi sur une hausse de 0,80 % à ses plus hauts niveaux historiques.

Mardi, le CAC 40 avait raté de justesse son record atteint le 11 mars (2 736,71 points), mais a tout de même fini la journée sur un plus haut de clôture à 2 719,58 points. Les investisseurs étrangers qui avaient délaissé le marché français au cours des dernières séances ont fait leur retour comme le montre l'importance des transactions qui ont dépassé mardi les 10 milliards de francs. L'influence des non-résidents est considérable à Paris puisqu'ils détiennent environ 40 % de la capitalisation boursière et 60 % des titres réellement en circulation.

LE RETARD SE COMBLE

Paris rattrape son retard et se met à l'unisson des autres places boursières qui ne cessent depuis le début du mois et la remontée de Wall Street d'atteindre de nouveaux sommets. La Bourse de New York a encore battu lundi soir un record, imitée mardi par Francfort et Londres. En dépit de la publication d'un rapport de la Banque d'Angleterre qui envisage une nouvelle hausse de ses taux d'intérêt *« dans les mois qui viennent »* (après celle de 0,25 % du 6 mai), la Bourse de Londres vient de battre sept records consécutifs saluant les premières décisions du gouvernement travailliste et notamment la semi-indépendance accordée à la Banque d'Angleterre.

Si mardi soir, Wall Street subissait logiquement des prises de bénéfices et perdait 0,25 %, les places boursières affichent depuis le début de l'année des performances inattendues. Wall Street a gagné près de 13 % depuis le 1er janvier, Londres près de 14 %, Paris plus de 17 %, Francfort 24 % et Zurich 28 %. Des hausses qui tiennent à la fois à une croissance économique étonnamment robuste aux Etats-Unis et à une activité qui se redresse progressivement en Europe continentale à la suite de la baisse des taux d'intérêt et de la hausse du dollar, le tout dans un contexte de très faible inflation. Ainsi, en France, après une hausse limitée à 0,1 % en mars, les prix à la consommation ont enregistré en avril une progression quasiment nulle, comprise entre 0 et 0,1 %, selon l'indice provisoire publié mardi par l'Insee. Sur les douze derniers mois, l'inflation en France est comprise entre 0,9 et 1 %, du jamais vu depuis 1957.

Ces chiffres ont d'ailleurs surpris les économistes qui, depuis quelques mois, enregistraient *« quelques signes positifs »* dans la conjoncture susceptibles d'accélérer légèrement l'évolution des prix. Les chefs d'entreprise français font preuve aussi d'un relatif optimisme et estiment que la demande devrait s'accroître dans l'ensemble des secteurs de l'industrie manufacturière au deuxième trimestre, selon l'enquête publiée la semaine dernière par l'Insee. Cette accélération de la demande devrait être particulièrement nette dans les biens d'équipement. Autre signe encourageant, les chiffres d'affaires trimestriels des entreprises françaises, publiés actuellement, réservent plutôt de bonnes surprises.

Si l'amélioration lente de la situation économique apparaît comme un facteur de soutien de la Bourse de Paris, la grande influence des sondages sur la tendance laisse présager quelques évolutions heurtées au cours des semaines à venir.

Eric Leser

Le numéro deux de la Société générale entre au conseil d'administration

LE DIRECTEUR général de la Société générale, Daniel Bouton, quarante-six ans, a franchi une marche supplémentaire vers la présidence de la banque. Mardi 13 mai, l'assemblée générale l'a nommé administrateur, condition à une future nomination comme PDG. Il remplace au sein du conseil Claude Bébéar, président du directoire d'AXA-UAP, dont le mandat venait à échéance. L'ancien conseiller d'Edouard Balladur, passé par la banque Lazard avant d'intégrer la Société générale, ne sait pas pour autant combien de temps il devra encore attendre avant de succéder à l'actuel président, Marc Viénot. Ce dernier prend un malin plaisir à faire durer le suspense. Non seulement sur la date de son départ mais également sur le nom de son successeur.

En 1998, M. Viénot aura soixante-dix ans, l'âge limite fixé par les statuts pour présider la Société générale. En mars, il avait déclaré qu'il quitterait la banque cette année. Quand ? Personne ne le sait. Peut-être pas lui-même encore. Après douze ans de présidence, M. Viénot peut estimer que son bilan est suffisamment flatteur pour partir, après l'acquisition début 1997 du Crédit du Nord, *« une opération qui va contribuer à améliorer les résultats de la Société générale »*. Il peut également souhaiter accompagner la banque dans une nouvelle étape de croissance externe. Pour autant, *« une fusion avec une autre grande banque à réseau française est à exclure, je crois »*, a-t-il déclaré. En revanche, *« il serait cohérent de rapprocher une banque comme la nôtre d'une banque d'affaire française comme Paribas »*, un rapprochement préconisé par Dominique de la Martinière dans son rapport sur la restructuration des banques françaises remis au gouvernement en début d'année.

Quant à son successeur, alors que chacun avait pris pour acquis le nom de Daniel Bouton, M. Viénot se refuse désormais à citer son nom, se retranchant derrière la décision du comité de sélection créé à cet effet au sein du conseil.

Babette Stern

Une filiale de Daewoo sous surveillance judiciaire après un accident du travail mortel

NANCY
de notre correspondante

La chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Briey (Meurthe-et-Moselle) a rendu une décision inédite en matière d'accident du travail. Pour la première fois, mardi 14 mai, un tribunal a placé une entreprise sous surveillance judiciaire, pour une période de deux ans, à la suite d'un accident du travail mortel. Filiale du groupe sud-coréen Daewoo produisant des tubes cathodique à Mont-Saint-Martin, près de Longwy, Daewoo-Orion a été, suivant les réquisitions du procureur de la République, déclaré *« coupable »* d'homicide involontaire pour manquement délibéré à une obligation de sécurité. La société a été placée sous la surveillance personnelle et directe de l'inspectrice du travail.

Cette dernière, Martine Boubagra, a été désignée comme mandataire de justice, chargée de vérifier que le processus de mise en conformité des installations est bien respecté. En outre, Mme Boubagra devra rendre compte de l'état du dossier auprès du juge d'application des peines à qui elle présentera un rapport semestriel. Le tribunal a assorti la peine principale d'une amende de 400 000 francs et alloué un franc de dommages et intérêts à la partie civile, la CFDT.

C'est le 9 octobre 1996 que s'est produit, à Mont-Saint-Martin, un horrible accident du travail, dans lequel un ingénieur coréen a trouvé la mort. L'inspection du travail qui avait, à de multiples reprises, attiré l'attention de la direction sur les nombreuses failles de la sécurité, enclenche alors une procédure. Elle avait déjà eu du mal à faire progresser la sécurité sur d'autres sites de Daewoo en Lorraine, qui en possède trois et projette l'ouverture d'une quatrième usine. En mars 1996, un nouveau directeur, M. Chan-Woong Bahk, avait pourtant pris la tête de l'usine de Mont-Saint-Martin et s'était adjoint les conseils d'un Français, qui lui avait fait prendre conscience des problèmes administratifs et de sécurité. Mais la mise en conformité est estimée à 50 millions de francs. Elle traîne... En octobre 1996, c'est le drame sur un équipement de travail dont l'inspectrice, Mme Boubagra, avait signalé la non-conformité.

C'est sur la base du rapport de la direction du travail qu'à l'audience du 9 avril, le procureur de la République a requis le placement sous surveillance judiciaire de l'entreprise, comme le permet le nouveau code pénal. Apprenant la décision du tribunal de Briey, Daewoo a fait part de son intention de faire appel du jugement, indiquant qu'il était *« diplomatiquement critiquable »*, dans la mesure où *« la société fait partie des plus gros investisseurs étrangers en France, ce qui nécessite la confiance »*.

Monique Raux

Deutsche Telekom modère ses ambitions à l'étranger

L'opérateur allemand a renoncé à s'associer à France Télécom pour racheter l'espagnol Retevision. Le groupe privatisé veut doubler son résultat financier en 1997 et souhaite d'abord satisfaire ses actionnaires

La privatisation de Deutsche Telekom, au mois de novembre, a été un succès. Mais le groupe doit faire face à l'ouverture totale du marché européen à la concurrence, début 1998. Et l'Etat allemand, qui détient encore 74 % de son capital, envisage d'accélérer son désengagement. Priorité est donc donnée aux bénéfices, qui se sont élevés à 1,8 milliards de deutschemarks (6 milliards de francs) en 1996. Ron Sommer, le président du directoire, souhaite les voir doubler cette année. C'est officiellement pour cette raison que Deutsche Telekom s'est retiré du consortium dans lequel il *était associé à France Télécom pour le rachat* de la société espagnole Retevision. Cette décision conduit à s'interroger sur la portée réelle du vaste *accord que les deux opérateurs* avaient conclu en 1993. Leur coopération se limite *pour l'instant à la fourniture de services* aux entreprises multinationales.

DEUTSCHE TELEKOM ne sera pas candidat au rachat de 70 % du capital du groupe public espagnol Retevision, appelé à devenir, début 1998, le principal concurrent de Telefonica sur le marché ibérique du téléphone. L'exploitant allemand a jeté l'éponge, lundi 12 mai, (*Le Monde* du 14 mai), laissant France Télécom seul sur ce dossier, aux côtés de la banque espagnole Banco Central Hispano.

Chez France Télécom, on minimise la portée de l'affaire. La direction du groupe fait valoir que *« Deutsche Telekom nous laisse leader sur ce projet »*. Retevision était pourtant l'une des très rares opérations internationales où France Télécom et Deutsche Telekom avaient donné l'impression de vouloir agir de concert.

Le retrait du second conduit à s'interroger sur l'état du couple franco-allemand : quelle est la portée réelle de cette union, à forte connotation politique, annoncée en fanfare voici quatre ans et qui se définissait comme offensive – et non défensive – dans la perspective de la libéralisation des marchés du téléphone en Europe ? Qu'a-t-elle apporté aux deux partenaires ?

Aujourd'hui, la principale traduction de cette alliance est Global One. Cette société, à laquelle a été associé l'opérateur américain Sprint, a été constituée pour proposer des services de télécommunications aux grandes entreprises internationalisées. Un marché qui reste limité. Et qui est aussi très rude financièrement, les différents acteurs n'hésitant pas à casser leurs prix pour s'attirer les bonnes grâces des *« grands comptes »*. Global One a affiché une perte de 403 millions de dollars (2,3 milliards de francs) pour un chiffre d'affaires de 800 millions de dollars (4,5 milliards de francs) en 1996. La société a licencié environ 200 personnes. Au-delà de Global One, l'alliance franco-allemande n'a guère trouvé de traduction.

Sur les grandes affaires internationales, qu'il s'agisse de privatisations ou d'appels d'offres pour l'obtention de licences d'opérateurs, les deux groupes mènent des stratégies indépendantes, voire concurrentes. A propos du dossier Retevision, la direction de Deutsche Telekom n'a pas caché qu'elle *« a d'autres priorités »*.

En Europe, la débauche d'annonces du groupe britannique BT, qui multiplie les alliances dans les principaux pays dans la perspective de l'ouverture à la concurrence, n'a d'égale que la discrétion de France Télécom et de Deutsche Telekom. Les deux groupes sont absents du marché britannique. Et si France Télécom a réussi à s'associer en Italie à Infostrada, filiale d'Olivetti, c'est seul. Tout comme il est seul en Suède.

Chez France Télécom, on s'interroge sur les perspectives de l'alliance franco-allemande. *« Est-on alliés seulement à certains moments ? Veut-on aller plus loin ? »* demande un cadre, qui indique que *« la direction refuse de répondre à ces questions »*. Pour Elie Cohen, directeur de recherches au CNRS, spécialisé dans les questions industrielles, le couple franco-allemand est *« à un moment de crise et M. Bon ne peut que réfléchir à la suite à donner à ce dossier »*.

PRUDENCE

Que s'est-il passé ? Tandis que France Télécom consacrait une grande partie de son énergie à sa mise en bourse, Deutsche Telekom devenait plus prudent. Après le succès de son entrée en bourse au mois de novembre, l'opérateur allemand veut en priorité satisfaire ses actionnaires, alors que la concurrence s'avive à la veille de l'ouverture complète du marché des télécommunications, le 1er janvier 1998. D'autant que l'Etat allemand, qui possède encore 74 % du capital, va continuer à se désengager. *« Il est possible que l'Etat se sépare plus rapidement que prévu de sa part dans Deutsche Telekom danbs le cadre des privatisations en cours en Allemagne »*, a confirmé au *Monde*, mercredi 14 mai, un porte-parole du ministère de l'économie à Bonn.

Or, les engagements de Deutsche Telekom à l'étranger restent déficitaires (450 millions de DM de pertes en 1996). C'est pourquoi, sans renoncer à ses partenariats internationaux, notamment avec France Télécom, l'opérateur allemand semble vouloir marquer une pause dans ses investissements hors d'Allemagne. Car le nouvel objectif de Ron Sommer, le président du directoire, est de doubler le résultat financier du groupe en 1997. Certes, a-t-il affirmé, mardi 13 mai à Bonn, *« 1996 a été une bonne année »*. L'opérateur allemand a annoncé, mardi, un bénéfice de 1,8 milliard de deutschemarks (6,1 milliards de francs) pour un chiffre d'affaires en hausse, à 63,1 milliards de deutschemarks. La grande majorité des quelque deux millions d'actionnaires attirés lors de la privatisation partielle ont conservé leurs actions ; la valeur du titre a augmenté de plus d'un tiers par rapport à son prix d'émission et a dépassé la barre de 40 deutschemarks, ces derniers jours.

Mais, pour mieux séduire les investisseurs, Deutsche Telekom doit accélérer son assainissement. La réduction des effectifs (201 000 salariés, en baisse de 12 500 l'an passé) *« se poursuit plus rapidement que prévu »*. De même, l'endettement a été réduit à 82 milliards de deutschemarks grâce à la manne apportée par les marchés financiers. Mais l'opérateur a perdu des parts de marché face à la nouvelle concurrence (de 86 % à 84 % l'an dernier), et il doit améliorer ses services pour se maintenir. Surtout dans la téléphonie mobile, où Deutsche Telekom se contente de la deuxième place derrière Mannesmann.

Philippe Le Cœur,
avec Philippe Ricard à Bonn

France Télécom maintient ses objectifs

Michel Bon, le président de France Télécom, a fixé à son groupe un objectif ambitieux à l'international : il veut y réaliser un tiers de son chiffre d'affaires et une marge nette de 20 % à l'horizon 2006. En 1996, l'activité hors de France a représenté 10,3 milliards de francs, *sur un total de 151,3 milliards. France Télécom compte consolider* les positions de Global One, société qu'il a créée avec Deutsche Telekom et l'américain Sprint, pour servir le marché des multinationales. Le groupe veut aussi profiter de la libéralisation des télécommunications dans le monde pour s'implanter localement face aux opérateurs en place. Enfin, France Télécom mise sur la téléphonie mobile, domaine où il est *« l'un des européens ayant l'un des plus importants portefeuilles »* d'implantations à l'étranger, selon la société de Bourse BZW, *« même si, en absolu, France Télécom a moins d'abonnés mobiles à l'international que Deutsche Telekom ou British Telecom »*. Sur plus de 11 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1996, France Télécom Mobiles réalise 2 milliards hors de France.

Polémique entre les deux candidats à la reprise de Thomson-CSF

LA PRIVATISATION de Thomson-CSF, pour laquelle deux offres ont été déposées le 7 mai par le groupe Lagardère et par le tandem Alcatel-Dassault, provoque une violente polémique entre les candidats. Serge Tchuruk, PDG d'Alcatel Alsthom, et Serge Dassault, son homologue à la tête de l'avionneur, ont vivement réagi, mardi 13 mai, à l'annonce d'une alliance entre le groupe Lagardère et l'allemand DASA (*Le Monde* du 9 mai). Selon M. Tchuruk, Alcatel et Dassault avaient reçu les mêmes propositions de la part de DASA, *mais ne leur ont pas donné* suite, au nom des *« intérêts de la France »*. Le PDG d'Alcatel Alsthom a estimé que *« l'attribution de Thomson-CSF à Lagardère conduirait immanquablement à un démantèlement »*. Le groupe Lagardère a répondu, le même jour, avec virulence. *« La confusion, l'énervement, peut-être même l'angoisse de la période électorale actuelle ont, sans doute, mal inspiré les patrons de deux grands groupes français »*, a-t-il affirmé dans un communiqué dénonçant des *« arguments mensongers »* de ses rivaux.

DÉPÊCHES

■ **NOVARTIS : le groupe suisse, numéro un mondial des sciences de la vie (pharmacie, agrochimie),** a annoncé, mardi 13 mai, l'acquisition de Crop Protection, filiale de l'américain Merck spécialisée dans les produits phytosanitaires, insecticides et fongicides. La transaction s'élève à 910 millions de dollars (5,2 milliards de francs) pour une activité ayant un chiffre d'affaires de 200 millions de dollars.

■ **AUTOMOBILE : les immatriculations de voitures neuves en Europe** se sont élevées à 1,272 millions d'unités en avril, en hausse de 9,3 % par rapport à avril 1996 et de 0,8 % sur les quatre premiers mois. Volkswagen reste le premier constructeur européen (plus 3 % de ventes sur les quatre premiers mois), devant Fiat (plus 5,8 %). Peugeot comme Renault, qui ont vu leurs ventes diminuer depuis le début de l'année malgré un rebond en avril.

■ ***DIGITAL EQUIPMENT* : le constructeur informatique américain** a annoncé, mardi 13 mai qu'il a porté plainte contre le fabricant de microprocesseurs Intel pour violation de brevets utilisés pour la conception des microprocesseurs Pentium, Pentium Pro et Pentium II d'Intel.

Jean-Martin Folz entre au directoire de PSA pour préparer l'après-Calvet

LE 15 MAI, Jean-Martin Folz devait entrer au directoire de *PSA* Peugeot-Citroën. Moins de deux ans après son arrivée avenue de la Grande-Armée, cet X-Mines est aujourd'hui l'unique candidat à la succession de M. Calvet, qui doit partir à la retraite le 30 septembre. Jean-Yves Helmer, qui était son seul concurrent sérieux, a préféré quitter le groupe. Plus que quelques mois à attendre pour cet homme dont le nom a circulé pour les présidences d'Air France en février 1993, de Pechiney en 1994, de Saint-Louis et d'Alcatel Alsthom en 1995.

PORTRAIT

Travailleur, loyal, meneur d'hommes, cet X-Mines jouit d'une image excellente

Ce strasbourgeois de cinquante ans cumule les expériences. Après deux ans au ministère de l'industrie, il fut membre de différents cabinets ministériels entre 1975 et 1978. Jean Gandois, qui l'a alors remarqué, l'embauche chez Rhône-Poulenc, où il reste six ans. Il y acquiert sa première expérience industrielle en dirigeant l'usine de Saint-Fons, dans la région lyonnaise, où il se frottera à la CGT.

En 1984, quand Jean Gandois est remplacé par Loïk Le Floch Prigent, M. Folz entre dans le groupe Schneider, alors présidé par Didier Pineau-Valencienne. *« Nous nous sommes rencontrés chez Rhône-Poulenc »*, raconte ce dernier, *« Il m'a magnifiquement nettoyé Jeumont-Schneider, dont il est vite devenu PDG. Malheureusement, il a quitté le groupe. J'ai beaucoup insisté pour qu'il reste mais il a préféré voler de ses propres ailes »*.

Son *« père spirituel »*, Jean Gandois, le rappelle chez Pechiney en 1987, pour en faire son bras droit. Il devient directeur général du groupe d'aluminium et préside Carbone Lorraine. Il y réussit un *« beau coup »* : en février 1990 juste avant que l'immobilier parisien ne s'effondre, il vend le siège social de la rue Balzac (34 000 mètres carrés), dans le huitième arrondissement, pour plus de 80 000 francs du mètre carré. M. Folz gardera une photo de l'évènement dans son bureau pendant longtemps. Il ne l'a pas encore affichée chez PSA, où il occupe le bureau de M. Helmer qu'il a remplacé en avril 1996, à la direction de la division automobile du groupe.

Il quitte Pechiney en 1991, ne se sentant pas assez soutenu par M. Gandois dans une lutte des pouvoirs interne. *« Il a senti que je n'étais pas prêt à lui donner tout le pouvoir à ce moment là*, se souvient aujourd'hui M. Gandois, *j'ai pensé qu'il faisait une erreur »*. Ironie du sort, l'actuel patron du CNPF est au conseil de surveillance de PSA.

M. Folz entre ensuite chez Eridania Beghin Say comme directeur général et comme président de Beghin Say, peu de temps avant l'écroulement financier de l'empire Ferruzzi. Chez le sucrier, il découvre la grande distribution. *« Il s'installait devant les têtes de gondole dans les supermarchés pour étudier les comportements des acheteurs »*, se souvient un de ses anciens collaborateurs. Finalement, la famille Peugeot va venir le chercher.

Le futur patron de PSA ne connaissait rien à l'automobile quand il a rejoint l'avenue de la Grande Armée en juillet 1995. Pendant les six premiers mois, il a tourné dans la maison pour en apprendre les arcanes. *« Il apprend très vite. En quelques mois, il était capable d'énumérer tous les outils de Pechiney, leur capacité, leur mode de fonctionnement. Il avait acquis en peu de temps une grande connaissance des métiers de Pechiney »*, raconte Lucien Faissere, un syndicaliste CFDT du groupe d'aluminium. *« Il possède une très grande capacité de concentration. Il s'engage pleinement, avec conviction et passion »* estime Didier Pineau-Valencienne. *« C'est un travailleur forcené. Quand il était aux Mines, il a souhaité faire son stage tout de suite, sans prendre de vacances scolaires »*, raconte Robert Pistre, chargé des ressources humaines chez Saint Gobain et longtemps responsable du bureau de placement du Corps des Mines. Les Peugeot ont parié que M. Folz apprendrait un nouveau métier en un temps record. Et préparerait PSA, qui pourrait perdre de l'argent en 1997, à l'an 2000.

Jean-Martin Folz, l'œil brillant, sait aussi séduire. *« Il n'est ni arrogant, ni méprisant. Ce qui ne l'empêche pas d'être ferme. Il communique son énergie à ses collaborateurs »*, estime un ancien collaborateur de chez Béghin. *« C'est l'anti-Calvet »*, considère un cadre dirigeant de Citroën. *« Il a une grande rapidité d'intelligence*, commente Jean Gandois, *Ce qui le conduit à des conclusions rapides »*. Trop ? C'est peut-être la raison pour laquelle certains de ses interlocuteurs le trouvent sûr de lui.

Travailleur, loyal, meneur d'hommes, M. Folz jouit d'une image excellente. *« Sa seule faiblesse, c'est la bonne chère »*, plaisante M. Legrand, PDG d'Aluminium Pechiney. M. Folz est un amoureux du vin de Bourgogne. *« C'était un sujet de rivalité entre nous*, se rappelle M. Gandois. *Martine Aubry et lui défendaient le bourgogne, moi le bordeaux »*

Virginie Malingre

Les syndicats de Renault sont prêts à négocier le plan social de Vilvorde

UNE SEMAINE après l'arrêt de la cour d'appel de Versailles leur donnant gain de cause (*Le Monde* du 9 mai), les syndicats européens de Renault ont arrêté leur stratégie face à la direction. Les membres du bureau du comité de groupe européen (CGE) devaient se réunir jeudi 15 mai à Paris. Les principales décisions ont été prises entre Belges et Français, mardi 13 mai, lors de la venue à Paris d'une soixantaine de salariés de Vilvorde à l'occasion d'un comité central d'entreprise qui a étudié le plan social français.

Les syndicalistes ont deux possibilités : utiliser le rapport de forces qui leur est favorable pour négocier le plan social de Vilvorde ou jouer la carte de la procédure judiciaire. La CFDT, qui détient le secrétariat du CGE, et les syndicats belges ont décidé d'être pragmatiques. Ils devaient proposer à la direction de Renault de convoquer le comité de groupe extraordinaire le 3 juin. Si la direction accepte de repousser la date de la fermeture de Vilvorde et surtout de s'engager à reclasser l'ensemble des 3 100 salariés sans licenciement, un accord pourrait être trouvé.

BATAILLE PROCÉDURALE

Les syndicats étudient aussi avec leurs avocats la bataille procédurale possible. Ils peuvent, par exemple, être en désaccord avec la direction sur l'ordre du jour de la réunion du 3 juin. Or le secrétaire du CGE doit être impérativement associé à la convocation de cette instance. Autre possibilité : demander le recours à un expert pour analyser les propositions de la direction.

Mais cette stratégie d'obstruction, redoutée par la direction de Renault, n'est pas forcément souhaitée par les salariés de Vilvorde. Selon les syndicats belges, les 3100 salariés se répartissent en trois groupes d'importance à peu près égale : les jeunes et les qualifiés, qui peuvent espérer retrouver un emploi facilement. Les quinquagénaires, qui peuvent partir en *« prépension »*, et les ouvriers *« entre deux âges »* peu qualifiés. Les deux premières catégories souhaitent la négociation rapide d'un plan social pour toucher leur chèque et quitter l'entreprise. En revanche, la troisième catégorie, dont l'avenir paraît le plus délicat, a intérêt à jouer la montre. *« D'un côté, 500 salariés n'attendent que leur prime pour partir. De l'autre, 300 poseront un réel problème de reconversion »*, estime un syndicaliste.

Pour continuer à faire monter la pression, les syndicalistes envisagent d'inviter la semaine prochaine à Paris les responsables politiques belges et français pour qu'ils s'expriment sur l'avenir de Vilvorde.

Frédéric Lemaître

■ **LA BOURSE** de Tokyo a terminé sur une hausse de 0,4 %, mercredi 14 mai, l'indice Nikkei gagnant 80,61 points, à 20 209,72 points, grâce à une vague d'achats en fin de journée.

■ **LE DOLLAR** se redressait un peu mercredi à 118,83 yens, 1,7041 deutschemarks et 5,7404 francs, contre 118,57 yens, 1,6950 mark et 5,7120 francs la veille.

■ **WALL STREET** a subi, mardi, quelques prises de bénéfices après avoir affiché la veille un nouveau record. L'indice Dow Jones a perdu 18,54 points (0,25 %), à 7 274,21.

■ **LE PRIX** du cuivre était en très légère hausse et celui de l'aluminium en baisse mardi sur le marché des métaux de Londres, où apparue ces derniers jours semblait faiblir.

■ **L'OR** a ouvert en hausse, mercredi 14 mai, sur le marché international de Hongkong, à 348,70-349,00 dollars l'once contre 347,15-347,45 en clôture mardi 13 mai.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

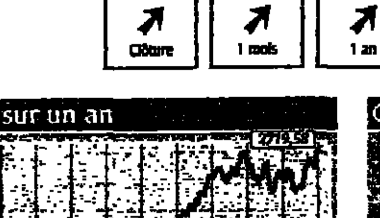
Paris au plus haut

LA BOURSE de Paris a touché un nouveau sommet historique lors des premiers échanges mercredi 14 mai, dopée par les derniers sondages donnant la droite gagnante, par la fermeté des marchés de taux et du franc et enfin par la reprise du dollar, rapportent des opérateurs. L'indice CAC 40, qui a ouvert en hausse de 0,34 % a ensuite atteint un plus haut de 2 765,91 points, nouveau record historique. Le précédent plus haut historique, de 2 736,71 points, avait été établi le 11 mars. En milieu de journée, le CAC 40 affichait une hausse de 1,47 % à 2 758,94 points. L'indice avait gagné 2,25 % lundi et 0,98 % mardi.

La Bourse bénéficie depuis plusieurs jours de la remontée de la droite dans les sondages qui rassure les investisseurs surtout étrangers. Un sondage CSA publié mercredi donne un léger avantage à la gauche en termes de voix mais un avantage de 80 sièges pour la droite à l'Assemblée.

Des intervenants soulignent pourtant la nervosité du marché et sa grande volatilité. *« La Bourse est à la merci du moindre sondage défavorable à la droite. C'est un jeu dangereux »*, souligne l'un d'entre eux.

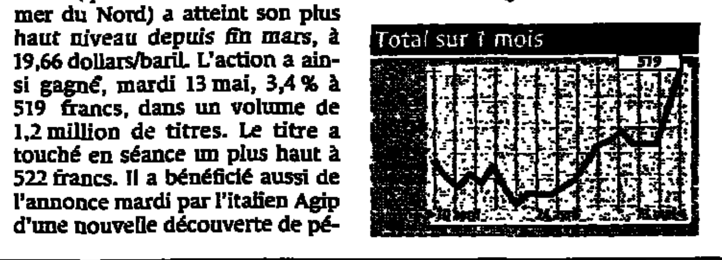
Du côté des valeurs, la BNP se distingue en affichant une hausse de 6,5 % dans un volume conséquent de 770 000 titres échangés.

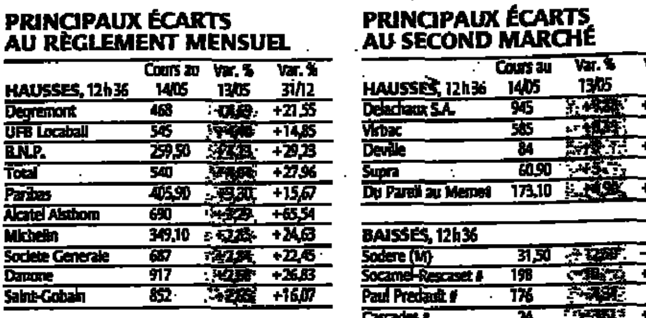

Indice CAC 40 sur un an

CAC 40 5 jours

Total : valeur du jour

COMME l'ensemble des valeurs pétrolières, Total profite de la fermeté des prix du baril. Le brent (qualité de référence de la mer du Nord) a atteint son plus haut niveau depuis fin mars, à 19,66 dollars/baril. L'action a ainsi gagné, mardi 13 mai, 3,4 % à 519 francs, dans un volume de 1,2 million de titres. Le titre a touché en séance un plus haut à 522 francs. Il a bénéficié aussi de l'annonce mardi par l'italien Agip d'une nouvelle découverte de pétrole en Angola, sur un lot détenu avec l'américain Chevron, la société d'Etat angolaise Sonangol Total et Petrogal.


Total sur 1 mois

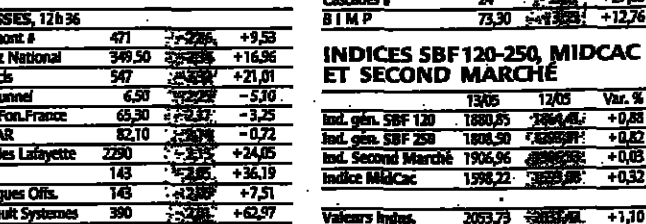


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h36	Cours au 14/05	Var. % 13/05	Var. % 31/12
Degremont	468	[illegible]	+21,55
UFB Locabail	545	[illegible]	+14,85
B.N.P.	259,50	[illegible]	+29,23
Total	540	[illegible]	+27,96
Paribas	405,90	[illegible]	+15,67
Alcatel Alsthom	690	[illegible]	+65,54
Michelin	349,10	[illegible]	+24,63
Societe Generale	687	[illegible]	+22,45
Danone	917	[illegible]	+26,83
Saint-Gobain	852	[illegible]	+16,07
BAISSES, 12h36			
Gaumont #	471	[illegible]	+9,53
Credit National	349,50	[illegible]	+16,96
Publicis	547	[illegible]	+21,01
Eurotunnel	6,50	[illegible]	−5,10
Cred.Fon.France	65,30	[illegible]	−3,25
OLIPAR	82,10	[illegible]	−0,72
Galeries Lafayette	2290	[illegible]	+24,05
GAN	143	[illegible]	+36,19
Bouygues Offs.	143	[illegible]	+7,51
Dassault Systemes	390	[illegible]	+62,97

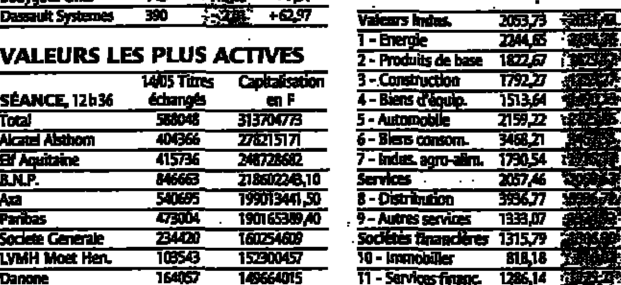
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h36	Cours au 14/05	Var. % 13/05	Var. % 31/12
Delachaux S.A.	945	[illegible]	+33,47
Virbac	585	[illegible]	−5,18
Deville	84	[illegible]	+70,04
Supra	60,90	[illegible]	+6,46
Du Pareil au Meme#	173,10	[illegible]	+78,45
BAISSES, 12h36			
Sodere (M)	31,50	[illegible]	−12,50
Socamel-Rescaset #	198	[illegible]	+81,65
Paul Predault #	176	[illegible]	−6,87
Cascades #	24	[illegible]	+27,65
B I M P	73,30	[illegible]	+12,76



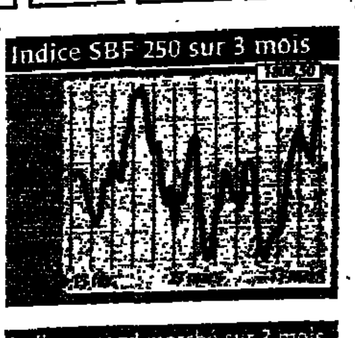
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

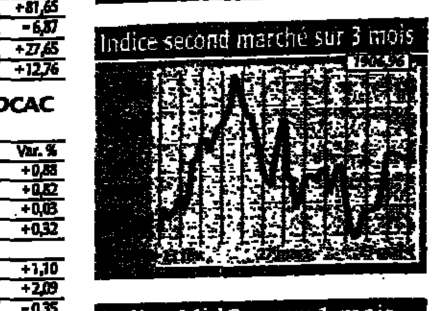
	13/05	12/05	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1880,85	[illegible]	+0,88
Ind. gén. SBF 250	1808,50	[illegible]	+0,82
Ind. Second Marché	1906,96	[illegible]	+0,03
Indice MidCac	1598,22	[illegible]	+0,32
Valeurs Indus.	2053,73	[illegible]	+1,10
1 - Energie	2244,65	[illegible]	+2,09
2 - Produits de base	1822,67	[illegible]	−0,35
3 - Construction	1792,27	[illegible]	+1,85
4 - Biens d'équip.	1513,64	[illegible]	+1,58
5 - Automobile	2159,22	[illegible]	+1,57
6 - Biens consom.	3468,21	[illegible]	+0,31
7 - Indus. agro-alim.	1730,54	[illegible]	+0,90
Services	2057,46	[illegible]	+0,39
8 - Distribution	3936,77	[illegible]	—
9 - Autres services	1333,07	[illegible]	+0,62
Sociétés financières	1315,79	[illegible]	+0,68
10 - Immobilier	818,18	[illegible]	+0,26
11 - Services financ.	1286,14	[illegible]	+0,82
12 - Sociétés invest.	1791,24	[illegible]	+0,40

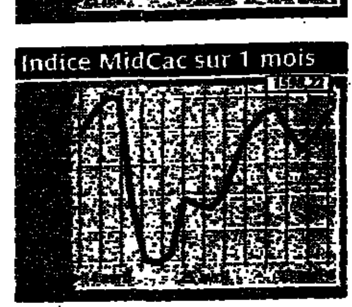


VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h36	14/05 Titres échangés	Capitalisation en F
Total	588048	313704773
Alcatel Alsthom	404366	278215171
Elf Aquitaine	415736	248728682
B.N.P.	846663	218602248,10
Axa	540695	199013441,50
Paribas	473004	190165389,40
Societe Generale	234420	160254609
LVMH Moet Hen.	103543	152300457
Danone	164057	149664015
Saint-Gobain	151170	128560266


Indice SBF 250 sur 3 mois


Indice second marché sur 3 mois


Indice MidCac sur 1 mois

Pause à Wall Street et hausse à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a fini en hausse de 0,40 %, mercredi 14 mai, mais la vigueur des valeurs vedettes a été ternie par de nouveaux soucis concernant le secteur financier. La cotation de Sumitomo Trust a été suspendue dans l'attente d'éclaircissements sur un projet d'émission d'actions préférentielles. La banque a confirmé envisager une telle émission mais a dû démentir des rumeurs faisant état de lourdes pertes de change et d'un prochain arrêt de ses opérations à l'étranger. L'indice Nikkei a fini en hausse de 80,61 points à 20 209,72.

La veille, Wall Street a terminé en légère baisse affectée par la baisse du marché obligataire et par des prises de bénéfices après le nouveau record battu lundi. Sur l'ensemble de la cote, on a compté 1 333 valeurs en baisse pour 1 133 en hausse. *« Je suis impressionné par la tenue du Dow Jones vu les circonstances »*, a souligné Al Goldman (A. G. Edwards and Sons). Le marché a fait preuve d'une grande volatilité, perdant plus de 50 points dans l'après-midi, ce qui a entraîné la mise en place de la procédure de coupe-circuit.

INDICES MONDIAUX

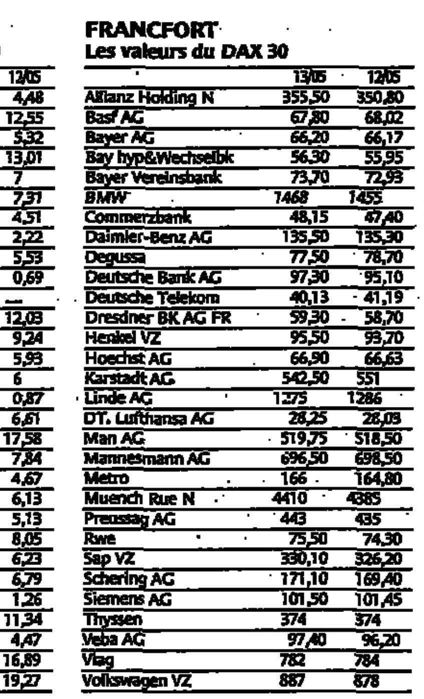
	Cours au 13/05	Cours au 12/05	Var. en %
Paris CAC 40	2716,19	[illegible]	+0,85
New-York/DJ indus.	7264,73	[illegible]	−0,39
Tokyo/Nikkei	20129,10	[illegible]	−0,07
Londres/FT100	4690,30	[illegible]	+0,44
Francfort/Dax 30	3595,15	3575,37	+0,55
Frankfort/Commer.	1217,99	[illegible]	—
Bruxelles/Bel 20	2701,49	2701,48	—
Bruxelles/Général	2241	[illegible]	−0,06
Milan/MIB 30	1016	1016	—
Amsterdam/Gé. Cbs	537	[illegible]	+0,45
Madrid/Ibex 35	544,31	544,31	—
Stockholm/Affarsal	2175,42	2175,42	—
Londres FT30	3015,20	[illegible]	+0,46
Hong Kong/Hang S.	13906,50	[illegible]	−0,58
Singapour/Strait t	2112,97	[illegible]	+0,54

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	13/05	12/05
Alcoa	74,12	72,87
Allied Signal	75,75	74,37
American Express	68,62	69,50
AT & T	32,75	33
Boeing Co	100,37	99,50
Caterpillar Inc.	97,12	96,25
Chevron Corp.	72,37	73
Coca-Cola Co	66,75	66,75
Disney Corp.	83,62	84,50
Du Pont Nemours&Co	108,50	110,62
Eastman Kodak Co	81,62	82,87
Exxon Corp.	59,62	59,37
Gén. Motors Corp.H	56,87	58,75
Gén. Electric Co	61	59,87
Goodyear T & Rubbe	55,37	54,87
Hewlett-Packard	56,87	56,75
IBM	175,37	171,87
Intl Paper	46,62	45,87
J.P. Morgan Co	102,12	102,87
Johnson & Johnson	62,25	61,75
Mc Donalds Corp.	52,62	53
Merck & Co.Inc.	92,62	92,62
Minnesota Mng.&Mfg	91,62	92,37
Philip Moris	42,25	42,50
Procter & Gamble C	132,87	133,75
Sears Roebuck & Co	49,50	49,50
Travelers	56,87	55,62
Union Carb.	48,62	49,25
Utd Technol	78,25	78,37
Wal-Mart Stores	30	29,87

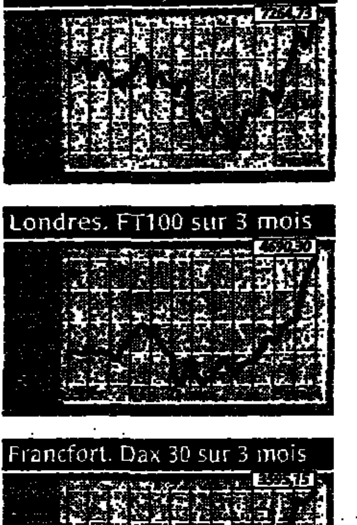
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	13/05	12/05
Allied Lyons	4,64	4,48
Barclays Bank	12,48	12,55
B.A.T. industries	5,41	5,32
British Aerospace	12,72	13,01
British Airways	7,10	7
British Petroleum	7,43	7,31
British Telecom	4,52	4,51
B.T.R.	2,14	2,22
Cadbury Schweppes	5,66	5,53
Eurotunnel	0,70	0,69
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	12,44	12,03
Granada Group Plc	9,28	9,24
Grand Metropolitan	5,79	5,93
Guinness	5,89	6
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,75	6,61
H.S.B.C.	17,46	17,58
Impérial Chemical	7,96	7,84
Legal & Gen. Grp	4,57	4,67
Lloyds TSB	6,12	6,13
Marks and Spencer	5,17	5,13
National Westminst	7,98	8,05
Peninsular Orienta	6,20	6,23
Reuters	6,99	6,79
Saatchi and Saatch	1,29	1,26
Shell Transport	11,54	11,34
Tate and Lyle	4,55	4,47
Univeler Ltd	17,13	16,89
Zeneca	19,69	19,27



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	13/05	12/05
Allianz Holding N	355,50	350,80
Basf AG	67,80	68,02
Bayer AG	66,20	66,17
Bay hyp&Wechselbk	56,30	55,95
Bayer Vereinsbank	73,70	72,93
BMW	1468	1455
Commerzbank	48,15	47,40
Daimler-Benz AG	135,50	135,30
Degussa	77,50	78,70
Deutsche Bank AG	97,30	95,10
Deutsche Telekom	40,13	41,19
Dresdner BK AG FR	59,30	58,70
Henkel VZ	95,50	93,70
Hoechst AG	66,90	66,63
Karstadt AG	542,50	551
Linde AG	1275	1286
DT. Lufthansa AG	28,25	28,03
Man AG	519,75	518,50
Mannesmann AG	696,50	698,50
Metro	166	164,80
Muench Rue N	4410	4385
Preussag AG	443	435
Rwe	75,50	74,30
Sap VZ	330,10	326,20
Schering AG	171,10	169,40
Siemens AG	101,50	101,45
Thyssen	374	374
Veba AG	97,40	96,20
Viag	782	784
Volkswagen VZ	887	878


New York, Dow Jones sur 3 mois

Londres, FT100 sur 3 mois

Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Légère baisse du Matif

LE MATIF – le marché à terme des obligations françaises d'Etat – était en légère baisse, mercredi 14 mai dans la matinée, dans le sillage des marchés obligataires américain et allemand. Le notionnel juin perdait quatre centièmes à 130,34. Les bunds allemands étaient également en repli. Les taux des emprunts d'Etat à dix ans en France et en Allemagne étaient respectivement de 5,56 % et 5,71 %. Du côté des taux d'intérêt à court terme en France, le Pibor était en légère hausse de deux centièmes et bénéficiait de la publication de sondages favorables à la droite.

Sur le marché obligataire américain, le rendement moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, s'est tendu mardi à 6,92 % contre 6,89 % la veille. Le marché a baissé après la publication d'un bond à 22,1 de l'indice d'activité de la Banque de réserve fédérale d'Atlanta en avril, contre 8,6 en mars (chiffre révisé).

Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 13/05	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,20	5,67	6,55	1,20
Allemagne	3,03	5,73	6,50	1,40
Grande-Bretagne	6,19	7,37	—	2,50
Italie	6,45	7,63	8,18	2,70
Japon	0,44	2,51	—	0,20
Etats-Unis	5,22	6,67	6,89	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 13/05	Taux au 12/05	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,31	4,28	98,64
Fonds d'État 5 à 7 ans	5,04	5	100,08
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,49	5,45	101,30
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,84	5,80	101,01
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,37	102,67
Obligations françaises	5,79	—	100,87
Fonds d'État à TME	−2,05	−2,09	98,84
Fonds d'État à TRE	−2,16	−2,09	98,95
Obligat. franç. à TME	−2,01	−1,91	99,08
Obligat. franç. à TRE	+0,08	+0,02	100,08

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 13/05	Vente 13/05	Achat 12/05	Vente 12/05
Jour le jour	3,1875	—	3,1875	—
1 mois	3,21	3,33	3,23	3,38
3 mois	3,35	3,45	3,18	3,43
6 mois	3,39	3,51	3,44	3,54
1 an	3,44	3,57	3,48	3,61
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3203	—	3,3516	—
Pibor Francs 3 mois	3,4238	—	3,4883	—
Pibor Francs 6 mois	3,4824	—	3,5762	—
Pibor Francs 9 mois	3,5117	—	3,6035	—
Pibor Francs 12 mois	3,5332	—	3,6250	—
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1719	—	4,1875	—
Pibor Ecu 6 mois	4,2031	—	4,2188	—
Pibor Ecu 12 mois	4,2708	—	4,3073	—

MATIF

Échéances 13/05	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Juin 97	145511	130,38	130,56	130,20	130,26
Sept. 97	1944	128,82	128,84	128,66	128,72
Déc. 97	2	98,14	98,14	98,14	98,14
PIBOR 3 MOIS					
Juin 97	43682	96,51	96,53	96,48	96,48
Sept. 97	24753	96,57	96,58	96,53	96,53
Déc. 97	10691	96,54	96,55	96,51	96,52
Mars 98	6746	96,49	96,50	96,47	96,48
ECU LONG TERME					
Juin 97	2606	96	96,20	96	96,20
Sept. 97	—	—	—	—	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 13/05	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Mai 97	18241	2709,50	2721	2687	2694
Juin 97	886	2685	2696	2664,50	2672,50
Juillet 97	132	2684	2690	2662,50	2672
Sept. 97	752	2698	2709,50	2678	2680

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,7295 | US/DM ↘ 1,6956 | US/¥ ↘ 118,5500 | DM/F ↘ 3,3693 | £/F ↗ 9,3030

Remontée du franc

LE FRANC français a gagné du terrain mardi et mercredi matin, passant sous le seuil des 3,37 francs face au mark, soit son meilleur niveau depuis le 18 avril. Mercredi matin, la monnaie française s'échangeait à 3,3685 francs pour un mark, contre 3,3707 F lundi soir à Paris. *« Le franc profite d'un climat de confiance en France alors que les résultats des derniers sondages donnent toujours une nette avance à la majorité sortante aux élections législatives de fin du mois »*, indique Philippe Peretmere, de MPE Trésorerie. *« L'excellent chiffre d'inflation annoncé mardi en France (entre 0,9 % et 1 % sur les douze derniers mois) a aussi favorisé le franc »*, souligne Marie Owens-Thomsen, économiste à la Banque internationale de placement. Après sa forte baisse de mardi, le dollar se redressait un peu mercredi à 118,83 yens, 1,7041 deutschemark et 5,7404 francs, contre 118,57 yens, 1,6950 mark et 5,7120 francs la veille.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 13/05	% 12/05	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	336,9300	[illegible]	325	[illegible]
Ecu	6,5590	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,7295	[illegible]	5,4500	[illegible]
Belgique (100 F)	16,3245	[illegible]	15,7800	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	299,5500	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4060	[illegible]	3,1500	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,5000	[illegible]	83,2500	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,6705	+0,82	8,2800	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	9,3030	[illegible]	8,8300	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1125	[illegible]	1,9000	[illegible]
Suède (100 krs)	74,4700	[illegible]	70	[illegible]
Suisse (100 F)	399,1900	[illegible]	386	[illegible]
Norvège (100 k)	81,0700	[illegible]	77,5000	[illegible]
Autriche (100 sch)	47,8690	[illegible]	46,4500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	3,9890	[illegible]	3,7000	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3500	[illegible]	3	[illegible]
Canada 1 dollar ca	4,1327	[illegible]	3,8000	[illegible]
Japon (100 yens)	4,8046	[illegible]	4,5800	[illegible]
Finlande (mark)	111,7000	+0,32	106	[illegible]

PARITES DU DOLLAR

PARITES DU DOLLAR	14/05	13/05	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,6956	[illegible]	−0,64
TOKYO : USD/Yens	118,5500	[illegible]	−0,69

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,8072	[illegible]	5,8177	[illegible]
Yen (100)	4,5886	[illegible]	4,5881	[illegible]
Deutschemark	3,3744	[illegible]	3,3735	[illegible]
Franc Suisse	3,9534	[illegible]	3,9741	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,4155	[illegible]	3,3984	[illegible]
Livre sterling	9,3493	[illegible]	9,4811	[illegible]
Peseta (100)	4,0008	[illegible]	4,0012	[illegible]
Franc Belge (100)	16,349	[illegible]	16,356	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,15	[illegible]	3,33
Eurodollar	5,60	[illegible]	5,96
Eurolivre	6,24	[illegible]	6,62
Eurodeutschemark	3,12	[illegible]	3,18

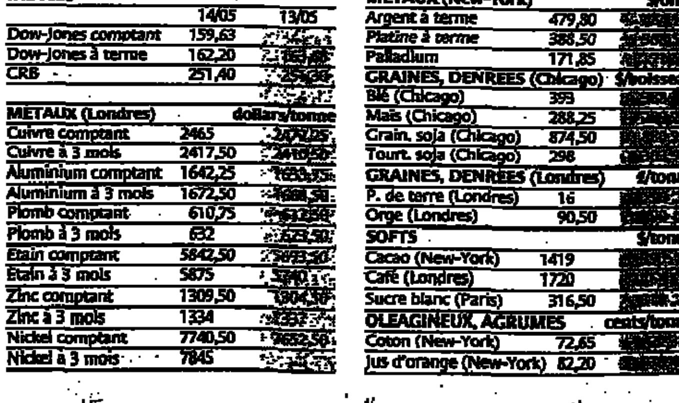
L'OR

	cours 13/05	cours 12/05
Or fin (k. barre)	63600	63700
Or fin (en lingot)	63950	63950
Once d'Or Londres	348,20	—
Pièce française(20f)	367	366
Pièce suisse (20f)	368	368
Pièce Union lat(20f)	369	369
Pièce 20 dollars us	2305	2305
Pièce 10 dollars us	1400	1360
Pièce 50 pesos mex.	2385	2380

LE PÉTROLE

En dollars	cours 14/05	cours 13/05
Brent (Londres)	19,70	19,63
WTI (New York)	20,70	21,40
Light Sweet Crude	21,36	21,33

LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	14/05	13/05
Dow-Jones comptant	159,63	[illegible]
Dow-Jones à terme	162,20	[illegible]
CRB	251,40	[illegible]
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2465	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2417,50	[illegible]
Aluminium comptant	1642,25	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1672,50	[illegible]
Plomb comptant	610,75	[illegible]
Plomb à 3 mois	632	[illegible]
Etain comptant	5842,50	[illegible]
Etain à 3 mois	5875	[illegible]
Zinc comptant	1309,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	1334	[illegible]
Nickel comptant	7740,50	[illegible]
Nickel à 3 mois	7845	[illegible]

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	479,80	[illegible]
Platine à terme	388,50	[illegible]
Palladium	171,85	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	393	[illegible]
Maïs (Chicago)	288,25	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	874,50	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	298	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	16	[illegible]
Orge (Londres)	90,50	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1419	[illegible]
Café (Londres)	1720	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	316,50	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	72,65	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	82,20	[illegible]

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 14 MAI
Liquidation : 23 mai
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12h36

CAC 40 ↗ PARIS
+1,61 %
CAC 40 : 2763,33

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	1000	[illegible]	+ 1	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	895	895	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1659	[illegible]	+ 0,60	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2135	[illegible]	+ 0,18	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1342	[illegible]	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1035	[illegible]	+ 0,48	[illegible]
Accor	883	[illegible]	− 0,22	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	190,50	[illegible]	+ 1,41	[illegible]
Air Liquide	895	[illegible]	+ 1,56	[illegible]
Alcatel Alsthom	668	[illegible]	+ 3,29	[illegible]
Axa ■	364,30	[illegible]	+ 1,56	[illegible]
Axime	682	[illegible]	+ 0,43	[illegible]
Bail Investis	822	[illegible]	+ 0,60	[illegible]
Bancaire (Cie)	753	[illegible]	− 1,32	[illegible]
Bazar Hot. Ville	620	[illegible]	—	[illegible]
Bertrand Faure	284	[illegible]	− 1,37	[illegible]
BIC	889	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
BIS	490	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P.	249,20	[illegible]	+ 4,13	[illegible]
Bollore Techno	729	[illegible]	− 0,54	[illegible]
Bongrain	2270	[illegible]	− 0,57	[illegible]
Bouygues	330	[illegible]	− 0,37	[illegible]
Bouygues Offs.	146	[illegible]	− 2,05	[illegible]
Canal +	1055	[illegible]	+ 2,27	[illegible]
Cap Gemini	346	[illegible]	+ 1,30	[illegible]
Carbone Lorraine	1365	[illegible]	+ 1,02	[illegible]
CPR	487,40	487	− 0,08	[illegible]
Cred.Fon.France	66,75	[illegible]	− 2,17	[illegible]
Credit Lyonnais CI	193,50	[illegible]	− 0,46	[illegible]
Credit National	357,90	[illegible]	− 2,34	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	279,90	[illegible]	− 0,85	[illegible]
Damart	4750	[illegible]	+ 0,21	[illegible]
Danone	893	[illegible]	+ 2,68	[illegible]
Dassault-Aviation	1270	[illegible]	+ 1,33	[illegible]
Dassault Electro	602	[illegible]	+ 2,49	[illegible]
Dassault Systemes	398	[illegible]	− 2,01	[illegible]
De Dietrich	260,60	[illegible]	+ 0,34	[illegible]
Degremont	447	[illegible]	+ 4,69	[illegible]
Deveaux(Ly)#	840	[illegible]	+ 1,78	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	45,70	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	131,50	[illegible]	− 0,38	[illegible]
Dynaction	138,20	[illegible]	+ 1,30	[illegible]
Eaux (Gle des)	805	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
Eiffage	312,70	[illegible]	− 0,86	[illegible]
Elf Aquitaine	588	[illegible]	+ 2,21	[illegible]
Eramet	296,30	[illegible]	+ 2,59	[illegible]
Eridania Beghin	893	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
Essilor Intl	1550	[illegible]	− 0,12	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1445	[illegible]	− 1,31	[illegible]
Esso	530	[illegible]	+ 0,94	[illegible]
Eurafrance	2503	[illegible]	− 0,11	[illegible]
Euro Disney	9,60	[illegible]	− 1,04	[illegible]
Europe 1	1185	[illegible]	− 0,50	[illegible]
Eurotunnel	6,65	[illegible]	− 2,25	[illegible]
Filipacchi Medias	1293	[illegible]	− 0,23	[illegible]
Fimalac SA	541	[illegible]	+ 0,73	[illegible]
Finextel	117,90	[illegible]	− 1,61	[illegible]
Fives-Lille	471	[illegible]	+ 0,63	[illegible]
Fromageries Bel	4320	[illegible]	− 1,62	[illegible]
Galeries Lafayette	2340	[illegible]	− 2,13	[illegible]
GAN	146	[illegible]	− 2,05	[illegible]
Cascogne (B)	505	[illegible]	+ 0,99	[illegible]
Gaumont #	484,90	[illegible]	− 2,86	[illegible]
Gaz et Eaux	2570	[illegible]	+ 0,35	[illegible]
Geophysique	506	[illegible]	− 0,39	[illegible]
G.F.C.	533	[illegible]	− 0,37	[illegible]
Groupe Andre S.A.	510	[illegible]	+ 0,39	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	156,70	[illegible]	+ 0,06	[illegible]
L'Oreal	2136	2157	[illegible]	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1450	1497	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise Eaux	578	577	[illegible]	[illegible]
Marine Wendel	627	624	[illegible]	[illegible]
Metaleurop	70,10	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Metrologie Inter.	18,20	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Michelin	339,40	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moulinex	135	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nord-Est	135,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nordon (Ny)	407	407	[illegible]	[illegible]
NRJ #	864	[illegible]	[illegible]	[illegible]
OLIPAR	83,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Paribas	392,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pathe	1359	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pechiney	209,10	209	[illegible]	[illegible]
Pernod-Ricard ■	308	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Peugeot	610	625	[illegible]	[illegible]
Pinault-Print.Red	2501	2520	[illegible]	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	480	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Primagaz	554	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Promodes	2023	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Publicis	560	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Remy Cointreau	151	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Renault	147,40	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rexel	1555	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rhone Poulenc A	196	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rochette (La)	25,55	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	6290	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sade (Ny)	205	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sagem SA	2955	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	830	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saint-Louis	1442	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Salomon (Ly)	416,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Salvepar (Ny)	435	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sanofi	557	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sat	1582	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saupiquet (Ns)	718	720	[illegible]	[illegible]
Schneider SA	331,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
SCOR	244	[illegible]	[illegible]	[illegible]
S.E.B.	1046	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sefimeg CA	446	[illegible]	[illegible]	[illegible]
SEITA	214,60	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Selectibanque	76	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Christian Dior	895	[illegible]	+ 0,89	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	211,80	[illegible]	+ 0,09	[illegible]
Cipe France Ly #	800	[illegible]	+ 0,62	[illegible]
Clarins	734	[illegible]	− 0,81	[illegible]
CLF-Dexia France	548	[illegible]	+ 2,18	[illegible]
Club Mediterranee	435	[illegible]	− 0,91	[illegible]
Coflexip	306,30	[illegible]	− 1,40	[illegible]
Colas	815	[illegible]	—	[illegible]
Comptoir Entrep.	10,90	[illegible]	+ 0,45	[illegible]
Comptoirs Mod.	2727	[illegible]	− 0,80	[illegible]
Klepierre	825	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Labinal	1422	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lafarge	390	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lagardere	184,10	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lapeyre	361,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lebon	216,10	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legrand	949	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legrand ADP	668	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legris indust.	285	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Locindus	842	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
Arjo Wiggins App.	18	[illegible]	− 2,22	[illegible]
A.T.T. #	187,10	[illegible]	+ 1,17	[illegible]
Banco Santander #	472	472	—	[illegible]
Barrick Gold #	143	[illegible]	− 1,53	[illegible]
B.A.S.F. #	228	228	—	[illegible]
Bayer #	224	[illegible]	− 1,11	[illegible]
Cordiant PLC	11,80	11,85	+ 0,42	[illegible]
Crown Cork ord.#	320,20	[illegible]	− 2,52	[illegible]
Crown Cork PF CV#	292	[illegible]	− 1,91	[illegible]
Daimler Benz #	454	451	− 0,66	[illegible]
De Beers #	208	206,70	− 0,62	[illegible]
Deutsche Bank #	323	327,50	+ 1,39	[illegible]
Dresdner Bank #	199,90	[illegible]	+ 0,05	[illegible]
Driefontein #	51,75	[illegible]	− 0,28	[illegible]
Du Pont Nemours #	620	[illegible]	+ 0,64	[illegible]
Eastman Kodak #	474,30	[illegible]	+ 0,08	[illegible]
East Rand #	2,43	2,42	− 0,41	[illegible]
Echo Bay Mines #	34,50	34	− 1,44	[illegible]
Electrolux #	369,90	[illegible]	− 3,73	[illegible]
Ericsson #	199	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
Ford Motor #	211,30	207	− 2,03	[illegible]
Freegold #	41,10	41,20	+ 0,24	[illegible]
Gencor Limited #	24	[illegible]	+ 0,62	[illegible]
General Elect. #	687	697	+ 1,45	[illegible]
General Motors #	325,50	[illegible]	+ 0,49	[illegible]
Gle Belgique #	533	527	− 1,12	[illegible]
Grd Metropolitan	53,90	[illegible]	− 1,29	[illegible]
Guinness Plc #	55,30	55,20	− 0,18	[illegible]
Hanson PLC reg.	31,50	[illegible]	+ 1,26	[illegible]
Harmony Gold #	41,95	[illegible]	− 1,78	[illegible]
Hitachi #	59,50	[illegible]	—	[illegible]
Telefonica #	163,80	162	− 1,09	[illegible]
Toshiba #	35,50	35,05	− 1,26	[illegible]
Unilever #	1160	1152	− 0,68	[illegible]
United Technol. #	450	449,70	− 0,06	[illegible]
Vaal Reefs #	358,90	359	+ 0,02	[illegible]
Volkswagen A.G #	3865	3920	+ 1,42	[illegible]
Volvo (act.B) #	160	160,90	+ 0,56	[illegible]
Western Deep #	160,10	164	+ 2,43	[illegible]
Yamanouchi #	140,40	141	+ 0,42	[illegible]
Zambia Copper	14,45	14,60	+ 1,03	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h36
MERCREDI 14 MAI

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	119,05	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	100,50	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	110,87	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-08 CB	123,50	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	119,91	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	108,15	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	101,81	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	118,90	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	113,52	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	103,69	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	124,36	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	118,03	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	108,14	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	—	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	119,45	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	100,43	[illegible]
Finansder 9%91-06#	124	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	116,20	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	111,98	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	100,51	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	101,10	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	106,40	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	—	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	108,55	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	112,08	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	106,22	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	116,60	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	104,55	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	117,95	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	—	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	126,79	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	107,90	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	939	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	239,10	239,10
Commerzbank AG	169,70	169,70
Fiat Ord.	19	18,26
Gevaert	430	430
Gold Fields South	123	123
Kubota Corp.	23,70	23,70
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	45,60	45,60
Robeco	504	508
Rodamco N.V.	178,60	178,60
Rolinco	518	518
Sema Group Plc	120,20	121
Solvay SA	3400	3400

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h36
MERCREDI 14 MAI

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Adal (Ns) #	40,90	[illegible]
Adecco Trav.Tem.Ly ◆	460	[illegible]
AFE #	550	[illegible]
Aigle #	258,10	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	123	[illegible]
Altran Techno. #	2007	[illegible]
Arkopharma#	354	[illegible]
Montaignes P.Gest.	2300	[illegible]
Assystem #	435,90	422
Bque Picardie (Li) ◆	787	787
Bque Tarneaud(B)#	320	[illegible]
Bque Vernes ◆	119	119
Beneteau # ◆	800	[illegible]
B I M P	76	[illegible]
Boiron (Ly) #	690	690
Boisset (Ly)#	510	525
Europ.Extinc.(Ly)#	406	[illegible]
Expand s.a	599	[illegible]
Factorem ◆	695	[illegible]
Faiveley #	278	[illegible]
Finacor	76,30	[illegible]
Fininfo	745	[illegible]
Fructivie	653	[illegible]
Gautier France #	305	[illegible]
Gel 2000	55	[illegible]
GFI Industries #	980	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h36
MERCREDI 14 MAI

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	47	45,80
Belvedere	720	715
BVRP	249	250,10
Coil	209,90	209,90
Electronique D2	875	866
FDM Pharma n.	233,50	230
Genset ◆	309	303
Guyanor action B ◆	24,10	24,10
High Co. ◆	138	138
Infonie	131	131
Jolliez-Regol ◆	83,50	83,50
Mille Amis ◆	109,90	109,90
Naturex	101	100
Olitec	1330	1343
Picogiga ◆	304	304
Proxidis	29,45	[illegible]
R21 Santé	311	315
Stelax	4,40	4,40

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h36
MERCREDI 14 MAI

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Beghin Cl. ◆	801	801
Crédit Gén.Ind. ◆	4,25	4,25
Générale Occidentale ◆	195	195
Mumm ◆	1110	1110
Sté lecteurs du Monde ◆	158,90	158,90

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

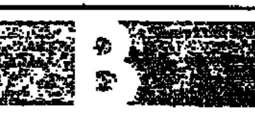
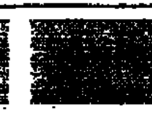
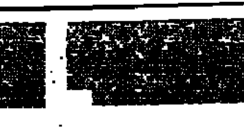
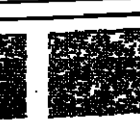
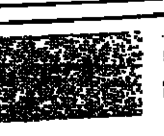
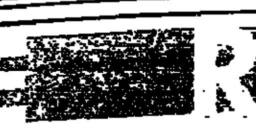
SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 13 mai

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	137,36	130,82
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2420,36	2384,59
BRED BANQUE POPULAIRE		
Monedén	91987,62	[illegible]
Oblig. ttes caté.	261,16	[illegible]
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)		
Livret Bourse Inv. D	799,95	[illegible]
Le Livret Portefeuille D	1062,32	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2465,76	[illegible]
Patrimoine Retraite C	310,90	[illegible]
Sicav Associations C	2415,20	[illegible]
Crédit Mutuel		
Avenir Alizes	2328,71	2283,65
CM Option Equilibre	263,24	258,19
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	159,43	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T	914,31	914,31
Créd.Mut.Ep.Ind. C	134,99	131,38
Créd.Mut.Ep.J	22866,87	22866,87
Créd.Mut.Ep.Monde	1587,99	1545,49
Poste Gestion C	14800,75	14800,79
Revenus Trimestr. D	5248,17	5196,21
Solstice D	2367,02	2361,12
Thésora C	979,38	969,68
Thésora D	867,35	859,76
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Acimonétaire C	37867,89	37867,89
Intersélection France D	703,16	689,37
S.G. France oppor. C	2011,11	1971,68
S.G. France oppor. D	1919,86	1882,22
Sogenfrance C	1802,26	1766,92
Sogenfrance D	1647,35	1615,05
Sogépargne D	311,85	306,76
Soginter C	2344,11	2298,15
Fonds communs de placements		
Favor D	1509,39	1479,79
Sogelance D	1737,71	1720,50
Sogenfrance Tempo D	193,90	190,10

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.



NEUF ET RÉSIDENTIEL

FICHE PRATIQUE du 14.05.1997

Cette fiche hebdomadaire est rédigée par les spécialistes du mensuel immobilier **Immoneuf.**

Acheter un appartement sur plan : avantages et risques

Votre futur logement n'est pas encore sorti de terre ? Qu'à cela ne tienne, vous pouvez d'ores et déjà l'acquérir sur plan. La législation impose diverses garanties qui vous permettent de dormir tranquille en attendant votre emménagement.

Avant de commencer la construction d'un immeuble, le promoteur a la possibilité de vendre des logements. Il procède alors à ce que l'on appelle une vente en l'état futur d'achèvement (Vefa). Cette opération obéit à des règles spécifiques, qui ne sont pas celles d'une vente « classique ». Tout d'abord, vous allez signer avec le promoteur un contrat préliminaire appelé également « contrat de réservation ». Le contenu de cet avant-contrat est très réglementé.

Le contrat préliminaire

Le contrat de réservation engage le vendeur à vous réserver un logement en contrepartie du versement d'un dépôt de garantie. La loi a prévu que ce contrat préliminaire, obligatoirement écrit, doit comporter impérativement certaines mentions :
– une description détaillée du futur logement ;
– le prix prévisionnel de vente, et le cas échéant, les modalités de révision de ce prix dans la limite de l'indice d'indexation ;
– la date à laquelle sera signé le contrat de vente définitif ;
– le montant et les conditions de prêt que le vendeur s'engage éventuellement à vous obtenir.

Lors de la signature de ce contrat, l'acquéreur verse un dépôt de garantie qui ne peut excéder 5 % du prix prévisionnel de vente pour un acte définitif signé dans les douze mois, 2 % pour une signature entre un et deux ans et aucun versement au-delà. Cette somme, non productive d'intérêts, est déposée sur un compte spécial, généralement ouvert par le notaire.

Après avoir signé ce document, vous disposez d'un délai de réflexion de sept jours.

Conseil : Si c'est vous qui recherchez votre financement, introduisez dans le contrat une condition suspensive d'obtention du ou des prêts. Ainsi, pour le cas où vous ne les obtiendriez pas, la réservation sera annulée et vous récupérerez alors votre dépôt de garantie.

Le contrat définitif de vente

Le promoteur vous notifiera ensuite l'acte de vente un mois avant la signature définitive. Sous peine de nullité, l'acte de vente doit reprendre avec plus de détails les informations contenues dans le contrat préliminaire. Il mentionne notamment la description de l'immeuble et du logement, son prix, éventuellement révisable, le délai de livraison, la garantie d'achèvement et l'indication des modalités de paiement. Par ailleurs, le vendeur doit aussi vous remettre un plan coté du logement ainsi qu'un exemplaire du règlement de copropriété.

Si vous avez recours au crédit pour financer votre acquisition, vous bénéficiez de la protection de la loi Scrivener, qui introduit une condition suspensive d'obtention des prêts dans tout contrat de vente immobilière.

R. T.

هكذا من الأصل

ESPACE **La navette américaine et son équipage de sept personnes, dont un astronaute français et une cosmonaute russe, vont rendre visite à la station russe Mir. ● AU COURS de cette mission de neuf jours, Atlantis s'amarrera au complexe spatial russe pour que l'astronaute américain Jerry Linenger, qui vit depuis la mi-janvier à bord de Mir, soit relevé par son collègue Michael Foale. ● QUATRE TONNES de provisions et de matériel seront transférées à cette occasion, en particulier un système de régénération de l'air nommé Elektron. ● DE MULTIPLES DÉFAILLANCES techniques se sont produites à bord de Mir ces derniers mois. Les réparations réalisées suffiront-elles à prolonger sa durée de vie jusqu'en 1999 ? ● LES AMÉRICAINS attendront le rapport de Jerry Linenger pour savoir quelle suite donner aux trois vols communs qu'ils doivent mener avec les Russes.**

Le sixième rendez-vous d'Atlantis avec une station Mir vieillissante

La navette américaine, dont l'équipage comporte cinq astronautes américains, un Français et une cosmonaute russe, va rendre une nouvelle visite au complexe spatial russe, dont la durée de vie est désormais comptée

COMBIEN de temps tiendra-t-elle encore ? La station Mir a connu, ces derniers mois, un incendie et de sérieux problèmes de maintenance. Au moment où la navette américaine Atlantis s'apprête à lui rendre visite – pour la sixième fois depuis juin 1995 –, les spécialistes s'interrogent sur la durée de vie résiduelle de Mir, que les Russes exploitent en permanence depuis février 1986.

Atlantis devait décoller, jeudi 15 mai, à 10 h 08 (heure de Paris) du centre spatial Kennedy à Cap Canaveral (Floride) pour rejoindre la station et s'y amarrer, samedi 17 mai, en début de matinée. Avec à son bord un équipage très cosmopolite comportant le Français de l'Agence spatiale européenne (ESA) Jean-François Clervoy, la Russe Elena Kondakova et cinq astronautes américains, parmi lesquels Michael Foale, qui doit relever à bord de Mir son collègue Jerry Linenger, en séjour longue durée depuis le 14 janvier.

A la veille du tir, l'optimisme était de rigueur. Michael Foale affichait la plus grande confiance, allant même jusqu'à assurer que l'incendie survenu le 23 février dans la station présentait des retombées... *« positives »*. *« Nous avons appris comment combattre un feu et avons pu vérifier la manière dont il se propage* [dans une atmosphère confinée en absence de pesanteur] *et quels produits toxiques il laisse dans l'atmosphère. C'est une expérience unique. Toutes les données recueillies à cette occasion montrent qu'il est possible de survivre à un tel événement »*, a-t-il expliqué aux journalistes stupéfaits.

Récemment, Jerry Linenger n'avait pas caché que l'*« expérience »* l'avait quelque peu choqué (*Le Monde* du 3 avril). Mais il estime, lui aussi, que la manière dont le problème fut résolu lui a redonné confiance dans la sûreté de la station Mir. Et, assure-t-il, le souvenir qui le marquera le plus sera celui des sensations *« fantastiques »* qu'il a connues lors de la sortie dans l'espace pendant cinq heures le 29 avril, au cours de laquelle il a expérimenté le nouveau scaphandre russe « Orlan » avec son collègue Vassili Tsibliev. Il n'en reste pas moins que Linenger, Tsibliev et Alexandre Lazutkin, le troisième occupant actuel de Mir, se battent depuis des semaines pour tenter de faire face aux multiples défaillances de la plupart des dispositifs nécessaires à leur survie. Des fuites dans le circuit de climatisation du module central ont entraîné une élévation de la température telle que les trois hommes ont dû, pendant un temps, sur ordre des médecins, interrompre leurs expériences scientifiques et toute activité physique. Aujourd'hui, les choses sont rentrées à peu près dans l'ordre, mais il fait encore 30 degrés en certains points de la station. Et quelques fuites – heureusement sans conséquence importante – n'ont toujours pas été localisées.

Les deux systèmes Elektron de production d'oxygène par électrolyse des eaux usées de Mir sont aussi tombés en panne, obligeant les cosmonautes à utiliser des cartouches chimiques pour prendre la relève. Le mois dernier, un vaisseau russe Progress a amené un Elektron de rechange qui a pu être installé. Atlantis en apportera un second. En attendant, ils puisent dans le réservoir d'oxygène du Progress pour enrichir l'atmosphère avant l'arrivée de leurs visiteurs. Les trois mécanos de l'espace ont dû, enfin, réparer les systèmes d'élimination du gaz carbonique et ceux qui traitent l'urine et les eaux de condensation. Tous semblent désormais fonctionner. Mais, précise la NASA, des échantillons de l'eau purifiée par ces appareils seront rapportés sur Terre pour analyse avant que les cosmonautes ne soient autorisés à la boire...

RYTHME CROISSANT DES PANNES

Ces réparations, même si elles furent souvent difficiles, semblent donc confirmer les assurances des Russes, qui précisent que leur station fut conçue dès le départ pour être rénovée en orbite. Mais les pannes se succèdent à un rythme croissant. Les Russes n'excluent plus, désormais, d'être contraints d'abandonner Mir avant la date prévue, fin 1999. Et les Américains ne cachaient pas, il y a quelques semaines, qu'ils entendaient procéder à un solide examen de l'état de Mir avant de décider des futures missions communes.

Gageons qu'à son retour les « debriefings » de Jerry Linenger *seront suivis avec une attention* particulière par les ingénieurs de la NASA. Ces derniers sont néanmoins prêts à pas mal de sacrifices pour poursuivre leurs expériences. Ce vol est en effet le huitième d'une série de onze missions à destination de Mir menées dans le cadre d'un accord dit *« de phase un »*, signé par les Etats-Unis avec les Russes en vue de la construction de la future station spatiale internationale Alpha.

Le montage de ce grand complexe, qui pourrait débuter à la mi-1998, exige la maîtrise de techniques qui ne peut être acquise qu'à l'occasion de rendez-vous de vaisseaux et de séjours prolongés des hommes en orbite, que seule Mir peut offrir actuellement. *Cinq amarrages de navette* ont déjà eu lieu et les Américains *totalisent désormais dix-huit mois de séjour cumulés dans la station* russe. Les Européens y ont aussi *effectué plusieurs missions* (plus courtes) lors de voyages sur des Soyouz. *Cette fois, Jean-François* Clervoy testera un dispositif d'approche et de rendez-vous destiné à équiper le futur véhicule de transfert automatique ATV que l'Europe doit construire pour la desserte de la future station Alpha.

Jean-Paul Dufour

9 accostages, 7 astronautes américains

Navette	Dates de lancement/retour	Opération en orbite	Présence d'astronautes étrangers à bord
Discovery	3-11 février 199[illegible]	[illegible]	Sergueï Krikalev, 1er Russe sur une navette américaine
Discovery	3-11 février 199[illegible]	[illegible]	Vladimir Titov
Atlantis	27 juin-7 juillet 1995	Accostage, [illegible] de Norman [illegible] arrivé sur [illegible] le 15 mars 199[illegible] [illegible] un Soyouz [illegible]	Anatoly S[illegible], Nicolaï Boud[illegible] à l'aller, Vladimir Dejourov et Gue[illegible] Stre[illegible] au retour
Atlantis	[illegible] 1995	Accostage et livraison d'un module d'amarrage adapté à la navette	[illegible] (Canada)
Atlantis	22-31 [illegible] 1996	Accostage, dépose de Shannon Lucid	
Atlantis	16-26 septembre 1996	Accostage, relève de Shannon Lucid par John Blaha	
Atlantis	12-22 janvier 1997	Accostage, relève de John Blaha par Jerry Linenger	
Atlantis	15-23 ou 24 mai 1997	Accostage, relève de Jerry Linenger par Michael Foale	Jean-François Clervoy (France/ESA) Elena Kondakova
Atlantis	18-26 ou 27 septembre 1997	Accostage, relève de Michael Foale par Wendy Lawrence	Jean-Loup Chrétien (France-CNES/NASA), Vladimir Titov
Discovery	15-2[illegible] ou 24 janvier 1998	Accostage, relève de Wendy Lawrence	Un Russe
Discovery	29 mai-6 ou 7 juin 1998	Accostage et récupération du dernier Américain de Mir	Michel Tognini (France/CNES/NASA) et un Russe

Sous réserve de modifications

Biologie et cristallographie en orbite

L'équipage d'Atlantis ne limitera pas sa mission à une simple opération de rendez-vous et d'amarrage entre un vaisseau spatial et une station habitée. Ils se livreront aussi à leurs heures perdues à des expériences de biologie et de technologie en apesanteur. La plupart seront menées par Michael Foale lors de son séjour de quatre mois à bord de Mir, tandis que d'autres seront réalisées dans la soute de la navette Atlantis où le laboratoire Spacelab est installé. L'une d'entre elles, le Biorack européen, rassemble dix expériences de biologie préparées par des chercheurs français, allemands et américains. Une autre, MOMO (Morphological Transition and Model Substances), fournie également par l'Agence spatiale européenne (ESA), doit permettre l'étude en orbite de la solidification des liquides et de la croissance des cristaux en l'absence de pesanteur.

Des responsabilités accrues pour Jean-François Clervoy

L'ASTRONAUTE de l'Agence spatiale européenne (ESA) invité à bord de la navette spatiale américaine Atlantis, Jean-François Clervoy, n'est pas un débutant. En novembre 1994, ce jeune polytechnicien de trente-huit ans, né le 19 novembre 1958 à Longeville-lès-Metz (Moselle), a volé une douzaine de jours à bord de cette même navette, où il fut chargé de mettre en œuvre une expérience, Atlas-3, destinée à l'étude de l'influence des cycles du Soleil sur l'atmosphère terrestre. A cette occasion, il eut également la responsabilité de faire fonctionner le bras télémanipulateur de l'engin.

Cette marque de confiance de la NASA à son égard n'est nullement usurpée. Depuis 1985, époque à laquelle il rejoignit le corps des astronautes du Centre national d'études spatiales (CNES), ce diplômé de l'Ecole supérieure de l'aéronautique et de l'espace a pu se familiariser avec les techniques des vols spatiaux. Il prit en main, au cours de ses premières années d'astronaute, le programme français de vols paraboliques grâce auxquels il est possible de réaliser, pendant une très courte période et à partir d'un simple avion, des expériences en apesanteur analogues à celles que l'on mène aujourd'hui dans les navettes américaines ou dans la station orbitale Mir. Parallèlement à ces opérations sur la microgravité, il s'est alors penché, au sein du groupe Hermès, sur les problèmes de rendez-vous et d'amarrage d'un vaisseau habité à une station, de manœuvre de bras télémanipulateurs et d'interface homme-machine.

En 1991, changement de cap : le polytechnicien-astronaute rejoint les cosmonautes russes à la Cité des étoiles, près de Moscou, et se familiarise alors avec le système station-vaisseau de transport Mir-Soyouz. Un entraînement pour rien ? A cette époque, il n'est la doublure d'aucun cosmonaute français, et les opportunités de vol tant avec les Russes que les Américains sont rares. Mais après son intégration en 1992 dans le corps d'astronautes de l'ESA, Jean-François Clervoy rejoint bientôt le Johnson Space Center (Houston, Texas), centre nerveux de la NASA pour ses vols habités. Stage qui lui donne vite des ailes puisqu'il participera un peu plus de deux ans plus tard à un vol sur la navette Atlantis en tant que *« mission specialist »*.

Aujourd'hui, il va plus loin encore. La NASA l'a en quelque sorte promu pour ce rendez-vous avec Mir. *« Son rôle est essentiel »*, insiste l'agence américaine. Cette fois, il sera à la fois *« ingénieur de vol pendant le décollage, le rendez-vous en orbite et l'amarrage »*, mais aussi *« payload commander »*, c'est-à-dire responsable de toute la charge utile embarquée dans Atlantis et, à ce titre, *« coordinateur de toutes les opérations relatives au transfert des 4 tonnes de provisions et de matériel »* prévues pour Mir.

Jean-François Augereau

Un enfant est né grâce à l'usage de trois hormones de la fertilité obtenues par manipulations génétiques

LE GROUPE pharmaceutique AresSerono a annoncé, mardi 13 mai à Genève, la première naissance obtenue à la suite d'un traitement de l'infertilité féminine avec les trois gonadotrophines (hormones de la fertilité) recombinantes développées par cette multinationale suisse spécialisée dans le traitement de l'infertilité. La première grossesse obtenue après administration de ces trois gonadotrophines recombinantes avait été rapportée dans *The Lancet*, en janvier 1997. Un petit garçon en bonne santé, prénommé Sebastian, est par la suite né, le 9 mars, à Londres. Sa mère, traitée par une équipe au Middlesex Hospital à Londres, souffrait d'une forme d'anovulation, conséquence d'un profond déséquilibre de la sécrétion de deux hormones qui jouent un rôle fondamental dans le contrôle et la régulation de la fonction ovarienne : l'hormone folliculostimulante (FSH) et l'hormone lutéinisante (LH). Pour le groupe AresSerono, cette première mondiale *« marque un tournant dans l'histoire du développement des médicaments traitant l'infertilité dans la mesure où elle indique que l'on peut offrir un traitement comprenant toute la gamme des hormones de fertilité recombinantes »*.

Cette nouvelle génération de médicaments obtenus par les techniques dites de manipulation génétique (ou de l'ADN recombinant) concerne des produits thérapeutiques qui sont généralement considérés comme étant plus fiables et moins dangereux dans la mesure où ils constituent l'exacte réplique des molécules naturellement présentes au sein de l'organisme.

Au cours de son traitement, la future mère de Sebastian a reçu deux hormones recombinantes par injection sous-cutanée, puis une autre pour déclencher l'ovulation. La patiente a pu concevoir lors de son troisième cycle de traitement. *« Bien que Sebastian soit le premier enfant à voir le jour à la suite d'un traitement avec ces nouveaux produits, je suis convaincu que dans quelques années seulement, les hormones biosynthétiques remplaceront toutes les préparations dérivées d'urine humaine qui sont utilisées actuellement »*, a déclaré Howard Jacobs, professeur d'endocrinologie de la reproduction au Middlesex Hospital.

A partir des années 60, les trois hormones gonadotrophines, l'hormone folliculostimulante (FSH), l'hormone lutéinisante (LH) et la gonadotrophine chorionique humaine (hCG), ont été utilisées dans le traitement de l'infertilité dans le but de corriger certains déséquilibres de la sécrétion naturelle de ces substances naturelles. Les gonadotrophines ne pouvaient alors être fabriquées industriellement qu'à partir de l'urine de femmes ménopausées ou enceintes. Le recours à ces substances, à partir des années 80, a rapidement progressé en raison de la diffusion très rapide des techniques de procréation médicalement assistée où elles sont employées pour induire artificiellement un développement du nombre des ovocytes arrivant simultanément à maturation.

UNE PRODUCTION CONTINUE

Depuis dix ans, la demande pour les gonadotrophines dérivées de l'urine n'a cessé de croître à cause de l'introduction de nouvelles techniques de traitement qui nécessitent l'utilisation de préparations de gonadotrophines, au premier rang desquelles l'injection intracytoplasmique de spermatozoïdes (ICSI), utilisée pour traiter les infertilités d'origine masculine. De 1993 à 1996, la quantité d'urine postménopausale collectée par AresSerono a ainsi augmenté de près de 80 % pour atteindre 60 millions de litres.

Les responsables du groupe AresSerono soulignent que cette importante augmentation de la demande a soulevé les problèmes de la qualité et de la quantité disponible d'une matière première naturelle telle que l'urine humaine. Le recours aux techniques de l'ADN recombinant permet de résoudre ces questions et d'assurer une production continue de grands volumes de médicament indemnes de toute forme de contamination par des protéines étrangères.

L'une des trois hormones dispose d'ores et déjà d'une autorisation de mise sur le marché (*Le Monde* du 26 octobre 1995) et la commercialisation des deux autres gonadotrophines recombinantes est prévue d'ici à l'an 2000. La firme fait valoir que ces molécules pouvant être administrées par injection sous-cutanée, les femmes pourront se les administrer elles-mêmes, une mesure de nature à alléger les contraintes des thérapeutiques actuellement en vigueur.

Jean-Yves Nau

1,3 milliard de francs injectés dans la recherche en télécoms

LA RESTRUCTURATION de la recherche française en télécommunications devait franchir une nouvelle étape mercredi 14 mai avec la présentation au conseil des ministres des mesures destinées à *« préserver les acquis »* et à *« les développer de manière utile à l'ensemble des acteurs »*. François Fillon, ministre délégué aux télécommunications, et François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche, reprennent largement les conclusions du rapport Lombard qui leur a été remis fin février (*Le Monde* du 26 février).

Ils prévoient la création d'un Réseau national de la recherche en télécommunications (RNRT) doté d'un comité d'orientation. Ce dernier va être présidé par Jean-Pierre Noblanc, directeur à CEA Industrie. Sa mission consiste à proposer aux ministres *« les priorités de la recherche publique afin d'assurer son adéquation au marché »*. Ensuite, des appels à propositions seront lancés par le ministère des télécommunications et l'Agence pour la valorisation de la recherche (Anvar) sur les sujets stratégiques retenus. Les projets proposés devront associer des laboratoires de recherche et des entreprises.

Les *« crédits incitatifs »* prévus par le gouvernement atteignent 1,3 milliard de francs sur cinq ans. Un milliard de francs proviennent du ministère des télécommunications et visent le *« soutien de la recherche et développement industriel »* et 300 millions sont consacrés par le secrétariat d'Etat à la recherche *« aux projets de recherche amont du RNRT »*. Les bénéficiaires de ce financement devront apporter des sommes au moins égales à celles fournies par l'Etat, ce qui doit aboutir à un investissement total de 4 milliards de francs sur cinq ans.

Cette réorganisation s'inscrit dans le cadre de la privatisation de France Télécom dont le Centre national d'études des télécommunications (CNET) constitue aujourd'hui le principal pôle de recherche dans ce domaine en France. En affirmant que *« le CNET demeure le centre de recherche de France Télécom »*, le gouvernement ne semble pas suivre entièrement le rapport Lombard qui préconisait de placer cette entité au centre du RNRT. En fait, l'Etat veut mettre fin à la position dominante sur la recherche française en télécommunications de cet organisme créé en 1944. *« Le CNET ne sera plus seul »*, affirme François d'Aubert, qui lui reproche de ne pas valoriser assez ses recherches sur le plan industriel. Les équipes du CNET affectées à la recherche fondamentale seront associées à d'autres laboratoires du CNRS et de l'Inria, entre autres. Les organismes de recherche publics devront accueillir une centaine de chercheurs du CNET dans un délai de trois ans.

Michel Alberganti

Villeurbanne et le Paris-Saint-Germain ne mettent pas leurs ambitions au panier

Les deux clubs se disputent une place en Euroligue qui sauverait leur saison

Vainqueur du premier match de la finale du championnat de France, disputé mardi 13 mai à Villeurbanne, le PSG devait s'imposer jeudi pour emporter un titre qui rachèterait un parcours aussi chaotique que celui des footballeurs du club et lui ouvrirait les portes de l'épreuve reine, l'Eurolique, dans laquelle il retrouverait Pau et Limoges déjà qualifiés. Mais l'ASVEL n'a rien d'une victime consentante.

LA FINALE du championnat de France de basket-ball, Asvel Lyon-Villeurbanne contre PSG-Racing, dissimule d'autres enjeux que la simple suprématie franco-française. Le club de la banlieue lyonnaise attend certes, depuis 1981, un titre national pour compléter sa riche collection (quinze fanions synonymes de victoires sont déjà suspendus au tableau d'affichage de l'Astroballe). Et les Parisiens, de retour au sommet pour la première fois depuis 1954 (le club de la capitale s'appelait encore le Racing-Club de France) comptent bien mettre un terme à leur saison chaotique par un trophée. Mais c'est surtout l'Europe qui se profile derrière la rivalité nationale de ces deux équipes que tout oppose, souvent jusqu'à la caricature.

BASKET

Asvel Lyon-Villeurbanne contre PSG-Racing : ce choc inédit du basket moderne met aux prises les deux clubs français qui ont réussi les plus beaux parcours européen de la saison (demi-finalistes de l'Eurolique et de l'Eurocoupe) mais qui se bagarrent toujours pour obtenir leur qualification pour la compétition reine en 1997-1998. Après ses débuts calamiteux, le PSG-Racing a terminé la saison régulière à la cinquième place du classement. Pour deux secondes et demie de trop – le temps qu'il restait au meneur de Pau-Orthez, Frédéric Fauthoux, pour anéantir d'un panier à trois points les ambitions villeurbannaises – l'Asvel n'a pu finir que troisième, derrière l'Elan béarnais de Pau-Orthez et le CSP-Limoges. Même éliminés en demi-finale des play off, ces deux clubs-là possèdent d'ores et déjà leur laisser-passer pour l'Europe. En revanche, pour Villeurbanne comme pour le PSG-Racing, le salut passe par un succès en finale du championnat de France.

Dès le mois de septembre, Villeurbannais et Parisiens avaient placé leur saison sous le signe de l'Eurolique. Déjà qualifiés pour l'édition 1997, les premiers tenaient à s'installer durablement dans l'élite européenne. C'était même la seule priorité affichée par le président de l'Asvel, Marc Lefebvre. Une telle stratégie supposait de tout miser sur le championnat de France. Mais, à la surprise générale, les basketteurs de la banlieue lyonnaise ont brillé dans toutes les grandes salles européennes qu'ils ont visitées. Ils ont pris goût à la victoire, à toutes les victoires. Ils se sont battus sur tous les tableaux, avec succès : demi-finalistes de l'Eurolique, vainqueurs de la Coupe de France, les hommes de Gregor Beugnot voudraient couronner leur année de grâce par un titre. *« Personne ne pourra nous empêcher de gagner le championnat de France et de retourner en Eurolique »*, affirmait, samedi 10 mai, le meneur américain de Villeurbanne Delaney Rudd, survolté par sa bonne performance en demi-finale contre Limoges.

Le président de l'Asvel n'en attend pas moins pour mettre la dernière main à son budget 1997-98. Que ses joueurs lui rapportent le trophée, jeudi 15 mai, ou, en cas de « belle », samedi 17 mai, et il pourra voir grand et, partant, conserver certains joueurs en fin de contrat, tels l'Américain Brian Howard et le pivot naturalisé Ronnie Smith. Qu'ils s'inclinent contre le PSG-Racing, équipe en grande forme, et M. Lefebvre ne pourra plus que se lamenter sur l'air de *« Tout ça pour ça »*, et revoir son budget à la baisse.

De son côté, le président du PSG-Omnisports, Charles Biétry, tient à relativiser l'enjeu financier d'un billet pour l'Eurolique : *« À Paris, ça ne change pas grand-chose économiquement. »*. Il affirmait pourtant en début de saison que ses joueurs n'auraient *« pas de deuxième chance »* en cas d'échec dans cette course. *« La qualification est la seule et unique chose qui nous intéresse, nous managers, sponsors et joueurs »*, insistait également l'entraîneur parisien Chris Singleton (*Le Monde* du 24 septembre 1996). Entre-temps, le club parisien a dû surmonter une sérieuse crise, conclue à la fin de l'automne par un séjour martial dans une caserne de Fontainebleau et par le limogeage de Chris Singleton, remplacé par le duo Jacky Renaud-Didier Doebbels.

Depuis, l'équipe des « Metropolitains » a trouvé son jeu. Les stars, l'Américain JR Reid ou le Français Richard Dacoury, ont refait surface, et toute l'équipe a fini par se montrer digne du rang que le recrutement et le budget du club laissaient espérer à ses supporteurs. Tombeurs en demi-finale de Pau-Orthez, champion de France 1996, les Parisiens ont abordé la finale avec l'avantage de la fraîcheur, physique et morale. Les Villeurbannais, essouflés par leur interminable saison et affaiblis par les blessures de Jim Bilba et Alain Digbeu, peuvent en revanche compter sur leur expérience des rencontres de haut niveau.

La « grinta » des Villeurbannais, cet appétit de victoires que Delaney Rudd symbolise mieux que quiconque, devrait également être décuplé par le nom même de l'adversaire : joueurs et encadrement de l'Asvel n'ont jamais digéré d'être tenus à l'écart de la distribution des droits télé de l'Eurolique par Canal Plus : l'actionnaire d'Eurosport, la seule chaîne qui a diffusé les rencontres d'Eurolique, est aussi le principal bailleur de fonds du club parisien.

Eric Collier

Avantage PSG-Racing

Le PSG-Racing a gagné mardi 13 mai, à Villeurbanne, la première des trois manches de la finale du championnat de France de basket-ball (72-64). Dominateurs au rebond et en défense, les Parisiens ont pris le commandement à la fin de la première mi-temps pour ne plus l'abandonner à des joueurs de l'Asvel visiblement émoussés. Arsène Ade-Mensah, qui a bien contrôlé son opposant villeurbannais Delaney Rudd, et JR Reid, l'efficace intérieur du PSG-Racing, ont été les principaux artisans de la victoire parisienne en inscrivant 21 points chacun. Les « Metropolitains » de Paris ont prouvé à Villeurbanne qu'ils étaient bien l'équipe en forme de cette fin de saison : ce succès à l'extérieur est leur troisième en quatre matchs de play-off. La deuxième manche de la finale devait avoir lieu jeudi 15 mai, au Palais des sports de Coubertin, à Paris. L'Asvel ayant été mieux classée au cours de la saison régulière du championnat, la « belle » éventuelle se jouera, samedi 17 mai, sur le parquet de l'Astroballe à Villeurbanne.

Un anticyclone compromet le tour du monde de Kersauson

« SPORT-ÉLEC », **LE BÂTEAU D'OLIVIER DE KERSAUSON,** est entré, mardi 13 mai, dans le cœur de l'anticyclone qu'il redoutait depuis quelques jours, après une nuit passée à gagner des milles vers le nord au prix d'incessantes manœuvres. La tentative de Kersauson de ravir au Néo-Zélandais Peter Blake le trophée Jules-Verne (tour du monde sans escale et en équipage) va se jouer dans la traversée de cette zone de calme qui barre la route du trimaran. A défaut d'avoir du vent, Kersauson privilégie la route la plus directe, espérant limiter les dégâts. L'avance de Kersauson sur le record de Blake a diminué, mais il dispose toujours d'un bonus de 600 milles, soit environ deux jours de route sous ces latitudes. Le navigateur et son équipage continuent de payer leur départ tardif de Brest. Après un parcours dans le Grand Sud beaucoup plus dangereux, ils doivent maintenant subir un Atlantique nord de moins en moins venté. – *(AFP)*.

DÉPÊCHES

■ **VOILE : le projet de course « sans limites » autour du monde est** soutenu par la Mission pour la célébration de l'an 2000. Bruno Peyron, l'initiateur de *The Race*, a signé, vendredi 9 mai, un accord avec l'organisme chargé des festivités du passage dans le 3e millénaire. Les voiliers les plus rapides du monde devraient prendre le départ de la course à partir d'un port européen le 31 décembre 2000.

■ **RUGBY : Thomas Castaignède,** le trois-quarts centre de l'équipe de France et du Stade toulousain, a signé un contrat de trois ans en faveur du Castres Olympique. Le jeune international, déjà détenteur de trois titres de champion de France et d'un titre de champion d'Europe avec Toulouse, devrait occuper à Castres le poste de demi d'ouverture.

■ **BASKET-BALL : les Utah Jazz et les Chicago Bulls** sont les deux premiers clubs qualifiés pour les finales de conférence de la NBA. En demi-finale, les premiers ont écarté les Los Angeles Lakers en cinq manches (4-1), alors que l'équipe de Michael Jordan s'est débarrassée d'Atlanta sur le même score. En finale de conférence ouest, les Utah Jazz rencontreront le vainqueur du duel Houston-Seattle ; en finale de conférence est, Chicago sera opposé à New York ou à Miami.

■ **FOOTBALL : l'affaire du match de National 1 Evry-Paris FC est** classée. La Fédération française (FFF), qui avait ouvert une enquête à la suite de rumeurs insinuant que deux joueurs évryens – le gardien Philippe Trognon et le défenseur-milieu de terrain Dimitri Piffre – avaient été achetés par leur adversaire alors en course pour la montée en deuxième division et vainqueur de la rencontre (2-1), disputée le 12 avril (*Le Monde* du 8 mai), a conclu que *« rien ne permettait pour le match visé de croire qu'il y avait eu un déroulement anormal »*.

■ **TENNIS : l'Américain Pete Sampras,** tête de série no 1 et premier à l'ATP, a été éliminé (7-6 (7-5), 6-4), mardi 13 mai, par son compatriote Jim Courier dès le premier tour de l'Open de Rome. C'est la quatrième fois en 19 rencontres que Sampras est battu par l'ancien champion de Roland-Garros. C'est aussi sa deuxième défaite successive au premier tour sur terre battue après celle de Monaco où il avait été battu par le Suédois Magnus Larsson.

■ **ALPINISME : l'expédition kazakhe** qui a perdu neuf de ses membres au cours d'une tempête sur l'Everest a décidé de poursuivre ses assauts par le versant nord (côté tibétain), considéré comme le plus dangereux. Très raide, formé de rochers glissants, il n'a jamais été gravi par la voie directe. Vladimir Frolov, un alpiniste du groupe, a indiqué que des vents de 240 km/h avaient balayé le plus haut sommet du monde (8 846 m) pendant trois jours, constituant une menace mortelle pour les dix-sept expéditions qui tentent actuellement de le gravir.

هكذا من الأمل

IMMOBILIER

VENTES

APPARTEMENTS

3e arrond.

3 PIÈCES 80 M²
Marais, 3e asc. 1 580 000 F
ONIM 01-40-46-92-60

5e arrond.

Studio Jussieu r. Boulangers
2e ét., soleil, calme. 320 000 F
Gérant 01-40-47-67-82

BIENS ORIGINAUX
Notre-Dame, 2e ét., 75 m²
Panthéon duplex asc. 90 m²
Luxembourg verdure 110 m²
Charme, qualité
T. : 01-43-36-17-36

6e arrond.

St-Germain-des-Prés 2 p.
48 m², burx ou habit., calme,
à rafraîchir. 895 000 F.
T. : 01-40-47-67-82

ODÉON imm. XVIIIe, 4 p.
duplex à rafr., 100 m², chauf.
ind., gaz. Urgt.
T. : 01-43-35-18-36

7e arrond.

7e ÉLYSÉE-RECLUS
Beau 4-5 p. + stud. 6 300 000
MEL 01-43-25-32-56

SAINT-FRANÇOIS-XAVIER
5 PIÈCES 140 M²
parfait état, 3 600 000 F
T. : 01-40-56-07-60

8e arrond.

PARTENA
Elysée

SAINT-AUGUSTIN
Imm. standing
– 2e ét. 3-4 p. balc. 2 300 000 F.
– 4e ét. 2-3 p. 1 500 000 F.
T. : 01-42-66-36-53

9e arrond.

MADELEINE STUDIO
450 000 F. 01-40-46-92-60

Secteur TRUDAINE 9e 5 p.
caractère, 3 ch. imm. p. de t.
asc., gardien, chbre serv.
3 200 000 F. ACCES IMMO.
01-45-26-60-60

10e arrond.

HÔTEL DU NORD
APPART. DE CHARME
SUR CANAL ST-MARTIN
Prestations luxueuses
à partir de 16 000 F le m²
FRAIS RÉDUITS
Ad Valorem. 01-44-51-55-55

HAUTEVILLE
Immeuble de standing
DERNIERS 3 PIÈCES
13 000 F/M²
T. : 01-48-76-12-94

12e arrond.

A PARTIR DE
12 500 F/M²
du 2 au 4 pièces
RUE DE REUILLY
T. : 01-44-74-74-80

13e arrond.

Bobillot, réc. dern. ét. séj.,
3 ou 4 ch., gde cuis., 2 bs.
122 m², balc. 2 park.
01-43-35-18-36

DERNIER ÉTAGE
2-3 p. 59 m², 5e ét. asc.
possib., Gobelins balc.
01-43-36-17-36

14e arrond.

Denfert, bel anc. calme, séj.
dble, 3 ou 4 ch., 2 bs, 90 m²,
faibles ch., 01-43-35-18-36

MONTPARNASSE gd std.,
5 p., 111 m²
(3 ou 4 ch.), 2 bains, pet.
terras., park. 01-43-35-18-36

PARC MONTSOURIS
(près) imm. gd standing
STUDIO 30 m²
PARKING S/SOL POSSIBLE
T. : 01-45-21-04-17

15e arrond.

2 p. rue Dombasles (angle
rue Vaugirard), asc., cft.
580 000 F.
Syndic 01-40-47-67-82

Montparnasse, p. de t., asc.
7e ét., dernier ét. studio tt cft,
pour investisseur.
01-43-35-18-36

Montparnasse, p. de t., séj.
dble, 4 ch., 125 m², chauf.,
indiv. prof. ou comm. poss.
01-43-35-18-36

15e Lecourbe-Cambronne
Plein soleil sur jard.
Petit 2 p. 33 m², 690 000 F
négociable. Gérer
06-80-31-44-79

16e arrond.

LA MUETTE Récept. 3 ch.,
6e ét., tt cft, 175 m², serv.
Px : 4 725 000 F.
T. : 01-53-92-25-39

17e arrond.

Paris 17e, 30 m²
Studio parfait état
S. de bs, clair et calme
Prix : 640 000 F
T. : 01-47-45-55-53

Yvelines

MAISONS-LAFFITTE
Près RER, bel imm. récent
Studio 27 m² bien agencé,
refait à neuf. 450 000 F
box compris.
T. : 01-45-87-70-50

CHATOU
Place du Marché
A PARTIR DE
11 600 F/M²
01-34-80-65-53

Val-de-Marne

FONTENAY-SOUS-BOIS
400 m bois et RER
3, 4 et 5 p.
A PARTIR DE 11 000 F/M²
T. : 01-48-76-12-94

A PARTIR DE
12 000 F/M²
STUDIOS ET 2 PIÈCES
A VINCENNES
01-40-40-72-38.

Hauts-de-Seine

Pont de Neuilly
2-3 p. 55 m², 5e ét. asc.,
cheminée, s. de bs, clair, cave
Prix : 1 170 000 F
T. : 01-47-45-55-53

Montrouge 4 p. 96 m², 6e ét.,
2 mn pte de Châtillon + box
1 150 000 F. T. :
01-40-47-67-82

NEUILLY - CHAUVEAU
Occupé 79 ans, 112 m², park.,
soleil. 850 000 F + 8 000 F/mois.
T. : 01-42-65-07-57

LEVALLOIS - NEUILLY
Derniers 2 pièces
A PARTIR DE
680 000 F
T. : 01-34-80-65-53

ACHATS

APPARTEMENTS

Rech. URGENT 100 à 120 m²
PARIS, paiement comptant
chez notaire. 48-73-48-07

J. GALA IMMOBILIER ch. pr
client. sérieuse en attente
réc. stand. ou bel anc.
4e Marais, rive g. ou bon 9e
du 3 au 8 p. de 50 à 200 m²,
prix du marché.
T. : 01-43-35-18-36 même soir.

La société Entwicklungsgesellschaft Waldstadt Wünsdorf/Zehrensdorf mbH met en vente le lotissement Waldesruh situé à Wünsdorf/Brandebourg

Situation — Commune de Wünsdorf, Berliner Strasse près du lotissement «Waldstadt»

Superficie — Terrain: env. 85 000 m². Locaux: env. 28 250 m². Volume total: env. 124 000 m³

Bâtiments — Type WBS 70 à 5 étages, construits en 1984 avec 42 entrées sur la place centrale du lotissement

Affectation — Appartements (420 unités). Foyer (154 chambres)

Dépôt des offres — Jusqu'au 15 juin 1997. Dans une enveloppe fermée portant l'inscription *«Preisangebot für die Siedlung Waldesruh»* (Offre de prix pour le lotissement Waldesruh). La société EWZ détermine son choix librement. Un dossier d'information est disponible pour la somme de 100 DM auprès de notre partenaire.

Dossier d'information — S'adresser à:
Richard Furch Wirtschaftsberatung
Martin-Buber-Str. 12, 14163 Berlin, RFA
Téléphone: (00 49 30) 80 999 40 Monsieur Furch
Fax: (00 49 30) 80 999 444



EWZ
Entwicklungsgesellschaft
Waldstadt
Wünsdorf/Zehrensdorf mbH

MAISON

St-Leu-la-Forêt (95)
Part. vd villa, 240 m² hab.
sur 800 m² de jardin arboré
10 mn centre, 15 mn gare
Tél. : 01-39-60-44-06

80 km Paris, 10 km N-E Chartres,
agréable ensemble immobilier :
mais. princip. 120 m² habitables,
dont séjour avec cheminée,
3 ch., dont une grande
sous combles aménagés
avec palier, s.d.b.,
dépendances avec 2 garages,
sur 5 100 m², vue très dégagée.
Prix : 1 200 000 F.
Étude Ducasse : 02-37-21-82-80

DEAUVILLE, belle maison
normande près centre et
plage, calme, tt cft. 5 chbres,
2 cheminées, gde
terrasse, jard., gar., 4,3 MF
Tél. : 01-47-22-78-98

A vendre, éventl. à louer
Côte d'Azur Golfe de Saint-Tropez
Maison avec amarrage.
Position exceptionnelle avec
vue splendide, accès direct à
la mer, grand séjour avec
cuisine américaine, 2 places
assises extérieures, toilette,
3 chambres à coucher
climatisées, 3 salles de
bains, maison complètement
meublée avec style, garage
et place extérieure.

Prix FF 4 500 000.

Natel. : 0041 79 401 24 80,
tél. : 0041 56 221 66 50.
Fax : 0041 56 221 66 51.

200 m Pte Choisy (Ivry)
maison de charme 165 m²
Volumes atypiques, patio,
plein sud, 2 000 000 F
I.P. : 01-48-83-32-88

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Autriche : Entreprise de
construction bien implantée près
de Vienne, spécialisée façades
et enduits machines, chiffre
d'affaires env. ATS
80 millions/année, env.
70-80 collaborateurs, sans
dettes, vendue fin 1997 cause
retraite. Seulement pour
acheteurs sérieux, disposant
des capitaux nécessaires.
Contacter (seulement en
anglais) CWO012-LD c/o
Publimedia, Springergasse, 3,
A-1020 Vienne.

VIAGER

A SAISIR EN VIAGER
libre de suite 1 tête
à 58 min. Paris sud
Montargis
ville ts commerces
splendide villa contemporaine
200 m² habitables,
belles prestations,
vaste réception, cuis.
équipée, séjour cheminée,
salon, bibliothèque, 5 chbres,
bains, WC. s/sol, garage,
salle de jeux, cave, chf.
central. Beau terrain clos,
pelouse. 4 900 F/mois.
Tél. : 24 h/24. 02-38-85-22-92

Paris-Soult (12e)
3 p., 70 m² + pkg, viager
libre 1 tête, 930 000 F
3.037 F/mois
France Viager.
01-42-89-06-66

Ile Saint-Louis-Béthune
beau 81 m², occupé 77 ans
430 000 F + 7 540 F/mois
01-42-65-07-57

BOUTIQUE

IDEAL INVESTISSEUR
Pavillons-s/Bois
face gare & galerie
commerciale
immeuble neuf
cabinet d'assurance,
loué 73 440 F HT/an
rentabilité 10 %
prix 720 000 F
M. Breugnot
01 49 76 16 66

Dans le cas d'une annonce domiciliée au : ***"Monde Publicité"*** il est impératif de faire figurer ***la référence*** sur votre enveloppe afin que l'on puisse transmettre votre dossier dans les meilleurs délais

LOCATIONS

PARTENA
Elysée

– BUTTES CHAUMONT
beau 2 p., 55 m², balc. 10 m²
parking 4 600 F h. ch.
– 15e COMMERCE, 3 P.
65 m², 4e, asc., 6 500 h. ch.
– 16e PASSY, 3 P., 85 m²
3e, asc., p. de T. 8 100 h. ch.
– ÉTOILE, BEAU 3-4 P.
6e, asc., park., 8 500 h. ch.
– 6e BD RASPAIL
beaux 4 p., 110 m², 2e et
6e étg, asc., 10 600 h. ch.
– 16e JASMIN, 3-4 P.
123 m², impec., 11 000 h. ch.
–7e BD RASPAIL, 200 m²
gd stand. vue gdes réceptions
+ 2 chbres + chbre serv.
Tél. : 01-42-66-36-53

Mo BUZENVAL (RUE BUZENVAL)

– beau studio de 34 m²
3 581 F ttes ch. comp.,

– beau F2, séj. 1 chbre, 50 m²
1e ét. 4 956 F
ttes ch. comp.

– F5 2e ét., 105 m², beau séj.
4 chbres, balc., 9 289 F,
ttes ch. comp.,
cave, park. inclus

AGF FRANCE
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS
01-43-73-87-96

Part. Paris 15e, stand.
12 000 F, ch. et park. comp.
terrasse 33 m² sud, jard.
4 p., 83 m² impecable, 6e ét.
cave libre. 01-45-80-64-39

GAMBETTA
Petit 2 pces, tt cft., clair,
calme, 2e étage, prox. métro,
commerces, cave, idéal étudiants
ou jne couple. 3 200 F c.c.
Tél. : 01-40-33-11-07 (rép.)

PROCHE PL. J.-D'ARC
3 p., 2e étage, 62 m², bon état
5 665 F net. 01-40-47-62-38

Mo PTE-BAGNOLET (RUE DES BALKANS)
– studio, 34 m², 4e ét.
3 310 F
ttes ch. comp.,
– SEJ 3 CHBRES, 79 m², 3e ét.,
6 340 F
ttes ch. comp.
– beau duplex, très ensoleillé,
séj. 4 chbres, 138 m², balcon.
10 125 F
ttes ch. comp., parking inclus

AGF FRANCE
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS
01-43-67-05-36

MAISON

BOUGIVAL (78) A LOUER
maison pour 1 an ou plus
à partir de juillet 1997.
A 12 km à l'ouest de Paris,
proche Ecole anglaise,
commerces. Maison vide ou
meublée rénovée, 100 m²,
3 chbres, cuis. équipée.
Petit jard., terrasse, RER A
7 000 F/mois. Clémence Berg
Tél. bur. 01-40-13-48-61
Tél. dom. 01-30-82-01-77

ETRANGER

Guadeloupe, Sainte-Anne
loue villa équipée F4
sur 2 nivx dégradés
et mezzanine. Terrain 1 000 m²
vue mer. 7 000 F mensuel
Tél. : 00 590 91/53 25

DEMANDES

EMBASSY SERVICE
43 avenue Marceau 75116
rech. pour CLIENTS
ÉTRANGERS APPTS
HAUT DE GAMME
HÔTEL PARTICULIER
& VILLAS OUEST Paris
VIDES et MEUBLÉS
GESTION POSSIBLE
01-47-20-30-05

MASTER GROUP
47 r. Vaneau 75007 Paris
rech. appts vide ou meublé
toutes surfaces pour
cadres banques et
grandes sociétés
01-42-22-98-70

AGENDA

BIJOUX

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix.
« Que des affaires
exceptionnelles ! »
Tous bijoux or,
toutes pierres précieuses,
alliances, bagues, argenterie.
ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX

PERRONO OPÉRA
Angle boulevard des Italiens
4, rue Chaussée-d'Antin
Magasin à l'Etoile
37, avenue Victor-Hugo.
Autre grand choix.

BIJOUX ANCIENS
bagues romantiques
GILLET
19, rue d'Arcole
75004 PARIS
01-43-54-00-83

AUTOMOBILE

VENTES

Part. vend PEUGEOT 304 S Cabriolet 1974
couleur Gold, état exceptionnel
24 000 km d'origine, vign. 97,
55 000 F - 01-42-17-39-20 h. b.
01-47-28-43-60 après 19 h.

PHILATELIE

Journaliste
cherche pour ses collections :
timbres poste, lettres
et journaux anciens
Tél. : 01-44-39-11-36 ou
02-35-79-81-29 (après 20 h 30)

RENOVATION

Rénovation - décoration fresques murales
appartements - bureaux
AGORA
Tél. : 01-44-15-86-04

VACANCES

LOISIRS

DEAUVILLE VILLA NORMANDE
près centre, plage, calme
tt cft, couchage 11 pers.
jard., jolie terrasse, gar.
du 23 mai à fin juin
Tél. : 01-47-22-78-98

A louer/couple
petite mais. Gorges du Verdon
bien située, 3 km Riez
de juin à fin sept.
04-92-77-79-06.
04-92-77-71-19

AUVERGNE CANTAL
hôtel l'Escoundillou ★★
Logis de France
15800 St-Jacques des Blats
été-hiver, repos assuré
1/2 pens. ou pens.
Tél. : 04-71-47-06-42
Fax : 04-71-47-00-97

VINS

Directement du vigneron
à votre table
du vin à découvrir

MONTLOUIS-SUR-LOIRE
A.O.C.
sec, demi-sec, moelleux
méthode champenoise.
Plus. millésimes dispon.
tarifs sur demande

L. CHAPEAU
15, r. des Aîtres-Husseau
37270 Montlouis-sur-Loire
Tél. : (02) 47-50-80-64

STAGE

DORDOGNE, merveilleuse
forêt de la Double et ses
étangs : poterie, tissage,
yoga, théâtre, peinture,
sculpture, cuisine, arts de la
table, W. E. découverte de la
forêt, pos. randonnées
équestres.
05-53-90-82-85.
05-53-90-85-11

Ombre et soleil sur l'île de Beauté

La violence nationaliste en Corse fait reculer le tourisme mais ne devrait pas effrayer les amateurs de grande nature

NOMBRE D'ÎLIENS, dès qu'ils sont sûrs du secret, se déchaînent contre *« les bandits qui nous ruinent et règnent par la terreur, à la barbe de l'Etat français »*. De Toulon à Roubaix, on dit *« l'Etat »* tout court. En Corse, on ajoute de plus en plus souvent, y compris parmi les politiciens de tous bords, l'adjectif *« français »*. Ce n'est rien et c'est pourtant très révélateur d'une situation, comme lorsque des prêtres parlent d'*« Eglise de Corse »*.

Balzac, dans *La Vendetta*, l'un des volumes les plus sombres de sa *Comédie humaine*, prête ce mot à Bonaparte, premier consul : *« Le préjugé de la vendetta empêchera longtemps la souveraineté des lois en Corse. Il faut le détruire à tout prix. » « Sang de la Madone !*, rugit un vieux Sarténais communiste et traditionaliste, *la vendette* (comme Mérimée dans *Colomba*, il a spontanément francisé ce mot), *c'est quelque chose de noble, c'est une question d'honneur. Il ne doit pas y avoir derrière ça du fric ou de l'arrivisme. »*

Vendette à l'ancienne, *vendetta* dévoyée par la politique, l'effet est le même vu de l'extérieur, surtout quand le chaland wallon, romand ou *pinsuto* – « pointu », vieux surnom pas forcément aimable donné aux Français de l'Hexagone –, frais débarqué à Ajaccio, entend dans le premier bar populaire venu : *« Ici, on ne veut ni Arabes, ni pédés, ni étrangers qui fourrent leur museau dans les affaires des Corses. »* Le même visiteur se souvient alors qu'en quittant Marseille il avait sursauté devant ce graffiti sur un mur du port : *« Les Corses et les Arabes à la mer ! »*

Quelque 100 000 originaires de l'île vivent en Provence. En Corse, sur les 255 000 habitants, 100 000 sont nés ailleurs. Une enquête publiée en janvier par *Economie corse* révèle que parmi les ménages vivant sur place et ayant l'intention de bouger 45 % veulent quitter l'île.

Si un quart seulement des hôteliers insulaires osent attribuer à *« la violence »* ou à *« l'image négative »* qui en découle la désaffection des estivants, ceux-ci accusent presque tous *« l'insécurité »*. C'est largement injuste. Certes, il y a eu dix mille actions armées depuis 1976 et il risque d'y avoir encore bombes et assassinats ; certes, des résidences de vacances ont été plastiquées, mais les touristes sont épargnés. En Egypte, les islamistes tirent volontiers sur des Européens mais cela n'y a pas fait reculer le voyagisme.

LITTORAL PRÉSERVÉ

Les itinéraires corses les plus éloignés des villages – tel le chemin de grande randonnée n° 20 à travers crêtes et maquis, spectaculairement filmé dans *Les Randonneurs* – sont sûrs, à moins de craindre les sangliers. Les amateurs de « Corse sauvage » et autres amants de la Nature « nature » se réjouissent tout bas d'une situation politique incertaine qui a déjà tué dans l'œuf plusieurs plans d'aménagement côtiers où le bétonnage – n'ayons pas d'illusions – aurait été roi.

L'île-montagne, qui ne compte que 600 hôtels sur 1 000 kilomètres de littoral, partage avec l'Algérie et la Libye, le privilège insigne d'avoir en Méditerranée les rivages les plus intacts. En année haute, il y a encore peu, la Corse recevait 1,5 million de visiteurs (dont 600 000 étrangers), soit 1,5 % des vacanciers venus tâter du *Mare Nostrum*. 65 000 des 100 000 emplois existant alors en Corse étaient fournis par l'hôtellerie.

Ces chiffres prometteurs ont dégringolé. Et qui se risquera maintenant, par exemple, à mettre quelques dizaines de millions de francs dans l'achat et surtout le réaménagement, à Bonifacio, des casernes génoise (1732) et française (1903), avec leurs chapelles, moulins, souterrains, citernes géantes et terrasses vertigineuses sur les vagues corso-sardes ? Le casernement Montlaur et ses vingt-cinq soldats, contre cinq cents naguère, ses vitres cassées, ses esplanades vides ouvrant sur *« cette Norvège visitée par les Sarrazins qu'est le fjord de Bonifacio »* (Pierre Benoît, 1950), est comme le symbole d'une Corse en déshérence (*Le Monde* du 11 février). Il est vrai, ainsi que Flaubert le relevait dans *Par les champs et les grèves* qu'*« il ne faut point juger les mœurs de la Corse avec nos petites idées européennes »*.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Franquin avouait avoir pris beaucoup de plaisir à concevoir une série de cartes postales pour la Corse, avec Gaston Lagaffe en situation. L'inspiration est purement locale, en revanche, pour cet autocollant prisé des écoliers et des automobilistes qui fait dire à la tête de Maure : « Corse, tu m'es chère ! » Il y a exactement 700 ans que le Maure, aux yeux alors bandés, est apparu dans l'île, d'abord comme symbole de la lutte contre les razzias sarrasines, avant de devenir, plus tard, celui de toute la Corse.

Voilà des nouvelles fraîches... ...de CORSE !

BY FRANQUIN © MARSU 1996 ÉDITIONS DALIX



★ **Voir et écouter :** *Chants de l'âme corse*, vidéo-cassette de 27 min produite par Dominique Gallet, 1996, 160 F port compris, ICAF, 43, rue Gérard, 75116 Paris.
★ **Lire :** *Guide littéraire de la Corse*, 65 textes présentés par Jean-Eric Pieraggi, Ed. Favre, Lausanne, 1997, 190 p., 96 F.
★ **Partir :** la Compagnie Corse-Méditerranée propose un nouveau circuit de trois jours dans l'île, « La Route des saveurs », avec une découverte des paysages et de la gastronomie. A partir de 1 500 F par personne, depuis Nice ou Marseille, avec une voiture individuelle. Tél. : 08-36-67-95-20.

PARTIR

■ **UKRAINE INÉDITE.** « Ukraine, la transition difficile. » Un voyage qui fait étape, notamment, à Odessa, grand port de la mer Noire et carrefour culturel, Yalta, cité balnéaire, Sébastopol en sa rade, Bakchisaraï et le palais de l'ancien Khan Tatar. Et Lvov, foyer du nationalisme ukrainien, et Kiev, la capitale. Une découverte en profondeur. Du 8 au 15 juillet, 9 500 F par personne. Alternative : « Géorgie, le prix de l'indépendance », en août.
★ Institut pour la démocratie, 106, rue de l'Université, 75007 Paris, tél. : 01-47-53-04-04.

■ **ODYSSÉE ÉOLIENNE.** Découvrir, au creux de la botte italienne, les îles éoliennes à bord de voiliers de 12 à 15 mètres. En naviguant deux ou trois heures par jour, il faut environ une semaine pour découvrir les cinq îles principales, leurs deux volcans actifs, le Stromboli et le Vulcano, des fonds marins qui séduisent les amateurs de plongée et un mode de vie préservé. Vols Paris-Catane-Lipari, 2 250 F ; la semaine de croisière à partir de 3 850 F ; approvisionnement, environ 185 F/jour. Les organisateurs vivent sur place.
★ Lipari Club, tél./fax : 00-39-90-98-12-331.

■ **RODOLPHE II ET PRAGUE.** Empereur et mécène – son cabinet de curiosités était célèbre en Europe –, il fit de Prague sa capitale. Du 3 mai au 7 septembre, une exposition éclatée dans six palais différents fera revivre l'effervescence de cette fin du XVIe siècle. Elle égrène les chefs-d'œuvre des peintres, sculpteurs, orfèvres et lapidaires, au premier rang desquels le célèbre Arcimboldo. MSR, spécialiste de l'Europe centrale, suggère d'aller voir cela de près (4 jours, 4 990 F), associant éventuellement à la visite de Prague celle des châteaux de Bohême (du 7 au 14 juin, 6 960 F).
★ MSR, 11-13, rue Saint-Yves, 75014 Paris, tél. : 01-43-27-50-09.

Voyager bien assuré

Surassisté et mal assuré, tel est le portrait type du Français en voyage. A l'heure des réservations, celui-ci s'attache à l'attrait des étapes, au prix et confort des hôtels, aux moyens de transport, tandis qu'il *néglige de vérifier les termes des* contrats d'assistance et d'assurance sur lesquels il s'engage.

En fait, l'assistance apporte une aide mais n'a pas vocation à réparer un préjudice corporel ou matériel. En cas de maladie ou d'accident, la société d'assistance intervient et organise rapatriement, transport et admission dans un service hospitalier. S'il s'agit d'une panne de voiture, elle enverra les pièces détachées, prendra en charge le dépannage, etc.

L'assurance, elle, agit, à concurrence des garanties choisies, pour rembourser le client, après l'accident ou la maladie, selon les frais engagés et les dommages subis. Assurance et assistance se complètent et différentes sociétés proposent en commun des contrats bien ficelés. Le Centre de documentation et d'information de l'assurance (3 millions d'interventions pour assistance, effectuées en France et à l'étranger, en 1996) édite des brochures, gratuites, à commander par Minitel (3614 CDIA).

● Le Français surassisté ? Oui, car il multiplie les « couvertures » à l'occasion des contrats d'assurances (automobile, multirisque habitation, etc.) lesquels incluent des garanties d'assistance-rapatriement. *Idem* avec certaines cartes bancaires, comme par exemple la Visa Premier, qui offre à ses détenteurs une protection Europ Assistance. Indispensable donc, de vérifier, cas par cas, les conditions de validité (géographiques, financières, etc.) de ces contrat « automatiques ». Par exemple, la garantie Visa Premier ne fonctionne que si le voyage (ou un élément, avion, train, hôtel, etc.) a été réglé avec ladite carte. A noter qu'en cas de problème, les *« garanties s'ajoutent »*, précise Nicole Rodriguez-Besson, directeur pour la France d'Elvia, d'une compagnie à l'autre, pour rembourser les frais médicaux engagés.

● Généralement, les contrats de voyage (circuits, forfaits à la carte, croisières, billets d'avion, etc.) souscrits auprès d'un voyagiste incluent un volet « assistance » dont les termes sont détaillés au chapitre des « conditions particulières » figurant dans toutes les brochures. La sagesse a conduit les tour-opérateurs à se prémunir. Mieux vaut rapatrier les clients à moindres frais et leur offrir gracieusement « l'assistance » grâce aux contrats de groupe négociés à bon prix (environ 10 francs par client), même avec des niveaux de couverture très limités.

● Le Français mal assuré ? Oui, précisément lorsqu'il s'en tient à ce contrat minimum. A lui de le compléter, en y ajoutant des garanties qu'il choisit à la carte, ou en option « tous risques », directement auprès de sa compagnie d'assurance, chez un autre spécialiste, ou *via* une agence de voyages (prix moyen de 300 à 400 francs pour un voyage de 7 000 à 10 000 francs avec par exemple Passeport intégral d'Elvia, Tousrisque de Contact Assistance, Multirisque d'Europe Assistance-Concorde, ou Emeraude Multirisque de TMS).

● Avant de signer, il faut penser à vérifier le montant de remboursement des frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger. Notamment lorsqu'on part pour le Japon, la Thaïlande ou pour l'Amérique du Nord. Un jour d'hospitalisation aux Etats-Unis peut coûter 30 000 francs. Une couverture de 200 000 à 300 000 francs semble un minimum. Cette garantie grimpe, sur option (environ 100 francs de plus sur une multirisque), à 1 million de francs. Chez Ava, la Carte santé assure, pour ce montant, les voyageurs dans le monde entier (de 22 à 35 francs par jour, selon l'âge).

● Autre option à ne pas négliger, l'assurance-annulation voyage. Surtout si l'on se décide de longs mois à l'avance, avec règlement du solde à trente jours du départ. Une bonne garantie prendra notamment en compte la possibilité de rechute d'une maladie antérieure et le vol des papiers d'identité (comprise dans la « tous risques », ou en option à la carte pour 3 % à 4 % du prix total du voyage, chez Elvia ou Europe Assistance-Concorde par exemple). Importante aussi la couverture des bagages en cas de perte ou vol, surtout si on emporte un matériel photographique coûteux. Dernière nouveauté, la télé-surveillance temporaire (250 francs pour quinze jours) à l'affiche chez Contact Assistance qui assure la protection du logis durant l'absence de ses occupants.

Florence Evin

Belle amélioration à l'est

LES REMONTÉES d'air humide s'atténuent progressivement. La situation s'améliore donc peu à peu sur l'est du pays grâce à une timide poussée anticyclonique. Le soleil perdra de son éclat sur la façade atlantique. On notera une nette hausse des températures sur l'ensemble des régions.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Les passages nuageux n'empêcheront pas le soleil de faire de belles apparitions. *Les températures* remonteront un peu, il fera de 17 à 22 degrés l'après-midi.

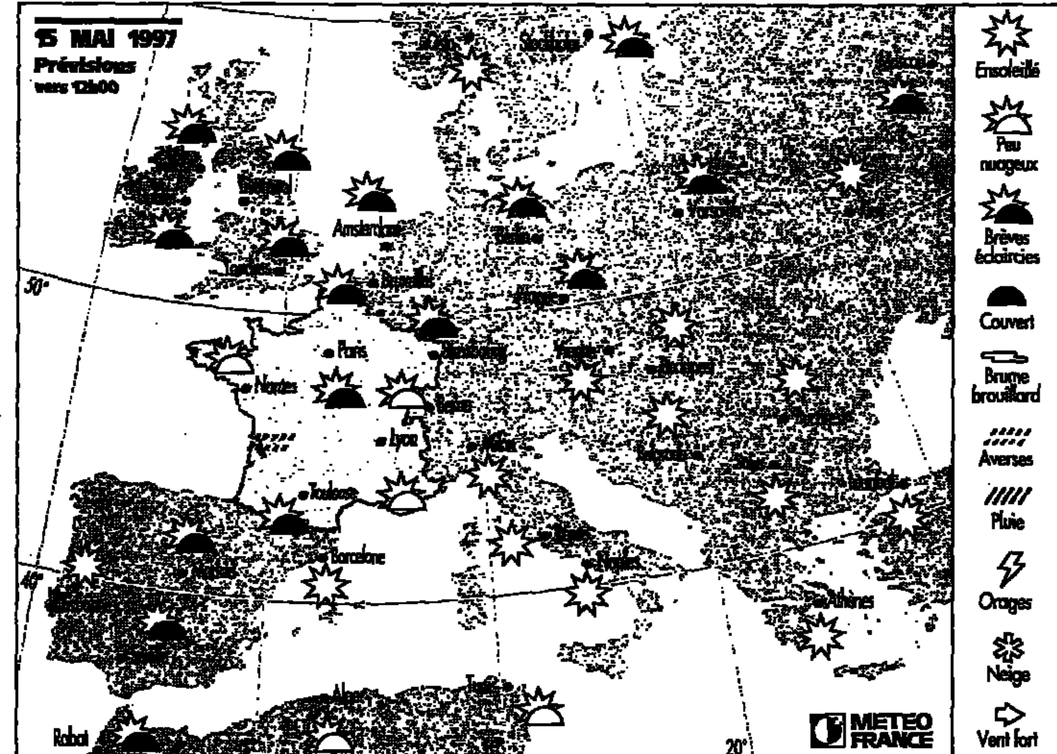
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La journée sera placée sous le signe des nuages. L'après midi, le ciel sera plus menaçant par moments sur Nord-Picardie, *avec un risque d'orage. Il fera 21 à* 24 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Sur la Champagne, les nuages seront nombreux le matin, mais le ciel deviendra plus clément l'après-midi. Ailleurs, le soleil deviendra prédominant, surtout l'après-midi. Les températures seront en hausse, avec 24 à 28 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur *Midi-Pyrénées*, les nuages du matin laisseront *place* au soleil l'après-midi, malgré la présence de nuages élevés. Ailleurs, les nuages resteront nombreux, avec des ondées orageuses sur les Pyrénées. Les températures se situeront entre 24 et 27 degrés l'après-midi.

***Limousin*, Auvergne, Rhône-Alpes**.– Sur le Limousin, les nuages resteront prédominants une bonne partie de la journée. Ailleurs, le soleil sera voilé par moments. Il fera 23 à 26 degrés l'après-midi.

***Languedoc-Roussillon*, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** – *Le temps* sera *agréable et bien* ensoleillé. Le vent d'autan soufflera à 60 km/h en rafales. Il fera plus chaud, surtout dans l'intérieur, avec 22 à 28 degrés l'après midi.



Ensoleillé
Peu nuageux
Brèves éclaircies
Couvert
Brume brouillard
Averses
Pluie
Orages
Neige
Vent fort

PRÉVISIONS POUR LE 15 MAI 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	25/29 P	KIEV	20/27 S	VENISE	17/25 S	LE CAIRE	24/33 S
				POINTE-A-PIT.	24/31 P	LISBONNE	11/20 S	VIENNE	15/27 S	MARRAKECH	13/20 S
				ST-DENIS-RÉ.	23/28 S	LIVERPOOL	6/17 S	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	16/21 P
				EUROPE		LONDRES	9/18 S	BRASILIA	17/23 S	PRETORIA	5/21 S
				AMSTERDAM	9/21 S	LUXEMBOURG	11/26 S	BUENOS AIR.	14/24 S	RABAT	13/20 S
FRANCE métropole		NANCY	12/25 S	ATHENES	17/23 S	MADRID	12/22 S	CARACAS	25/29 S	TUNIS	18/27 N
AJACCIO	12/24 S	NANTES	10/24 S	BARCELONE	16/22 S	MILAN	16/29 S	CHICAGO	6/12 C	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	13/24 S	NICE	14/24 S	BELFAST	6/15 S	MOSCOU	12/22 S	LIMA	17/26 S	BANGKOK	30/39 S
BORDEAUX	12/24 C	PARIS	11/24 S	BELGRADE	15/26 S	MUNICH	11/28 S	LOS ANGELES	17/24 S	BOMBAY	24/34 S
BOURGES	10/24 S	PAU	10/26 S	BERLIN	16/26 S	NAPLES	16/26 S	MEXICO	12/20 P	DJAKARTA	27/31 S
BREST	10/17 S	PERPIGNAN	15/26 S	BERNE	11/26 S	OSLO	5/15 S	MONTREAL	7/15 P	DUBAI	24/34 S
CAEN	10/20 S	RENNES	10/24 N	BRUXELLES	12/26 S	PALMA DE M.	14/22 P	NEW YORK	14/20 S	HANOI	27/33 P
CHERBOURG	8/17 S	ST-ETIENNE	11/27 P	BUCAREST	11/26 S	PRAGUE	13/26 S	SAN FRANCIS.	13/23 S	HONGKONG	24/27 C
CLERMONT-F.	10/26 P	STRASBOURG	13/30 S	BUDAPEST	15/27 S	ROME	14/25 S	SANTIAGO/CHI	9/17 S	JERUSALEM	21/26 C
DIJON	13/26 S	TOULOUSE	13/26 N	COPENHAGUE	8/16 S	SEVILLE	14/26 S	TORONTO	7/11 P	NEW DEHLI	22/39 S
GRENOBLE	11/29 S	TOURS	10/24 S	DUBLIN	5/16 S	SOFIA	12/24 S	WASHINGTON	13/21 S	PEKIN	19/28 S
LILLE	10/23 N	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	12/28 S	ST-PETERSB.	9/19 C	**AFRIQUE**		SEOUL	17/24 S
LIMOGES	10/25 S	CAYENNE	23/27 P	GENEVE	12/27 S	STOCKHOLM	8/16 S	ALGER	15/21 N	SINGAPOUR	28/32 P
LYON	13/27 S	FORT-DE-FR.	24/30 P	HELSINKI	6/13 P	TENERIFE	12/19 S	DAKAR	23/28 S	SYDNEY	12/18 S
MARSEILLE	16/24 S	NOUMEA	21/24 S	ISTANBUL	13/19 S	VARSOVIE	15/26 S	KINSHASA	21/31 S	TOKYO	21/24 P

Situation le 14 mai à 0 heure TU

Prévisions pour le 16 mai à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** La compagnie aérienne Proteus Airlines ouvrira, le 9 juin, un réseau de liaisons transversales intérieures proposant, au départ de Bordeaux, Nantes, Lille et Toulouse d'une part, Annecy, Avignon, Chambéry et Reims de l'autre, cinq nouvelles destinations grâce à une plate-forme de correspondances à Saint-Etienne. – *(AFP.)*

■ ***TAHITI.*** *La compagnie AOM* mettra en place une 5e rotation hebdomadaire vers Papeete, via Los Angeles, à partir du 30 juin et au départ d'Orly Sud.

■ **FINLANDE.** La compagnie Finnair a décidé d'engager des poursuites contre les passagers qui, sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue, perturberont ses vols. Cent cinquante personnes ont été dans ce cas en 1996, soit deux fois plus que l'année précédente. – *(AP.)*

JARDINAGE

Les pépiniéristes de tous les pays ont rendez-vous à Courson

Les Journées des plantes, qui ont lieu du 16 au 18 mai, ont contribué, depuis leur première édition, en 1982, à diversifier le choix offert aux jardiniers

LA SITUATION a bien changé. Il n'y a pas si longtemps, il y avait, d'un côté, quelques fondus du jardinage qui souhaitaient cultiver autre chose que les sempiternels arbustes, vivaces ou annuelles, couramment vendus sous leur seul nom générique. De l'autre, quelques pépiniéristes qui multipliaient et élevaient des plantes *rares et des cultivars soigneusement* référencés. Des revues spécialisées (*Mon Jardin et ma maison* et *L'Ami des jardins*) faisaient le lien entre amateurs et producteurs, consacrant des articles à telle ou telle plante et sa famille, montrant de somptueux jardins. Elles donnaient des conseils de culture et les adresses où se procurer ces merveilles.

Hélas !, tous les producteurs ne vendaient pas par correspondance et n'avaient pas la puissance commerciale des Hollandais, qui rafiaient la mise en expédiant des marchandises aux descriptions parfois trompeuses... quand il n'était pas quasi impossible de les acclimater dans un jardin à la terre bien différente de la tourbe enrichie qui leur avait servi de substrat de culture.

Il ne restait plus à l'amateur isolé qu'à rêver devant les somptueuses photographies en couleurs et à aller chercher au loin la plante de ses rêves. On l'a bien oublié aujourd'hui, mais du nord au sud de la France, les mêmes cultivars de *sauges rouges*, *bégonias*, *géraniums*, cinéraires argentées, calcéolaires jaunes, pyracanthas, forsythias jaunes, weigelias, seringats et lilas étaient multipliés en masse et plantés dans les jardins privés et publics, le long des autoroutes ou aires de stationnement.

Le jeune jardinier qui repart aujourd'hui avec ses pavots bleus de l'Himalaya dans leur barquette, qui peut choisir entre vingt variétés différentes de clématites, de fuchsias, d'azalées ou de camélias, qui trouve sans difficulté aucune palmiers, bananiers et quatre ou *cinq variétés* de passiflores dans la première jardinerie venue n'imagine absolument pas la difficulté qu'il y avait, il y a quinze ans de cela, d'acheter une plante d'une variété déterminée dans la pépinière du coin, dès lors qu'on n'avait pas la chance de vivre près de l'un de ces producteurs passionnés... qui souvent sont spécialisés dans un petit nombre de plantes !

MERVEILLES ANGLAISES

Les points de rencontre entre acheteurs et vendeurs manquaient. Les Journées des plantes du domaine de Courson sont précisément nées de cette constatation, en 1982. Nous ne savons pas si cette manifestation fut la première du genre, mais elle a donné l'exemple et demeure la plus prestigieuse. Les centaines de manifestations similaires organisées aujourd'hui en France ont permis à des producteurs de ne pas jeter l'éponge et à d'autres de transmuer leur passion en un métier qu'ils exercent avec un enthousiasme opiniâtre. Au point que certains sont devenus les spécialistes européens – voire mondiaux – de la culture de plantes réputées autrefois pour la quasi impossibilité de leur multiplication en nombre suffisant pour être mises sur le marché.

Cette année, les Journées de Courson ont *invité* deux cents exposants triés sur le volet par un *comité de professionnels* – *preuve* de l'engouement des Français pour le jardinage et du sérieux de la manifestation : des pépiniéristes britanniques viendront, une fois encore, avec leurs merveilles. Un jury international composé de dix *des jardiniers les plus* renommés d'Europe décernera les Mérites de Courson à *des plantes qu'ils jugeront* exceptionnelles.

Des conférences feront le point sur des techniques de culture des plantes – cette année, lilas et pélargoniums sont particulièrement à l'honneur. Bref, on trouve à Courson tout ce dont le jardin a besoin : des plantes aux livres, des outils aux « commodités de la *conversation* », chères à *Molière*. Le grand rosiériste Alain Meilland fera même un point sur le piratage des plantes, qui coûte cher aux obtenteurs français, pillés par des producteurs étrangers malgré la protection industrielle censé protéger leurs créations.

Grâce aux revues spécialisées, *grâce à quelques amoureux de leur* métier et à ces « foires aux *plantes* », il est *enfin devenu* possible de sortir du triumvirat saule pleureur-cèdre bleu-prunus à feuilles rouges, d'échapper à la litanie sinistre de la haie de tuyas. Un conseil pour ceux qui se laisseraient tourner la tête : acheter ou *louer une remorque* avant de partir en expédition à Courson.

Alain Lompech

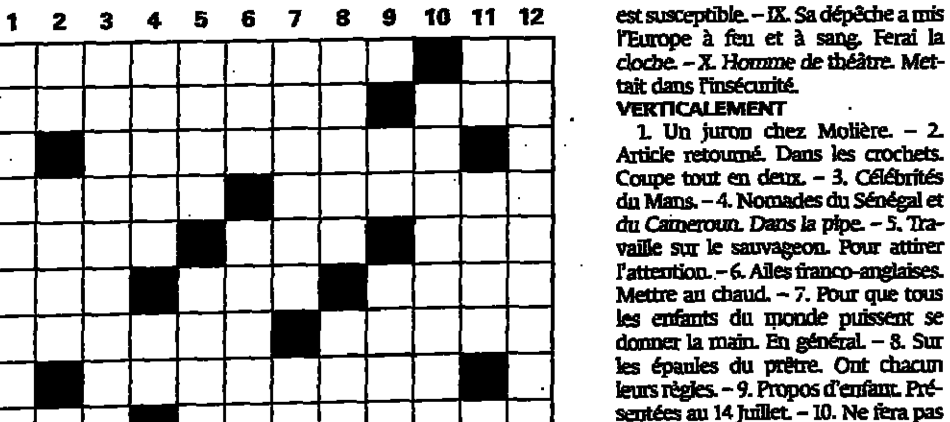
Courson pratique

● **Où et quand ?** Les Journées des plantes ont lieu le vendredi 16 mai, de 14 à 19 heures, les samedi 17 et dimanche 18 mai, de 10 heures à 19 heures, dans le domaine de Courson (Essonne).
● **Combien ?** Entrée 70 francs ; 40 francs pour les groupes, les étudiants et les membres d'associations horticoles ; gratuits pour les moins de douze ans.
Consigne pour les plantes achetées qui seront transportées jusqu'aux voitures. Restauration dans les restaurants et salons de thé disséminés dans le parc.
● **Comment s'y rendre ?** Courson est à 35 kilomètres de Paris. Prendre l'autoroute A 10 direction Bordeaux-Nantes, puis la RN 20, *direction Orléans. A Arpajon*, prendre la D 97, direction Limours, jusqu'à Bel Air. *Suivre ensuite fléchage.*
Depuis Orléans (85 kilomètres) : autoroute A 10 jusqu'à Dourdan, direction Le Val Saint-Germain, ensuite suivre fléchage.
Par la ligne C du RER (direction Dourdan, dans les quatre voitures de tête), jusqu'à Breuillet - Bruyères-le-Châtel.
Une navette pour Courson est prévue à l'arrivée.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97097

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Bon pour un secrétaire académique. *File* à l'anglaise. – II. Rend esclave. Sa pointe donne du goût. – III. Rivalisions. – IV. D'agneau ou de cheval, elle n'a pas la même fin. Le bavard l'ouvre trop souvent. – V. Chefs de guerre scandinaves. Support de balles. Chez le crémier. – VI. Problèmes de rapports. Instrument de mesure. Chef de guerre chez les Grecs. – VII. Celle de l'homme est universelle. Le paon a hérité de ses yeux. – VIII. Sensible chez celui qui est susceptible. – IX. Sa dépêche a mis l'Europe à feu et à sang. Ferai la *cloche*. – X. *Homme* de théâtre. Mettait dans l'insécurité.

VERTICALEMENT

1. Un juron chez Molière. – 2. Article retourné. Dans les crochets. Coupe tout en deux. – 3. Célébrités du Mans. – 4. Nomades du Sénégal et *du Cameroun. Dans la pipe*. – 5. Travaille sur le sauvageon. Pour attirer l'attention. – 6. Ailes franco-anglaises. Mettre au chaud. – 7. Pour que tous les enfants du monde puissent se donner la main. En général. – 8. Sur les épaules du prêtre. Ont chacun leurs règles. – 9. Propos d'enfant. Présentées au 14 Juillet. – 10. Ne fera pas *couler beaucoup d'eau.* – 11. Note. Court en Australie. Fait le paresseux. – 12. Se prenait pour un aigle.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97096
HORIZONTALEMENT

I. Dubitatif. Fa. – II. Douces. Tub. – III. Me. Eros. Urge. – IV. Ope. Butineur. – V. Bip-bip. River. – VI. Ilion. Tirera. – *VII*. Loquaces. Sat. – *VIII*. Igue. Ares. Si. – IX. Sue. Armées. – X. Be. *Obsession.*

VERTICALEMENT

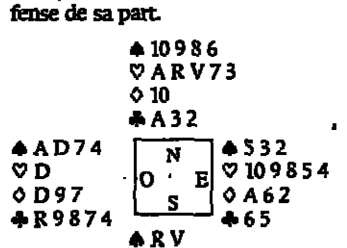
1. Démobilisé. – 2. Epilogue. – 3. BD. Epique. – 4. Ioe (oie). Boue. – 5. Turbina. Ab. – 6. A-coup. Cars. – 7. Test. Terme. – 8. Is. Irisées. – 9. Unir. Ses. – 10. Trêves. Si. – 11. Fugueras. – 12. Aberration.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1737

LA DERNIÈRE *PARTIE*

L'Américain Malcolm Forbes, qui était un célèbre milliardaire, avait de nombreuses passions, dont le bridge. Son dernier match, la veille de sa mort, montre une excellente défense de sa part.



Ann. : E. don. E.-O. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	–	passe	passe
1 ♣	contre	1 ♡	2 ◊
passe	passe	passe	

Forbes, en Ouest, a entamé la Dame de Cœur prise par le Roi du mort. Sud a joué le 10 de Carreau pour *le* 2, le 3 et *la* Dame d'Ouest, qui a contre-attaqué le 7 de Trèfle *pris par le 10 de Sud, qui a continué* atout (Valet). Comment la défense a-t-elle *fait* chuter d'une *levée* ce contrat de DEUX CARREAUX ?

Réponse

Après avoir pris avec l'As de Carreau, Est comprit qu'il valait mieux retarder *la* coupe à Cœur, *mais* ouvrir la coupe à Trèfle en jouant le 5 de Trèfle pour le Valet qu'*Ouest s'empressa de couvrir* pour que Sud ne soit pas en main pour battre atout.

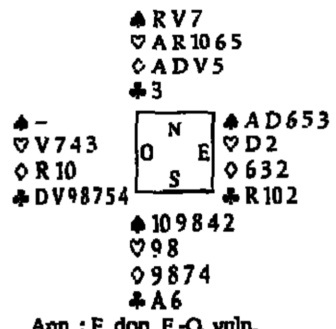
Au mort avec l'As de Trèfle, le déclarant rejoua Trèfle pour essayer de venir chez lui, mais Est coupa avec son *dernier atout et continua* Cœur pour la *coupe d'Ouest. Après* avoir fait ainsi quatre atouts (dont deux coupes), il restait à faire deux Piques, et Forbes rejoua Trèfle coupé par Sud afin de faire encore As Dame de Pique...

Après avoir joué encore huit donnes *l'après-midi, Forbes* prit son avion pour les Etats-Unis et il mourut *le lendemain à New Jersey.*

UN PODIUM POUR ROSENKRANZ

George Rosenkranz a de multiples activités, mais sa passion pour le bridge passe avant tout. Il a été le premier « maître à vie » de Mexico, a écrit de nombreux livres et gagné de nombreux championnats.

Voici une de ses donnes préférées.



Ann. : E. don. E.-O. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
X...	Wold	Y...	Rosenkranz
–	–	passe	passe
3 ♣	contre	4 ♣	4 ♠
passe	passe	passe	

Ouest a entamé la Dame de Trèfle prise par l'As de Sud, qui a rejoué le 6 de Trèfle coupé par le 7 de Pique, puis Sud a tiré As Roi de Cœur et a continué *Cœur, qu'il a coupé, et*, sans toucher aux atouts, il a fait l'impasse au Roi de Carreau qui a réussi. *Comment Rosenkranz a-t-il joué* pour gagner QUATRE PIQUES ?

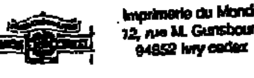
Note sur les enchères

L'ouverture de « 3 Trèfles » est conforme à *l'excellent* principe suivant lequel il faut faire un barrage dès que l'occasion s'en présente. *On* notera le courage de Rosenkranz, qui a *dit librement* « 4 Piques », et la prudence d'Est, qui ne l'a pas *contré*.

On évite de faire un barrage avec quatre cartes dans une majeure, mais, comme le partenaire a passé, il n'y a pas de risque de rater une manche à Cœur.

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE



CANNES 97 **Quelques jours après la mort de Marco Ferreri, Cannes a rendu hommage à Marcello Mastroianni. En 1996, « Le Monde » avait mis sa photo en couverture de son « supplément Cannes », le désignant comme l'acteur européen par excellence, lui qui avait tourné partout sur le continent, avec les meilleurs réalisateurs, sur les meilleurs scénarios... Les souvenirs qu'il a confiés à la caméra, quelques mois avant sa mort, pleins d'humour et de nostalgie, marquent surtout la fin d'une certaine idée du cinéma, celle où ne comptait que le talent des hommes. Les choses ont changé ici aussi. Les intérêts commerciaux sont de plus en plus visibles sur la Croisette, où s'étalent, sur des panneaux gigantesques, les affiches agressives des films proposés à la vente dans le cadre du marché international.**
Une certaine idée du métier d'acteur s'éloigne. Les stars sont plus inaccessibles que des chefs d'Etat, cloîtrées dans leurs suites, conservées sous bulle par des gardes du corps et des services de presse cerbères. Marcello, au secours !

LA PHOTOGRAPHIE DE DEREK HUDSON

13 h 30. Hôtel Martinez
« Allô, s'il vous plaît, je souhaiterais faire un portrait de Jeanne Moreau. – Vous pouvez venir tout de suite », a répondu Mme Moreau. Simple et professionnel.



VU

A mi-parcours, le creux de la vague festivalière

La Trêve et La Femme défendue. Une grosse machine bien-pensante et un faux film d'auteur

SÉLECTION OFFICIELLE EN COMPÉTITION
La Trêve. **Film italien de Francesco Rosi. Avec John Turturro, Rade Serbedzija, Massimo Ghini, Teco Celio. (2 h 03.)**
La Femme défendue. **Film français de Philippe Harel. Avec Isabelle Carré, Philippe Harel. (1 h 40.)**

Il était naturel que le Festival, démarré sur les chapeaux de roue – l'ouverture *Cinquième Elément* et le week-end consacré au cinquantenaire –, connaisse ensuite une baisse de régime (en espérant une remontée pour la fin de la manifestation). Ce creux de la vague est illustré par les deux films du jour de la compétition officielle, exemplaires, chacun à sa manière, des plus périlleux écueils que peut représenter un film de Festival. A ma droite, la grosse production académique et bien-pensante, à ma gauche le faux film d'auteur aux insistantes afféteries.

La première est donc l'adaptation de *La Trêve* de Primo Levi, archétype de l'« europudding » cherchant la légitimité d'une « grand sujet ». On dira qu'il est dérisoire, sinon odieux, de mettre en balance les défauts de réalisation d'un film et l'immensité de la tragédie qu'il évoque : l'odyssée d'un survivant des camps, depuis Auschwitz libéré par l'armée rouge jusqu'à son foyer turinois, à travers la Pologne, la Russie et l'Allemagne. Et il faudra donc répondre encore qu'au contraire, cette manière de formater l'horreur historique dans les moules d'un scénario industriel et des effets d'imagerie, en ravalant l'extermination nazie à un mécanisme dramatique fonctionnel, n'est pas seulement maladroite ou simpliste. Qu'elle est inadmissible.

Il faudra répéter que la manière dont Rosi monte l'un derrière l'autre un plan droit sorti d'une publicité pour yaourts où des enfants blonds jouent au soleil et le plan en noir et blanc, plus faux encore, d'autres enfants massés au pied de la cheminée d'un four crématoire, est une indignité. La critique, sans appel, des deux heures de *La Trêve* est déjà parue à Cannes : dix secondes d'*Histoire (s) du cinéma* où Jean-Luc Godard fait alterner avec une violence sans phrase deux plans brefs, celui d'un tas de cadavres et celui d'un film porno. Est-il nécessaire d'ajouter qu'au fil de ces tonitruances si satisfaites de faire joujou avec les masses de figurants et les notations « typiques », il ne reste rien de la puissance intime de l'œuvre de souvenirs et de mémoire de Primo Levi ?

RÉALISTE SOCIALISTE

S'il affleure, par instants, une véritable tristesse dans le film, c'est celle de son réalisateur. Lui qui fut pourtant jadis l'auteur de *Salvatore Giuliano* paraît désormais inconsolable de n'être pas né au bon moment ni au bon endroit pour illustrer la grande école réaliste socialiste instaurée par le regretté Jdanov. Après avoir subi des années durant les fresques ampoulées de Bondartchouk, voilà que Cannes a invité son fantôme. Au milieu de ce désastre d'inconscience, John Turturro promène sa longue silhouette sans trop se perdre. Il est bien le seul.

Tout différent est le quatrième film de Philippe Harel. Après le succès de sa très conventionnelle comédie *Les Randonneurs*, il cherche ici un label « auteur », en lorgnant avec insistance du côté de François Truffaut (ton autobiographique, utilisation de la voix *off*, inflexions rappelant parfois celles de Léaud et parfois celles de Truffaut lorsque parle le personnage principal, qui pour faire bonne mesure s'appelle François). Le film laisse entendre que son réalisateur a retenu la définition du cinéma d'auteur comme une recette de cuisine facile : il ne s'agirait en somme que de raconter l'histoire la plus banale qui soit, mais avec un « style » – la sempiternelle ânerie du fond et de la forme.

Docile comme un gâte-sauce qui incorpore l'huile au jaune d'oeuf pour monter une mayonnaise, Harel applique donc la recette. 1) Histoire banale : le récit de la liaison entre un promoteur marié et une jeune femme, de la conquête à la rupture en passant par les rebondissements de rigueur, bouffées de désir et de tendresse, mensonges et confidences, jalousie, crises et réconciliations. 2) Parti-pris formel : toute cette fascinante affaire sera racontée en caméra subjective, *cette passionnante histoire* étant vue par le monsieur qui parle en voix *off* (le réalisateur soi-même), la plupart du temps le regard braqué sur la dame, hormis quelques mouvements de distraction pour les rues où il passe et les clients des bistrots où ils se retrouvent. Fortiche, non ? Non, inepte.

Parce que d'être ainsi plaquée sur un « fond » éperdument sans intérêt, cette « forme » artificielle tient rapidement du pari stupide. Parce que, pour occuper malgré tout le terrain, le scénario en est réduit à multiplier les petites habiletés, les bons mots du vaudeville frotté de sociologie contemporaine et de psychologie facile. Sans omettre quelques clins d'œil – pour les cinéphiles : comme dans *La Dame du Lac* de Robert Montgomery, référence canonique du film en caméra subjective, le réalisateur-interprète apparaît brièvement à l'écran, lorsque son personnage se regarde dans une glace.

ÉPREUVE ABSURDE

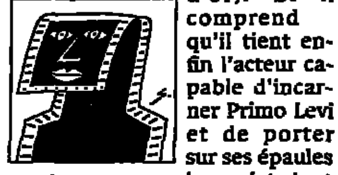
Face à un dispositif aussi contraignant, Isabelle Carré – fixée d'un sempiternel regard de merlan frit par l'objectif – n'a aucune *chance : sa « performance » – oc*cuper seule la totalité de l'écran presque tout le temps – prend des allures d'épreuve absurde. Pire, la jeune femme apparaît le plus souvent dans un cadrage qui est exactement celui du gros plan à la télévision ; et l'idée que la bonne distance du regard amoureux serait celui du cadre télé est particulièrement déprimante. Encore le film ne va-t-il même pas au bout de sa discutable logique : s'il s'agit de voir la femme aimée et elle seule (les plans où elle ne figure pas sont pratiquement déserts), au moins faudrait-il la voir dans la véritable intimité que la réalisation prétend instaurer. Mais le réalisateur, non content d'avoir choisi une logique aberrante, ne la respecte même pas.

Ainsi le titre prend-il son véritable sens : la femme n'est pas seulement défendue à celui qui la désire par les lois du mariage, les complications de l'adultère ou la versatilité des sentiments. Elle est interdite, tenue hors de portée, par la pusillanimité de la réalisation, par la vitre épaisse comme un écran de téléviseur qui s'instaure entre elle et le spectateur, et par la froideur qui émane de cette opéra*tion dont,* autobiographique ou pas, on aura vainement guetté un signe de sincérité. Après ces deux exemples de cinéma d'avant-hier, vivement les films de demain.

Jean-Michel Frodon

Le voyage intérieur de John Turturro

EN 1991, Francesco Rosi découvre John Turturro, qui remporte le prix d'interprétation masculine pour *Barton Fink* des frères Coen (également Palme d'or). Et il comprend qu'il tient enfin l'acteur capable d'incarner Primo Levi et de porter sur ses épaules le projet dont il rêve depuis 1987 : l'adaptation de *La Trêve*. Jusque-là, Rosi cherchait *« une sorte de Woody Allen d'il y a vingt-cinq ans »*.



PORTRAIT

« C'eût été une erreur monumentale ! », dit en riant John Turturro. Première rencontre, donc, à Cannes en 1991, entre Rosi et Turturro. *« Je ne connaissais presque rien de Primo Levi. A peine en avais-je lu un portrait dans le* New Yorker *à propos de la sortie de son livre* Ensevelis et sauvés. » Rosi parle de Turturro à un de leurs amis communs, Martin Scorsese. Celui-ci écrit à l'acteur, au moment même où ce dernier s'apprête à jouer au théâtre *Arturo Ui*. Turturro y voit un coup du destin. La lecture du scénario de *La Trêve* trouve en lui des résonances profondes. Enfant, il était fasciné par ce que son père, italien, lui racontait sur la montée du fascisme en Italie : Turturro père avait flirté avec le mouvement mussolinien avant de se ressaisir et d'émigrer aux Etats-Unis.

En 1992, venu présenter sa première mise en scène, *Mac*, à la Quinzaine des réalisateurs, Turturro sait déjà que, pour Rosi, il devra changer de physique. Lui que le cinéma emploie trop souvent pour sa seule énergie débordante (*Do The Right Thing* et *Jungle Fever* de Spike Lee) perdra une vingtaine de kilos et entreprendra un long voyage intérieur vers l'extrême dépouillement, personnel et professionnel.

« Il est presque impossible d'imaginer ce que Primo Levi a réellement ressenti au moment des faits. La lecture de son œuvre – en particulier Si c'est un homme *– ne permet que de s'en approcher. Pour un acteur, c'était un défi délicat, très chargé sur un plan affectif. Il fallait éviter de "surjouer" le personnage, d'en donner une interprétation théâtrale, extravertie. La force, la réserve, l'humilité me paraissaient au contraire propres à rendre le personnage dans sa simplicité et sa complexité. »*

Henri Béhar

Marché de dupes à Kiev

Un ami du défunt. Une vision au vitriol du capitalisme post-soviétique

QUINZAINE DES RÉALISATEURS.
Film franco-ukrainien de Viatcheslav Krichtofovitch. Avec Alexandre Lazarev, Evgueni Pachin, Tatiana Krivitskaïa, Elene Korikova. (1 h 40.)

Au moment où le film de Viatcheslav Krichtofovitch s'achève, il est assez facile de comprendre qu'il a, tout du long, fonctionné sur un scénario laissant peu de place au hasard. Le personnage principal d'*Un ami du défunt* suit un trajet conçu d'avance, un itinéraire moral tout écrit. Cette manière d'engager le récit sur des rails prédéterminés en constitue à la fois l'intérêt et les limites.

Anatoli est un jeune intellectuel de Kiev au chômage. Ses commandes de traducteur se font rares. Sa femme, qui a entamé une liaison avec un ploutocrate à voiture de sport, s'apprête à le quitter. Incapable de se plier aux exigences du capitalisme marchand généralisé, il envisage froidement de se suicider. Comme le héros des *Tribulations d'un Chinois en Chine* de Jules Verne, il embauche un tueur à gage (métier en expansion dans un pays et à une époque où tout s'achète et se vend) à qui il envoie sa photo pour que celui-ci l'abatte. Régénéré *mentalement par un début d'idylle* avec une sympathique et infantile prostituée, pris de panique à l'idée de sa mort prochaine, il engage un garde du corps. Celui-ci exécute l'assassin professionnel.

Poursuivi par le remords, Anatoli se rapproche de la veuve du tueur, qui vit avec son bébé dans un modeste appartement. La jeune femme, voyant dans cet « ami du défunt » (comme il se présente lui-même) une manière de continuer à faire vivre son foyer, tentera de le séduire. Anatoli est donc parti pour remplacer le disparu.

Un ami du défunt martèle une seule idée : le capitalisme triomphant a systématiquement placé les relations humaines sous le signe des rapports marchands. Le travail, l'amour, la mort sont devenus des produits accessibles uniquement à celui qui a les moyens de les payer. Victime de ses principes, le héros ne parvient pas à trouver sa place dans ce type de civilisation construite sur la loi de la jungle. Le talent du cinéaste lui permet de mener son récit selon un enchaînement d'événements purement mécanique. Il est servi par un comédien étonnant, Alexandre Lazarev, dont le visage conserve perpétuellement une singulière absence d'émotion. Un véritable arrêt sur image humain, dont la neutralité évite au film de sombrer dans la sensiblerie.

L'originalité de cette œuvre réside, au bout du compte, dans l'expression d'une morale paradoxale menant à deux conclusions inattendues : le sens de l'amitié désintéressée s'est perdu avec la disparition du système soviétique (c'était le bon temps ?), les intellectuels à principe sont voués à un destin misérable.

Jean-François Rauger

QUATRE QUESTIONS À M. LE POGAM

1 **En tant que responsable de la distribution chez Gaumont, comment jugez-vous le succès du « Cinquième Elément » ?**

Avec une première semaine à 1,8 million d'entrées en France, comment ne pas être heureux ? Notre objectif le plus optimiste tournait autour de 1,3.

2 **Quelle a été votre stratégie de lancement ?**

Nous avons préservé le secret sur l'histoire. Depuis décembre 1996, nous avons progressivement envoyé trois signaux : grand spectacle, originalité, continuité du style Besson. Nous avons aussi souhaité faire l'ouverture du Festival, Cannes suscitant un écho mondial.

3 **Ce succès vous incite-t-il à multiplier les salles ?**

Non, malgré la demande des exploitants. Nous avons opté pour un nombre relativement limité de copies, 510. Nous cherchons un succès de longue durée, j'espère que *Le Cinquième Elément* sera aussi un succès de l'été.

4 **Et à l'étranger ?**

Il est sorti avec succès en Belgique et en Suisse romande. Aux Etats-Unis, avec 17 millions de dollars en trois jours, il est en tête du box-office. Nous avons collaboré avec Columbia : ils connaissent leur marché, nous connaissons les particularités du film. Nous avons dû batailler pour qu'ils ne le sortent pas le 2 mai, mais le 9, afin de tenir nos engagements de faire la première à Cannes. D'ici août, le film sortira dans le reste du monde.

Marcello Mastroianni se souvient

L'acteur italien s'était raconté avant sa mort

C'EST une curieuse procession qui a monté les marches du palais. Elle avançait en désordre. On en reconnaissait certains, Vittorio Gassman, Gina Lollobrigida, Robert Altman, Walter Veltroni, ministre italien de la culture, d'autres encore. Ils gravissaient l'escalier en devisant, comme on se rend dans la maison d'un ami un soir où l'air est doux. Ils avaient dîné ensemble avant d'aller lui rendre visite. Ils parlaient de lui et d'un autre aussi, qui venait de les quitter. Ils parlaient de la vie et de la mort, de Marco (Ferreri) et de Marcello (Mastroianni).

Marcello Mastroianni est mort le 19 décembre 1996, ayant terminé le film de Manoel de Oliveira *Voyage au début du monde*, présenté hors compétition (*Le Monde* du 14 mai). Son dernier rôle ? Pas tout à fait. Car, pendant le tournage, il éprouva le besoin de parler à une autre caméra que celle d'Oliveira : celle d'Anna-Maria Tatto, qui fut sa compagne pendant vingt-deux ans. Et s'il voulait parler de lui, c'est qu'il savait qu'il était temps.

Je me souviens... c'est le nom du film, présenté hors compétition dans la sélection Un certain regard. Il se souvient de tout et de petits riens avec cette autodérision, son arme favorite, qui est la marque de l'authentique élégance. Il se souvient du premier film qu'il a vu, c'était *Ben Hur* avec Ramon Novaro, de son premier chapeau de marque Saratoga, de sa première nuit d'amour, des mains de son oncle qui étaient comme des tenailles. Il se souvient de ses parents, si fiers, qui ne rataient pas un de ses films. Le diabète avait rendu son père aveugle et sa mère était sourde comme un pot. Pendant la séance, elle demandait : « *Qu'est-ce qu'il a dit ?* » Et son père répétait sa réplique en hurlant. *Mais comme il n'y voyait rien*, il demandait ensuite : « *Qu'est-ce qu'il fait maintenant ?* » C'étaient, dit-il, de vrais comiques.

Il se souvient avoir fumé plus d'un million de cigarettes, de ses débuts au théâtre, de Visconti et des conseils de Gassman. Il se souvient de Fellini, son autre lui, et comment il lui confia le rôle de la *Dolce Vita* parce que Paul Newman n'avait pas l'air assez niais aux yeux du maître. Il se souvient avoir détesté ce cliché de *latin lover* que les Américains lui ont collé à la peau, lui qui a joué tant de cocus, de complexés, d'homosexuels et d'impuissants. Il se souvient de son amour pour Tchekhov, de Marco Ferreri et de *La Grande Bouffe*. Il se souvient s'être imaginé dans un rôle de sourd-muet en fauteuil roulant et remporter trois Oscars à Hollywood.

Il se souvient d'un cauchemar : il était à Cinecittà et il croisait des machinistes, tous de taille anormalement petite. Il les saluait mais personne ne le reconnaissait. Il en avait ressenti une terrible angoisse. Il se souvient avoir compris la signification de son rêve : c'était le cinéma qui devenait tout petit.

> Un cauchemar : il était à Cinecittà et il croisait des machinistes, tous de taille anormalement petite. Il les saluait, mais personne ne le reconnaissait

Jacques Buob

★ ***Je me souviens*** **sera diffusé sur Canal Plus, le 29 mai, au cours d'une « Nuit Marcello Mastroianni », et sera suivi de *La Dolce Vita*, de Federico Fellini, *Le Bel Antonio*, de Mauro Bolognini, et *Trois Vies et une seule mort*, de Raoul Ruiz.**









KIOSQUE

LIBÉRATION

Eric Dahan, journaliste des « Nuits fauves » à *Libération*, a vu Iggy Pop « *levant lentement ses bras tel un prêtre vaudou dans un fracas atomique, comme s'il s'apprêtait à allumer des brasiers dévorants entre les cuisses des plus belles filles qu'il ait eues jamais à ses pieds.* (...) *Iggy est en nage, vainqueur en douze rounds* – "Fuck you, this is fucking Hollywood" ». C'était lors de la *party* de Johnny Depp, qui tentait de se consoler du mauvais accueil fait à son film *The Brave*. La scène se déroulait à Planet Hollywood, là où les stars américaines viennent décompresser à l'abri « *des paparazzi trop impatients de piéger les stars en flagrant délit de déjantage* ».

FRANCE-SOIR

Tout à fait différente était la soirée ultra-select qui a clôturé les cérémonies du cinquantenaire. « Offert par la maison Cartier, sous la tente Cartier, dans un décor aux couleurs Cartier, *dans la vaisselle Cartier, c'était* surtout l'occasion d'admirer la production maison, écrit *France-Soir. La présidente Adjani en avait partout, jusqu'au cou. C'était ce soir-là la femme la plus chère de Cannes. Elle, en particulier, et toutes les "cartiérisées" par des gardes du corps qui rôdaient autour de ces femmes comme des GI autour d'un camp militaire.* » De son côté, *Nice-Matin* avance le chiffre de 6 millions de francs, que le joaillier aurait investi dans cette soirée de gala et de pur marketing.

EN VUE SUR LA CROISETTE

■ Sur le thème « Regard social, regard de cinéastes », la CCAS (les activités sociales des gaziers et électriciens) propose pendant le Festival une programmation de films de fiction et des documentaires de tous horizons sur les thèmes de la tolérance et de la justice sociale. Le Soleil d'or sera remis, samedi 17 mai, en présence de la cinéaste **Sandrine Veysset**, lauréate 1996.

■ Le journal américain *Screen* a établi le classement des acteurs ayant fait gagner le plus d'argent aux films où ils ont tenu un rôle. C'est **Tom Hanks** qui est en tête avec une recette de plus de 1 milliard de dollars cumulés (près de 6 milliards de francs), grâce à *Forrest Gump*, *Apollo 13*, et *The Thing You Do !* Suit **Tom Cruise** avec 856 millions de dollars (environ 5 milliards de francs) pour *Entretien avec un vampire*, *Mission : Impossible* et *Jerry Maguire*. Sur la troisième marche de ce podium en or massif, **Brad Pitt**, dont les films *Entretien avec un Vampire*, *Seven* et *Sleepers* ont accumulé 692 millions de dollars (environ 4 milliards de francs).

■ Gina Lollobrigida est l'une des stars les plus interviewées et les plus photographiées du Festival. Elle est ici pour présenter la version colorisée de *Fanfan la Tulipe*, de **Christian-Jaque**, qu'elle tourna en 1951 avec **Gérard Philipe**.

■ Le cinéaste allemand **Wim Wenders** va se lancer dans la science-fiction. Son prochain film s'appellera *The Billion Dollar Hotel*, sur une idée de **Bono**, le chanteur du groupe rock U2.

Regards croisés sur l'Algérie

L'Autre Côté de la mer. Le premier film de fiction de la jeune réalisatrice Dominique Cabrera confronte des drames passés et contemporains

CINÉMAS EN FRANCE
Film français de Dominique Cabrera. Avec Claude Brasseur, Roschdy Zem, Marthe Villalonga, Agoumi, Catherine Hiegel. (1 h 29.)

Comme Claire Simon, dont le premier long métrage de fiction *Si-non, oui* a été présenté, lundi 12 mai, dans la même sélection (*Le Monde* du 14 mai), Dominique Cabrera vient du documentaire. Elle est originaire d'Algérie, issue d'une famille pied-noir rapatriée en France en 1962, et son parcours personnel semble tenir une place aisément repérable dans son œuvre, depuis *Rester là-bas* (1995), documentaire sur des pieds-noirs restés en Algérie, jusqu'à *Demain et encore demain* (1997), audacieux journal intime présenté voilà quelques semaines en avant-première à la Vidéothèque de Paris. Premier long métrage de fiction de la réalisatrice, *L'Autre Côté de la mer* ne s'éloigne pas davantage de ces deux rives entre lesquelles on sait quels drames collectifs et individuels se sont joués – et continuent de se jouer.

Le cinéma a globalement manqué ce qui se passait alors, et il ne s'est guère rattrapé depuis. Ne serait-ce qu'à ce titre, le film de Dominique Cabrera marque une date. Plus encore, en refusant la reconstitution historique pour échafauder une fiction au présent, et en prenant le parti de brasser la diversité des attaches franco-algériennes contemporaines, la cinéaste démontre qu'elle est avant tout cinéaste : quelqu'un pour qui la question du point de vue est prééminente.

C'est d'ailleurs, au pied de la lettre, une question de point de vue qui scelle la rencontre entre les deux protagonistes principaux du film. Georges Montero (Claude Brasseur), propriétaire d'une conserverie d'olives à Oran, est un des rares pieds-noirs restés en Algérie après l'indépendance. Mais il doit séjourner à Paris, où il n'est pas revenu depuis trente ans, pour se faire opérer d'une cataracte. C'est là, à sa descente d'avion, que le film l'attend, et par la même occasion Tarek (Roschdy Zem), le jeune chirurgien beur qui doit l'opérer. L'opération du film, ce qu'il va essentiellement mettre en scène, au plus près des personnages et caméra à l'épaule, c'est l'histoire d'un mutuel dessillement, la rencontre de deux regards qui vont être obligés de se rencontrer – et de s'accepter.

Et, ainsi, seront contraints de faire face à une réalité que chacun d'entre eux avait jusqu'alors occultée. Cette réalité, ce sera la situation en Algérie pour Georges, le pied-noir qui veut croire qu'il peut encore y être comme chez lui, ce sera sa véritable identité pour Tarek, dont l'assimilation à la société et à la culture françaises lui a fait renier ses origines.

LE TEMPS DE SES DÉTOURS

Cette double trajectoire, au terme de laquelle chacun aura changé, n'épouse pas la ligne droite, mais prend le temps de ses détours, depuis un voyage dans le sud de la France qui va faire resurgir le terrible passé de la guerre d'indépendance, jusqu'à une partie de cartes dans un café parisien où se retrouvent tous les exilés d'un soleil algérien aujourd'hui voilé par l'intégrisme religieux.

Dans ces sinuosités du récit se logent aussi deux histoires d'amour inversées. Celle du couple formé par Tarek et Lisa (Marilyne Canto), qui se détruit à petit feu autour de la question de l'argent, que Tarek dépense sans compter parce qu'il le gagne peut-être à un prix trop humiliant. Et celle de Georges et de Maria (Catherine Hiegel), un amour de jeunesse qu'il n'a pas revu depuis l'indépendance.

Ces retrouvailles offrent au film une de ses plus belles séquences, lorsque les amants vieillis se redécouvrent dans la lumière jeune et douce d'une fin d'après-midi. Si Dominique Cabrera ne parvient pas toujours à fluidifier son propos, à l'extirper de la gangue du didactisme, ces moments, ainsi que la prestation absolument remarquable des acteurs, Claude Brasseur en tête, témoignent d'un réel talent de mise en scène.

Jacques Mandelbaum

Stephen Elliott déteste les comédies musicales

Welcome to Woop Woop. Le prisonnier d'un univers absurde au fin fond de l'Australie

HORS COMPÉTITION
Film australien de Stephen Elliott. Avec Johnatton Schaech, Susie Porter, Rody Taylor. (1 h 40.)

Un homme qui a réussi à transformer Terence Stamp, dans *Priscilla, princesse du désert*, en *drag queen* hurlante dans un désert au son des Bee Gees ne peut pas décevoir. *Welcome to Woop Woop*, le deuxième film de Stephen Elliott va beaucoup plus loin. Une *drag queen* dans l'univers absurde de la ville de Woop Woop serait l'équivalent d'un cadre moyen en costumes trois pièces dans la vie civile. Dans *Priscilla*, Terence Stamp était un point lumineux en paillettes que l'on ne manquait pas de remarquer, mais à Woop Woop cette exception ne serait plus que la norme.

La plus grosse erreur à commettre à propos de *Welcome to Woop Woop* serait de le confondre avec un film délirant qui se contenterait de réunir tout ce que la Terre compte de paumés, de retardés, et de dégénerés dans un lieu unique. Le film de Stephen Elliott est au contraire très raisonnable, et interroge en toute quiétude la part de normal et d'anormal présente dans chaque individu. Dans l'univers de Stephen Elliott un homme coiffé en Père Noël avec des bottes de moto, un short, revêtu d'un « marcel », et chantonnant du folklore australien, apparaît plus rassurant qu'un jeune homme au sourire éclatant, parfaitement peigné, et parfaitement fréquentable. A en croire Stephen Elliott, le jour est enfin venu de se mettre un entonnoir sur la tête pour se remettre les idées en place.

S'il fallait absolument inclure *Welcome to Woop Woop* dans un genre, celui-ci serait sans conteste la comédie musicale. Le film le plus proche de celui de Stephen Elliott est *Brigadoon*. Comme dans le film de Minnelli, un homme se retrouve coincé dans un univers imaginaire, qui lui est complètement étranger et dont il n'arrive pas à se défaire. Mais à l'inverse du personnage interprété par Gene Kelly, le monde dans lequel s'engouffre Teddy – un petit magouilleur new-yorkais qui en pensant rencontrer en Angie la femme de ses rêves se retrouve embarqué dans le fin fond de l'*outback* australien – est une plongée dans un enfer dont il n'arrive pas à sortir. Situé dans une sorte de cuvette où s'entassent les ordures, Woop Woop est un petit îlot du bout du monde, bâti comme une prison d'où personne ne peut s'échapper sous peine d'exécution capitale. Comme dans *Brigadoon*, les habitants de Woop Woop se sentent tous obligés de pousser la ritournelle, pour célébrer... une boîte de sardines, l'aménagement de leur décharge publique ou l'arrivée d'une nouvelle scie mécanique.

Stephen Elliott restant un réalisateur très sérieux, son film n'est en aucun cas une parodie de comédie musicale. Il se contente de transposer Minnelli chez des clochards et de remplacer Gene Kelly et Cyd Charisse par des brutes qui auraient écumé tous les magasins de fripes de la Terre. *Welcome to Woop Woop* est ce qui resterait de *La Fièvre du samedi soir* si John Travolta et ses acolytes n'avaient pas lavé leur costume depuis la sortie du film...

Le propos de Stephen Elliot est simple, il consiste à assener sa haine de la comédie musicale, et son profond dégoût pour *La Mélodie du bonheur*, de Robert Wise, que regardent tous les soirs les habitants de Woop Woop sur un écran géant. Personne n'y avait pensé avant Elliott, mais la haine de Julie Andrews, la star de *La Mélodie du bonheur*, semble provoquer un élan créatif insoupçonnable.

Il y a beaucoup de kangourous dans *Welcome to Woop Woop*, y compris un de la taille d'un dinosaure, plusieurs énergumènes sortis tout droit de *Mad Max*, et une vision panoramique du bush. L'Australie de Stephen Elliott n'en est pas pour autant caricaturale. Elle est simplement à la mesure de l'imagination de ce réalisateur très talentueux qui une idée qui devrait faire son chemin : le kitsch a désormais une patrie.

Samuel Blumenfeld

LES AUTRES FILMS

IN THE COMPANY OF MEN

SÉLECTION OFFICIELLE / UN CERTAIN REGARD. Film américain de Neil LaBute. Avec Aaron Eckhart, Stacy Edwards, Matt Malloy. (1 h 33.)

■ Primé au Festival du film indépendant de Sundance, ce premier long métrage de l'écrivain et dramaturge Neil LaBute est une petite chose incorrecte et méchante de bout en bout, sans l'ombre d'une rémission, sans l'once d'une rédemption. C'est dire, venant des Etats-Unis, qu'il s'agit d'un objet rare. Filmé le plus souvent en plans fixes et reposant essentiellement sur la vivacité de son découpage et de ses dialogues, ce film au budget évidemment modeste met en scène un plan cruel et machiavélique, fomenté par deux jeunes cadres en informatique écœurés par la gent féminine et stressés par la montée des jeunes loups qui menacent leur carrière. Il s'agit de séduire le premier cœur solitaire venu, et de lui faire payer pour toutes les autres.

Mettant à profit les six semaines qu'ils doivent passer dans une succursale de province, Chad et Howard, les deux affreux, jettent leur dévolu sur Christine, une timide secrétaire handicapée par sa surdité. Le jeu est mené rondement, même si on s'apercevra au bout du compte qu'il s'agissait d'un jeu de dupes. Quant au réalisateur, sous prétexte de donner une satire du sexisme des mâles américains et du cynisme étriqué de la vie de bureau, il a surtout trouvé l'occasion de se livrer à un exercice purement formel, dont l'outrance constitue à la fois le défi et la limite. La compagnie de ces hommes serait en effet beaucoup plus inquiétante si on pouvait croire en eux. *J. M.*

LA TOUR DE L'HORLOGE

SÉLECTION OFFICIELLE / UN CERTAIN REGARD. Film turc d'Omer Kavur. Avec Mehmet Aslantug, Sahika Tekand, Tuncel Kurtiz, Nüvit Ozdogru. (2 h.)

■ Un horloger est appelé dans un village pour y réparer l'horloge d'une tour appartenant à un ombrageux propriétaire. Comme tout indique, plutôt deux fois qu'une, que ce film est un conte fantastique doublé d'une parabole sur le temps, il est somme toute normal qu'il arrive à ce brave homme d'horloger un certain nombre de choses insolites. Il tombe ainsi amoureux fou de l'épouse du propriétaire, assiste à un meurtre dont on ne retrouve pas le cadavre, se fait rosser par un domestique demeuré, et finit par apprendre qu'un autre horloger, mystérieusement disparu, a travaillé avant lui à la même tâche. Si le réalisateur parvient à parsemer son propos comme son esthétique de prestigieuses réminiscences (depuis *Le Château*, de Kafka jusqu'à *Vertigo*, d'Hitchcock, en passant par Borges ou Chris Marker), il échoue en revanche à en tirer le moindre profit, tant le mystère est souligné au lieu d'être suggéré. Travers fatal au film, ce qui est d'autant plus dommage que celui-ci est loin d'être dépourvu de beauté et d'envoûtement. *J. M.*

NIRVANA

HORS COMPÉTITION. Film italien de Gabriele Salvatores. Avec Christophe Lambert, Emmanuelle Seigner, Sergio Rubini. (2 h.)

■ En l'an 2005, un concepteur de jeux vidéo (Christophe Lambert) au service d'une puissante multinationale, décide d'abandonner son labeur (il doit livrer un scénario dans les trois jours) et entreprend un voyage. Ses raisons sont assez obscures : il s'agit de retrouver la femme qui l'a quitté il y a un an (Emmanuelle Seigner), et de pénétrer dans le cerveau de l'ordinateur de la société pour en vider les comptes et effacer le jeu qu'il a commencé de créer, obéissant aux supplications du personnage qu'il a inventé et qu'un virus a rendu autonome. Commence alors pour le héros, traqué par les hommes de la compagnie, un périple mouvementé et touristique à travers une mégalopole futuriste, cosmopolite et décadente.

Contraint par son budget à une stylisation de bon aloi, Gabriele Salvatores, dont les précédentes réalisations ne laissaient guère transparaître un goût frivole pour la science-fiction, a réalisé un film qui fonctionne sur diverses idées « modernistes ». Celles-ci – la réalité virtuelle, la programmation, l'intelligence artificielle, etc. – sont utilisées comme trucs à la mode et non pour leur potentiel de réflexion. Mais la vitesse du récit parvient à maintenir l'intérêt du spectateur. Le personnage incarné par Sergio Rubini, *loser* servant de guide au héros et qui s'est fait greffer des caméras à la place des yeux, rappelle les prestations démentes d'un Thomas Millian (vedette géniale du cinéma de genre italien dans les années 70). Il introduit une note de trivialité réjouissante qui confirme que tout cela n'est pas pris au sérieux. L'esthétique de *Nirvana* se situe entre la boîte de nuit techno, le jeu vidéo et la série Z. Après tout, si on ne peut pas lire du Philip K. Dick tous les jours, on peut parfois se contenter d'une littérature plus modeste. *Jean-François Rauger*

Inauguration de la Maison de la culture du Japon à Paris

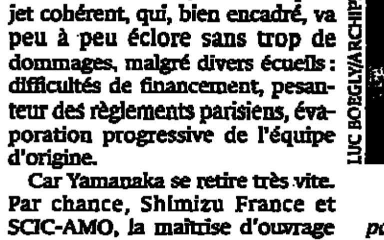
L'institution, située quai Branly, sera ouverte au public en septembre

L'OBJET est courbe, lisse, scintillant, silencieux. Il est venu masquer, sur le quai Branly, un grand mur pignon peint, couvert de portraits de célébrités, qui formait une sorte d'introduction à la ligne de métro aérien. Comme le mur disparu, le quartier est riche en onomatopées formelles et urbaines, le tout formant une cacophonie sympathique. Le contraste est donc assez net pour qu'on s'aperçoive quand même de l'existence du nouveau bâtiment. Elle existe donc, cette Maison de la culture du Japon !

Après des années d'incertitude, elle existe même assez pour autoriser le déplacement de la princesse impériale Nori qui, en compagnie de Jacques Chirac, a inauguré, mardi 13 mai, le nouveau bâtiment, symbole d'une amitié construite avec persévérance. Le projet revient en effet de loin : *« Plus de quinze ans se sont écoulés*, précise Hisanori Isomura, président de la nouvelle institution, *depuis que les deux gouvernements français et japonais ont pris l'initiative de créer à Paris un espace de rencontre à l'intention de tous ceux et celles qui souhaitent avoir accès en Europe, à un lieu d'information sur le Japon. »*

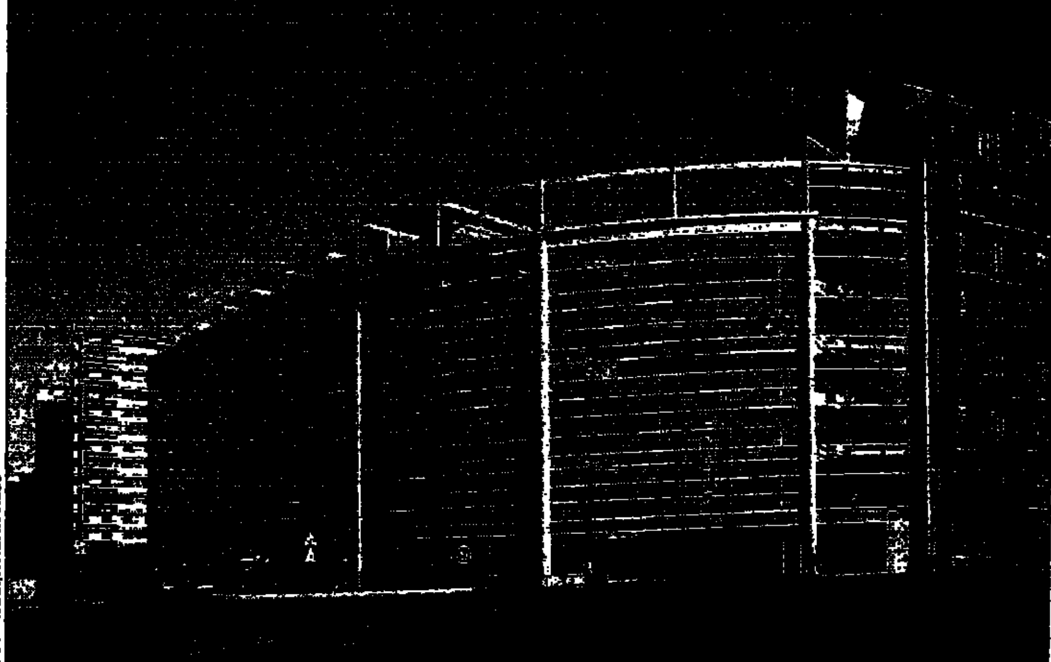
L'idée remonte à une rencontre, en 1982, de François Mitterrand et du premier ministre Zenkô Suzuki. La mise en place d'un comité de parrainage susceptible de drainer des foods privés et d'aider la Fondation du Japon créée pour conduire l'opération, permet, en 1989, l'organisation d'un concours d'architecture international qui fait émerger plus de quatre cent cinquante projets. Tandis que le Japon prend en charge la construction, la France offre le terrain.

Lauréats du concours : une équipe comprenant le Japonais Mayasuki Yamanaka et les Britanniques Kenneth Armstrong et Jenifer Smith, aucun d'entre eux n'ayant de particulières références à faire valoir dans les Bottins mondains de la maîtrise d'œuvre. On a déjà vécu ce genre d'expérience à l'Opéra Bastille. Mais le jury, où l'on rencontre des personnalités comme Ando, Maki, Siza, Andreu, Botta ou Simounet, choisit un projet cohérent, qui, bien encadré, va peu à peu éclore sans trop de dommages, malgré divers écueils : difficultés de financement, pesanteur des règlements parisiens, évaporation progressive de l'équipe d'origine.



Car Yamanaka se retire très vite. Par chance, Shimizu France et SCIC-AMO, la maîtrise d'ouvrage déléguée par la Fondation, a choisi de déléguer une bonne part de la maîtrise d'œuvre au groupe Arcora, auquel appartiennent Jean-Pierre Coeur, ingénieur qui a notamment été responsable du chantier du Pavillon de la France à Séville, et Jean-Michel Meunier, assistant de Richard Meier pour la construction du siège de Canal Plus.

Beaucoup de bonnes fées pour ce projet d'une surface totale d'environ 7 500 mètres carrés, dont 4 500 seront ouverts au public. Est-ce la raison qui rend la « signature » si difficilement perceptible, quand l'architecture du Japon contemporain – Ando et Maki, par exemple, pour s'en tenir à deux membres du jury – s'exprime sans réserve ni discrétion ! *« Nous avons imaginé un bâtiment simple et tranquille*, répondent les architectes, *avec une transparence qui montre moins qu'elle n'incite à entrer. »* Position zen, en somme. Mais d'ajouter : *« Le pastiche ne nous intéresse pas et il aurait été dangereux de proposer notre propre interprétation de la culture japonaise. Ici, tout se passe à l'intérieur mais, comme dans les maisons traditionnelles, on le devine en transparence, ce qui provoque la curiosité. »* Entrons donc.



LUC BOEGLY/ARCHIPRESS

Le bâtiment conçu par les architectes Yamanaka, Armstrong et Smith.

L'idée remonte à une rencontre, en 1982, de François Mitterrand et du premier ministre Zenkô Suzuki

Belle architecture, à l'intérieur, généreuse pour les circulations, habile à chercher le jour, blanche et nette et qu'on pourrait, le cas échéant, attribuer à Meier... lequel s'était déjà vu prêter le projet lauréat de la Bastille. Ici c'est plutôt un compliment : le travail est équilibré, impeccable, justement dimensionné. La salle d'exposition est grande (500 mètres carrés) et équipée de cimaises déplaçables. La bibliothèque, qui devrait devenir le principal centre d'information européen sur la culture du Japon, offre une surface équivalente. Superbe salle de spectacle boisée et polyvalente en sous-sol. *« Elle est équipée d'un système sophistiqué « spiralift » de dix-huit tables montées sur vérins qui permettent toutes les configurations requises pour présenter une large palette de spectacles. »* Encore une salle polyvalente, diront les mauvais esprits, quand les aventuriers se réjouiront qu'enfin les techniques du tire-bouchon et de la vis de pressoir soient mises au service d'une autre culture que la vigne.

A côté d'un restaurant, au dernier étage, des artisans japonais ont monté une charmante maison du thé dont la seule concession à la modernité réside dans ses poignées de portes en plastique. Comme toujours, on le voit, c'est le temps et l'usage qui feront ou non le succès de cette Maison de la culture du Japon à Paris. La prudence est donc requise.

Le Centre culturel américain, construit par l'Américain Frank Gehry à Paris, assez moche et discourtois dans ses rapport avec le parc de Bercy, mais aux espaces intérieurs riches et complexes, a fermé ses portes, faute de moyens pour fonctionner. L'Institut du Monde arabe, belle réussite de Nouvel, Soria, Lezenes et Architecture studio (un rare exemple d'architecture à quatre mains) survit certes, mais en apnée financière. La modération architecturale de la Maison du Japon lui vaudra-t-elle une meilleure protection de dieux lares, décidément peu sensibles aux honneurs qui leur sont rendus ?

Frédéric Edelmann

Une année japonaise en France

L'année du Japon en France, qui précède l'année de la France au Japon (en 1998), a été officiellement ouverte à la tour Eiffel, dimanche 11 mai, en présence de la princesse Nori, donnant le ton aux multiples manifestations qui se poursuivront jusqu'au printemps 1998, à commencer par l'inauguration de la Maison de la culture du Japon – qui ne sera ouverte au public que fin septembre. Un Festival du film japonais au Centre Pompidou, l'exposition d'Itsuko Hasegawa à l'Institut français d'architecture sont les autres préludes de cette saison japonaise qui ne compte pas moins de trois cents manifestations dans tout le pays : expositions, spectacles de nô ou de kabuki, danse, cinéma, marionnettes... Parmi les échanges symboliques, le Japon prêtera à l'automne une statue de la déesse Kudura Kannon, datant de l'époque Asuka (538-645 après J.-C.), provenant d'un temple de Nara, tandis que la France prêtera, en 1998, la statue de la Liberté de Paris et le tableau de Delacroix, *La Liberté guidant le peuple*.

Affronter la nature

Au Crestet Centre d'art, les grands tableaux de Gérard Traquandi : plantes et fleurs

Le Crestet Centre d'art, chemin de la Verrière, 84 Crestet-Vaison-la-Romaine. Tél. : 04-90-36-34-85. De 10 heures à 18 heures. Catalogue, 100 p., 60 F. Jusqu'au 2 juin. Entrée libre.

CREST
de notre envoyé spécial

Ces derniers temps, Gérard Traquandi peint des fleurs. C'est assez risqué. C'est d'autant plus risqué qu'il s'y prend de façon à ne contenter ni les nostalgiques du beau métier, ni les doctrinaires de l'avant-gardisme. Ces derniers lui reprocheraient évidemment son sujet, d'avoir un sujet et de faire de la peinture, puisqu'il est entendu d'après eux que cette discipline meurt de vieillesse.

Les nostalgiques ne lui feraient grief ni d'employer des toiles, ni de les couvrir de couleurs, mais de les choisir trop grandes – ils aiment le tableau de chevalet pour intérieurs cossus – et de négliger les principes vénérables de l'imitation. Ils l'accuseraient de peindre des fleurs et des plantes qui n'ont pas l'air de celles qui se trouvent aux vitrines des fleuristes et dans les jardins. Ils n'auraient pas tort sur un point : Gérard Traquandi ne manifeste que peu de respect à l'endroit de la botanique et de la ressemblance.

Il peint par larges coulées et gestes en nœuds et en boucles, quelquefois en hachures et en taches. Ses motifs étant végétaux, les verts et les jaunes dominent, fouettés d'un peu de violet ou de rose. Soumises à ce traitement, les feuilles se changent en surfaces striées, les tiges en courbes embrouillées, les fleurs en explosions.

Les différences de texture et d'épaisseur ont une importance déterminante, moins parce qu'elles permettraient le repérage des pistils et des pétales que parce qu'elles donnent du rythme à l'œuvre, un rythme généralement heurté, brutal, sonore. Il est des toiles qui ressemblent à de vastes pages d'écriture musicale : ça bruisse, ça se froisse, ça se déchire, ça siffle, ça éclate.

« LE PLUS ORDINAIRE »

Mais, tout de même, pourquoi traiter la végétation de cette manière ? *« Je ne me satisfais pas du regard à distance*, dit le peintre. *Je ne veux pas me placer devant le motif, mais dans le motif. Ce que je veux peindre, ce sont des choses très quotidiennes, très simples, des choses dont on ne s'aperçoit même pas, à force d'habitude. A la longue, je me suis rendu compte que l'exotique, le pittoresque que je remarque de temps en temps – et qui me plaît – ne laisse guère de trace dans mes tableaux. Ce qui vient à la surface, c'est le plus ordinaire, ce que je vois le long d'un trajet que je fais chaque jour, dans des endroits que je connais par cœur. Mais, les connaître par cœur ne signifie pas savoir comment les peindre. »*

Il prend un exemple tiré d'une série minérale en cours. *« J'essaie de peindre la pierre, la caillasse d'ici. »* Ici, c'est la région marseillaise, où Gérard Traquandi est né en 1952, où il travaille et qu'il n'imagine pas quitter. *« Bon, les cailloux. C'est épouvantablement difficile. Il y a un certain gris. »* Il montre le gris du ciel très bas, très pluvieux. *« Un gris comme celui-ci. Mais en faire quelque chose... Jusqu'à présent, je ne suis arrivé qu'à des choses qui me semblent très mornes. Alors je continue. De toute façon, je veux peindre cela, les éléments premiers. J'ai commencé par les végétaux, je continue avec le sol. Il faudra en venir à la mer. L'eau... Même Cézanne n'y arrive pas toujours. Alors il ruse ; il place des toits, des arbres, des baigneuses. »*

Dans le catalogue de son exposition au Crestet – un village sur une arête, face au Ventoux –, Gérard Traquandi a une phrase qui condense le sens de sa tentative. *« Quand tu dis* "paysage", *il y a le ciel, les arbres, la rivière, les maisons, les toits des maisons, les cheminées, les fourmis et les pattes de fourmis. Pourtant, tu dis :* "ce paysage". *Je veux inventer des paysages en peinture. »* Donc les comprendre, les pénétrer, fouiller dedans, ne rien négliger, ne rien simplifier, ne rien omettre, pas même la flexion molle d'une tige trop étroite pour la palme qu'elle soutient, pas même l'odeur des plantes mouillées.

On dira : combien d'autres l'ont essayé avant lui ? Traquandi ne l'ignore pas. Comme il se doit, il révère Cézanne, *« notre père à tous »*. Pour autant, on serait en peine d'indiquer où, comment, sa propre peinture cézannise. Il connaît De Kooning, dont il dit préférer les abstractions des années 70 et avoir vu avec stupeur les œuvres ultimes, si vides, si spacieuses. Il connaît aussi Joan Mitchell, dont il peut lui arriver de côtoyer le style lyrique. Ces références ne sont qu'effleurées. L'essentiel est dans l'affrontement de la nature, dans lequel Traquandi se jette à la manière d'un athlète, inquiet et précis à la fois.

Philippe Dagen

L'Autrichien Klaus Blacher nommé directeur du Burgtheater de Vienne

LE NOUVEAU chancelier social-démocrate, Viktor Klima, vient de choisir l'Autrichien Klaus Blacher – directeur du Volksoper de Vienne – pour assurer la succession de l'Allemand Claus Peymann, dont le contrat à la tête du Burgtheater de Vienne expire en 1999. Après avoir incarné pendant dix ans la résistance au conservatisme autrichien, l'une des plus prestigieuses scènes de langue allemande sera donc dirigée par une personnalité moins sujette à controverse.

Agé de quarante-six ans, le futur directeur du théâtre autrichien s'est fait connaître comme directeur des Semaines théâtrales de Vienne, qu'il a dirigées de 1991 à 1996. Il incarne un théâtre plus classique que celui de Peymann – actuellement en pourparlers avec les autorités berlinoises, où son nom est évoqué pour la direction du Berliner Ensemble, l'ancien théâtre de Bertolt Brecht, et de Heiner Müller, jusqu'à sa mort, en 1995. Après la mise à l'écart du ministre de la culture Rudolf Scholten, lors du changement de gouvernement en février, le directeur du « Burg » avait proposé de ne pas renouveler son contrat, provoquant une dernière polémique sur le choix de son successeur.

Agé de cinquante-neuf ans, Claus Peymann était arrivé à Vienne en 1986. Ami des écrivains Thomas Bernhard, Elfriede Jelinek, grands pourfendeurs de la société autrichienne, de Peter Handke et de bien d'autres, le directeur du Burgtheater avait privilégié un théâtre de combat. Ce qui lui avait valu de devenir la cible favorite de la droite, et en particulier du dirigeant d'extrême droite Jörg Haider et du quotidien populaire à grand tirage *Kronen Zeitung*.

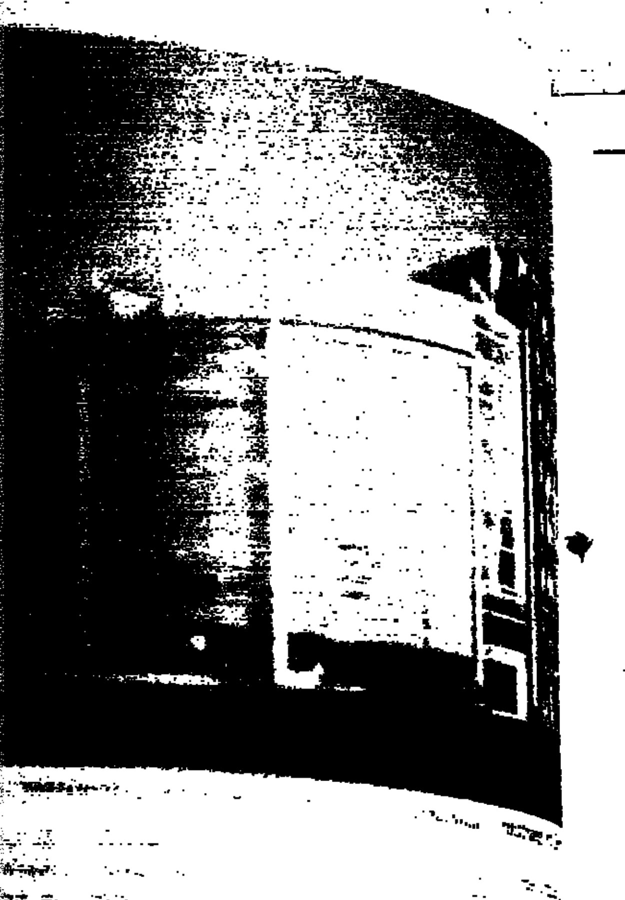
L'une des plus prestigieuses scènes de langue allemande

Son théâtre, notamment, a joué un rôle important, après l'éclatement de l'affaire Waldheim, dans le débat sur le comportement de l'Autriche pendant le nazisme. On lui reprochait également d'avoir privilégié les acteurs allemands. Viktor Klima, qui a succédé au chancelier Franz Vranitzky, démissionnaire, avait pris la décision, lors de la formation de son gouvernement, de prendre lui-même en charge le ministère de la culture. Pour lui et son parti social-démocrate, le principal objectif est de stopper la montée de Jörg Haider, qui n'a cessé ces dernières années de mordre sur l'électorat populaire.

Sa surprenante décision avait été interprétée comme le signal d'une volonté d'en terminer avec les grandes polémiques de ces dernières années, parce qu'elles ne pourraient, selon lui, que faire le jeu des amis de M. Haider.

Henri de Bresson

هكذا من الأصل



私共 SCIC グループは、この度日本文化会館の建設に携わることができましたことを、大変誇りに思っております。

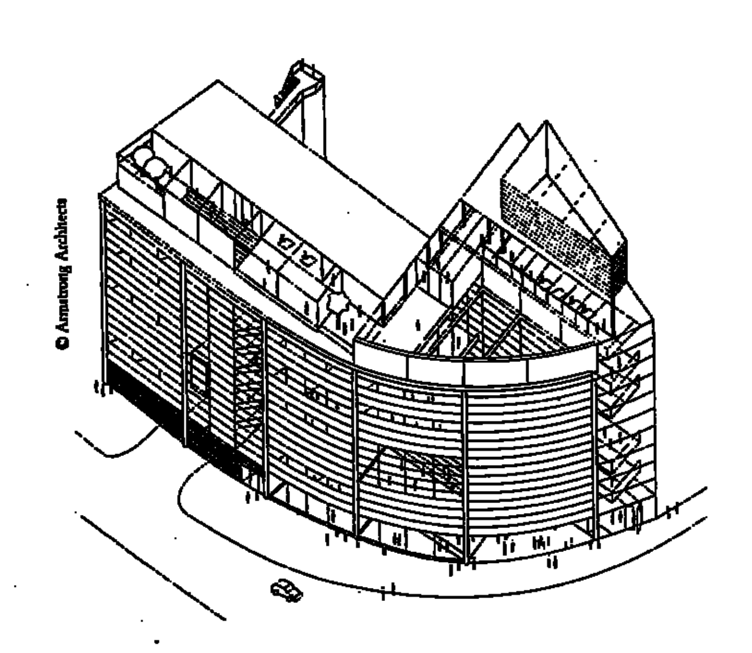
シミズ・フランス社と共同で、SCIC はプロジェクト全体をコーディネートし、指揮いたしました。

SCIC は公共、民間の建設工事を発注する方々を補佐する恵まれた立場におかれております。

SCIC はこれまでに数々の重要な文化施設、例えばセビリアのフランスパビリオン、シャンゼリゼ劇場、ロダン美術館、ミュゼ・コレット、ビュー・コロンビエ劇場などを建設、あるいは改築に関わって参りました。

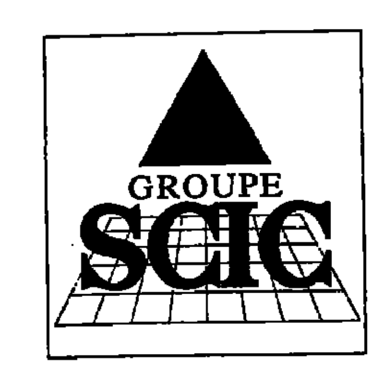
SCIC は教育や医療の分野、特に大学、病院の建設にも携わっております。

最後に、このプロジェクトを SCIC に委託してくださった国際交流基金に厚く御礼申し上げます。



Maison de la Culture du Japon à Paris
Architectes : Kenneth et Jenifer Armstrong. Masayuki Yamanaka

Vous l'avez compris, le groupe SCIC est fier d'avoir participé à la réalisation de la Maison de la Culture du Japon. En partenariat avec Shimizu France, la SCIC a conduit l'ensemble du projet et piloté la réalisation de cet ouvrage d'exception. La SCIC est l'assistant privilégié des grands maîtres d'ouvrages publics et privés. La SCIC a déjà construit ou rénové de nombreux ouvrages culturels prestigieux tels que le Pavillon de la France à Séville, le Théâtre des Champs-Elysées, le musée Rodin, le musée Colette ou le Théâtre du Vieux-Colombier. La SCIC réalise aussi de grands équipements tertiaires notamment dans les secteurs universitaire et hospitalier. La SCIC remercie la Fondation du Japon de l'avoir honorée de sa confiance.



SOCIÉTÉ CENTRALE IMMOBILIÈRE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Avanti

LA SÉLECTION DU « MONDE »

ALLEMAGNE, ANNÉE 90 NEUF ZÉRO (français, 1 h 02) de Jean-Luc Godard.
LES ANGES DÉCHUS (Hongkong, 1 h 36) de Wong Kar-Wai.
BEKO (allemand-arménien, 1 h 40) de Nizamettin Aric.
BIG NIGHT (américain, 1 h 40) de Campbell Scott et Stanley Tucci.
CE RÉPONDEUR NE PREND PAS DE MESSAGES (français, 1 h 17) d'Alain Cavalier.
LA FABRIQUE DE L'HOMME OCCIDENTAL (français, 1 h 15) de Gérald Caillat.
GÉNÉALOGIES D'UN CRIME (français, 1 h 53) de Raoul Ruiz.
GOODBYE SOUTH, GOODBYE (taïwanais, 1 h 52) de Hou Hsiao Hsien.
KIDS RETURN (japonais, 1 h 47) de Takeshi Kitano.
LEVEL FIVE *(français, 1 h 46) de* Chris Marker.
LA MOINDRE DES CHOSES (français, 1 h 45) de Nicolas Philibert.
NOUS SOMMES TOUS ENCORE ICI (franco-suisse, 1 h 20) d'Anne-Marie Miéville.
PORT DJEMA (franco-gréco-italien, 1 h 35), d'Eric Heumann.
REPRISE *(français, 3 h 12) d'Hervé* Le Roux.
SEXY SADIE (allemand, noir et blanc, 1 h 32) de Matthias Glasner.
LE SORT DE L'AMÉRIQUE (québécois, 1 h 30) de Jacques Godbout.
UN INSTANT D'INNOCENCE (franco-iranien, 1 h 18) de Mohsen Makhmalbaf.
LE VILLAGE DE MES RÊVES (japonais, 1 h 52) de Yoichi Higashi.
WHEN WE WERE KINGS (américain, 1 h 28), de Leon Gast.

LES FESTIVALS

TOULOUSE : LE NÉORÉALISME ITALIEN
Dans le cadre de la « Saison italienne », la Galerie municipale du Château d'eau et la Cinémathèque de Toulouse rendent hommage à l'un des mouvements majeurs de la création italienne : le néoréalisme. Conjointement à une exposition au Château d'eau des images réalisées par les photographes de cette époque (1945-1960), un cycle de projections de films et une exposition de photographies et photogrammes sont prévus à la Cinémathèque. Parmi les films projetés, des œuvres de Vittorio de Sica, Roberto Rossellini, Michelangelo Antonioni, Alberto Lattuada, Luchino Visconti, Pietro Germi. Un hommage consacré à Giuseppe De Santis et des rencontres avec des critiques, photographes, écrivains et cinéastes (les 24 et 25 mai)sont également prévus.
Du 14 mai au 30 juin. Galerie municipale du Château d'eau, 1, place Laganne, 31 Toulouse. Tél. : 05-61-77-09-40. Cinémathèque de Toulouse, 69, rue du Taur. Tél. : 05-62-30-30-14.

ARGELÈS-SUR-MER : 12es RENCONTRES CINÉMAGINAIRE
Sur le thème « Les Enfants de la nature », cette manifestation invite à se mettre au vert et à s'interroger sur un monde en voie de déshumanisation. Au programme, des films inédits dont une compétition de films courts français et des forums (« L'Homme dans la nature », « Nature et Japon », « Les Jardins », « Europa, europa »).
Du 16 au 20 mai. Cinéma Jaurès, rue du 14 juillet, 66 Argelès-sur-Mer. Tél. : 04-68-81-15-37. Bureau du festival, Cinémaginaire, 66 Latour-de-France. Tél. : 04-68-29-13-61.

LES DIMANCHES DU DOCUMENTAIRE
Dans le cadre du programme « L'Ecrit à l'écran », le Cinéma des cinéastes propose une rencontre avec Raoul Ruiz à l'issue de la projection de *La Chouette aveugle*, un court métrage sur l'œuvre du poète iranien Sadigh Hedayat, réalisé par le cinéaste d'origine chilienne en 1987.
Le 18 mai à 20 h 15. Le Cinéma des Cinéastes, 7, avenue de Clichy, Paris 17e. Mo Place de Clichy. Tél. : 08-36-68-97-17.

CANNES : CARTE BLANCHE À GILLES JACOB
A l'occasion du cinquantième festival de Cannes, la Cinémathèque présente une sélection de trente films retenus par le délégué général du festival, Gilles Jacob. Parmi les films proposés : *Quand passent les cigognes* (Mikhaïl Kalatozov, 1957), *L'Avventura* (Michelangelo Antonioni, 1960), *Le Dieu noir et le diable blond* (Glauber Rocha, 1964), *Falstaff* (Orson Welles, 1964-65), *Big Boy* (Francis Ford Coppola, 1967), *Amarcord* (Frederico Fellini, 1973), *Thérèse* (Alain Cavalier, 1986)...
Du 14 mai au 1er juin. Cinémathèque française, Palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris 16e. Mo Trocadéro. Tél. : 01-47-04-24-24.

50 ANS DE CANNES, UN FESTIVAL DE RÉVÉLATIONS
(v.o.), Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09). *Les Quatre Cents Coups*, ven. 12 h ; *Hair*, mer. 18 h 05 ; *Possession*, jeu. 13 h 45 ; *Thérèse*, jeu. 16 h, ven. 20 h 30 ; *Easy Rider*, jeu. 22 h 15.

50 ANS DE PALMES D'OR
(v.o.) Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89). *L'Homme de fer*, jeu. 16 h 30 ; *Secrets et mensonges*, mer. 16 h 30 ; *Padre Padrone*, mer. 19 h ; *Blow-up*, mer. 21 h 30 ; *Othello*, jeu. 14 h ; *Underground*, jeu. 20 h ; *Orfeu Negro*, ven. 14 h ; *Les Parapluies de Cherbourg*, ven. 16 h 30 ; *Le Troisième Homme*, ven. 21 h 30 ; *Mort à Venise*, ven. 19 h.

CANNES, 50 ANS DE FESTIVAL
Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 +). *Ma nuit chez Maud*, mer. 17 h, 19 h 30, 22 h 10 ; *Les Choses de la vie*, jeu. 14 h 30, 16 h 30, 18 h 30, 20 h 30, 22 h 30 ; *Touch of zen*, ven. 13 h 30, 17 h 45, 21 h 20.

CANNES DANS VOTRE SALLE
(v.o.), Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09). *La Dolce Vita*, mer. 20 h 15 ; *M. A. S. h.*, jeu. 17 h 45 ; *Cyrano de Bergerac*, ven. 13 h 45.

SEPT FILMS DE DREYER, LE MAÎTRE DANOIS
(v.o.), Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34). *Jour de colère*, mer. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Pages arrachées du livre de Satan*, jeu. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Gertrud*, ven. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

CARTE BLANCHE À JEAN-CLAUDE BIETTE
Le République, 11e (01-48-05-51-33). *Loin de Manhattan*, jeu. 15 h 30 ; *Le Théâtre des matières*, ven. 15 h 30 ; *Le Complexe de Toulon*, jeu. 14 h.

HOMMAGE À ROBERT BRESSON
Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65). *Le Diable probablement*, mer. 22 h ; *Pickpocket*, jeu. 22 h ; *Le Procès de Jeanne d'Arc*, ven. 22 h.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

ASSASSIN (S) (**)
(à partir de vendredi 16 mai)
Film français de Mathieu Kassovitz, avec Michel Serrault, Mathieu Kassovitz, Medhi Benoufa, Robert Gendreu, Danièle Lebrun, François Levantal (2 h 10).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40) (+) ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (+) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) (+) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83) (+) ; UGC Montparnasse, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (+) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (+) ; UGC George-V, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31) (+) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81) (+) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67) (+) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04) (+) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50) (+) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) (+) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27) (+) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24) (+) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96) (+).

LE BAISER DU SERPENT
(à partir de vendredi 16 mai)
Film franco-allemand-britannique de Philippe Rousselot, avec Ewan McGregor, Greta Scacchi, Pete Postlethwaite, *Richard E. Grant, Carmen Chaplin, Donal* McCann (1 h 44).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88) (+) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83) (+) ; La Pagode, 7e (+) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67) (+) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48) (+) ; Gaumont Gobelins-Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50) (+) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) (+) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; *14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).*

HAMLET
Film britannique de Kenneth Branagh, avec Kenneth Branagh, Julie Christie, Billy Crystal, Gérard Depardieu, Charlton Heston, Derek Jacobi (4 h 01).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88) (+).

LES MARCHES DU PALAIS
Film français de Bernard Dartigues, avec Philippe Caubère (2 h 20).
Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68) (+) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00)(+).

EXCLUSIVITÉS

ALLEMAGNE, ANNÉE 90 NEUF ZÉRO
de Jean-Luc Godard,
avec Eddie Constantine, Hanns Zischler, Claudia Michelsen, André Labarthe, Nathalie Kadem, Robert Wittmers.
Français (1 h 02).
Grand Action, dolby, 5e (01-43-29-44-40).

LES ANGES DÉCHUS
de Wong Kar-Wai,
avec Leon Lai Ming, Takeshi Kaneshiro, Charlie Young, Michele Reis, Karen Mok.
Hong Kong (1 h 36).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77) (+).

ARIANE OU L'ÂGE D'OR
de Bernard Dartigues,
avec Philippe Caubère.
Français (2 h 35).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

BEKO
de Nizamettin Aric,
avec Nizamettin Aric, Bezara Arsen, Lusika Hesen, Cemale Jora, Fila Tital, Nuriye tital.
Allemand-arménien (1 h 40).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).

BIG NIGHT
de Campbell Scott et Stanley Tucci,
avec Stanley Tucci, Tony Shalhoub, Isabella Rossellini, Minnie Driver, Ian Holm, Caroline Aaron.
Américain (1 h 40).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

CE RÉPONDEUR NE PREND PAS DE MESSAGES
d'Alain Cavalier.
Français (1 h 17).
Saint-André-des-Arts-I, 6e (01-43-26-48-18).

LE CINQUIÈME ÉLÉMENT
de Luc Besson,
avec Bruce Willis, Gary Oldman, Ian Holm, Chris Tucker, Milla Jovovich.
Français (2 h 06).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40) (+) ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00) (+) ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08) (+) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23) (+) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48) (+) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) (+) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e(+) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24) (+) ; UGC Maillot, 17e ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88) (+) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67) (+) ; UGC Lyon-Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins-Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e(+) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50) (+) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27) (+) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (01-46-36-10-96) (+).

LE COMMENT ET LE POURQUOI
de Ventura Pons,
avec Lluis Homar, Pepa Lopez, Alex Casanovas, Merce Aranega, Merce Pons, Pere Ponce.
Espagnol (1 h 30).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86).

DIEU SAIT QUOI
de Jean-Daniel Pollet,
Français (1 h 30).
Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20) (+) ;

LA DIVINE POURSUITE
de Michel Deville,
avec Antoine de Caunes, Emmanuelle Seigner, Elodie Bouchez, Denis Podalydès, Robert Plagnol, Richard Gotainer.
Français (1 h 42).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08) (+) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

DU JOUR AU LENDEMAIN
de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet,
avec Christine Whittlesey, Richard Salter, Claudia Barainsky, Ryszard Karczykewski.
Franco-allemand, noir et blanc (1 h 02).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

ENQUÊTE SUR ABRAHAM
d'Abraham Ségal,
Franco-israélien-palestinien (1 h 42).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

LA FABRIQUE DE L'HOMME OCCIDENTAL
de Gérald Caillat,
Français (1 h 15).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

LA FÊTE BLANCHE
de Vladimir Naoumov,
avec Innokenti Smoktounovsky, Armène Djigarkhanian, Natalia Belokhvostikova, Natalia Naoumova, Elena Maïorova, Robert Voulfov.
Russe (1 h 37).
VO : Le Quartier latin, 5e (01-43-26-84-65).

FOR EVER MOZART
de Jean-Luc Godard,
avec Madeleine Assas, Bérangère Allaux, Ghalya Lacroix, Vicky Messica, Frédéric Pierrot, Harry Cleven.
Franco-suisse-allemand (1 h 20).
Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).

GÉNÉALOGIES D'UN CRIME
de Raoul Ruiz,
avec Catherine Deneuve, Michel Piccoli, Melvil Poupaud, Andrzej Seweryn, Bernadette Lafont, Monique Mélinand.
Français (1 h 53).
14-Juillet Beaubourg, 3e (+) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) (+) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77) (+) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

GOODBYE SOUTH, GOODBYE
de Hou Hsiao Hsien,
avec Jack Kao, Hsu Kuei-Ying, Lim Giong, Anne Shizuka Inoh, Hsi Hsiang, Lien Pi-Tung.
Taïwanais (1 h 52).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (+) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83) (+) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).

GRAINS DE SABLE
de Ryosuke Hashiguchi,
avec Yoshinari Okada, Kota Kusano, Ayumi Hamazaki, Koji Yamaguchi, Kumi Takada.
Japonais (2 h 09).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (+).

LE JARDIN
de Martin Sulík,
avec Roman Luknar, Zuzana Sulajova, Marian Labuda, Jana Svandova.
Franco-slovaque (1 h 40).
VO : Denfert, 14e (01-43-21-41-01) (+).

JOURS DE COLÈRE
de Bernard Dartigues,
avec Philippe Caubère.
Français (3 h).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

KIDS RETURN
de Takeshi Kitano,
avec Masanobu Ando, Ken Kaneko, Leo Morimoto, Hatsuo Yamaya, Mitsuko Oka.
Japonais (1 h 47).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (+) ; Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) (+).

LEVEL FIVE
de Chris Marker,
avec Catherine Belkhodja, la participation de Nagisa Oshima, Kenji Tokitsu, Ju'nishi Ushiyama.
Français (1 h 46).
Accatone, 5e (01-46-33-86-86).

LOOKING FOR RICHARD
d'Al Pacino,
avec Al Pacino, Harris Yulin, Penelope Allen, Alec Baldwin, Kevin Spacey, Winona Ryder.
Américain (1 h 53).
VO : Action Ecoles, dolby, 5e (01-43-25-72-07).

MARION
de Manuel Poirier,
avec Coralie Tetard, Pierre Berriau, Elisabeth Commelin, Marie-France Pisier, Jean-Luc Bideau, Laure Fernandez.
Français (1 h 46).
Reflet Médicis-I, 5e (01-43-54-42-34).

MARS ATTACKS !
de Tim Burton,
avec Jack Nicholson, Glenn Close, Annette Bening, Pierce Brosnan, Danny DeVito, Martin Short.
Américain (1 h 45).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; UGC George-V, 8e ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01) (+).

MICHAEL COLLINS
de Neil Jordan,
avec Liam Neeson, Aidan Quinn, Alan Rickman, Julia Roberts, Stephen Rea.
Américain (2 h 10).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Espace Saint-Michel, dolby, 5e (01-44-07-20-49) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) (+).

MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE
de Claude Nuridsany et Marie Perennou,
Français (1 h 15).
Cinoches, 6e (01-46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), dolby, 8e (01-42-56-52-78) (+) ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01) (+) ; Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85)(+) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (01-45-32-91-68).

LA MOINDRE DES CHOSES
de Nicolas Philibert,
avec les pensionnaires, les soignants de la clinique de La Borde.
Français (1 h 45).
Saint-André-des-Arts-I, 6e (01-43-26-48-18).

NÉNETTE ET BONI
de Claire Denis,
avec Grégoire Colin, Alice Houri, Jacques Nolot, Valéria Bruni-Tedeschi, Vincent Gallo.
Français (1 h 43).
14-Juillet Beaubourg, 3e (+) ; Denfert, 14e (01-43-21-41-01)(+).

NI D'ÈVE NI D'ADAM (*)
de Jean-Paul Civeyrac,
avec Guillaume Verdier, Morgane Hainaux, Frédérique Gagnol, Hélène Chambon, Luc Tissot, Lucile Nogier.
Français (1 h 30).
Denfert, 14e (01-43-21-41-01) (+).

NOUS SOMMES TOUS ENCORE ICI
d'Anne-Marie Miéville,
avec Aurore Clément, Bernadette Lafont, Jean-Luc Godard.
Franco-suisse (1 h 20).
Saint-André-des-Arts-I, 6e (01-43-26-48-18).

LES PALMES DE M. SCHUTZ
de Claude Pinoteau,
avec Isabelle Huppert, Charles Berling, Philippe Noiret, Christian Charmetant, Philippe Morier-Genoud, Marie-Laure Descoureaux.
Français (1 h 46).
UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) (+) ; *Gaumont Ambassade, dolby, 8e* (01-43-59-19-08) (+) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67) (+) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85) (+) ; Studio 28, 18e (01-46-06-36-07) (+).

LE PATIENT ANGLAIS
d'Anthony Minghella,
avec Ralph Fiennes, Kristin Scott Thomas, Juliette Binoche, Willem Dafoe, Naveen Andrews, Colin Firth.
Américain (2 h 40).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88) (+) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83) (+) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08) (+) ; UGC George-V, dolby, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins-Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) (+) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+).

LA PLANTE HUMAINE
de Pierre Hébert,
dessin animé Canadien (1 h 15).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

LE POLYGRAPHE
de Robert Lepage,
avec Patrick Goyette, Marie Brassard, Peter Stormare, Maria de Medeiros, Linda Lepage-Beaulieu, Josée Deschenes.
Franco-canadien-allemand (1 h 37).
14-Juillet Beaubourg, 3e (+) ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

PORT DJEMA
d'Eric Heumann,
avec Jean-Yves Dubois, Nathalie Boutefeu, Christophe Odent, Edouard Montoute, Claire Wauthion, Frédéric Pierrot.
Franco-greco-italien (1 h 35).
Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23)(+) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) (+) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04) (+).

QUADRILLE
de Valérie Lemercier,
avec Valérie Lemercier, André Dussollier, Sandrine Kiberlain, Sergio Castellitto, Lise Lamétrie, Frack de La Personne.
Français (1 h 36).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08) (+) ; UGC George-V, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) (+) ; UGC Maillot, 17e.

LA RENCONTRE
d'Alain Cavalier.
Français (1 h 15).
Saint-André-des-Arts-I, 6e (01-43-26-48-18).

REPRISE
d'Hervé Le Roux.
Français (3 h 12).
Saint-André-des-Arts-II, 6e (01-43-26-80-25).

SCHIZOPOLIS
de Steven Soderbergh,
avec Steven Soderbergh, Betsy Brantley, David Jensen, Eddie Jemison, Scott Allen, Mike Malone.
Américain (1 h 36).
VO : Lucernaire, 6e.

SÉLECT HÔTEL (**)
de Laurent Bouhnik,
avec Julie Gayet, Jean-Michel Fête, Serge Blumental, Marc Andreoni, Sabine Ball, Eric Aubrahn.
Français (1 h 25).
14-Juillet Beaubourg, 3e (+) ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
avec Catherine Hiegel, Jean-Yves Dubois, Alain Pralon, Claire Vernet, Nicolas Silberg.
Français (2 h 46).
Denfert, 14e (01-43-21-41-01) (+).

SEXY SADIE
de Matthias Glasner,
avec Corinna Harfouch, Jürgen Vogel, Thomas Heinze, Richy Müller, Andreja Schneider, Stephanie Philipp.
Allemand, noir et blanc (1 h 32).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77) (+).

SHINE
de Scott Hicks,
avec Armin Mueller-Stahl, Noah Taylor, Goeffrey Rush, Lynn Redgrave, John Gielgud, Sonia Todd.
Australien (1 h 45).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (+) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08) (+) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e *(01-43-59-04-67) (+)* ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81) (+) ; Gaumont Gobelins-Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) (+) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00) (+) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24)(+) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).

LE SORT DE L'AMÉRIQUE
de Jacques Godbout,
avec René-Daniel Dubois, Philippe Falardeau, Jacques Godbout.
Québécois (1 h 30).
Latina, 4e (01-42-78-47-86).

THE PILLOW BOOK
de Peter Greenaway,
avec Vivian Wu, Yoshi Oida, Ken Ogata, Hideko Yoshida, Ewan McGregor, Judy Ongg.
Franco-britannique (2 h 06).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85) (+) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (01-45-32-91-68).

TOUT LE MONDE DIT « I LOVE YOU »
de Woody Allen,
avec Alan Alda, Woody Allen, Drew Barrymore, Lukas Haas, Goldie Hawn, Gaby Hoffmann.
Américain (1 h 41).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Danton, 6e ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48) (+) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85) (+) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (01-45-32-91-68).

UN INSTANT D'INNOCENCE
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Mirhadi Tayebi, Ali Bakhshi, Ammar Tafti, Marjam Mohamadamimi.
Franco-iranien (1 h 18).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00) (+).

LA VÉRITÉ SI JE MENS !
de Thomas Gilou,
avec Richard Anconina, Vincent Elbaz, Elie Kakou, José Garcia, Bruno Solo, Richard Bohringer.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (+) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43) (+) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88) (+) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67) (+) ; UGC Lyon-Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins-Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) (+) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24) (+) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96) (+) ;

LE VILLAGE DE MES RÊVES
de Yoichi Higashi,
avec Keigo Matsuyama, Shogo Matsuyama, Mieko Harada, Kyozo Nagatsuka, Hoseli Komatsu, Kaneko Iwasaki.
Japonais (1 h 52).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00) (+).

WHEN WE WERE KINGS
de Leon Gast,
avec Mohammed Ali, George Foreman, Don King, James Brown, B. B. King, Norman Mailer.
Américain (1 h 28).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88) (+) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04) (+) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, dolby, 17e (01-53-42-40-20) (+) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).

Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ? de Sandrine Veysset,
avec Dominique Reymond, Daniel Duval, Jessica Martinez, Alexandre Roger, Xavier Colonna, Fanny Rochetin.
Français (1 h 30).
14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00) (+).

REPRISES

L'APPÂT
d'Anthony Mann,
avec James Stewart, Robert Ryan, Janet Leigh, Millard Mitchell, Ralph Meeker.
Américain, 1953 (1 h 34).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

L'ÉTOILE CACHÉE
de Ritwik Ghatak,
avec Supriya Choudhury, Anil Chatterjee, Bijon Bhattacharya, Gita Ghatak.
Indien, 1960, noir et blanc (2 h).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE
de Georg Wilhelm Pabst,
avec Josef Rovensky, Louise Brooks, Fritz Rasp.
Allemand, 1929, noir et blanc (1 h 35).
Le Quartier latin, 5e (01-43-26-84-65).

SUBARNAREKHA
de Ritwik Ghatak,
avec Madhavi Mukhopadhyay, Satindra Bhattacharya, Abhi Bhattacharya, Jabar Roy.
Indien, 1962, noir et blanc (2 h 12).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

(+) Réservation au 01-40-30-20-10.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

COMMUNICATION

LE MONDE / JEUDI 15 MAI 1997

AUDIOVISUEL La plainte déposée par l'opérateur américain de télévision par satellite EchoStar contre News Corp., le groupe de Rupert Murdoch, pour rupture de contrat, met fin à l'accord qui devait aboutir, à terme, à la constitution d'un bouquet de cinq cents programmes. ● LE MAGNAT australo-américain devra trouver une nouvelle alliance pour prendre pied sur le marché du satellite à domicile aux Etats-Unis, le principal maillon manquant encore à son réseau international. ● LE DIFFÉREND entre les deux partenaires serait né de la volonté de M. Murdoch de profiter des difficultés financières d'EchoStar pour accroître son poids dans une association prévue initialement à 50-50. Mais le patron d'EchoStar estime que le changement d'attitude de News Corp. aurait pu être dicté par le lobby des câblo-opérateurs américains, inquiets de l'arrivée de cette concurrence par satellite.

L'implantation de Rupert Murdoch aux Etats-Unis subit un coup d'arrêt

L'accord entre News Corp. et EchoStar, qui devait aboutir à la constitution d'un bouquet de cinq cents programmes, est compromis. Le groupe Murdoch devra trouver une autre alliance pour pénétrer le marché de la télévision par satellite outre-Atlantique

LOS ANGELES
correspondance

Charles Ergen, le président-directeur général d'EchoStar, l'opérateur de télévision par satellite d'Englewood (Colorado), a confirmé, mardi 13 mai, que « Sky », son partenariat avec News Corp., le groupe de Rupert Murdoch, était définitivement compromis : *« Nous avons été naïfs en faisant confiance à News Corp. et en pensant qu'ils honoreraient notre accord. Je peux seulement spéculer qu'ils ont changé de stratégie. Ma vision est restée la même, mais Murdoch a modifié la sienne. Pour lui, EchoStar n'était vraisemblablement qu'un pion dans un jeu beaucoup plus vaste. »*

Trois mois après l'annonce de son mariage avec News Corp., EchoStar a déposé une plainte en justice, alléguant plusieurs ruptures des termes du contrat que la société du magnat australo-américain s'est refusé à corriger avant le délai fixé. *« Nous sommes tenus de limiter les dégâts causés par cette situation »*, explique M. Ergen pour justifier les 5 milliards de dollars de dommages et intérêts réclamés par sa société, proportionnels aux revenus anticipés (*Le Monde* du 14 mai). Lundi, l'action EchoStar a perdu 50 cents pour s'établir à 13,12 dollars (environ 76 francs), tandis que News Corp. abandonnait 12 cents pour finir à 18,62 dollars. News Corp. se refuse au moindre commentaire, indiquant simplement que le groupe *ne renonçait pas pour autant à* pénétrer le marché américain du satellite à domicile, le principal maillon manquant à son réseau international. Murdoch a-t-il finalement jugé plus prudent de ne pas se mettre à dos l'industrie du câble ? On peut interpréter ainsi la démission de Preston Padden, le coordinateur du projet Sky, auteur de propos particulièrement agressifs lors de l'annonce de l'accord en février. Il n'avait pas hésité à affirmer que le futur bouquet de cinq cents programmes (qui avait l'originalité d'inclure les stations locales) offert par EchoStar et News Corp. à un prix très compétitif préfigurait la mort du câble.

Une bévue de taille, puisque Rupert Murdoch essaie d'intégrer actuellement ses nouvelles chaînes câblées (Fox News Network, concurrent de CNN, Fox Sports, F/X, etc.) dans le menu déjà *fort chargé des câblo-opérateurs.* Murdoch aura probablement sous-estimé les réactions de ceux-ci. *« Nous avons décelé un changement d'attitude au moment même où News Corp. rencontrait les responsables de l'industrie du câble »*, affirme le PDG d'EchoStar.

Mais la bataille autour du contrôle effectif de Sky explique aussi le revirement du magnat australo-américain. D'après Charles Ergen, le différend quant au système de contrôle d'accès et de décodage ne serait qu'un prétexte. Dans la plainte fédérale déposée par l'Américain, on apprend qu'un des lieutenants de Murdoch aurait exigé la démission du PDG d'EchoStar, lors d'un rendez-vous à l'aéroport de Denver, mardi 6 mai. En refusant de respecter une clause du contrat suivant laquelle EchoStar avait

> « Ma vision est restée la même, mais Murdoch a modifié la sienne. Pour lui, nous n'étions qu'un pion dans un jeu plus vaste », estime Charles Ergen, PDG d'EchoStar

droit à une avance de 200 000 dollars en attendant la finalisation du partenariat, Murdoch s'est-il livré à une de ces parties de bras de fer dont il est coutumier, afin de prendre le contrôle d'EchoStar, que ses difficultés financières plaçaient en situation d'infériorité ? *« C'est une tactique qu'il a déjà utilisée »*, suggère Charles Ergen. *« En général, un partenariat à 50 % impliquant deux personnalités aussi fortes que Murdoch et Ergen ne fonctionne pas »*, explique Derek Baine, analyste au bureau d'études Paul Kagan.

EchoStar, avec une dette estimée à 1 milliard de dollars, et ses dernières pertes trimestrielles chiffrées à 62,8 millions de dollars, requiert une injection de capital. *« Leur capacité en canaux satellite surpasse nettement celle de leurs concurrents, ce qui fait d'eux un partenaire très intéressant »*, précise néanmoins Derek Baine. Charles Ergen affirme que sa liste d'investisseurs financiers et de partenaires stratégiques potentiels est longue, d'autant qu'il bénéficie de la publicité autour de sa rupture avec News Corp.

Avec 480 000 abonnés, EchoStar détient environ 10 % de parts du marché du satellite à domicile aux Etats-Unis, dont le leader est DirecTV. L'opérateur de télévision par satellite se trouve au cœur de la réorganisation d'un secteur particulièrement compétitif et en mal de consolidation. En effet, après la guerre des prix pour l'équipement de base, on constate une baisse des tarifs d'abonnement, les deux contribuant à réduire les marges bénéficiaires. A partir du 1er juin, EchoStar, poursuivant la campagne de marketing de son Dish Network, proposera antenne et boîtier numérique au prix initial de seulement 199 dollars (environ 1 150 francs), et 19 dollars (110 francs) pour l'abonnement mensuel.

Claudine Mulard

Fuji TV rejoint le bouquet JSkyB

Fuji TV, important réseau de télévision nippon, a confirmé sa participation à JSkyB, bouquet japonais de programmes numériques par satellite contrôlé par Rupert Murdoch. Fuji TV a annoncé, mardi 13 mai, son intention de devenir le quatrième actionnaire et partenaire financier de JSkyB à égalité avec News Corp. et les Japonais Sony et Softbank. Avec cet accord, Fuji TV deviendra le premier réseau de télévision hertzienne japonais à participer à un bouquet de programmes numériques par satellite. Outre Fuji TV, le groupe Disney, qui prévoit de lancer 150 programmes au Japon à partir d'avril 1998, pourrait aussi participer au projet JSkyB.

TPS s'adjuge l'exclusivité des 40 prochains films du studio américain Regency Enterprises

CANNES
de notre envoyé spécial

C'est la dernière escarmouche d'une féroce guérilla. Dans la concurrence qui oppose Canal Plus et Télévision par satellite (TPS) pour la maîtrise des studios américains, le bouquet de programmes numérique dirigé par Patrick Le Lay aura eu le dernier mot. Après plusieurs mois de négociations, TPS vient de conclure un accord avec Regency Enterprises, l'un des derniers studios américains d'importance encore disponibles sur le marché – un indépendant lié, toutefois, à la Warner. Désormais, Canal Plus détient les droits de cinq majors américaines contre deux à TPS. Pour la seconde diffusion cryptée, TPS renverse les rôles face à CanalSatellite avec cinq studios américains contre deux au bouquet de programmes de Canal Plus.

« L'accord porte sur une durée de quatre à six ans, précise Arnon Milchan, PDG de Regency Enterprises. *Il prévoit la fourniture de quarante films, dont dix sont déjà terminés. »* Parmi les films proposés par Regency figurent *Tin Cup*, avec Kevin Costner, *Le Droit de tuer*, avec Kevin Spacey, et Sandra Bullock, ou *L.A. Confidential*, avec Kim Basinger. Pour Patrick Le Lay, PDG de TF 1 et patron de TPS, cet accord d'exclusivité *« concerne la première et la deuxième fenêtre de diffusion en télévision payante ainsi que le paiement à la séance »*. Il précise : *« Les films seront uniquement diffusés sur TPS. Canal Plus ne les aura pas. »*

TCM, société commune contrôlée par TF 1 (33 %) et M 6 (34 %) et la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (34 %), n'a pas acheté les droits de retransmission en clair des films de Regency comme cela avait été le cas lors du contrat conclu avec la Paramount. D'ailleurs, *« l'accord avec France Télévision court toujours »*, rappelle Arnon Milchan.

TRAIN OU LOCOMOTIVE

TPS et Regency se refusent à dévoiler le volet financier de l'accord. TPS a voulu s'entourer de garanties (*Le Monde* du 5 novembre 1996). *« Pour la diffusion en première et deuxième fenêtre, il existe un système de* rate cards, *un système grâce auquel le prix payé par TPS est fonction du nombre d'entrées en salles réalisé par le film »*, signale Patrick Le Lay. En outre, dit-il, *« s'ajoute un minimum garanti raisonnable dont* [il ne tient] *pas à révéler le montant »*. Selon lui, *« Canal Plus a fixé les prix et TPS doit acheter ses longs métrages aux tarifs du marché pratiqués par la chaîne cryptée »*.

Pour Arnon Milchan, *« la détention par France Télévision des droits de retransmission en clair des films de Regency a facilité l'accord, car le service public est aussi partenaire de TPS »*. Selon lui, la qualité des futurs longs métrages de Regency Enterprises est garantie. *« Nous sommes seulement des producteurs de films, nous pouvons nous permettre le luxe de dépenser 400 millions à 500 millions de dollars par an sans être obligés d'alimenter un circuit de distribution. Nous pouvons donc être très sélectifs dans le choix de nos films »*, confie Arnon Milchan.

Selon lui, *« il y a aujourd'hui deux façons de survivre pour un studio : avoir une masse de films, la technique des trains, ou bien produire des locomotives »*, c'est-à-dire les grands succès. A défaut de catalogue, Regency *« a été condamné à produire des locomotives »*, ajoute Arnon Milchan, expliquant que *« la technique des studios est de forcer les chaînes à acheter plusieurs dizaines de trains pour l'acquisition d'une seule locomotive »*. En clair, pour l'achat d'un film à grand succès, l'acheteur se voit imposer un grand nombre de films de série B.

LA « BONNE NOUVELLE »

« Grâce à l'accord avec Regency, TPS n'aura pas de problème d'alimentation en films de ses chaînes cinéma, estime Patrick Le Lay. *Le bouquet a désormais fait alliance avec l'équivalent de trois majors en première fenêtre : Regency Enterprises fournira de sept à dix films par an, Paramount huit à dix et MGM entre six et huit. TPS proposera donc de deux à trois titres très forts chaque mois. »* Pour le patron du bouquet, *« les premiers films de Regency seront à l'antenne de TPS au début de 1998 »*. *« Désormais, nous savons que TPS va exister »*, reconnaît le patron du studio américain. Selon lui, *« la combinaison des partenaires de TPS apparaît comme très homogène aux yeux des Américains »*. A défaut de connaître le vainqueur du match Canal Plus / TPS, Arnon Milchan affirme : *« L'existence de l'un n'implique pas la mort de l'autre. »*

« La bonne nouvelle pour les studios américains, c'est que le décodeur de TPS marche et que le bouquet connaît une vraie croissance. Dans d'autres pays comme l'Allemagne, avec le bouquet DF 1 du groupe Kirch, cela n'a pas été le cas. TPS nous a rassurés », remarque le patron de Regency Enterprises. Selon Patrick Le Lay, *« le retard dans la livraison des décodeurs sera comblé en juin, à quelques milliers de boîtiers près. Déjà 110 000 décodeurs sont sortis des usines »*. Mais tous n'ont pas été distribués. Pour le patron de TPS, le bouquet *« compte 145 000 abonnés. A la fin de son offre promotionnelle, TPS a enregistré des pointes d'abonnements à 4 500-5 000 souscriptions par jour. Depuis, nous marchons au rythme de 1 100 à 1 200 abonnements quotidiens »*.

Guy Dutheil

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : le prix Albert Londres 1997** a été attribué à Caroline Puel, pour l'écrit, et à Claude Sempère, pour l'audiovisuel. Correspondante du quotidien *Libération* et de l'hebdomadaire *Le Point*, Caroline Puel a été récompensée pour l'ensemble de ses reportages effectués en Chine. Journaliste à France 2, Claude Sempère a été distingué pour un reportage diffusé dans le cadre du *« Spécial Corse »*, proposé par le magazine « Envoyé spécial ».

■ **TÉLÉVISION : les syndicats SNJ-CGT et SNRT-CGT de France 3 ont déposé**, mardi 13 mai, une plainte contre X avec constitution de partie civile, pour *« contrefaçon, complicité et recel »* auprès du doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance de Paris. Cette initiative fait suite à l'affaire du faux « 19/20 » qui avait vu le détournement de l'image du journal (logo, générique et plateau) à des fins commerciales, notamment en faveur de laboratoires pharmaceutiques (*Le Monde* du 25 et du 26 mars). Une enquête administrative interne avait été conduite, à la demande du président de France Télévision, Xavier Gouyou Beauchamps, pour faire *« toute la lumière »* sur les procédés qui ont permis un tel détournement qui se serait répété à neuf reprises entre 1992 et 1997 (*Le Monde* du 12 avril). Les deux syndicats estiment que *« face à la pudeur des conclusions de l'enquête administrative »*, leur intérêt est *« que la vérité soit faite »*.

■ **RADIO : le prix Charles Lescaut** créé par Radio-France Internationale (RFI) a été attribué pour la première fois, mardi 13 mai, à Paris. Il récompense un étudiant d'une des huit écoles de journalistes reconnues par la profession. Le lauréat bénéficie d'un contrat d'un an offert par RFI. Le jury, présidé par Alain Genestar (*Le Journal du Dimanche*), a distingué Laurent Correau, vingt-quatre ans, de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille. Ancien grand reporter à RFI et correspondant du *Monde* au siège des Nations unies à New York, Charles Lescaut est décédé, en 1989, à l'âge de quarante et un ans.

■ **PUBLICITÉ : le prince saoudien Al Walid Ben Talal** a annoncé, mardi 13 mai, avoir acheté plus de 3 % du groupe britannique Cordiant pour 40 millions de dollars (environ 228,4 millions de francs). Cette opération conforte la stratégie de Charlie Scott, président de Cordiant, qui consiste à augmenter la valorisation boursière de ses actifs.



Au-delà du réel

par Alain Rollat

LES ENVAHISSEURS sont-ils déjà dans l'isoloir ? La campagne électorale est-elle devenue un pastiche de la série « X Files » ? Est-il possible qu'une secte se camoufle en parti sans que la démocratie s'en aperçoive ? Où finit un parti quand commence une secte ? Passionnantes questions à la veille d'un « choix de civilisation ». Elles se posent pourtant, sans fiction, depuis qu'un observateur non identifié a remarqué que deux des formations inscrites dans la compétition, le Parti de la loi naturelle et le Parti humaniste, figurent sur la liste des sectes mise à l'index dans le dernier en date des rapports parlementaires dénonçant à juste titre la prolifération de ces engeances.

D'où deux sous-questions. Le CSA a-t-il introduit le loup dans la bergerie en autorisant ces deux prétendus partis à accéder à la télévision publique pour faire du prosélytisme à la manière des partis politiquement corrects ? Y a-t-il une main perverse sous l'apparente candeur civique du Parti humaniste évoquée, ici même, au vu de son premier message télévisé ?

Le paradoxe est que, à peine soulevées, ces questions semblent tranchées sans qu'on en sache pour autant davantage. De l'avis de la présidente de l'Association de défense des victimes des sectes, interrogée par TF 1, la présence du Parti de la loi naturelle et du Parti humaniste sur la liste officielle des sectes suffit à justifier leur interdiction d'antenne. En l'absence de législation précise, les députés sortants, à droite comme à gauche, se montrent plus réservés. *« Tout le monde peut se présenter, c'est la règle démocratique »*, objecte l'UDF André Santini. Au nom de la commission anti-sectes, le communiste Jean-Pierre Brard affirme, sur France 2 : *« Ce sont des émanations de sectes qui visent à détourner la démocratie en récupérant à leur bénéfice exclusif les financements publics en faveur des partis. »* A quoi France 2 rétorque : *« Le ministère de l'intérieur n'a pas jugé le rapport de cette commission assez alarmant pour interdire d'antenne ces deux partis... »* Invités à réagir, les porte-parole des deux groupuscules visés crient évidemment à la chasse aux sorcières.

En restera-t-on à ce semblant d'information jusqu'aux élections ? Votera-t-on sous l'influence de sectateurs clandestins ? Si le caractère sectaire du Parti de la loi naturelle, bien connu outre-Manche, qui milite avec un zèle religieux pour la méditation transcendantale, ne semble faire aucun doute, il en va autrement du mystérieux Parti humaniste, à l'oeuvre dans une soixantaine de pays. Dans son clip de lundi soir, plutôt baba cool, il dénonçait l'exploitation de l'homme par l'homme, s'affichait universaliste, dénonçait *« toutes les discriminations, toutes les exclusions »*, appelait à voter *« pour une société solidaire, non violente, multiculturelle »*. Il offrait une image opposée à celle du sectarisme. N'était-ce que poudre aux yeux ? Qui nous éclairera ? La télévision a le chic pour escamoter les débats qu'elle suscite.

La longue marche de l'armée d'Afrique

Planète présente « D'Alger à Berlin, 1942-1945 », ou comment une « armée d'armistice » autorisée par Vichy, battue, humiliée, s'est transformée en armée de libération

EN PLEIN DÉBAT sur Vichy, voici un documentaire réalisé en 1994 par Antoine Lassaigne, qui modifie notre vision – entachée de soupçon – sur la guerre. Les soldats de cette « armée d'Afrique » étaient pourtant issus de l'armée d'armistice, marquée par la défaite. Comment, à partir de 1942, des troupes battues, humiliées se sont-elles transformées en armée de libération, permettant à la France de recouvrer son honneur et de s'asseoir à la table des vainqueurs le 8 mai 1945 ? C'est ce que montre ce film, dont la première partie raconte le débarquement américain en Afrique du Nord (8 novembre 1942) et la campagne de Tunisie (1942-1943), la deuxième celle d'Italie (1943-1944), la troisième celle de France et d'Allemagne (1944-1945).



En juin 1940, Hitler a abandonné la destinée de l'empire colonial français à Vichy. Très vite, grâce à Leclerc, l'AEF bascule du côté de de Gaulle. L'Afrique du Nord est autorisée à conserver une « armée d'armistice » de cent mille hommes. Ce sont essentiellement des unités coloniales – troupe maghrébine, encadrement métropolitain – vite rejointes depuis la France par des officiers et des engagés, avides de revanche et de liberté. En effet, Weygand, qui commande à Alger, ne cache pas qu'il faut se préparer à *« reprendre le combat »*. Le haut-commandement a bien sûr la confiance de Pétain, et depuis Mers-el-Kébir, la marine voue de Gaulle aux gémonies. *« C'était un autre monde »*, lance un témoin américain. Weygand refusera de passer à la dissidence, parce qu'il n'en a pas *« reçu l'ordre »* de ses supérieurs.

Alors qu'on redoute les Allemands, ce sont les Américains qui débarquent en Afrique du Nord le 8 novembre 1942. Le 10, Darlan, qui est à Alger, arrête les hostilités. Les Allemands ripostent le lendemain par l'occupation de la zone libre. Darlan est honni par cette armée d'Afrique, comme par le tout Alger qui se presse pour aller voir le film *L'Amiral à la flotte...* Le 24 décembre 1942, Darlan est assassiné par un étudiant *« monarcho-gaulliste »*. Son élimination a été tirée à la courte-paille, tellement on est empressé à le voir disparaître. C'est vraiment en Tunisie, où il lui faut affronter désormais les Allemands, que cette armée d'Afrique va s'aguerrir. Elle est mal équipée. Pourtant ces combattants, qui pendant des mois n'ont pas le temps de se *« déchausser »*, vont arrêter les Allemands, au regard plein de supériorité, les contenir, puis, lorsque Patton sera opérationnel en mars 1943, les repousser jusqu'à la mer.

Entrant à Tunis le 18 mai 1943, l'armée française a retrouvé une partie de son honneur. Ensuite ce sera l'Italie, les combats autour de Monte Cassino, chef-d'oeuvre de Juin, puis la prise de Rome. Et enfin la libération du sol français. Le 8 mai 1945, Keitel, apercevant de Lattre au milieu des vainqueurs, s'exclamera : *« Signer à côté d'un Français, c'est un comble ! »*

La France retrouve honneur et liberté grâce à des Maghrébins. On eût aimé que le commentaire – un seul témoin maghrébin en trois heures de projection – le dise plus clairement, même si Français et Maghrébins, unis par la fraternité des armes, ne peuvent être dissociés dans l'hommage. Qui et combien étaient ces hommes, quelles étaient leurs angoisses, quelle Afrique du Nord voulaient-ils pour demain ? Ce film, hélas, ne le dit pas. Sans doute trouvait-on leur héroïsme un peu *« sauvage »*. Du côté allemand, Kesselring était plus expéditif. *« Ce sont des nègres »*, disait-il.

Ces « nègres » – mais ce film ne le dit pas non plus – eurent des noms. L'un d'eux s'appelait Ben Bella, fit la campagne d'Italie et fut abondamment décoré. Beaucoup parmi eux avaient compris, dès 1940, que la France n'était pas invincible. Ils crurent que la récompense serait l'indépendance. Ils durent vite déchanter.

Régis Guyotat

★ *« D'Alger à Berlin, 1942-1945 »*, 1er volet : *La France en guerre*, Planète, jeudi 15 mai à 22 h 30, vendredi 16 à 7 h 35, samedi 17 à 9 h 55, dimanche 18 à 23 h 50.

MERCREDI 14 MAI

TF 1

20.20

FOOTBALL
PSG - FC Barcelone.
En direct. Finale de la Coupe d'Europe des vainqueurs de Coupe ; *21.15 Mi-temps (130 min).* 51635917
Les Parisiens vont tenter de conserver leur trophée.

22.30

COLUMBO
Double choc.
Série de Robert Butler, avec Peter Falk, Martin Landau (85 min). 9143085
Un homme fortuné, sur le point de se marier, décède d'une crise cardiaque dans sa salle de sport.

23.55 Chapeau melon et bottes de cuir. Série.
0.50 et 1.30, 2.35, 3.40 TF 1 nuit.
1.05 Cas de divorce. Série.
1.40 et 3.50, 4.40, 5.10 Histoires naturelles. *Documentaire.* 2.45 Histoire des inventions. Documentaire. [2/6] Inventer le monde (rediff.). 5.05 Musique. Concert (5 min).

France 2

21.00

MÉLANIE
Téléfilm d'Emmanuel Finkiel, avec Michel Duchaussoy (105 min). 8205066
Un soir, la mère d'une fille de treize ans ne rentre pas. Après bien des mensonges de son entourage, la vérité se fait jour : sa maman est en prison.
● Le Monde daté mardi 13.

22.45

ÇA SE DISCUTE
Magazine. Comment les femmes vivent-elles la prison ? (135 min). 445801
Environ deux mille femmes sont détenues en France, souvent condamnées à de courtes peines pour des délits liés à la petite délinquance et à la toxicomanie.

1.00 Au bout du compte.
1.05 Journal, Bourse, Météo.
1.20 Signé Croisette. Magazine. Spécial Cannes. 1.30 Le Cercle de minuit. Magazine. Hommage à Marco Ferreri. 3.15 Présence protestante. Magazine (rediff.). 3.45 Source de vie. Magazine (rediff.). 4.30 Urti. Documentaire. La Mana, la rivière aux 100 sauts. 4.45 Outremers. Documentaire. Reprise de France 3 (60 min).

France 3

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine. Les compagnons des derniers jours, l'accompagnement des mourants. Invités : Xavier Emmanuelli, Gilbert Desfosses, Annie Ernaux, etc. (100 min). 824820
22.30 Journal, Météo.
23.31 Spéciale législatives
Nicolas Sarkozy-Robert Hue.

23.50

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire. Edmond Rostand (50 min). 110171
Né a Marseille en 1868, Edmond Rostand, auteur de la célèbre pièce Cyrano de Bergerac, *fut aussi l'auteur de drames héroïques comme* L'Aiglon.

0.45 Cent ans de cinéma.
Cent ans de cinéma, les plus belles musiques de film (85 min). 3201757
2.15 Musique graffiti. Magazine. De Bach à Bartok. 2.25 1944, la France libérée. Documentaire (65 min).

Arte

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : MOBUTU, NOTRE AMI
Documentaire belge de Jean-François Bastin et Isabelle Christiaens (55 min). 4946449
En raison de l'actualité zaïroise, Arte modifie sa programmation pour diffuser un documentaire qui retrace 30 ans de la vie du Maréchal Mobutu. Temps de guerre [2/5], *prévu ce soir, sera diffusé le 21 mai.*

21.45

MUSICA : LES PRINTEMPS DU SACRE
Documentaire (1993, 60 min). 4339443
Le Sacre du Printemps *vu et dansé par Pina Bausch, Maurice Béjart, Martha Graham...*

22.45 Musicarchive : Trio : Rubinstein, Heifetz, Piatigorsky. Documentaire (35 min). 2040801
23.20 Profil : Un voyage avec Martin Scorsese à travers le cinéma américain. Documentaire [2/3] (80 min). 4896608
0.40 La Lucarne : Canova mutilé. Documentaire (35 min). 2942318
1.15 Le Livre de Marie ■ ■ ■ Court métrage (rediff., 30 min). 6459844
1.45 Je vous salue Marie ■ ■ ■ Film (1984, rediff., 75 min). 6872202

M 6

20.45

LES JULIES
Magazine présenté par Isabelle Motrot, Olivia Adriaco, Caroline Avon, Audrey Chaouat, Marielle Fournier et Laurence Romance.
Thème : Les différences entre les hommes et les femmes.
Invités : Smaïn, Caroline Tresca (115 min). 477375

22.40

MANNEQUINS SUR LISTE ROUGE
Téléfilm O de William A. Graham (105 min). 5621511
Un inspecteur et un ancien mannequin enquêtent sur la mort de deux cover-girls d'une boîte de nuit à la mode.

0.25 Secrets de femmes. Magazine ☐. Week-end (35 min). 3361888
1.00 Best of pop rock.
2.45 Turbo. Magazine (rediff.). 3.35 Culture pub. Magazine (rediff.). 3.40 Les Tribus du Nord. Documentaire. 4.05 Coulisses : l'affaire Louis Trio. Documentaire. 4.30 E = M 6 (25 min).

Canal +

21.00

DOLORES CLAIBORNE ■ ■
Film de Taylor Hackford, avec Kathy Bates (1995, 125 min). 5205240
23.05 Flash d'information.
23.10 Spécial infos net. Législatives 97.
23.12 Qu'en pensez-vous ? Les élections législatives.

23.25

A PART ÇA... MATHIEU KASSOVITZ
Emission spéciale présentée par Michel Denisot. Invité : Mathieu Kassovitz (rediff., 109 min). 5776530

1.15 M.A.S.H. ■ ■ ■
Film de Robert Altman (1970, v.o., 110 min). 5847554
Un humour volontairement « bête et méchant » pour fustiger la guerre et la dérision de l'organisation militaire.

Radio

France-Culture

20.30 Paroles sans frontière.
22.40 Nuits magnétiques. Voyage au sein des seins. 2. Les collines matricielles.
0.05 Du jour au lendemain. Assia Djebar (Oran, langue morte). 0.48 Les Cinglés du music hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Festival de Berlin. Donné le 8 septembre 1996, à la Philharmonique de Berlin, par le *RIAS-Kammerchor* et l'Ensemble Scharoun, dir. Marcus Creed : Œuvres de Henze : Lieder von einer Insel ; Orpheus Behind the Wire ; Œuvres de Reimann : Reflexionen ; Auf verschleierten Schauken ; Cantata della fiaba estrema, de Henze, Sally Harrison, soprano.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Donato, De Vienne.
23.07 Musicales comédies. Les chansons de Jérôme Kern.
0.00 Jazz vivant. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Festival Toulouse les Orgues. Concert enregistré le 26 octobre 1996, en l'église Saint-Pierre des Chartreux. Il Seminario Musicale, dir. Gérard Lesne, Jean-Charles Ablitzer, orgue. Œuvres de Clérambault, Charpentier, Couperin, Raison, Gilles.
22.25 Les Soirées... (suite). Œuvres de Haeffner. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Faut pas rêver. (France 3 du 9/5/97).
21.00 Au nom de la loi.
22.00 Journal (France 2).
22.35 *Savoir plus santé.*
23.30 Bons baisers d'Amérique. Magazine.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Naissances et morts sous influences.
21.25 Des hommes dans la tourmente. [1/32]. Hitler versus Chamberlain.
21.50 Vol au-dessus des mers. [6/11]. Vigilante, un œil dans le ciel.
22.40 Musique en tubes.
23.35 Hiroshima, bombe US, uranium canadien.

Animaux

21.00 Le Monde sauvage. *L'oiseau dieu.*
21.30 Flipper le dauphin. Mon frère Flipper.
22.00 Kitum. La grotte aux éléphants.
23.00 Le Monde des reptiles. Les serpents venimeux.
23.30 Les Yeux de la découverte. Le cheval.
0.00 Le Monde sauvage. Les plus belles espèces du Monde.
0.30 Flipper le dauphin.

Paris Première

20.00 et 0.40 20 h Paris Première. *Invité : Henri Verneuil.*
21.00 ► Le ciné fait sa télé.
21.45 Le J.T.S. Spécial Cannes. *Magazine.*
22.45 Network ■ ■ Film de Sidney Lumet *(1976, v.o., 115 min).* 98137375

France Supervision

20.30 Le Concerto de Mozart. De Francis Marmande et Jean-Louis Comolli.
21.55 Lester Bowie. Concert enregistré à l'Arthur's Club de Genève *(65 min).* 28294827
23.50 Concert Brahms. Concert enregistré à la Salle Pleyel à Paris (100 min). 77023086

Ciné Cinéfil

20.30 Les Pique-assiettes Film de Jean Girault *(1960, N., 80 min).* 23204743
21.50 Les Voyages de Sullivan (Sullivan's Travels) ■ ■ Film de Preston Sturges (1941, N., v.o., 90 min). 6585917
23.20 The Bat Whispers ■ Film de Roland West (1930, N., v.o., 85 min). 97858482
0.45 Deux nigauds cow-boys Film d'Arthur Lubin (1942, N., 85 min). 70067486

Ciné Cinémas

20.30 Ciné CinéCannes.
20.45 Les Trois Jours du Condor ■ ■ Film de Sydney Pollack (1975, 115 min). 6557462
22.40 Liza ■ Film de Marco Ferreri (1972, 105 min). 78358530

Festival

20.30 Jeanne Moreau : portrait. De Renaud de Dancourt.
20.40 Le Mystère *des sept cadrans.* Téléfilm de Tony Wharmby, avec James Warwick, Brian Wilde (130 min). 27845998
22.50 Le Gorille dans le pot au noir. *Téléfilm de Patrick Jamain* (1990) (85 min). 14048358

Série Club

20.15 L'Ile aux naufragés: Meet *the Meteor.*
20.40 Le Club. Magazine.
20.45 Caraïbes offshore. Plaies et bosses à gogo.
21.35 et 1.30 Symphonie. Feuilleton [11/18].
22.30 Alfred Hitchcock présente. Double maîtrise.
23.00 Buck Rogers. Le surdoué.
23.45 Lou Grant. Prisoner.

Canal Jimmy

20.30 Star Trek : la nouvelle *génération. Paris* sera toujours Paris.
21.15 Vélo. Magazine.
21.45 Mister Gun. Suivez le modèle.
22.15 Seinfeld. Le bonbon à la menthe.
22.40 Spin City. Tommy Dugan (v.o.).
23.05 Absolutely Fabulous. Jalousie (v.o.).
23.35 Friends. Celui qui avait la technique du câlin (v.o.) ; Celui qui ne supportait pas les poupées (v.o.).

Disney Channel

20.10 Sports. Magazine.
21.00 La Fille de l'équipe.
21.30 Les Seigneurs des animaux. De Gauthier Flauder. Les cueilleurs de ciel.
22.00 Héritage oblige.
22.55 La Courte Echelle. La montagne Noire.
23.25 Animalement vôtre. (30 min).

Téva

20.30 et 23.30 Téva interview.
20.55 Sept femmes au Tibet. Documentaire.
22.00 Téva débat. Magazine.
22.30 Murphy Brown. La face cachée de Murphy.

Eurosport

15.00 Tennis. En direct. Tournoi de Rome. 3e jour (240 min). 54058511
19.00 et 1.00 Rallye. Rallye de l'Atlas.
19.30 Voitures de tourisme.
20.30 Tennis. En direct *(120 min).* 444086
22.30 Tennis. Résumé.
23.00 World Cup Legends.
0.00 Golf. Résumé de l'Open féminin d'Estoril (Portugal, 60 min).

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique Meunier.
20.00 et 23.30 Suivez le guide.
22.00 Lacs d'Europe. Le lac de Côme.
22.30 L'Heure de partir. *Yves Rénier (55 min).*

Muzzik

20.30 Le Journal de Muzzik. Magazine.
21.00 A Folk Tale (Et Folkesagn). Ballet en trois actes d'August Bournonville. Mise en scène de Thomas Grimm. Avec les danseurs du Ballet royal danois (115 min). 8216172
22.55 Itzhak Perlman à la « Fiddler's House ».
0.00 Lee Ritenour and Friends, volume 1. Concert. Live from the Coconut Grove (60 min). 86573

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 2.00 World News. 21.00 IMPACT/Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.15 American Edition.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.45, 22.45 Economia. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No *Comment.* 23.45 Alice 0.45 Artissimo. 1.45 Visa.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Guillaume Durand. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.

Signification des symboles :
► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ *Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.*

Tony Blair, de droite et de gauche

La presse britannique analyse la façon dont, en France, l'opposition et la majorité récupèrent, pendant la campagne des élections législatives, la victoire du premier ministre travailliste

TOUT à l'analyse de leurs propres élections, les journaux britanniques ont suivi avec surprise la manière dont les politiciens européens de tous bords se sont appropriés leur nouveau premier ministre, Tony Blair. Et en particulier les Français dans leur campagne électorale. Le *Financial Times* de ce week-end a publié un long commentaire sur la manière dont *« les dirigeants des partis français se faisaient concurrence pour s'approprier Tony Blair, soit pour s'identifier à lui, soit pour l'utiliser comme une arme contre leurs adversaires. Après la victoire du Labour, ils ont redoublé d'efforts pour exploiter* "le blairisme". *Les socialistes ont légèrement modifié leur ligne sur les privatisations, à l'instar de l'acceptation par le Labour des privatisations de l'ère Thatcher. Saluant M. Blair comme un ami, M. Jospin a mis en avant la promesse du Labour d'introduire le SMIC et de donner la priorité à la santé et à l'éducation* (...)

M. Juppé a tiré une leçon plus agressive de la victoire de M. Blair, déclarant que le Labour avait gagné "parce qu'il avait rompu avec le socialisme". *Plus subtilement, M. Madelin a appelé à* "un travaillisme à la française" *pour construire* "un progrès social sur une base d'économie de marché" ». Et le *Financial Times* de conclure : *« Si la victoire de M. Blair peut persuader les politiciens européens d'examiner avec plus d'ouverture d'esprit les forces – et les faiblesses – du modèle*



britannique, l'influence de celui-ci pourrait dépasser les rives du Royaume-Uni. Le choix du bulldog britannique pourrait alors être justifié».

Hier concentrée sur les conséquences de la crise européenne sur les élections françaises et sur les problèmes posés par le passage à la *monnaie unique, la couverture par* la presse britannique des élections françaises passe désormais à travers le miroir du *« blairisme »*. Obsédés par ce qu'ils considèrent comme l'échec du modèle continental, certains conservateurs continuent leur rêve eurosceptique éveillé. Ainsi, dans *The Times* du lundi 12 mai, l'éditorialiste Lord William Rees-Mogg se prend à espérer que *« la France pourrait couler l'euro »*, rendant ainsi obsolète tout débat en Grande-Bretagne sur cette monnaie unique tant honnie chez les tories.

« Les Français pourraient bien être sur le point de changer un gouvernement qui a échoué pour un autre qui serait encore pire », écrit-il. *« Selon les critères du nouveau Labour, le PS devrait être inéligible* (...) *Pour les Français, voter Jospin est une tentation de désespoir plus que l'expression d'un espoir »*. Et de prédire, avec un petit frisson de satisfaction anticipée, *« que si les Français suivent l'avis de Jean-Marie le Pen* « plutôt Jospin que Juppé », *la France deviendrait incapable d'accéder à l'euro selon les critères de Maastricht* (...) *et le gouvernement britannique se verrait éviter un choix difficile »*. Une situation *« déprimante et peut-être tragique »* glose ce prophète de malheur, mais qui ferait bien l'affaire des conservateurs et leur ferait oublier leur récente *déculottée électorale. On a* les revanches que l'on peut !

Patrice de Beer

DANS LA PRESSE

INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE
John Vinocur
■ [...] *Il semble qu'il soit arrivé* ceci : quelques jours après l'annonce – le 21 avril – des élections, la majorité gaulliste au gouvernement et les autres partis modérés de droite se sont détournés brusquement des questions que la société française se pose : l'idée que le capitalisme avec forte implication de l'Etat et l'important contrôle de l'Etat doit être remplacé [...] ; les positions du Parti socialiste reflètent celles des gaullistes avec en plus cette volonté de ne pas vouloir expliquer le rôle qu'aurait le Parti communiste en cas de victoire socialiste...
Avec la gauche qui refuse la modernisation et la droite qui ne peut pas parler des changements [...], *tout se passe comme si les* partis politiques français pensaient que le mieux, pour parler du changement ou pour défendre un programme existant, c'est d'en dire le moins à l'électorat.

LE FIGARO
Charles Lambroschini
■ En pleine campagne électorale, le départ pour Pékin de Jacques Chirac rappelle aux Français que le temps des certitudes du pré carré est bien fini. Maintenant que la mondialisation de l'économie a bousculé les acquis d'Etat providence, le message aux électeurs est clair : ils doivent regarder vers le grand large...
Le président de la République est convaincu que, pour gagner la bataille de l'emploi en France, il faut aller chercher la croissance là où elle se trouve. C'est-à-dire dans les marchés émergents : l'Europe centrale, délivrée du communisme, l'Amérique latine, politiquement apaisée, et, bien sûr, l'immense zone du Pacifique.
A Pékin, Jacques Chirac travaillera à concrétiser les espoirs de contrats...
Avec la France, c'est donc l'Europe tout entière, dont le poids rassemblé est évidemment plus crédible, qui doit multiplier les efforts pour intégrer la Chine au concert diplomatique. Refuser de développer les contacts avec *la Chine au nom du respect des* droits de l'homme serait contraire aux intérêts de l'Occident. Ou alors, il faudrait aussi renoncer à acheter du pétrole à l'Arabie Saoudite, dont le régime féodal n'a rien de démocratiquement fréquentable.

RTL
Pierre-Marie Christin
■ Napoléon a parlé de tout, de la guerre où l'on gagne en marchant, de l'amour où l'on gagne en fuyant, il fallait donc bien qu'un jour il parlât aussi de la Chine. C'est donc lui qui a énoncé cette forte prévision : quand la Chine s'éveillera, le monde tremblera. Ce qui prouve que l'empereur pouvait parfois lui aussi dire des banalités. Deux cents ans après, il a quand même enfin raison, mais si on tremble aujourd'hui, c'est plutôt d'impatience. Comment entrer dans ce marché géant, qui égalera peut-être les Etats-Unis dans vingt ans, et qui détient des réserves de dollars supérieures à celles de l'Allemagne ? Jacques Chirac, très attentif à l'Asie, ne voulait pas que la France fût la dernière, elle aussi, à se réveiller. Mais, avec la Chine, on ne peut pas faire seulement des affaires, on fait toujours de la politique.

EN VUE

■ **Marcos Antonio Dantas**, un Péruvien de quarante-trois ans, veut donner son sang dans quarante-cinq grandes villes du monde. Au rythme de quatre transfusions par an – le maximum autorisé –, sa *mission ne* s'achèvera qu'en 2005. D'ici là, l'*« hémo-croisé »*, parrainé par une *agence de voyage, a l'intention de « lancer »* deux ouvrages sur l'état des hémo-centres et de faire figurer son nom au livre Guinness des records. *« Ce besoin d'aider l'humanité est gravé dans mon ADN »*, a expliqué le généreux donateur.

■ Le rapt de dix-sept Français, en janvier 1996, avait donné un « coup de fouet » au tourisme yéménite. Après la capture de onze Allemands, au mois de mars, *la hausse des réservations se* confirme. Des convois sont repartis vers Maarib, à l'ouest, escortés par des automitrailleuses. Des clients protestent parce que des sites où les tribus rançonnent les voyageurs ont été retirés des circuits. Des touristes, empêchés de se déplacer, profitent de leur séjour en louant des armes de guerre au souk de Jihana, près de *Sanaa, pour aller s'entraîner*, au soleil, dans les montagnes.

■ Un jugement récent de la justice allemande du travail a donné raison à l'évêché de Coblence, qui avait licencié un professeur d'un lycée catholique, auteur d'un ouvrage controversé. L'écrivain s'est pourvu en appel, car, a-t-il dit : *« Je voulais seulement décliner, par des moyens artistiques, les différents aspects de l'amour. »* Le roman de **Carsten Freytag** s'intitule *Les putes n'embrassent pas.*

JEUDI 15 MAI

TF 1

16.30 Dingue de toi. Série. La peur du ridicule.
17.05 Melrose Place. Feuilleton. Découverte en série.
18.00 Sous le soleil. Série. Un père de trop.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et *20.40 Météo.*
20.00 Journal, L'image du jour, Tiercé.

20.45

NAVARRO
Une femme à l'index.
Série de Patrick Jamain,
avec Roger Hanin
(90 min). 231844
Lors de l'irruption d'un commando anti-IVG dans une clinique, un médecin qui s'est opposé au groupe est découvert assassiné...

22.15

FAMILLE, JE VOUS AIME
Magazine. Invité : Lambert Wilson. Isabelle, accompagnatrice de malades ; La deuxième famille de Georgette, les SDF du métro de Boulogne...
(100 min). 209009
23.55 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.25 et 1.05, 2.10, 3.10, 4.10 TF 1 nuit.
0.35 Cas de divorce. Série.

1.15 et 4.25, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire. 2.20 Histoire des inventions. Documentaire. [3/6] Inventer l'inconnu. 3.20 La Pirogue. Documentaire. 4.55 Musique. Concert (15 min).

France 2

16.35 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.15 Le Prince de Bel Air.
17.45 Waikiki Ouest. Série.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.20 et 2.25 Studio Gabriel. Invité : Hervé Vilard.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, Campagne électorale, A cheval !, *Météo, Point route.*

21.00

▶ ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine.
Portrait de Yannick Noah ;
Le bunker de Cannes ;
L'Irak, les larmes d'un peuple ;
Post-scriptum : les beurettes
(Première diffusion le 13 mai 1993)
(130 min). 9317405

23.10

TARATATA
Présenté par Alexandra Kazan.
Invités : Michel Delpech, Khaled, Novacaïne, Kassav, les Innocents.
(80 min). 3454592
0.30 Au bout du compte.
0.35 Journal, Bourse, Météo.
0.55 Signé Croisette. Spécial Cannes.
1.05 Tatort. Série.

3.10 Ieoh Ming Pei. Documentaire. 4.00 et 4.20 Urti. 4.50 Une princesse belge au Mexique. Documentaire. *5.10 Chip et Charly. Mamie Gold veut* voler (30 min).

France 3

18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 et 1.13 Un livre, un jour. *Giacometti,* de James Lord.
18.55 Le 19-20 de l'information. Lionel Jospin.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

UN HOMME AMOUREUX ■ ■
Film de Diane Kurys, avec Greta Scacchi (1987, 120 min). 495080
Une jeune comédienne obtient le rôle féminin d'un film sur l'écrivain Cesare Pavese...
22.50 Journal, Météo, Spécial législatives.

23.45

QU'EST-CE QU'ELLE DIT ZAZIE ?
Magazine.
Découvertes fête ses dix ans ; Nantes ; Bibliothèque privée : Rodrigo de Zayas ; Polac Plus : *L'Enchanteur, de Nabokov (55 min).* 838979
0.40 Saga-Cités. Magazine. Des coeurs gros comme ça (rediff., 30 min). 2370784
1.10 Musique graffiti.

1.15 Espace francophone. Magazine présenté par Dominique Gallet, Mona Maldi. Cuisines et terroirs : la Wallonie. 1.50 1944, la France libérée. Documentaire. La libération de l'Alsace : *une libération symbolique (60 min).*

La Cinquième

18.55 50 jours pour 50 Palmes. [47/50] 1993.

Arte

19.00 Ivanhoé. Série. [16/30] Evasion.
19.30 7 1/2. Magazine. Spécial Cannes.
20.00 Ousmane Sow. Documentaire (1997, 30 min). 3221
20.30 8 1/2 Journal. L'Etat de la France en campagne : L'esprit de Strasbourg et l'effet anti-Le Pen.

20.45

DE QUOI J'ME MÊLE : COMBATTRE OU CAPITULER ?
L'EUROPE AUX MAINS DU CRIME ORGANISÉ
20.45 Etat des lieux. Reportage allemand (1997, 15 min). 9097221
21.00 La Pieuvre. *Documentaire allemand* (1997, 30 min). 4573
Activités et méthodes des bandes organisées.
21.30 et 22.50 Débat.
21.55 La Traque. *Documentaire de Wolfgang Wegner* (1997, 45 min). 178825
Les succès et les limites de la lutte contre le crime organisé.
22.40 La Traque en France. Documentaire de Pierre Matthias (1997, 10 min). 5348776
23.10 Dans les mailles du filet. Documentaire de Torsten Peuker (1997, 35 min). 2004009
23.45 Hamlet ■ ■ Film d'Heinz Schall et Svend Gade, avec Asta Nielsen, Paul Conradi *(1920, N., muet, 130 min).* 9249399
1.55 ▶ La Vie en face : Les Dockers de Liverpool. Documentaire de Ken Loach (rediff., 55 min). 2346603

M 6

19.00 Caraïbes Offshore. Série. [1/2] Kelly et le prince charmant.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Ciné 6 spécial Cannes.
20.05 Notre belle famille. *[2/2] Destination Hawaï.*
20.35 Passé simple. Magazine. 1989, le Printemps de Pékin.

20.45

CYBERJACK
Téléfilm O de Robert Lee, avec Michael Dudikoff
(110 min). 958405
Un ancien policier, hanté par le souvenir de la mort de sa partenaire, est le témoin caché d'une prise d'otage orchestrée par un dangereux terroriste...

22.35

LA QUATRIÈME DIMENSION
L'ultime voyage.
Téléfilm O de Robert Markowitz, avec Amy Irving (105 min). 8360405
Téléfilm en deux histoires.
0.20 La Nuit de la bande annonce. *50e Festival international du* Film de Cannes.

1.50 Best of trash. 2.50 E = M 6. Magazine (rediff.). 3.15 Jazz 6. Monsieur Bechet (rediff.). 4.20 Faites comme chez vous (rediff.). 5.05 Mister Biz (rediff., 25 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 15.50
15.25 Le Journal du cinéma.
15.50 M.A.S.H. ■ ■ ■ Film de Robert Altman (1970, 115 min). 4287738
17.45 Les Jules... chienne de vie ! Dessin animé.
▶ *En clair jusqu'à 20.35*
18.30 Nulle part ailleurs. Invité : 3 Colours Red.

20.35

LE CRI DE LA LAVANDE DANS LES CHAMPS DE SAUTERELLES ■ ■
Film de Marcello Cesena
(1994, 90 min). 536776
22.05 Flash d'information.
22.10 Spécial infos net.
22.12 Qu'en pensez-vous ?

22.20

MORT OU VIF ■ ■
Film de Sam Raimi, avec Gene Hackman, Sharon Stone
(1995, v.o., 103 min). 7438047
Arizona, 1878. Un homme régnant d'une main de fer sur une petite ville organise un tournoi de duels à mort doté d'un prix important.
0.05 Forget Paris. Film de Billy Crystal (1995, v.o., 100 min). 4341429
1.45 Chucky, la poupée de sang 3. *Film de Jack Bender* (1991, 75 min). 3889697

Radio

France-Culture

20.30 Lieux de mémoire. Jean Gabin.
21.32 Les Poétiques. Serge Pey.
22.40 Nuits magnétiques. Le sommeil.

0.05 Du jour au lendemain. Assa *Zinaï-Kaoudil (Sans voix). 0.48 Les* Cinglés du music hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Donné en direct du théâtre des Champs-Elysées, à Paris, par l'Orchestre national de France, dir. Christof Perick : Œuvres de Brahms.
22.30 Musique pluriel. Involtura Sonora pour basson et violoncelle, de Campana. Solistes et l'Orchestre régional *de Toscane, dir. Karlos Kalmar.*
23.07 Histoire de disques. Œuvres de Vaughan-Williams, Tchaïkovski, Stravinsky, Beethoven.

0.00 Tapage nocturne. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées. L'Orchestre Philharmonique de Berlin, avec le témoignage d'Emmanuel Pahud, flûte. Concerto pour flûte et orchestre no 1, de Mozart, dir. *Abbado, Pahud, flûte ; La* Damnation de Faust : le Menuet des feux-follets, de Berlioz, dir. Herbert von Karajan ; Symphonie no 4, de R. Schumann, dir. Harnoncourt ; Kammermusik no 1, de Hindemith, dir. Abbado ; Œuvres de Schubert, Webern.

22.30 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Mahler. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Du sel sur la peau ■ Film de Jean-Marie Degesves (1984, 90 min). 48774467
21.30 *Télécinéma.* Magazine.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Spécial Chine.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Racetrack.
● Lire page 38.
22.30 D'Alger à Berlin, la France en guerre 1942-1945. [1/3]. Le débarquement d'Afrique du Nord et la campagne de Tunisie.
23.25 Naissances et morts sous influences.
0.15 Des hommes dans la tourmente. [1/32]. Hitler versus Chamberlain.

Animaux

21.00 Le Monde sauvage. Le drame des déserts.
21.30 Flipper le dauphin. Pour la deuxième fois.
22.00 ABC Natural History. Okavango.
23.00 Le Lac des cygnes.
23.30 Les Yeux de la découverte. Le reptile.
0.00 Le Monde sauvage. La force de la nature.

Paris Première

20.00 et 1.25 20 h Paris Première. Invité : Patrick Sébastien.
21.00 L'Ange des maudits *(Rancho* Notorious) ■ ■ ■ Film de Fritz Lang (1951, N., v.o., 95 min). 71818582
22.35 Le J.T.S. Spécial Cannes. Magazine.
23.30 Bernard Haitink dirige Mahler. Concert (115 min). 75121776

France Supervision

20.30 Bix ■ ■ Film de Pupi Avati (1991, 115 min). 67637757
22.25 James Blood Ulmer. Concert enregistré au festival Blues Session de l'Arthur's club de Genève en septembre 1995 (85 min). 26253370
0.45 Taraf de Haidouks. Concert enregistré à Gand *(60 min).* 82141392

Ciné Cinéfil

20.30 Tricoche et Cacolet. Film de Pierre Colombier (1938, N., 95 min). 5027486
22.05 Deux nigauds cow-boys. Film de Arthur Lubin (1942, N., v.o., 90 min). 2190641

Ciné Cinémas

20.30 Ciné CinéCannes. *Magazine.*
20.45 A vingt-trois pas du mystère ■ Film de Henry Hathaway (1956, 105 min). 6520318
22.30 Henri IV, le roi fou (Enrico IV) ■ Film de Marco Bellocchio (1984, v.o., 85 min). 60132660
23.55 Camille Claudel ■ ■ Film de Bruno Nuytten *(1988, 170 min).* 35296399

Festival

20.40 L'Odyssée du capitaine Blood. Téléfilm d'Andreï Prachenko (1990), avec Yves Lambrecht (155 min). 55807347
23.15 Albert Savarus. Téléfilm d'Alexandre Astruc (1992), avec *Dominique Sanda* (60 min). 85151196

Série Club

20.15 L'Ile aux naufragés. Up at Bat.
20.40 Le Club. Magazine.
20.45 Ellery Queen : A plume et à sang. L'aventure du funeste scénario.
21.35 et 1.30 Symphonie. Feuilleton [12/18].
22.30 Alfred Hitchcock présente. La fenêtre ouverte.
23.00 Caraïbes offshore. Plaies et bosses à gogo.
23.45 Lou Grant. Hooker.

Canal Jimmy

20.30 My Beautiful Laundrette ■ ■ Film de Stephen Frears (1985, 95 min). 40631739
22.05 Driver ■ Film de Walter Hill (1978, v.o., 90 min). 85378641

Disney Channel

20.10 Un vrai petit génie. Un bien beau mariage.
21.00 Chasseurs de fantômes.
21.20 Les Twist II.
21.45 Les Envahisseurs.
22.45 Les Nouveaux Monstres.
23.10 Courses extraordinaires (25 min).

Téva

20.30 et 0.00 Téva interview. Magazine.
20.55 Madame Sousatzka ■ Film de John Schlesinger *(1988, 125 min).* 509773880
23.00 Murphy Brown. La face cachée de Murphy.
23.30 Téva vie pratique.

Voyage

19.55 et *23.25* Les Clés du luxe.
20.00 et 23.30 Suivez le guide.
22.00 Lacs d'Europe. Le lac Majeur, Villa Taranto.
22.30 L'Heure de partir. Jacques Rougery (55 min).

Eurosport

15.00 Tennis. En direct. *Tournoi de Rome. 4e jour* (240 min). 54025283
19.00 Motors. Magazine.
19.30 Sumo. Tournoi Basho d'Osaka (Japon). 5e partie.
20.30 Tennis. En direct. Tournoi de Rome. 4e jour (120 min). 926283
22.30 Tennis. Résumé.
23.00 Basket-ball. Pro A : Play-off, finale. *2e manche : PSG* Racing - Asvel.
0.30 Football. Résumé. Paris SG - FC Barcelone *(60 min).*

Muzzik

20.00 Symphonie de chambre opus 9, de Schoenberg. Concert donné par l'Orchestre symphonique du Südwestfunk de Baden-Baden, dir. Erich Leinsdorf (30 min). 689
20.30 Symphonie no 4, de Robert Schumann. Concert (30 min). 660
21.00 Jazz Memories. De Jean-Christophe Averty. Spécial anches, de Sydney Bechet à John Coltrane.
22.05 ▶ Hommage à Sidney Bechet. Concert enregistré au festival d'Antibes - Juan-les-Pins en 1997 (65 min). 9885863
23.10 Jazz at the Smithsonian. Concert. Tribute to Sidney Bechet (65 min). 3451405

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en *soirée : 20.00 et 23.00 World Business* Today. 20.30 et 22.00, 2.00 World News. 21.00 IMPACT/Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.15 American Edition.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.45, 22.45 Economia. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No Comment. 23.45 Style. 0.45 Visa. 1.45 Odeon.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Guillaume Durand. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.

LES CODES DU CSA
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

22.35 Exotica. Film d'Atom Egoyan (1994, v.o., 105 min). *Avec Bruce Greenwood, Mia Kirshner. Drame.*

RTL 9

20.30 Le Policeman. Film de Daniel Petrie (1981, 130 min). *Avec Paul Newman. Policier.*
22.40 Fureur apache. Film de Robert Aldrich (1972, 100 min). Avec Burt Lancaster. *Western.*
0.20 Les Dragueurs. Film de Jean-Pierre Mocky (1959, N., 75 min). Avec Jacques Charrier. *Sketches.*
1.35 Last Platoon. Film de Paul D. Robinson (1988, 95 min). Avec Donald Pleasence. *Aventures.*

TMC

20.35 L'Emeraude tragique. Film d'Andrew Marton (1954, 105 min). Avec Grace Kelly. *Aventures.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde *Télévision-Radio-Multimédia* ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ *Chef-d'œuvre ou classique.*
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
JEUDI 15 MAI 1997

Rétroviseur

par Pierre Georges

LES JOURS passent. La campagne boite. Front contre front. Non-programme contre non-programme. Dans les prophéties et maux divers qui nous menacent, selon les augures de chaque camp, l'été à venir devrait être meurtrier. Entendons-les ! La France va se *« planter »*. *Le pays « va dans le mur »*. La nation va *« sortir des clous »*.

Misayre, misayre ! Métaphores et anathèmes sont les mamelles de la République en danger. Nous rentrerons dans le XXI siècle, pleins d'espoir et d'enthousiasme. En guenilles et chaussettes à trous. En lambeaux et pièces détachées. Nous filerons vers l'an 2000 sur l'aile du désespoir et de l'impuissance.

Comme c'est enthousiasmant. Et dynamisant. Rendez-vous, votez, vous êtes cernés ! Une sorte de tragique de répétition. Les *« autres »*, l'adversité donc, c'est la décadence programmée, la ruine garantie sur factures, la « France à genoux ». Les autres, c'est l'enfer. Les jours passent. Et de vrai débat, point. Seulement un choix, celui du moins pire, au jeu des bilans plutôt que des perspectives. L'avenir se juge, se jauge, dans le rétroviseur. Voyez ce qu'ils ont fait ! En voulez-vous encore ? Voyez ce qu'ils n'ont pas fait ! En voulez-vous toujours ?

Nos politiques vivent dangereusement, d'une politique réduite aux invectives et aux sarcasmes sur les projets adverses. Mais les vraies questions, et au fond, la seule question, l'emploi, le travail, les remèdes contre le chômage, cette plaie qui ronge le pays, sont-elles vraiment débattues autrement qu'en vocalises ou certitudes affichées ? Autrement qu'en chiffrage aléatoire ou en reprise autoproclamée ? Votez, nous ferons le reste.

C'est un peu sommaire comme proposition et pas vraiment de nature à mobiliser les foules. La preuve, ce sondage inquiétant publié, mardi, dans *Le Monde*, sur les jeunes et la politique. Deux chiffres seulement. Dans la catégorie des vingt-cinq/vingt-neuf ans, la catégorie galère en somme, ramant pour chercher un emploi, ils sont 48 % à avoir déclaré que ces élections ne les intéressent pas. Et 77 % à estimer que le choix proposé se résume *« à un choix entre deux camps politiques qui ne changera pas grand-chose »*.

Bien sûr, ce n'est qu'un sondage, peut-être l'expression d'un ras-le bol plus conformiste que réel. Mais tout de même, comme ils vieillissent vite ces jeunes à ainsi dissoudre la politique dans l'atmosphère du temps. Vingt-cinq ans et déjà toutes ses désillusions ! Le plus sérieux, le plus bel échec du métier politique, quel que soit le camp vainqueur, est là, en germe, menace pour la suite.

Y croire ou pas. Les jours passent. La campagne boite. Et le débat sur le débat prend des allures étranges. L'urgence, ces temps-ci, tient au fait de savoir qui sera le premier ministre. Dans un cas, cela paraît évident. Ce sera Lionel Jospin qui semble avoir fait, jusqu'à la caricature, le vide autour de Lionel Jospin, seul porte-parole de Lionel Jospin. Dans l'autre, cela tient du jeu de société ou du pari mutuel. Alors qui ? Philippe Séguin, ? Alain Juppé ? Un troisième larron, de la société civile ? Un revenant, Balladur ? Qui ? On ne vit plus !.

Le juge Halphen réclame des poursuites contre le directeur des renseignements généraux

Le magistrat instructeur a fait procéder à une expertise de l'écriture du policier

« FAUX TÉMOIGNAGE » : le mot a été lâché, vendredi 9 mai, par le juge d'instruction Eric Halphen, dans une ordonnance de soit-communiqué adressée au procureur de Créteil (Val-de-Marne) et évoquant l'attitude d'un commissaire des Renseignements généraux (RG), Brigitte Henri, et du directeur central de ce service, Yves Bertrand. Au terme de vérifications entreprises après la réception de plusieurs lettres anonymes, le juge réclame au parquet des poursuites contre ces deux fonctionnaires, qu'il accuse de lui avoir refusé leur concours dans l'enquête qu'il mène sur l'affaire des HLM de la Ville de Paris. L'objet de l'affrontement entre le magistrat et les policiers est une série de *« notes blanches »* – rapports des RG rédigés sur papier vierge et non signés – attribuées au commissaire Henri.

Adressées anonymement au juge, toutes ces notes étaient consacrées, directement ou indirectement, aux soupçons pesant sur un financement occulte du RPR à travers plusieurs enquêtes judiciaires, dont celle consacrée, à l'entreprise bressanne Maillard et Duclos et, bien sûr, celle du juge Halphen lui-même sur les HLM de Paris et le promoteur-homme d'affaires Jean-Claude Méry, ancien membre du comité central du parti néo-gaulliste. A leur lecture, le juge a acquis la conviction que les investigations du commissaire des RG avaient souvent précédé les siennes. Si bien qu'il s'est mis en tête, depuis plusieurs mois, d'obtenir officiellement la communication des notes de Mme Henri, afin de tenter de faire progresser une instruction qui semble aujourd'hui enlisée.

En chemin, le juge Halphen a trouvé un renfort en la personne de François Ciolina, ancien directeur adjoint de l'office HLM de Paris, dont les accusations publiquement portées contre le maire de Paris, Jean Tiberi se trouvent partiellement corroborées par certaines des fameuses *« notes blanches »*. Dans une lettre adressée au juge le 19 mars, l'avocat de M. Ciolina, Me Arnaud Montebourg avait clairement sollicité des poursuites contre M. Bertrand et Mme Henri pour *« délit d'entrave »*. Le juge Halphen avait en effet récemment été destinataire d'une nouvelle *« note blanche »*, datée du 26 janvier 1995, comportant cette fois la mention manuscrite *« Urgent et signalé »* : son contenu évoquait l'existence de comptes ouverts à l'Arab Bank sous le *« code client » de « CLEO »*, censés abriter des fonds occultes au profit du RPR.

Le « corbeau » avait ensuite envoyé les photocopies de deux cartes de visites à en-tête du directeur central des RG. La première comportait l'annotation manuscrite suivante : *« Double de la note de Mme Henri sur Mery ainsi que sur les comptes CLEO. On doit lui remettre les documents. »* La seconde indiquait : *« Après exploitation, Mme Henri me propose de remettre les documents sur CLEO à... »* – le nom du destinataire ayant été occulté.

« ASSEZ BONNE IMITATION »

Interrogé par le juge Halphen le 25 février, le directeur central des RG, Yves Bertrand, avait admis qu'il pouvait s'agir d'une *« assez bonne imitation »* et avait spontanément fourni un exemplaire de son écriture. C'est à partir de cet échantillon que le juge Halphen a ordonné une expertise graphologique, dont les conclusions *« indiquent formellement »* que M. Bertrand serait l'auteur des annotations, rapporte-t-il dans son ordonnance du 9 mai. Il relève toutefois que les pièces en sa possession n'étant que des photocopies, un éventuel montage ne peut être exclu. Le directeur des RG ayant affirmé que son service ne détenait *« aucun document, acune note, aucune pièce »* intéressant l'enquête du juge, M. Halphen estime que le texte figurant sur ses cartes de visite rapporte la preuve contraire, puisqu'il y est fait référence à un *« double »* et à des *« documents »*.

Interrogé par *Le Monde*, mardi 13 mai, Yves Bertrand s'est une nouvelle fois indigné contre *« des investigations menées à partir de photocopies envoyées anonymement »*. Protestant de sa bonne foi, le directeur des RG assure que la première carte ne peut être qu'un *« montage »*, dans lequel il pointe une contradiction de fond, en forme d'anachronisme : alors que ce modèle de carte est daté avec précision de la période allant du 30 mars 1993 au 30 avril 1994, la première évocation, par ses services, de plusieurs comptes CLEO n'aurait été faite, selon lui, *« qu'au cours du premier semestre 1995 »*. – les RG n'ayant auparavant jamais mentionné qu'un seul compte CLEO. La *« note blanche »* attribuée à Brigitte Henri et portant sur l'Arab Bank, datée du 26 janvier 1995, débute d'ailleurs par l'évocation – au conditionnel – de *« 20 numéros »* de comptes supplémentaires, sur lesquels *« auraient transité »* 12 millions de dollars (plus de 60 millions de francs).

La deuxième carte pourrait, selon M. Bertrand, faire allusion à la transmission effective par les RG, en 1995, de *« notes manuscrites et documents divers »*... au juge d'instruction Philippe Assonion, alors chargé à Bourg-en-Bresse (Ain), de l'affaire Maillard et Duclos. Déjà aiguillonné par une série de lettres anonymes, ce magistrat avait exigé la production des notes de Mme Henri.

« Ces pièces ont bien été transmises après accord de la hiérarchie », précise M. Bertrand. Ladite carte pourrait donc être relative à cet épisode et n'évoquer que des documents déjà transmis depuis deux ans à un autre juge.

DES COMPTES CLEO

Cette hypothèse soulèverait alors une interrogation supplémentaire : comment l'inscription attribuée à M. Bertrand peut-elle mentionner des comptes CLEO alors qu'à cette époque, les RG n'en connaissaient qu'un seul ? *« Le corbeau,* répond le directeur des RG, *s'est peut-être un peu mélangé les pinceaux. »*

Hervé Gattegno

M. Arthuis annonce une réforme de l'Etat actionnaire et de la direction du Trésor

MÊME s'il s'en défend, c'est un peu son testament : Jean Arthuis devait présenter, mercredi 14 mai, une communication en conseil des ministres détaillant une réforme du fonctionnement de l'Etat actionnaire. Plutôt consensuel, ce projet pourrait ne pas être remis en cause au lendemain du scrutin, quel qu'en soit le résultat, et devrait se traduire par une véritable reprise en main des entreprises publiques par l'Etat.

Le premier volet de cette réforme vise, selon M. Arthuis, *« à améliorer les relations entre l'Etat et ses entreprises »*. Le ministre des finances souhaite que toutes les grandes décisions stratégiques fassent l'objet d'*« une ratification systématique »* par la puissance publique. Les ministres concernés devront, chaque année, adresser aux patrons sur lesquels s'exerce leur tutelle une *« lettre »* définissant *« un cadrage stratégique »*. Chaque entreprise devra, par ailleurs, communiquer à l'Etat des *« tableaux de bord mensuels ou trimestriels »*. Les entreprises devront par ailleurs communiquer suffisament tôt à l'avance les avant-projets de délibération de leurs conseils d'administration. Enfin, les entreprises seront conviées à mettre en œuvre les pratiques du gouvernement d'entreprise.

Le deuxième volet de la réforme vise à redéfinir le rôle des représentants de l'Etat dans les conseils d'administration. Les administrateurs de l'Etat devront ne pas siéger dans plus de quatre conseils. A leur attention, M. Arthuis a fait élaborer *« un guide du représentant de l'Etat au sein des conseils d'administration »*.

Le troisième volet de la réforme vise *« à réorganiser les fonctions de l'Etat actionnaire »*. M. Arthuis souhaite procéder à la création d'un *« Conseil de l'Etat-actionnaire »*. Rattachée au ministre de l'économie et des finances et composé d'une dizaine de personnalités, cette instance consultative devra *« veiller au respect des principes du gouvernement des entreprises »*. Il ne s'agit donc pas d'une holding, surveillant la totalité des actifs de l'Etat, mais M. Arthuis admet que cela *« s'inscrit dans la même philosophie »*.

Enfin, le ministre souhaite qu'il n'y ait plus de confusion entre les fonctions de *« l'Etat régulateur »* et de *« l'Etat actionnaire »*. A cette fin, le fonctionnement de la direction du Trésor sera revu et un *« service des participations »* sera créé. Il assumera exclusivement cette dernière mission de gestion des entreprises publiques. Avec cette réforme, c'est donc une nouvelle page de l'histoire des entreprises publiques qui se tourne. Estimant que l'autonomie de gestion des entreprises publiques est un bon principe mais qu'il a conduit a des errements catastrophiques, du fait d'un manque de contrôle, M, Arthuis entend maintenant *« remettre de l'ordre »* dans la gestion de l'Etat.

Laurent Mauduit

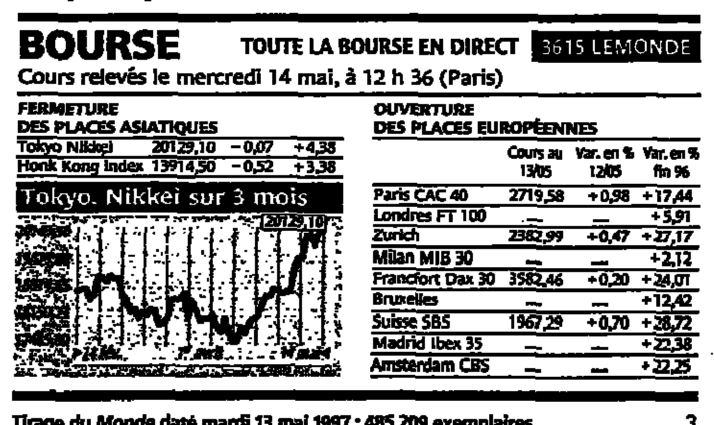
Le trafic de la SNCF sera perturbé par une grève jusqu'à vendredi

LES ORGANISATIONS syndicales CGT, CFDT, CFTC et SUD-rail de la SNCF ont appelé les contrôleurs à la grève, à partir de mercredi 14 mai à 12 heures jusqu'à vendredi matin à 8 heures. Elle pourrait être reconduite par les assemblées générales si *« la direction n'ouvre pas des négociations sérieuses »* concernant les primes et le déroulement de carrière des contrôleurs.

Le trafic devait être normal sur les lignes Eurostar, Thalys, et sur les TGV nord, nord-Europe et nord-Atlantique. Le trafic devait être perturbé sur le TGV-Atlantique, les TGV sud-est et nord-sud-est (deux trains sur trois). Le trafic de banlieue devait être quasi-normal, à l'exception des départs de la gare Montparnasse, où seuls deux trains sur trois devaient circuler.

Une opération anti-islamistes en région parisienne

ONZE PERSONNES ont été interpellées et placées en garde à vue, mercredi 14 mai au matin, en banlieue parisienne, sur commission rogatoire du juge d'instruction Jean-Louis Bruguière, chargé de plusieurs dossiers de terrorisme. Cette opération s'inscrit dans le cours de l'information judiciaire confiée au magistrat sur un réseau de faux-documents administratifs, qui avait notamment été utilisé par le Français Lionel Dumont lors de sa fuite vers la Bosnie, après la fusillade de Roubaix (Nord) au cours de laquelle plusieurs membres de son groupe de malfaiteurs avaient été tués, le 29 mars 1996. Lionel Dumont est aujourd'hui écroué en Bosnie, où il a été arrêté en mars 1997 pour une série de vols à main armée.



BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 14 mai, à 12 h 36 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	20129,10	−0,07	+4,38
Honk Kong Index	13914,50	−0,52	+3,38

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 13/05	Var. en % 12/05	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2719,58	+0,98	+17,44
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	2382,99	+0,47	+27,17
Milan MIB 30	—	—	+2,12
Francfort Dax 30	3582,46	+0,20	+24,01
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	1967,29	+0,70	+28,72
Madrid Ibex 35	—	—	+22,38
Amsterdam CBS	—	—	+22,25

Tirage du *Monde* daté mardi 13 mai 1997 : 485 209 exemplaires

